



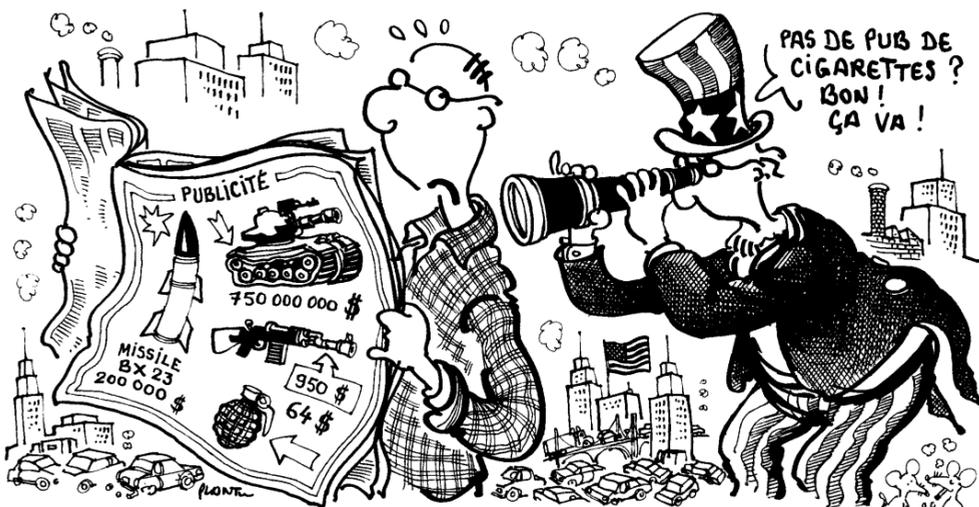
Du G 7 au G 8 : la Russie intronisée par le club des « Grands »

C'EST BORIS ELTSINE qui a ouvert les débats, vendredi 20 juin, lors du dîner donnant le coup d'envoi du sommet des pays les plus industrialisés, qui devait se terminer dimanche à Denver (Colorado). La Russie fait ainsi une entrée presque à part entière comme huitième membre de cette rencontre annuelle jusque là qualifiée de « G7 ». M. Eltsine ne devait toutefois pas participer aux entretiens économiques de samedi. Il a pu en revanche annoncer, vendredi, un nouveau pas vers l'intégration de son pays dans la communauté financière internationale, avec la conclusion des négociations qui étaient menées à New York sur l'entrée de la Russie dans le Club de Paris. Moscou y rejoindra les pays créanciers chargés de rééchelonner les dettes des pays en développement.

Lire page 2

Les victimes du tabac font plier les cigarettiers américains

Elles recevront 2 200 milliards de francs en vingt-cinq ans



L'INDUSTRIE américaine du tabac, menacée par la multiplication des poursuites judiciaires, a conclu, vendredi 20 juin, à Washington, un accord historique avec les représentants de quarante Etats américains. Les fabricants de cigarettes s'engagent à verser, en

vingt-cinq ans, 368,5 milliards de dollars (environ 2 200 milliards de francs) au profit des victimes du tabac et de divers organismes de santé. Ils renoncent également aux panneaux publicitaires et aux annonces sur Internet, ainsi que

lors de spectacles ou d'événements sportifs. Sous peine de sévères sanctions financières, l'industrie du tabac devra atteindre des objectifs significatifs de réduction du nombre de fumeurs chez les adolescents.

Lire page 28

Défense : M. Jospin choisit une industrie européenne

Le premier ministre au Salon du Bourget

« AUCUN PROGRAMME futur, qu'il soit civil ou militaire, ne peut désormais se soustraire à l'impératif de la coopération » européenne, devait déclarer le premier ministre Lionel Jospin, samedi 21 juin, lors de sa visite au Salon de l'aéronautique et de l'espace du Bourget. Seuls des ensembles bâtis à l'échelle du Vieux Continent seront capables d'affronter la concurrence américaine, a expliqué M. Jospin. Après avoir cité « le dynamisme » des programmes civils, comme les familles d'avions Airbus et d'avions d'affaires, le chef du gouvernement a considéré que « la situation est plus difficile dans le domaine militaire », où il faut rechercher « des coopérations plus larges ».

Le premier ministre a déclaré : « Les nécessaires regroupements dans les industries de défense sont restés à l'étude ces dernières années sans aboutir. Il nous faudra procéder rapidement, mais avec méthode, à des choix qui, dans ce domaine essentiel pour la souveraineté de notre pays, ne peuvent

être faits sans l'Etat. Le gouvernement jouera pleinement le rôle qui lui revient en la matière. »

Lionel Jospin a d'autre part demandé d'« accentuer l'effort de réduction des coûts des matériels que notre pays a engagé ». « Plus généralement, le processus en cours d'actualisation des programmes d'armement doit tenir compte de l'objectif de maîtrise des dépenses publiques. » Les commandes d'avions Rafale sont confirmées mais les conditions de prix doivent encore être discutées.

Concernant Airbus et Boeing, M. Jospin a fait observer que la concurrence « doit être équilibrée et transparente ». « L'apparition récente de pratiques commerciales inhabituelles sur les marchés américains - je pense notamment aux contrats d'exclusivité signés par Boeing pour de très longues durées avec trois des plus grandes compagnies américaines - est très préoccupante », a-t-il ajouté.

Lire page 17
et notre éditorial page 16

Pol Pot capturé au Cambodge

Phnom Penh demande la comparution devant un tribunal international du chef historique des Khmers rouges, arrêté par ses anciens partisans. p. 5

Un entretien avec Felipe Gonzalez

L'ancien chef du gouvernement espagnol veut participer au « grand débat de la gauche en Europe » après avoir quitté la tête du Parti socialiste. p. 3

Les malheurs de Jean Tiberi

Alors qu'un Conseil de Paris est prévu lundi 23 juin, les antitibériens de la majorité parisienne ne désarment pas. p. 6

Secrète hépatite C

Selon une étude, 500 000 Français ignorent leur contamination par le virus de l'hépatite C. p. 10

Ornette Coleman à La Villette

Le jazzman texan sera à Paris à partir du 28 juin. p. 13

« La Fin des paysans »

Ce fut un choc. En 1967, le livre du sociologue Henri Mendras décrivait déjà l'industrialisation de l'agriculture. p. 14

Au « Grand Jury »

Jean Gandois, président du CNPF, est l'invité du « Grand Jury RTL-Le Monde », dimanche 22 juin à 18 h 30.

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 14 KR ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 400 DR ; Irlande, 1,40 E ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal, 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$; USA (others), 2,50 \$.

M 0146 - 622 - 7,50 F



Jean-Paul déplace Belmondo au centre des Tuileries

DEPUIS le 18 juin, une jeune fille et un jeune homme sont debout, au bord d'une pelouse, le long de l'allée centrale du jardin des Tuileries. Ils regardent vers la Concorde, les bras ballants, l'air vaguement inquiet ou gêné. Il est vrai qu'ils sont nus, ce qui n'est guère convenable dans un jardin public. Leur nudité n'a qu'une excuse : elle est de bronze.

Il s'appelle Apollon. Elle s'appelle Jeannette. Ce sont deux statues de Paul Belmondo (1898-1982), père de Jean-Paul. Elles ont été extraites du petit coin où elles s'ennuyaient, à l'ombre de la Terrasse du bord de l'eau, pour gagner une place d'honneur, au centre du jardin. L'emplacement a été choisi par le comédien le 29 mai, vers 11 heures du matin, accompagné de Maryvonne de Saint-Pulgent, directrice du patrimoine, de Jean-François de Canchy, délégué aux arts plastiques, et d'Alain Seban, membre du cabinet de Philippe Douste-Blazy.

On ne peut faire grief de sa piété filiale à Jean-Paul, qui a voulu ce déménagement. Tout juste peut-on regretter qu'elle s'exerce en faveur de sculptures parfaitement anodines, typiques de l'académisme qui a fleuri en France

dans l'entre-deux-guerres au nom du retour à l'ordre. Paul Belmondo fut ensuite membre de l'Institut, professeur aux Beaux-Arts et accompagna ces artistes français qui se rendirent en Allemagne, en novembre 1941, à l'invitation de leur homologue nazi Arno Brecker.

Ces deux bronzes ont été donnés à l'Etat en 1988 par la famille de l'artiste aux fins d'exposition aux Tuileries, à l'époque en très mauvais état. Les jardins ressemblaient à un dépôt des laissés-pour-compte de la commande publique. On y trouvait, à côté des somptueux Maillol que Malraux avait fait placer au Carrousel et des deux Rodin prêtés par son musée, des œuvres contemporaines de qualité inégale.

Depuis, la rénovation du parc de Le Nôtre a été entreprise, confiée à trois jardiniers, Louis Benech, Pascal Cribier et Jacques Wirtz. Ce toilettage va de pair avec une réflexion sur la place de la sculpture dans le jardin redessiné et replanté. Deux tendances s'opposent. Les conservateurs, au premier rang desquels Anne Pinget, responsable de la sculpture au musée d'Orsay, veulent en faire un parc de la sta-

tuaire classique de Louis XIV au président Lebrun. D'autres, au ministère de la culture, estiment que cet emplacement exceptionnel doit revenir à la sculpture du XX^e siècle qui n'est présentée nulle part en plein air dans la ville qui l'a vu naître. Une histoire qui commence avec Rodin et Maillol et continuerait avec des œuvres de Matisse, Picasso, Giacometti, Calder...

Le sculpteur Alain Kirili a reçu mission de l'ancien ministre de la culture, M. Douste-Blazy, d'organiser ce choix, de trouver les œuvres et leur emplacement. Les bronzes de Paul Belmondo ont-ils leur place dans cette histoire ? On peut en douter. L'affaire est d'autant plus étrange que l'installation quasi clandestine des Belmondo contredit la mission Kirili et qu'elle a été décidée *in extremis* à la veille du second tour des élections législatives.

Faut-il y voir le testament artistique du ministre partant ou l'ultime manœuvre de quelques membres de son cabinet avant qu'il ne soit trop tard ?

Philippe Dagen et Emmanuel de Roux

Fête et défaites de la musique

LES LENDEMAINS de fête chantent rarement. Passée celle de la musique, Catherine Trautmann, nouveau ministre de la culture, devra s'attaquer à une lourde tâche : reconstruire la vie musicale, redéfinir les statuts et la mission dévolue aux institutions, rétablir la confiance entre les musiciens et

leur tutelle sérieusement écornée par des nominations et des renvois de chefs ou de directeurs généraux inexplicables professionnellement. Il va falloir à Mme Trautmann créer les conditions objectives qui justifient les subventions publiques versées aux dites institutions : jouer les œuvres d'hier et d'aujourd'hui

au plus haut niveau de qualité possible.

La réalité de ces impératifs a échappé ou a été niée par Jack Lang, François Léotard, Jacques Toubon et Philippe Douste-Blazy. Les actions ou l'inaction de ces ministres qui se sont succédé rue de Valois depuis 1981 ont précipité le

déclin irrésistible de la vie musicale française. Il n'y a aujourd'hui en France aucun orchestre dont la qualité soit comparable à celle des plus illustres formations étrangères, aucun chœur de premier plan.

M^{me} Trautmann va aussi découvrir qu'il n'y a plus qu'une dizaine d'instrumentistes, de chanteurs, de compositeurs et de chefs d'orchestre français qui comptent réellement en dehors de nos frontières, quand ils étaient des dizaines à parcourir le monde avant la seconde guerre mondiale et dans les années qui l'ont suivie.

De nombreux chefs étrangers de premier plan évitent désormais les orchestres français. Qu'il s'agisse de les diriger un soir ou d'en prendre la direction musicale. Le souvenir du renvoi de Daniel Barenboïm en 1989 par la gauche, puis de Myung Whun Chung en 1994 par la droite, est encore dans toutes les mémoires. La difficulté de trouver un successeur à Semyon Bychkov à la tête de l'Orchestre de Paris est aussi patente que celle de remplacer Charles Dutoit (Orchestre national de France).

En réalité, M^{me} Trautmann a connu une partie de ces problèmes à Strasbourg.

Alain Lompech

Lire la suite page 16

La commissaire de Kassel

CRÉÉE EN 1955 et organisée tous les cinq ans, la Documenta de Kassel est aujourd'hui confrontée aux nouvelles données de l'histoire contemporaine. Hier vitrine culturelle du Plan Marshall, cette gigantesque exposition d'art contemporain, qui envahit la ville allemande jusqu'au 28 septembre, devait s'adapter à la disparition du mur de Berlin. Première femme et première Française commissaire général de l'exposition, Catherine David a souhaité repenser une manifestation qui a attiré 600 000 visiteurs en 1992. L'estimant trop liée au marché de l'art, elle aura, jusqu'au dernier moment, maintenu secrète la liste des artistes sélectionnés afin d'éviter la spéculation.

Lire pages 24 et 25

Le retour de l'homme en or



DAVID DOUILLET

NEUF MOIS après son grave accident de moto, le judoka David Douillet, médaillé d'or des plus de 95 kilos aux JO d'Atlanta, en 1996, effectue son retour à la compétition internationale à l'occasion des Jeux méditerranéens de Bari (Italie). Pendant son repos forcé, « DD » a entamé une carrière commerciale. Ce proche du RPR rêve aussi d'un destin politique.

Lire page 21

International.....	2	Finances/marchés...	18
France.....	6	Aujourd'hui.....	21
Abonnements.....	8	Jeux.....	21
Société.....	10	Météorologie.....	22
Carnet.....	12	Culture.....	24
Horizons.....	1	Guide culturel.....	26
Entreprises.....	17	Radio-Télévision.....	27

Grasset

G 8 Le sommet des huit, réunissant les sept principaux pays industrialisés et la Russie, s'est ouvert, vendredi 20 juin, à Denver (Colorado). Pour la première fois, le président russe

participe à la quasi-totalité des discussions. Pour autant, les sept n'ont pas encore accepté le principe d'un élargissement permanent de leur « club » à la Russie. ● LE JAPON

reste opposé à un statut permanent de la Russie, n'ayant toujours pas réglé son différend territorial sur les îles Kouriles, occupées depuis 1945. Tokyo est aussi l'objet des inquié-

tudes américaines, devant le nouveau creusement du déséquilibre commercial entre les deux pays. ● L'EURO figure en bonne place dans la déclaration des sept sur les

défis économiques et financiers mondiaux, et les dirigeants de la commission européenne ont réitéré leur confiance dans le respect du calendrier de l'union monétaire.

La Russie fait son entrée dans le club des grands pays industrialisés

Boris Eltsine a ouvert, vendredi, les débats du sommet de Denver. La participation pleine et entière de Moscou au forum annuel des chefs d'Etat et de gouvernement du « club des riches » reste cependant un sujet de controverse

BORIS ELTSINE a inauguré, vendredi 20 juin au soir, le premier dîner du sommet des huit de Denver, consacrant ainsi l'accession presque plénière de la Russie au « club » des principaux Etats industriels, après cinq années de participation contrôlée et partielle. A la demande de Bill Clinton, qui s'est félicité de l'« intégration radicale de la Russie dans les institutions les plus importantes du monde », c'est Boris Eltsine qui a ouvert les débats par un exposé sur les changements intervenus dans le monde depuis le sommet précédent de Lyon, en 1996.

L'intégration de la Russie avait déjà été envisagée en 1996. Mais c'était compter sans l'élection présidentielle russe, et la grande crainte de l'éviction de Boris Eltsine par Guennadi Ziouganov, après la victoire communiste aux législatives de décembre 1995. Les sept se réunissaient à Lyon du 27 au 29 juin 1996, alors que le deuxième tour du scrutin russe était prévu pour le 3 juillet. Consacrer la transformation du G 7 en G 8 dans une telle conjoncture politique semblait trop risqué. Serant les dents à l'idée que la paternité de la création du G 8 reviendrait probablement aux Etats-Unis, hôtes du sommet de

Denver, l'Elysée accepta de tenir un simple G 7. Donné largement vainqueur à l'issue du premier tour du 16 juin, mais en pleine préparation du second tour, Boris Eltsine ne fit même pas le voyage de Lyon. Le mot d'ordre de Denver est

d'Etat et de gouvernement. L'assistance financière à la transition vers l'économie de marché étant largement prise en charge par le Fonds monétaire international, le pays empruntant déjà sur les marchés internationaux des capitaux,

Un siège parmi les grands créanciers

Moscou a obtenu, vendredi 20 juin à New York, au terme d'une négociation-marathon, la consécration de son admission de principe au Club de Paris. « Cela représente la fin financière de la guerre froide », a souligné le secrétaire-adjoint au trésor, Lawrence Summers. En rejoignant les pays créanciers chargés de rééchelonner les dettes des pays en développement, la Russie, estiment les Américains, prend sa place dans la communauté financière internationale. Moscou avait bénéficié, en avril 1996, d'un rééchelonnement pluriannuel de 40 milliards de dollars de sa dette publique. Pour être confirmé, l'accord du 20 juin devra être approuvé par la vingtaine de membres du Club de Paris. La Russie a accepté de revoir à la baisse, à 120 milliards de dollars environ, le montant des dettes qui lui sont dues par des Etats en développement, dans la mesure où il s'agissait en partie de crédits militaires.

d'autoriser Moscou à participer à l'ensemble des discussions, en dehors de celles consacrées, samedi, spécifiquement aux questions économiques et au système financier international. Les ministres des finances des sept devaient d'ailleurs tenir leurs propres réunions, en marge de celle des chefs

de la Russie figure à peine sur l'agenda de Denver.

C'est une nouvelle évolution de cette rencontre annuelle, plus loin de la discussion économique informelle, et plus près du sommet politico-stratégique global. Denver offre l'occasion à Boris Eltsine de célébrer son « succès géostraté-

gique prodigieux », selon l'expression d'un haut fonctionnaire français. Il est effectivement peu courant qu'« un pays très largement sous-développé soit ainsi admis dans le cercle le plus intime des pays industriels ». En termes purement économiques, Moscou a encore peu de préoccupations communes avec le reste du monde industriel.

Plusieurs « économies émergentes », comme la Chine, le Brésil, l'Inde, ou l'Indonésie, non seulement produisent davantage que la Russie, mais ont une structure économique désormais semblable à celle des pays industriels. Les quatre nouveaux pays industriels d'Asie (Hongkong, la Corée du Sud, Singapour et Taïwan) comptent ainsi déjà pour plus de 10 % des exportations mondiales, contre 1,5 % seulement pour la Russie.

La Russie peut se vanter d'avoir, comme le Japon, l'un des premiers excédents commerciaux du monde. Mais 80 % de ses ventes à l'étranger sont composées uniquement d'énergie et de matières premières. La transition vers l'économie de marché s'est, par ailleurs, traduite par une explosion des inégalités qui rappelle beaucoup plus l'Amérique latine que la moyenne des pays occidentaux. Le PNUD

(programme des Nations unies pour le développement) comptabilise 60 millions de pauvres en Russie, sur une population totale de 150 millions. Mais l'organisme relève aussi que les 20 % d'habitants les plus riches ont des revenus quatorze fois supérieurs à ceux des 20 % les plus pauvres, alors que cet écart n'est que de un à quatre au Japon, et de un à sept en moyenne dans le monde industriel.

REJOINDRE L'OMC

La Russie ne s'est guère montrée reconnaissante de l'invitation de Denver. A quelques jours du sommet, Boris Nemtsov a refusé de rencontrer Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission européenne, venu à Moscou pour une visite longtemps attendue. Le jeune vice-premier ministre a fait savoir qu'il entendait ainsi protester contre une nouvelle taxe européenne anti-dumping sur les tubes d'acier exportés par la Russie, celle-ci n'étant pas considérée comme une « économie de marché ». Le Kremlin affirme que le pays perd chaque année 1 milliard de dollars sur le marché mondial en raison de telles taxes. L'Union européenne, qui compte pour 40 % des échanges russes, réplique que ses taxes n'affectent que 1,1 % des

exportations de Moscou. Et que la Russie bénéficiera des conditions plus avantageuses, sur ses tubes ou son textile, offertes aux pays à économie de marché, après avoir rejoint l'Organisation mondiale du commerce - c'est-à-dire quand elle aura réduit ses taxes à l'importation, ouvert son secteur des services à la concurrence étrangère et progressé dans la protection de la propriété intellectuelle.

Avant de partir pour Denver, jeudi 19 juin, le président Eltsine a déclaré qu'il désirait voir « écrit noir sur blanc » que le G 7 était désormais transformé en G 8. Un principe pas encore tout à fait admis par le Japon, ni même par les Etats-Unis.

Soucieux de faire un geste envers le premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto, Boris Eltsine a annoncé vendredi que plus aucun missile russe ne serait dirigé contre son pays. Les deux pays s'opposent sur les îles Kouriles, occupées par l'armée rouge depuis la fin de la deuxième guerre mondiale et revendiquées par Tokyo. M. Hashimoto a néanmoins maintenu son refus poli d'effectuer une visite officielle à Moscou d'ici à la fin de l'année.

Françoise Lazare

Les Européens réagissent aux « leçons » américaines

DENVER

de nos envoyés spéciaux

Les Européens, assurément, n'arrivaient pas à Denver au mieux de leur forme après leur médiocre performance du sommet d'Amsterdam. Sinon irrités, du moins un peu étonnés par la « leçon d'économie » que Bill Clinton a, d'entrée de jeu, voulu leur imposer, ils ont tenu à rappeler que l'Europe compte. Ce rappel, Jacques Santer, le président de la Commission de Bruxelles, l'a exprimé vendredi, en soulignant les progrès de l'Europe vers la monnaie unique, son action déterminante en faveur de l'environnement, enfin l'ampleur et l'ancienneté de ses efforts au profit de l'Afrique.

Le projet de l'union économique et monétaire des Quinze devait être évoqué à plusieurs reprises à Denver, notamment dès vendredi soir, à l'occasion d'un dîner réunissant les ministres des finances des Sept, dont Dominique Strauss-Kahn, ainsi que le commissaire européen chargé du dossier, Yves-Thibaut de Silguy. Samedi, l'euro et son impact sur le système monétaire international étaient également inscrits à l'ordre du jour des entretiens économiques des chefs d'Etat et de gouvernement des sept

principaux pays industrialisés, auxquels Boris Eltsine n'était pas convié.

Le projet de communiqué final consacre d'ailleurs - première historique ! - un paragraphe à la future monnaie unique : « Etant donné les incidences internationales de l'euro, nous saluons les efforts déployés par les pays de l'Union européenne pour assurer une transition réussie à l'euro et un bon fonctionnement de l'UEM fondé sur des politiques structurelles et macro-économiques saines, qui contribueront à la stabilité du système monétaire international. » Car il s'agissait d'informer et de rassurer les partenaires américains et japonais, parfois inquiets des turbulences monétaires susceptibles d'accompagner l'introduction de l'euro et de la concurrence que celui-ci risque d'engendrer pour le yen et le dollar.

M. de Silguy a souligné que l'arrivée de l'euro sera favorable à la croissance de l'Europe, ainsi qu'à la stabilité monétaire mondiale. L'euro devrait devenir une monnaie à vocation internationale, équilibrant un système de changes où le dollar détient un poids excessif par rapport à la place des Etats-Unis dans le commerce mondial.

Le président de la Commission a,

d'autre part, fait comprendre que l'Europe n'a pas à copier les recettes prônées par Bill Clinton : « Nous devons définir notre propre modèle et le rendre performant. » Le président américain en est d'ailleurs convenu, en soulignant, à l'occasion de son entretien avec Jacques Chirac, qu'il n'y a pas de « réponse uniforme ». Selon lui, le défi commun est de trouver un équilibre entre, d'une part, la discipline budgétaire associée à la flexibilité du marché du travail et, d'autre part, la protection sociale. Dans ce dernier domaine, le chef de la Maison Blanche s'est montré prêt à reconnaître que le « modèle américain » souffre de certaines carences, inconnues en Europe et notamment en France.

IRONIE ET AGACEMENT

« L'environnement constitue le thème le plus controversé du sommet », indiquait le porte-parole de la Commission européenne. A quelques jours de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée à l'environnement, les Européens souhaiteraient que le G 8 adresse un signal fort à la communauté internationale, avec des objectifs audacieux en matière de protection

de la forêt, et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En revanche, les Américains et les Japonais sont hostiles à l'adoption d'engagements chiffrés et vérifiables. La position de l'Europe est renforcée par la décision des ministres de l'environnement des Quinze, prise mercredi à Luxembourg, en faveur d'un renforcement des normes antipollution applicables aux automobiles.

Les dirigeants réunis à Denver ont d'autre part lancé une sévère mise en garde aux parties bosphoriques, en posant pour condition de l'aide internationale leur pleine coopération à la consolidation de la paix. Enfin, s'agissant de l'Afrique, l'initiative américaine a été accueillie avec une certaine ironie par les Européens. Jacques Santer a rappelé qu'en 1995 l'aide communautaire à l'Afrique subsaharienne était sept fois plus importante que l'aide américaine, les marchés de l'Union étant nettement plus ouverts que d'autres aux produits africains. Dans ce domaine aussi, des commentaires acides illustraient l'agacement suscité par le triomphalisme américain.

Philippe Lemaître
et Laurent Zecchini

Reconnaissance des normes

Les Etats-Unis et l'Union européenne ont signé, le 20 juin à Denver, un accord de reconnaissance mutuelle des normes de qualité de leurs produits dans six secteurs industriels, dont les télécommunications, les équipements médicaux et les produits pharmaceutiques. Après une période de transition de trois ans, ce texte évitera de dupliquer les procédures de certification de la qualité des produits. D'où une économie annuelle estimée à 1 milliard de dollars pour les seuls industriels américains, et une réduction du délai de mise sur les marchés américains et européens de produits importés : six semaines contre parfois huit mois actuellement. Charles Ludolph, un responsable du département du commerce américain, estime qu'il s'agit là d'une étape « vers la création d'un marché unique transatlantique ». Le vice-président de la Commission européenne espère conclure un accord similaire avec le Japon et serait sur le point d'aboutir avec le Canada.

La Roumanie espère un compromis sur son adhésion à l'OTAN

CONTRE mauvaise fortune, Petre Roman fait bon cœur. L'annonce du refus américain d'inclure la Roumanie et la Slovaquie dans une première vague d'élargissement de l'OTAN « était prévisible », estime le président du Sénat roumain, qui était de passage à Paris quelques jours avant que Jacques Chirac ne s'envole pour Denver où il s'est entretenu du sujet avec Bill Clinton. Si Petre Roman reconnaît que la décision américaine a provoqué en Roumanie « un peu d'émotion et d'amertume », il ne perd pas espoir.

« J'étais à Washington pour plaider le dossier roumain lorsque la décision a été annoncée », explique-t-il. « L'administration américaine dit deux choses : le processus d'élargissement était planifié pour trois pays, et il est vrai que la Roumanie n'était pas, jusqu'aux élections de novembre 1996 [remportées par l'opposition au régime de Ion Iliescu], un candidat à prendre sérieusement en compte. Le dossier roumain est un peu trop récent. Washington dit d'autre part : pour nous, il est essentiel que le processus d'élargissement continue. Or la Roumanie est vraiment le pays le mieux placé pour indiquer que cette volonté existe bel et bien. »

« DEUX VOLONTÉS CONTRAIRES »

M. Roman a souligné, dans un entretien avec *Le Monde*, « l'importance » qu'il accorde au soutien de la France. Dans un message adressé au président roumain, Emil Constantinescu, Jacques Chirac écrivait que la France allait « continuer à soutenir fermement la candidature roumaine, jusqu'au sommet de Madrid et pendant le sommet », prévu les 8 et 9 juillet. En même temps, Bill Clinton confirmait qu'il ne soutiendrait que « trois pays » : la République tchèque, la Pologne et la Hongrie.

« La Roumanie ne doit en aucun cas être prise entre deux volontés contraires, américaine et européenne », estime M. Roman. Il suggère donc une « solution de compromis : cinq pays pourraient être invités, lors du sommet de Madrid, à rejoindre l'Alliance atlantique, dont trois entreraient d'abord dans l'OTAN, et deux ensuite. » Il précise que cette solution a été évoquée par Tom Lantos, un représentant démocrate proche du président Clinton. « Nous, les Roumains, sommes d'accord avec une telle solution, mais je ne peux pas dire qu'elle

ait fait son chemin », constate M. Roman.

Depuis l'alternance politique à Bucarest en novembre 1996, marquée notamment par le retour au pouvoir de Petre Roman, la Roumanie a lancé une importante « offensive diplomatique » pour tenter d'obtenir son inclusion dans le

Le soutien de M. Chirac

L'entretien d'une heure, vendredi 20 juin, entre Bill Clinton et Jacques Chirac n'a pas permis d'aplanir les divergences sur la première vague d'élargissement de l'OTAN. Le président français a, une nouvelle fois, plaidé la cause de la Roumanie, et son interlocuteur a réitéré son opposition. M. Chirac ne désarme pas. Il a indiqué que des solutions devraient être trouvées « permettant à la candidature de la Roumanie d'être prise en compte ». Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, a apporté son soutien à M. Chirac : ils regrettent tous deux le veto américain, qui, selon eux, empêche de renforcer le flanc sud de l'Alliance.

groupe des premiers pays communistes invités à rejoindre l'OTAN. Le Canada, ainsi que huit pays européens, France et Italie en tête, ont apporté leur soutien à cette candidature. Le président roumain, Emil Constantinescu, avait pour sa part déclaré, le 18 février, que la construction d'une OTAN « sans la Roumanie » n'avait « pas de sens ».

Pour M. Roman, quelle que soit l'issue du sommet de Madrid, il n'y aura pas, en Roumanie, de « remise en cause du processus de démocratisation, de réformes, ou de rapprochement avec l'OTAN. (...) »

Le 8 juillet, il n'y aura pas de rupture », assure-t-il. M. Roman ajoute que l'intégration de la Hongrie dans l'OTAN, avant la Roumanie, ne devrait pas mener à une détérioration des relations entre ces deux pays : « Il va falloir veiller à barrer la route aux excès nationalistes qui apparaîtront, mais il y a maintenant une certaine confiance dans nos relations, et la Hongrie a réellement soutenu la cause roumaine pour la première vague. »

Natalie Nougayrède

AVIS POUR LES RESSORTISSANTS ITALIENS

Election des COMITES le 22 Juin 1997

On dit souvent qu'il y a deux Italies. Une à l'intérieur des frontières nationales, une à l'extérieur. C'est un peu vrai ! Et ces deux Italies se sont transformées et ont grandi sans jamais se perdre de vue.

Aujourd'hui l'Italie est un pays moderne et avancé qui joue un rôle de premier plan sur la scène mondiale et dans les institutions internationales. Tout cela grâce aussi aux efforts et au travail des millions d'Italiens qui, par leur dynamisme et leur intelligence, ont fait connaître l'Italie dans le monde.

L'Italie veut renforcer de plus en plus les liens entre tous ses citoyens et valoriser le patrimoine extraordinaire représenté par ceux qui vivent à l'étranger. En même temps elle poursuivra son engagement afin que les Italiens à l'étranger voient leurs droits et leurs attentes reconnus à l'intérieur de leur nouveau pays. Les Comités des Italiens à l'étranger sont l'instrument de représentation et de promotion des communautés hors d'Italie, pour favoriser le processus d'intégration et maintenir la vitalité des racines et de la culture italienne.

Le 22 juin prochain les Italiens sont appelés à voter pour renouveler les Comités de leur circonscription consulaire.

Voter est facile, les formalités sont très simples. Tous les ressortissants italiens résidant en France âgés de plus de 18 ans peuvent voter.

Ne ratez pas cet important rendez-vous et le 22 juin votez pour votre COMITE.

Pour tous renseignements, contactez votre Consulat, les Associations italiennes ou l'Ambassade d'Italie à Paris.

Ambassade d'Italie à Paris - Consulat Général d'Italie à Paris
Tél. 01.49.54.03.00 Tél. 01.44.30.47.47



Felipe Gonzalez, secrétaire général du Parti socialiste ouvrier espagnol

« La gauche ne doit pas tomber dans le conservatisme »

L'ancien chef du gouvernement renonce à briguer un nouveau mandat à la tête du PSOE

A l'occasion du congrès du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE, opposition), qui s'est ouvert vendredi 20 juin à Madrid, le secrétaire général et ancien président du gouvernement Felipe Gonzalez a laissé entendre qu'il accepterait une fon-

tion honorifique au PSOE, tout en confirmant qu'il renoncerait au poste de secrétaire général de cette formation. Après quatorze ans de pouvoir, le PSOE tient son premier congrès « d'opposition ». On y analysera cette gauche qui en France

et Grande-Bretagne vient d'arriver au pouvoir. Sait-elle se renouveler ? Et que propose-t-elle ? Felipe Gonzalez, signataire du traité de Maastricht, et dirigeant incontesté du PSOE depuis vingt-quatre ans, s'en est expliqué au *Monde*.

« Comment expliquez-vous les victoires socialistes en Europe ?

— En un mois, un tiers de la Communauté européenne a décidé de changer de gouvernement ! C'est une situation nouvelle. Pourtant notre attitude n'est toujours pas adaptée à cette évolution : le socialisme démocratique en Europe continue à afficher les caractéristiques de l'opposition, au lieu d'agir dans une logique de pouvoir. A présent, avec neuf chefs de gouvernements socialistes en Europe, il va bien falloir « proposer » nous-mêmes des idées et non plus « réclamer ».

» Pour le reste, l'Europe a toujours avancé de crise en crise où il fallait lutter contre l'euro-scepticisme. Aujourd'hui, je dirais que nous sommes dans une période de changement radical avec une dynamique beaucoup plus exigeante. Par exemple, pour construire l'Union monétaire, nous coordonnons nos politiques économiques instrumentales, mais nous ne le faisons pas avec ce que j'appelle les politiques « finalistes », celles qui créent une sensibilité sociale commune, parce qu'elles touchent à l'emploi, l'éducation ou la santé.

Cela reste du domaine exclusif de chaque pays. Alors, que se passe-t-il ? Les dirigeants politiques parlent des compressions budgétaires exigées par Bruxelles, mais les gens ne voient qu'une chose : leurs perspectives sociales et le niveau de l'emploi diminuent, et ils attribuent cela aux seules décisions globales européennes. Ce qui n'est pas exact, d'où ce « malaise », auquel on cherche des explications. Moi, j'en vois une, la déshumanisation des politiques économiques.

« Quels remèdes propose la gauche européenne ?

— Jacques Delors, moi-même et d'autres avons toujours insisté en disant que la politique monétaire est un formidable pas en avant pour l'Europe, à condition de sa-

voir utiliser cette force. Ce n'est pas pour rien que, lorsque nous écrivions le traité de Maastricht, Delors proposait un Livre blanc sur la croissance, la productivité et l'emploi. Ce qui signifie garantir, en le réformant, cet « Etat-providence » qui appartient à la civilisation européenne. C'est pour cela qu'au cours du débat sur l'Etat de la nation j'avais évoqué, pour débloquent la situation européenne, qu'on ne touche pas au pacte de stabilité, mais que l'on développe l'article 103 du traité, c'est-à-dire que l'on augmente les propositions Delors de mieux coordonner les politiques économiques, notamment sur l'emploi. Je constate que le sommet d'Amsterdam m'a ensuite donné raison. Pourquoi était-il nécessaire d'en arriver là ? Parce que dans les années 80 nous avons été dominés par cet élan néolibéral, sans aucune sensibilité « sociale », qui s'est seulement occupé de garantir un marché sans frontières et la stabilité monétaire.

« Comment faire une relecture commune de Maastricht ?

— Il y a un problème de « méthode ». Celle de Monnet, faite de « petits pas », a été parfaite pour passer d'un accord de 6 chefs d'Etat à 9, puis 10, etc. Mais, avec l'élargissement envisagé, la méthode ne sert plus. Il faut penser « globalement » l'Europe, en y incorporant les intérêts nationaux. Mais il est préoccupant de voir dans chaque pays ces excès de nationalisme qui vont à contre-courant de l'histoire : l'Europe ne peut être la somme des intérêts de chacun, il y faut une « vision ». Or, parmi nos dirigeants, il n'y a plus beaucoup de Monnet ! M. Aznar notamment, qui réduit la politique européenne aux stricts intérêts nationaux, en pensant que l'influence de l'Espagne dans l'Union dépend du seul fait qu'elle aura plus ou moins bien satisfait aux critères de Maastricht. Moi, je crois beaucoup

à la « transversalité ». Les courants de pensée majoritaires en Europe continuent à être sociaux-démocrates, libéraux, démocrates-chrétiens, mais l'Europe n'est ni de droite ni de gauche. Maintenant il y a Blair, et Jospin, un homme réfléchi, de fortes convictions et d'une grande honnêteté, mais on peut parfaitement s'entendre avec le chancelier Kohl, que j'apprécie beaucoup. La France est d'ailleurs, en soi, un laboratoire de transversalité : vous avez toujours une division classique droite-gauche, et



FELIPE GONZALEZ

une autre, latente, qui est, disons, celle d'une vision bonapartiste contre une autre, plus moderne, du XXI^e siècle. Ce qui explique ces curieux rapprochements entre segments de centre droit et centre gauche et ces transferts étranges de certaines voix communistes vers M. Le Pen.

« Où en est le PSOE, et existe-t-il vraiment en dehors du « felpisme » ?

— Le nouveau gouvernement est là depuis seulement douze mois, après près de quatorze ans de gouvernement socialiste. Aux élections, nous avons présenté un programme qui a été appuyé par plus de 39 % de la population ! Alors nous n'avons pas encore besoin d'un nouveau programme. Au Congrès, on essaiera plutôt de ré-

flechir à un concept essentiel comme la solidarité. C'est clair, la gauche, pour ne pas tomber dans le conservatisme, qui est pour elle un contresens, doit se renouveler, et là-dessus Tony Blair a une réflexion intéressante. Il dit : nous partageons la globalisation, l'économie ouverte, etc., il faut accepter le fait que la réalité a changé et projeter nos principes vers cette réalité, pas le contraire. Maturité socialiste ? Peut-être. A la différence de la droite qui brandit des recettes toutes faites, la gauche ne doit pas avoir honte d'avouer ses perplexités.

» Quant au PSOE, il existe. Maintenant, c'est vrai qu'une concentration excessive de leadership, ce n'est pas bon. Et en ce qui me concerne, j'ai décidé de passer la main.

« Quel projet avez-vous, une fois parti de la tête du PSOE ?

— Si vous me demandez : voulez-vous présider l'Internationale socialiste ?, je réponds, pas spécialement. Remplacer Santer à la Commission ? Non plus. Je préfère continuer à lutter pour la rénovation des idées et participer au grand débat de la gauche, en Espagne, en Europe et au niveau euro-américain. Pour cela, j'ai déjà le forum de l'Internationale socialiste, qui m'a chargé de mener ce débat. J'ai aussi des centaines d'invitations pour participer à des forums de réflexion. C'est une tâche passionnante qui me permettra de prendre du recul. J'ai cinquante-cinq ans, quatre de moins que Jospin, l'âge qu'avait Mitterrand quand il a lancé son opération pour la présidence de la République depuis Epinay. Seulement, moi, j'ai dirigé le parti pendant vingt-quatre ans et gouverné pendant treize. Cela suffit : à l'évidence, je me suis trompé de génération. »

Propos recueillis par Marie-Claude Decamps

Mesut Yilmaz va former le nouveau gouvernement turc

Le premier ministre démissionnaire Necmettin Erbakan et son alliée Tansu Ciller ont dénoncé un « coup d'Etat »

LE PRÉSIDENT turc Süleyman Demirel a nommé, vendredi 20 juin, le chef de l'opposition, Mesut Yilmaz, au poste de premier ministre. Le nouveau chef du gouvernement, qui dirige le Parti de la Mère patrie (Anap, droite), va essayer de rassembler une coalition laïque excluant les islamistes de son prédécesseur Necmettin Erbakan, que les militaires ne veulent plus voir au pouvoir. Le chef de l'Etat a ainsi mis en échec, au moins provisoirement, les plans de M. Erbakan et de sa partenaire conservatrice, Tansu Ciller, qui voulaient, en échangeant leurs postes, poursuivre leur coalition sous la direction de M^{me} Ciller.

M. Yilmaz, qui a déjà été deux fois premier ministre, revient ainsi à la tête du pays un an après l'avoir quittée. De mars à juin 1996, il avait dirigé une coalition avec M^{me} Ciller, formée à l'instigation de la « Turquie institutionnelle » dominée par l'armée, pour barrer la route du pouvoir aux islamistes qui venaient de devenir le premier parti du pays. M^{me} Ciller s'était retirée de l'alliance au bout de trois mois pour punir M. Yilmaz d'avoir laissé son parti soutenir des résolutions au Parlement, visant à ouvrir des enquêtes sur des allégations de malversation lorsqu'elle était elle-même premier ministre.

Agé de quarante-neuf ans, M. Yilmaz est un représentant de la nouvelle génération de politiciens turcs, attachés à l'économie de marché et à l'ancrage du pays à l'Occident. Héritier politique de l'ancien président Turgut Ozal, c'est un personnage sans grand charisme, mais à la réputation d'intégrité. Diplômé de sciences politiques de l'université d'Ankara, il a continué ses études à l'université de Cologne (Allemagne) de 1972 à 1974. Il a travaillé pour le secteur privé en Turquie jusqu'à son entrée en politique. Depuis 1988, il est vice-président de l'Union démocratique européenne, organisation qui regroupe des partis politiques conservateurs des pays européens.

Dès sa désignation comme chef de gouvernement, Necmettin Erbakan et Tansu Ciller ont dénoncé ce que l'ancien premier ministre a appelé une « attitude contraire aux règles démocratiques ». « Il [M. Demirel] n'a pas pris en considération la majorité au Parlement », a-t-il ajouté. Le chef du Parti de la prospérité (Refah), premier parti à l'As-

semblée avec 158 sièges sur 550, avait démissionné, mercredi, et demandé au chef de l'Etat de le remplacer par M^{me} Ciller, chef du Parti de la juste voie (DYP, droite), troisième parti en nombre de sièges avec 116 élus. « Nous sommes face à un coup d'Etat de Cankaya » (le palais présidentiel), a assuré pour sa part M^{me} Ciller, dans une émission télévisée, à propos de la désignation de M. Yilmaz.

ALLIANCE LAÏQUE

Le gouvernement était en fait totalement paralysé depuis plusieurs semaines et soumis à une intense pression des militaires, déterminés à le faire tomber. Ceux-ci, gardiens farouches des institutions laïques de la République, ont accusé le Refah de « soutenir le fondamentalisme islamique » et d'« inciter le peuple à s'opposer à l'Etat laïc ». La tâche de M. Yilmaz s'annonce difficile, avec l'obligation de rassembler assez de députés pour obtenir la confiance du Parlement, son parti, le deuxième en nombre de l'Assemblée, ne rassemblant que 129 élus sur 550 sièges. Deux partis de gauche ont promis d'apporter leur soutien à Yilmaz.

Mais une alliance laïque nécessiterait le soutien d'un petit parti de droite, et une dizaine de défections chez les conservateurs de la Juste Voie.

Le communiqué de la présidence annonçant la nomination de M. Yilmaz explique qu'il a été « chargé de former un gouvernement susceptible de supprimer la tension qui prévaut dans le pays ». Le nouveau premier ministre a indiqué qu'il allait se donner dix jours, soit jusqu'au 30 juin, pour mettre sur pied « un gouvernement qui pourra obtenir la confiance du Parlement ». « Ce sera un gouvernement de réconciliation, à base élargie », a précisé M. Yilmaz en ajoutant qu'il allait prendre des contacts mardi avec les chefs des autres partis politiques pro-laïcs, laissant ainsi entendre qu'il ne prévoyait pas de s'entretenir avec M. Erbakan.

Yilmaz s'est déjà prononcé pour des élections anticipées au printemps 1998 afin de mettre fin à des mois de chaos politique. « Nous sommes favorables à des élections législatives et locales organisées en même temps au printemps prochain », a-t-il dit, lors d'une conférence de presse, au palais présidentiel. — (AFP, Reuter.)

L'Observatoire des prisons dénonce le sort des détenus dans le monde

IL Y A quatre ans, le premier rapport de l'Observatoire international des prisons (OIP) était un court document qui faisait le point, pour la première fois, sur les conditions de détention des prisonniers « ordinaires » du monde entier. Depuis, le nombre de pays étudiés a doublé — il est passé d'une vingtaine à plus de quarante — et les notices se sont considérablement étoffées. Désormais, le rapport annuel de l'OIP est devenu un document de référence.

Aujourd'hui encore, le maître mot des fondateurs de l'Observatoire est la vigilance. « Seule la transparence peut éviter le pire », écrivait en 1995 la présidente, Christine Daure-Serfaty. Notre regard, notre vigilance sans faille sur les prisons proches ou lointaines peuvent en détruire l'opacité voulue. » A l'étranger, ce regard est exercé par des associations de protection des droits de l'homme. En France, les 183 établissements pénitentiaires sont dotés d'un

groupe de surveillance composé d'avocats, de visiteurs de prison, d'aumôniers.

Le rapport de l'Observatoire dessine d'abord une étrange carte du recours à l'enfermement. En général, le taux de détention pour 100 000 habitants se situe aux alentours de 100 : c'est le cas dans la plupart des pays européens — en France (94), en Espagne (91) ou en Irlande (65) — mais aussi au Canada (114) ou au Mexique (107). D'autres relèguent la prison à la marge du système répressif : c'est le cas du Danemark (57) mais surtout du Japon (38). Enfin, deux pays se sont lancés dans une course au tout-carcéral : la Russie et les Etats-Unis, dont le taux de détention (plus de 600) est six fois supérieur à celui de l'Europe.

Cette année encore, l'Observatoire dénonce de graves manquements aux droits de l'homme : des tortures en Israël, où les services de sécurité sont autorisés depuis 1987 à recourir à des « pressions physiques modérées », et des dé-

tentions arbitraires au Pérou, où elles sont évaluées à plus de 10 000 en 1996. Mais le mérite de l'OIP est aussi d'évoquer ces détails quotidiens qui font et défont la dignité d'un détenu : le seau collectif en guise de toilettes au Kenya, le contrôle vidéo des visites en Irlande, ou le port obligatoire de l'uniforme pour les condamnés d'Afrique du Sud.

MISÈRE ET VIOLENCE

Dans les pays du tiers-monde, la misère s'ajoute le plus souvent à l'enfermement. En Colombie, où la prison de Bellavista accueille 4 000 détenus pour 1 500 places, certains prisonniers dorment sur le sol, dans les couloirs ou les toilettes. Au Cameroun, la surpopulation a contraint les détenus de la prison de Douala à construire des abris en carton et en plastique. En Algérie, les bols et les couvertures ne sont pas fournis : les prisonniers mangent avec des bouts de plastique découpé ou sur du pain.

Parfois, la violence se fait plus

subtile. Au Japon, les détenus ne peuvent ni parler ni regarder de côté pendant le travail. Ceux auxquels le personnel a délivré une carte indiquant qu'ils peuvent demander l'autorisation de parler lèvent la main et indiquent : « Veuillez me permettre de parler. » Dans les cellules disciplinaires, où une caméra fonctionne en permanence, le détenu, les pieds et les mains attachés par des menottes en cuir, doit manger et aller aux toilettes seul. Il doit impérativement rester immobile : assis s'il est étranger, accroupi s'il est japonais.

En Europe, où les conditions matérielles de détention sont moins rudes, le débat porte davantage sur l'accès aux soins, l'usage du téléphone ou le droit à la sexualité. En Belgique, les parloirs intimes sont théoriquement interdits, mais certaines prisons l'acceptent pour les détenus mariés avec des enfants en bas âge. En Allemagne, les visites ont lieu dans des pièces séparées, même si les relations sexuelles sont officiellement prohibées. Aux Pays-Bas, les détenus en fin de peine peuvent recevoir leurs conjoints et leurs enfants sans surveillance. En France, les parloirs intimes sont encore interdits.

Aux Etats-Unis, où 45 personnes ont été exécutées en 1996, la violence est « omniprésente », selon l'OIP. Une enquête du FBI a ainsi révélé que, dans certaines prisons, les surveillants organisaient des « combats de gladiateurs » entre gangs rivaux. Ces bagarres enregistrées en vidéo étaient projetées au personnel, qui pouvait faire des paris. Dans l'Oklahoma, le shérif du comté de Creek a rétabli le travail en tenue de bagnard, avec boulet aux chevilles, sur le bord des routes. Quant au Sénat du Wisconsin, il a imposé aux détenus qui travaillent à l'extérieur une ceinture électrique qui peut envoyer une décharge de 50 000 volts...

Bruno Caussé

Anne Chemin

Un travail de fourmi pour une dizaine de permanents

LYON

de notre correspondant régional

L'adresse est un symbole : l'Observatoire international des prisons (OIP), créé en 1991, est installé dans les bâtiments qui abritent le Centre d'histoire de la résistance et de la déportation de Lyon. Pendant l'Occupation, c'est là que les nazis, avec à leur tête Klaus Barbie, torturaient leurs prisonniers. Avant de se lancer dans ce combat pour « les derniers des derniers » — les détenus de droit commun —, son fondateur, Bernard Bolze, fut travailleur social puis journaliste. Pour l'OIP, il lui a fallu vaincre bien des scepticismes et des réticences : la prison est un univers qui ne suscite pas les mêmes mobilisations que les autres causes humanitaires.

Dans les bureaux de Lyon, objecteurs de conscience, avocats ou bénévoles se mêlent à la dizaine de permanents. Jean-François Basse, un Sénégalais de trente-deux ans qui, après un passage à la Jeunesse étudiante chrétienne, s'est investi dans l'OIP comme dans un « apostolat », s'occupe de la délégation régionale d'Afrique. Laurence Fayolle a travaillé avec l'Association Equilibre avant de prendre en

charge, à l'OIP, le dossier des mineurs. « Presque tous les Etats ont adopté la Convention des droits de l'enfance, mais elle reste trop souvent inappliquée », constate-t-elle. Lorena Espinosa-Barry, fille de réfugiés chiliens, a « toujours vécu dans la culture des droits de l'homme, de la répression et de la prison ». Elle met en place en Amérique latine un réseau de correspondants.

En Europe, en Afrique ou aux Amériques, militants et permanents de l'OIP se livrent à un travail de fourmi. Mais l'Observatoire « n'est pas une organisation de masse comme Amnesty internationale », souligne Jean-François Basse. En quelques années, l'OIP a connu un développement rapide, « mais les moyens n'ont pas suivi », explique Bernard Bolze. Avec 2,8 millions de francs de subventions diverses, en 1996, la situation économique reste fragile et les cotisations des adhérents insuffisantes. « Nous nous interrogeons sur la politique à choisir pour lever des fonds, poursuit le fondateur. L'OIP doit garder son indépendance vis-à-vis des pouvoirs, mais ne peut pas relever de la charité. »

NANCY HUSTON
INSTRUMENTS
DES TÉNÉBRES

PRIX DU
LIVRE INTER



APRÈS LE "GONCOURT DES LYCÉENS", UN ROMAN QUI EST, UNE FOIS ENCORE, PLÉBISCITÉ PAR SES LECTEURS !

ACTES SUD

« un endroit où aller »

En Pologne, les hommes politiques devront révéler leurs liens éventuels avec l'ex-police politique

VARSOVIE. Le président polonais, Alexandre Kwasniewski, a décidé, mercredi 18 juin, de ne pas mettre son veto à une loi sur la « vérification » des hommes politiques, récemment votée par le Parlement, malgré l'obstruction du Parti social-démocrate (SDRP, ex-communiste). Les responsables actuels, mais aussi les candidats aux élections législatives – que M. Kwasniewski a fixées au 21 septembre 1997 –, devront déclarer par écrit s'ils ont ou non, entre 1944 et 1990, entretenu des liens de collaboration avec la police politique du régime communiste. Tout mensonge à cet égard doit être puni par une interdiction d'exercer pendant dix ans un quelconque poste de responsabilité publique. La « vérification » concerne les plus hauts responsables de l'Etat, les dirigeants des agences nationales de presse et des chaînes publiques de télévision, ainsi que les magistrats. En signant cette loi, M. Kwasniewski a fait un geste en direction de l'opposition, notamment vers les centristes de l'Union de la liberté (UW), où se retrouvent beaucoup de grandes figures de la lutte contre l'ancien régime communiste. – (Corresp.)

Le chef du gouvernement ukrainien a été renvoyé

KIEV. Le président ukrainien, Leonid Koutchma, a renvoyé, jeudi 19 juin, son premier ministre, Pavel Lazarenko, en invoquant une maladie soudaine de ce dernier. Vassily Dourdiniet, qui était jusqu'alors premier vice-premier ministre, remplira les fonctions de M. Lazarenko « tant que ce dernier sera malade », a précisé l'administration présidentielle. Des rumeurs sur le limogeage de M. Lazarenko circulaient depuis des mois. Il est critiqué, notamment par des investisseurs occidentaux, pour son peu d'empressement à réformer l'économie, et ses liens étroits avec le secteur du gaz. Les arriérés de salaires et de retraites s'élèvent à plus de 2 milliards de dollars (11,6 milliards de francs) en Ukraine. Le Parlement n'a toujours pas adopté le budget 1997, ni une réforme fiscale réclamée par le Fonds monétaire international, qui a bloqué un prêt de 3 milliards de dollars (17,4 milliards de francs). – (AFP)

DÉPÊCHES

■ **OTAN : le général américain George Joulwan**, commandant suprême des forces alliées en Europe et commandant en chef des forces américaines en Europe, a été fait, vendredi 20 juin, à Paris, commandeur de l'Ordre du mérite par le chef d'état-major français des armées, le général Jean-Philippe Douin. Il quittera ses fonctions à l'OTAN en septembre.

■ **ROUMANIE : les 45 000 mineurs de la vallée du Jiu** (centre du pays), en grève sauvage depuis une dizaine de jours, ont repris le travail, vendredi 20 juin, après avoir obtenu une promesse d'augmentation de 23,3 % de leur salaire à partir du mois de juillet, a-t-on indiqué de source syndicale. 50 000 autres mineurs de la région d'Olt (sud), qui avaient déclenché un mouvement de soutien prévoyant notamment le blocage de routes, ont également décidé de suspendre leur action. – (AFP)

■ **RUSSIE : la Douma (Chambre basse du Parlement)**, dominée par les communistes, a adopté en première lecture, jeudi 19 juin, le nouveau projet de code fiscal présenté par le gouvernement. Le vote des députés est intervenu alors que circulent, depuis des semaines, des rumeurs de dissolution de la Douma par Boris Eltsine. – (AFP)

■ **TURQUIE : une explosion** a endommagé les locaux de l'ambassade de Turquie à Bruxelles, dans la nuit de vendredi 20 à samedi 21 juin. Elle n'a fait aucune victime, mais a provoqué des dégâts au bâtiment situé dans le centre de Bruxelles. Des maisons voisines ont eu des vitres brisées. Quelques heures plus tard, un homme se présentant comme membre d'un groupe arménien, a revendiqué « l'attaque », lors d'une communication téléphonique avec le bureau de l'AFP de Rome. – (AFP)

Report de la conférence des pays donateurs pour la Bosnie

BRUXELLES. La Commission européenne a annoncé, vendredi 20 juin, que la conférence des pays donateurs pour la Bosnie n'aurait pas lieu comme prévu la semaine prochaine à Bruxelles. Aucune nouvelle date n'a été fixée, la Bosnie n'ayant pas rempli les conditions fixées par la communauté internationale, selon un porte-parole de la Commission. Evoquant les « conditions » non remplies, le porte-parole a notamment fait allusion à l'absence de création d'une banque centrale et d'un système douanier unifié dans le pays.

A Sarajevo, Michael Maclay, porte-parole du Haut-représentant civil en Bosnie a estimé que c'est l'attitude des responsables de la Republika Srpska (RS, entité serbe de Bosnie) qui est à l'origine de ce nouveau report. Les responsables de la RS « ont fait les difficiles ces derniers jours », a déclaré M. Maclay, tout en exprimant l'espoir que la conférence puisse se tenir avec un retard de « quelques jours » seulement. Selon des sources en Bosnie, la RS refuse d'abandonner une union douanière qui la lie à la République fédérale de Yougoslavie (RFY, Serbie et Monténégro), pour en créer une avec la Fédération croato-musulmane, l'autre entité de Bosnie. – (AFP)

Les belligérants prolongent le cessez-le-feu pour une semaine à Brazzaville

La population de la capitale congolaise, sceptique, cherche à gagner des quartiers sûrs

Le maire de Brazzaville, Bernard Kolelas, a obtenu une prolongation du cessez-le-feu pour une semaine entre les partisans du président Lis-

souba et ceux de son prédécesseur, M. Sassou Nguesso. L'accord comprend également la démilitarisation de l'aéroport, déserté après le départ

des soldats français. La population de la capitale, qui se réfugie dans le quartier de M. Kolelas, craint une reprise des combats.

BRAZZAVILLE

de notre envoyée spéciale

Le maire de Brazzaville, Bernard Kolelas, médiateur entre les belligérants, a annoncé, vendredi 20 juin, la prolongation du cessez-le-feu pour sept jours. Le président Pascal Lissouba et son prédécesseur, Denis Sassou Nguesso, devront envoyer des observateurs au sein d'une patrouille mixte afin de veiller à la démilitarisation de l'aéroport, et d'éviter toute arrivée d'armes dans la capitale congolaise. La création d'un couloir humanitaire devrait permettre aux organisations internationales de porter secours à la population. En ville, c'est le soulagement, même si chacun attend d'être assuré du respect du cessez-le-feu.

Tôt ce jour-là, sœur Lucie et trois religieuses regroupent leurs soixante orphelins dans le jardin, entre matelas et ballots de nourriture. Le foyer d'accueil, près de l'aéroport, dans la zone contrôlée par les milices « Cobras » de M. Sassou Nguesso, doit fermer ses portes. Le CICR et la Croix-

Rouge congolaise viennent les chercher après treize jours de combats. « Nous partons, nous partons », chantonnent les enfants sous le soleil déjà chaud. Les bébés braillent. Jérémie tremble, effrayé. Julien, âgé de quatre semaines, dort paisiblement dans les bras de sœur Marguerite.

LA PROTECTION DES « NINJAS »

La camionnette prend la direction de Baongo, ce quartier béni où le maire, Bernard Kolelas, maintient tranquillité et vie commune. Sœur Angélique conduit vers la maison de son frère. La foule des « déplacés », également venus se réfugier auprès des milices « Ninjas » du maire, regarde le convoi. Finalement, la porte est barrée par des combattants. Le frère ne peut que regretter de voir « sa maison envahie ».

Assis sur l'herbe, les orphelins ne s'affolent pas. Leurs nounous paniquent quelques instants. Où trouver un refuge dans ce quartier qui a doublé sa population en trois jours ? Une heure plus tard, le

CICR revient. Une crèche vide va rouvrir ses portes, et les orphelins y attendront un improbable retour à la paix.

Sœur Marguerite, une septuagénaire maigre et alerte en dépit d'une foulure à la cheville, rit : « L'aventure reprend un cours plus humain. » Originaire du nord de la France, venue à Brazzaville il y a vingt-cinq ans, elle s'est résignée à renvoyer les élèves de son école au début des combats, impuissante à assurer leur sécurité. Elle a subsisté dans sa classe, isolée, avant de marcher vers le foyer de sœur Lucie. Dans la rue, un blindé français s'est arrêté. Les soldats ont tenté de convaincre sœur Marguerite de s'envoler vers Libreville. « Têtu comme une ânesse », elle n'a pas voulu entendre parler d'évacuation : « Et quoi encore ! ». Pour la protéger des tirs, les soldats l'ont emmenée chez sœur Lucie.

La sœur peste contre « ces mensonges sur l'égalité devant la santé et l'éducation ». « Ces droits de l'homme, ça me fait rire. Qu'ils donnent aux Africains la possibilité

de vivre décemment », dit-elle. Elle ne supporte pas « ces gens qui commettent des atrocités et demandent pardon ». Pas plus qu'elle ne supporte les interdictions d'avorter. Les enfants, en traversant le quartier de Baongo, regardent avec un étonnement ravi les étals de bananes et d'oranges, et les jeux des gamins qui se chamaillent. Depuis deux semaines, les orphelins n'avaient pas levé les yeux au-delà des grilles de leur foyer.

Non loin de là, chez le maire Bernard Kolelas, des officiers de l'armée congolaise s'appuient nonchalamment à la portière de leur Mercedes blindée. Les négociations se poursuivent sous la protection des « Ninjas ». L'ambassade de France ne peut plus assurer le transport des médiateurs depuis que l'armée française a quitté Brazzaville. Dès que l'aéroport a été désert, une nuée de riverains en uniforme a pillé les derniers vestiges de son passage.

Danielle Rouard

Mystères et spéculations sur les mines de l'ex-Zaïre

LONDRES

de notre correspondant dans la City

Parler de « difficultés » – corruption, détournements de fonds – pour la Gécamines, la société minière d'Etat congolaise, passe pour un euphémisme après le règne du maréchal Mobutu Sese Seko. L'entreprise publique de Lubumbashi doit désormais s'adapter au régime du président Laurent-Désiré Kabila, qui a placé des hommes de confiance aux postes à responsabilité.

La production annuelle de cuivre de la Gécamines est tombée à 40 000 tonnes, soit dix fois moins qu'avant 1988, celle de cobalt à 4 000 tonnes, soit le tiers d'il y a dix ans. L'endettement est de 600 millions de dollars (3,5 milliards de francs), dont la moitié auprès de bailleurs de fonds internationaux nerveux, peu enclins à desserrer davantage les cordons de la bourse, vue l'incertitude politique prévalant en République démocratique du Congo.

L'investissement pour réhabiliter l'outil de production est évalué au minimum à 200 millions de dollars (1,2 milliard de francs), certains parlant d'une somme trois fois plus élevée. Il faut aussi motiver les 26 000 employés, rétablir la confiance pour attirer les capitaux étrangers, et relancer l'exploitation des gisements du Katanga.

Faisant fi des rumeurs colportées lors de l'offensive des troupes de l'Alliance, les responsables de la Gécamines affirment qu'aucun contrat conclu sous l'ère Mobutu n'a été résilié. La firme n'a signé que deux nouveaux accords : le premier avec le sidérurgiste sud-africain Iscor, portant sur 50 millions de dollars pour moderniser la



mine de Kamoto ; le second avec America Mineral Fields, le groupe nord-américain présidé par Jean-Raymond Boule, concernant la mine de cuivre et de zinc de Kipushi, à la frontière zambienne. Curieusement, la Gécamines

conteste l'existence du contrat de 1 milliard de dollars (5,8 milliards de francs) signé entre l'Alliance et Jean-Raymond Boule, qui avait personnellement financé l'effort de guerre de Kabila, dit-on, à concurrence de 50 millions de dollars

M. Kabila nie les massacres de réfugiés, l'ONU enquête

Le président de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Laurent-Désiré Kabila, a nié, vendredi 20 juin, que ses troupes soient impliquées dans des massacres de réfugiés hutus rwandais et a qualifié de mensongères les informations selon lesquelles il aurait ordonné à ses collaborateurs d'entraver l'enquête de l'ONU. « Ce sont des mensonges. Pour commencer, il n'y a plus de réfugiés rwandais, ils sont tous rentrés chez eux. Et il n'y a jamais eu de massacres », a-t-il déclaré. Ses propos font suite à l'arrivée à Kinshasa d'une mission de l'ONU chargée d'enquêter sur des allégations de massacres commis par les forces de M. Kabila. L'arrivée des enquêteurs des Nations unies coïncide avec un article du *Washington Post* qui affirme que le président de la RDC a demandé aux responsables locaux du Kivu de collaborer le moins possible avec la mission d'enquête. – (Reuter.)

Le ministre israélien de la défense estime que rien n'interdit le développement des colonies

« LA SÉCURITÉ des personnes et la sécurité nationale » sont les maîtres mots du ministre israélien de la défense, Itzhak Mordechai, pour qui la sécurité de l'Etat juif est la seule et unique clé du déblocage des pourparlers entre son pays et les Palestiniens. Alors même que ces négociations sont arrêtées, depuis trois mois, parce qu'Israël refuse de geler l'extension des implantations dans les territoires palestiniens occupés, M. Mordechai estime qu'aucun texte ni aucun accord n'interdit à l'Etat juif d'aller de l'avant dans sa politique de colonisation.

« A mon avis, pour nous et pour les Palestiniens, il n'existe qu'une seule voie : progresser vers des accords, respecter ces accords, mais la chose essentielle est que les Palestiniens sont obligés de combattre le terrorisme et la violence », a déclaré M. Mordechai, dans un entretien accordé mercredi 18 juin au *Monde*, lors d'une visite à Paris, à l'occasion de la tenue du Salon de l'Aéronau-

tique. « Nous sommes prêts à prendre des risques, dit-il, mais ils sont tributaires de la manière dont les Palestiniens agiront contre le terrorisme, susciteront la confiance chez les gens et feront en sorte que des accords soient respectés et honorés. »

Ces « risques » consistent à « négocier la deuxième phase du retrait » israélien en Cisjordanie et à « négocier la phase finale », qui doit porter sur le statut définitif de

Dégradation de la situation à Hébron

Trente-sept Palestiniens ont été blessés, vendredi 20 juin, à Hébron, en Cisjordanie, lors d'affrontements entre manifestants et l'armée israélienne. Deux blessés ont été opérés dans un état critique après avoir été touchés à la tête par des balles caoutchoutées. Hébron est depuis une semaine le théâtre d'affrontements quotidiens entre Palestiniens et Israéliens, qui ont fait au total plus de 170 blessés Palestiniens. Huit militaires israéliens ont été touchés par des jets de pierres. Les militaires utilisent des billes d'acier enrobées de caoutchouc en riposte aux jets de pierres et de bouteilles incendiaires des Palestiniens, qui protestent contre l'occupation des territoires et l'extension de la colonisation israélienne. Des heurts ont également eu lieu vendredi dans la localité proche de Beit Fajjar. Sept Palestiniens ont été blessés. – (AFP)

ce territoire et de la bande de Gaza. Pour le ministre israélien de la défense, les colonies de peuplement – qui, même aux yeux des Etats-Unis, les plus fidèles alliés de l'Etat juif, sont « un obstacle » à la paix – ne contreviennent pas aux accords israélo-palestiniens dits « d'Oslo ». « A nos yeux, les juifs ont le droit de vivre en Judée-Samarie [Cisjordanie], de même qu'ils ont le droit de vivre à Paris, à Londres, à

New York ou à Beyrouth prochainement. Nous avons pris l'engagement de ne plus construire d'implantations et nous respectons cet engagement. Mais les implantations existantes doivent vivre et continuer de manière naturelle à survivre », ajoute-t-il.

Quant à la colonie juive de Har Homa, à proximité de Jérusalem, dont la mise en chantier, le 18 mars 1996, a stoppé net les négociations israélo-palestiniennes, elle est érigée, fait-il valoir sur « des terres privées israéliennes » – en réalité sur des terres dont 60 % ont été achetées par le Fonds national juif, les Palestiniens ayant été expropriés des 40 % restants. La légitimité de la construction y a reçu l'aval de la Cour suprême israélienne, insiste M. Mordechai, qui ajoute : « Au gouvernement, nous sommes allés plus loin et nous avons décidé de construire pour les Palestiniens. » « Je pense personnellement, nuance-t-il, qu'il faut investir beaucoup plus pour améliorer la manière dont vivent les Palestiniens à Jérusalem,

pour présenter une Jérusalem unifiée, avec une qualité de vie égale pour quiconque y réside. »

« PROGRESSER PAS À PAS »

M. Mordechai approuve-t-il le plan du premier ministre Benyamin Nétanyahou de ne restituer aux Palestiniens que 40 % de la Cisjordanie ? « Les seules cartes qui ont été soumises au gouvernement, répond-il, sont celles qui désignent les besoins d'Israël en matière de sécurité et qui soulignent les intérêts nationaux. Le processus ne se déroule pas entre nous et nous-mêmes. Nous avons notre conception des choses, mais il faut en discuter avec les Palestiniens. Ce n'est pas moi qui trace les cartes, mais j'ai en tête des cartes. (...) En fait, il faut négocier [avec les Palestiniens] de manière honorable, avec une confiance mutuelle. (...) Le principe qui doit nous guider, c'est que l'Autorité palestinienne doit contrôler les Palestiniens et il doit y avoir une sécurité pour les Israéliens. »

Quant à la question de savoir pourquoi les Palestiniens n'auraient pas droit à l'autodétermination, M. Mordechai se borne à répondre : « Le problème est simple : il est impossible de donner à quiconque la capacité de mettre en danger l'Etat d'Israël aujourd'hui ou à l'avenir. » Et d'ajouter : « Il y a encore beaucoup de chemin à faire. (...) Je propose aux Palestiniens de progresser pas à pas. (...) On peut aujourd'hui discuter de choses extrêmes, mais cela cassera tout le processus. Qu'y aurons-nous gagné ? »

M. Mordechai souhaite vivement que les pourparlers de paix avec la Syrie, en panne depuis 1996, reprennent, même si les deux parties « ne sont pas d'accord (...) ». « Le fait de discuter, estime-t-il, permet à chacun de comprendre les besoins de l'autre et aux deux parties de chercher une formule pour résoudre leur conflit. »

Mouna Naim

Pol Pot a été arrêté par ses anciens partisans

Les autorités cambodgiennes vont demander la comparution du chef historique des Khmers rouges devant un tribunal international

PHNOM PENH

de notre envoyé spécial

En présence de Hun Sen, le prince Ranariddh a « confirmé » samedi 21 juin, à Phnom Penh, la capture de Pol Pot, l'avant-veille, par ses propres lieutenants. Exceptionnellement réunis pour accueillir le général Chaovalith Yongchaiyudh, leur homologue thaïlandais, les deux premiers ministres cambodgiens ont également annoncé qu'ils allaient demander aux Nations unies de constituer un tribunal pour juger le principal responsable du million, au bas mot, de morts sous la férule des Khmers rouges de 1975 à 1978.

La radio des Khmers rouges avait annoncé, vendredi, l'arrestation de Pol Pot par ses anciens compagnons à la suite d'une course-poursuite dans la région d'Anlong Veng, dans l'extrême nord du Cambodge, et que Khieu Samphan assurait sa succession. Cet émetteur, qui serait donc sous le contrôle de Khieu Samphan, avait déjà affirmé, quarante-huit heures auparavant, que Pol Pot s'était rendu et avait

« reconnu ses torts ». Ce qui est présenté par cette radio comme le début d'« une ère nouvelle », au sortir d'une « nuit » qui s'était « abattue » sur le Cambodge en 1975 avec la victoire des Khmers rouges, est donc intervenu peu avant l'arrivée à Phnom Penh, samedi, du chef du gouvernement thaïlandais, lequel gère de longue main le dossier cambodgien et a facilité, à plusieurs reprises, des négociations entre Phnom Penh et des Khmers rouges.

MONNAIE D'ÉCHANGE

Pol Pot, soixante-neuf ans, serait donc vivant et entre les mains de ses anciens lieutenants. Le gouvernement royal se comporte même comme si ces derniers étaient prêts à le remettre à la justice internationale. Alors que se pose maintenant la question de la reconversion des Khmers rouges dans le jeu politique légal, Hun Sen, second premier ministre et chef du PPC (Parti du peuple cambodgien), bête noire des Khmers rouges, a clairement indiqué jusqu' alors qu'aucun compromis avec les

partisans de Khieu Samphan ne sera envisageable tant que ces derniers n'auront pas reconnu le gouvernement royal et, donc, dissout leur propre « gouvernement » formé en 1994. Khieu Samphan, qui préside également un Parti de la solidarité nationale, a déjà offert son soutien au Front uni national (FUN), formé par le Funcinpec royaliste présidé par le prince Ranariddh, premier ministre, et le Parti de la nation khmère (PNK) de Sam Rainsy, figure de proue de l'opposition légale.

La paralysie du gouvernement royal, en raison du divorce entre Ranariddh et Hun Sen, a expliqué pour l'essentiel la marge de manœuvre dont les Khmers rouges ont encore bénéficié ces derniers temps. Moyennant un changement d'uniformes et une amnistie, un groupe de Khmers rouges, dont le chef est Ieng Sary, ancien numéro trois du mouvement, gère la zone autour de Pailin et Phnom Malai (extrême ouest), ce qui lui permet de garder ses unités évaluées à cinq mille hommes, de ne pas payer d'im-

pôts et de commercer légalement avec la Thaïlande. Ce groupe s'est même constitué en parti : le Mouvement uni national démocratique.

Les quelque deux mille Khmers rouges d'Anlong Veng qui se sont retournés contre Pol Pot sont peut-être en train de rechercher un *modus vivendi* du même type. Le prix du marchandage sera la remise de Pol Pot à la justice. Si tel est le cas, ce premier pas en vue de leur réinsertion dans la vie politique du royaume, qui a déjà eu pour effet d'exacerber les relations entre le Funcinpec et le PPC, va donner lieu à des tractations supplémentaires. Dans l'immédiat, l'intérêt se portera, avant tout, sur le sort de Pol Pot : s'il se confirme qu'il est prisonnier de Khieu Samphan, ce qui ne manque déjà pas de sel, compte tenu que le deuxième a toujours été la voix du premier, l'éventualité de son transfert dans une autre geôle - hors du Cambodge ? - devrait être le principal point d'interrogation.

Jean-Claude Pomonti

ASIE

■ **INDE/PAKISTAN** : les deux frères ennemis du sous-continent indien ont renoué, vendredi 20 juin, à Islamabad, des contacts de haut niveau. Les secrétaires généraux, l'Indien Salman Haider et le Pakistanais Shamshad Ahmed, ont échangé leurs vues « sur une approche constructive pour résoudre leurs différends ». - (AFP)

■ **CORÉE DU SUD** : Séoul a ordonné, samedi 21 juin, l'arrestation imminente des 120 étudiants jugés les plus radicaux. Le mouvement Hanhongryon, composé d'une douzaine de conseils d'étudiants, est dans le collimateur des autorités après que deux informateurs de la police ont été torturés à mort par des étudiants. - (AFP)

■ **HONGKONG** : le Parti démocrate a annoncé, vendredi 20 juin, qu'il participerait aux élections législatives qui auront lieu après la restitution du territoire à la Chine. Le président du parti, Martin Lee, a précisé que ce choix ne signifiait pas qu'il tenait l'organe issu de ces élections pour légitime. « Mais nous lutterons pour l'améliorer », a-t-il dit. Pékin a annoncé la dissolution de l'actuel Conseil législatif (Legco). - (AFP)

■ **USA/CHINE** : les évêques catholiques américains, rassemblés vendredi 20 juin à Kansas City (Missouri), ont demandé au Congrès de ne pas voter le renouvellement de l'octroi à Pékin de la clause de la nation la plus favorisée en raison des violations répétées des droits de l'homme par le régime chinois. - (AFP)

PROCHE-ORIENT

■ **SYRIE/TURQUIE** : le chef de la diplomatie syrienne, Farouk Chareh, a rejeté toute responsabilité de son pays dans le conflit opposant les autorités d'Ankara aux séparatistes turcs du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). « La Syrie ne soutient pas le PKK, qui n'en n'a pas besoin, parce que ce parti a des millions de partisans à l'intérieur de la Turquie », a déclaré M. Chareh, vendredi 20 juin, à la chaîne de télévision saoudienne Middle East Broadcasting Center (MBC).

AFRIQUE

■ **RWANDA** : un collaborateur du HCR a été assassiné, vendredi 20 juin, en compagnie de sa femme et de leurs deux enfants, dans l'ouest du Rwanda. Cet assassinat est le troisième d'un Rwandais travaillant pour l'ONU en moins d'une semaine. - (AFP)

■ **CENTRAFRIQUE** : des échanges de tirs d'armes lourdes ont opposé d'ex-mutins centrafricains et la force africaine d'interposition (Misab), vendredi 20 juin, à Bangui. Les incidents ont éclaté après la mort d'un soldat sénégalais de la Misab, tué par des ex-mutins. - (AFP)

Suez Lyonnaise des Eaux les actionnaires approuvent la fusion

Les actionnaires de la Compagnie de Suez et de Lyonnaise des Eaux, réunis respectivement les 11 et 19 juin 1997 en Assemblées Générales, ont approuvé le projet de fusion de leurs deux sociétés, donnant naissance, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 1997, à Suez Lyonnaise des Eaux.

Une adhésion massive des actionnaires des 2 sociétés

Les résultats issus des votes illustrent la pleine adhésion des actionnaires des 2 sociétés au projet qui leur a été proposé. La résolution relative à la fusion et à la parité d'échange a ainsi recueilli 99,94% de votes favorables dans le cadre de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Compagnie de Suez et 99,88% dans celle de Lyonnaise des Eaux.

Un mode de management opérationnel : Directoire et Conseil de surveillance

190 000 collaborateurs dans plus de 120 pays, un chiffre d'affaires de 210 milliards de francs : la dimension du nouveau groupe a conduit ses actionnaires à mettre en place un mode de management adapté, la Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Cette organisation permet une séparation des responsabilités satisfaisant pleinement aux règles du Gouvernement d'Entreprise : le Directoire décide et agit, le Conseil de surveillance oriente et contrôle.

Le Conseil de surveillance de Suez Lyonnaise des Eaux, nommé pour une durée de 4 ans par l'Assemblée Générale, compte 20 personnes issues des Conseils d'Administration des 2 sociétés fusionnées. Jérôme Monod a été élu par les membres du Conseil de surveillance pour en assurer la Présidence, Jean Gandois la vice-Présidence.

Trois comités ont été institués : le Comité d'audit, le Comité d'éthique et le Comité des rémunérations et des nominations.

Sur proposition de son Président, le Conseil de surveillance a nommé le Directoire, organe de décision et de gestion du groupe, composé de 4 membres désignés pour une durée de 4 ans.

Gérard Mestrallet a été nommé Président du Directoire. Ont été nommés membres du Directoire

Guy de Panafieu Directeur Général, Philippe Brongniart et François Jaclot. Depuis le 11 avril 1997,

les équipes des 2 sociétés ont rassemblé leurs efforts afin d'être opérationnelles dès le lendemain de la fusion.

Une stratégie et des objectifs clairs

Avec comme objectif de devenir leader mondial des services collectifs de proximité, le groupe Suez Lyonnaise des Eaux consacrera l'essentiel de ses ressources au développement de ses 4 métiers centraux, générateurs de revenus récurrents : l'Énergie, l'Eau, la Propreté et la Communication. Dans ces domaines, où le groupe réalise déjà 85% de ses résultats opérationnels, la croissance proviendra essentiellement du développement à l'international, où les opportunités sont nombreuses.

Sur le plan financier, les objectifs à 5 ans sont d'obtenir une croissance du chiffre d'affaires de 50% dans l'Énergie et son doublement dans les métiers de l'Eau à l'international et de la Propreté. Au total, le développement attendu de l'activité, conduit avec le souci prioritaire de la rentabilité, devrait permettre au groupe Suez Lyonnaise des Eaux d'obtenir un doublement de son bénéfice net par action de 1997 dans les 5 années à venir.

Des dividendes 1996 mis en paiement le 26 juin 1997

Au titre de l'exercice 1996, les dividendes des deux sociétés seront mis en paiement avant le début des opérations d'échange, à savoir :

- un dividende net de 24,60 francs par action Compagnie de Suez, auquel s'ajoute un avoir fiscal de 12,30 francs,
- un dividende net de 12,00 francs par action Lyonnaise des Eaux, complété d'un avoir fiscal de 6,00 francs.

Ces dividendes seront payés en numéraire, à compter du 26 juin 1997.

Pour tout complément d'information
N° vert 0 800 10 10 10
Internet www.suez-lyonnaise-eaux.fr www.suez-lyonnaise-eaux.com

LE CALENDRIER DES OPÉRATIONS D'ÉCHANGE DES ACTIONS SUEZ

La fusion-absorption de la Compagnie de Suez par Lyonnaise des Eaux s'accompagne d'une procédure d'échange des actions Suez (les actionnaires Lyonnaise des Eaux conservant leurs actions), qui se déroulera selon le calendrier suivant :

27 juin 1997

Division par 20 des actions Suez

30 juin 1997

Début des opérations d'échange des titres, à raison d'une action Lyonnaise des Eaux contre 41 actions Suez nouvelles

Du 1^{er} au 30 septembre 1997

Possibilité de traitement des rompus hors bourse, en franchise de frais et de courtage

RECOMPOSITION La droite s'efforce de tirer les conséquences de sa défaite aux législatives. Les dirigeants de chaque formation ont du mal à se mettre d'accord sur la ma-

nière de construire une opposition capable de proposer une alternance. ● ALAIN MADELIN se heurte à une fronde de certains responsables du PR, dont Gilles de Robien, pour prendre la

présidence de ce parti que François Léotard a décidé de lui laisser. Ils résument une décision prise par le sommet « au mépris des militants ». ● EDOUARD BALLADUR a revendiqué

publiquement le poste de secrétaire général du RPR pour son ancien porte-parole, Nicolas Sarkozy, afin de favoriser la rénovation du mouvement néogaulliste. Les partisans d'Alain Juppé

ont décidé de se compter lors des assises du mouvement. ● JEAN TIBERI est de plus contesté, comme maire de Paris, par des dirigeants du RPR, dont Bernard Pons et Michel Péricard.

Le « libéralisme » de M. Madelin ne fait pas l'unanimité au sein du PR

Gilles de Robien conteste la manière dont François Léotard entend rénover l'UDF en critiquant les arrangements « au sommet ». Les balladuriens entendent être récompensés de leur soutien à Philippe Séguin dans son accession à la présidence du RPR

LA SCÈNE se passe au bureau politique de l'UDF, mardi 17 juin. René Monory, président centriste du Sénat, raconte « son » sommet franco-allemand du Futuroscope, à Poitiers (Vienne), et les paroles affables qu'a eues pour lui Helmut Kohl. L'assistance patiente. François Bayrou, moins. Le président de Force démocrate se tourne vers Alain Madelin et lui glisse : « Si tu le veux, on vous le laisse ! » L'ancien ministre de l'économie, qui brigue la présidence du Parti républicain, lui répond : « Je suis ouvert à toute proposition. En échange, prends Robien si tu veux ! »

Gilles de Robien ne quittera pas le Parti républicain pour Force démocrate, pour la bonne raison qu'il disputera à M. Madelin la présidence de la famille libérale, que François Léotard quitte, le 24 juin, lors de la convention nationale du PR. Il n'empêche que l'UDF est entrée, au soir du second tour des élections législatives, dans une période de recomposition. D'abord conduite sans anicroche et rapidement par M. Léotard,

le président de la confédération, pendant que le RPR s'appropriait à changer de mains, elle connaît aujourd'hui un contretemps. Sa principale étape, la convention républicaine de Levallois-Perret, mardi 24 juin, s'annonce plus compliquée que ne le souhaitait le maire de Fréjus.

COMPÉTITION « ÉQUITABLE »

L'ancien président du groupe UDF de l'Assemblée nationale n'a pas admis la manière dont s'est faite la redistribution expresse des postes de responsabilité au sein de l'UDF. Dès le 3 juin, M. Léotard avait indiqué aux députés de la confédération que leur nouveau président serait désormais M. Bayrou, et son successeur à la tête du Parti républicain, M. Madelin. M. de Robien, qui avait pourtant fait savoir la veille qu'il entendait postuler à sa propre succession, avait dû y renoncer, puisque les centristes étaient plus nombreux que les libéraux dans le nouveau groupe UDF.

La dévolution du Parti républi-

cain à l'ancien ministre de l'économie a précisément pour objectif de reconstruire un PR à bout de souffle, pour faire pièce aux centristes. Elle passe cependant mal aux yeux de M. de Robien, dont la loi sur l'aménagement du temps de travail avait provoqué les sarcasmes de M. Madelin. Il a cette fois décidé de déranger le plan de M. Léotard en se portant candidat. « Mépris des militants », « convention en catimini », le maire d'Amiens dénonce le manque de démocratie d'une passation de pouvoirs organisée au sommet.

Il s'en est inquiété auprès de M. Léotard, qu'il a informé de sa décision mercredi, et lui a demandé de faire en sorte que la compétition soit « équitable ». M. de Robien nourrit quelques inquiétudes sur ce point, dans la mesure où M. Léotard a confié à M. Madelin lui-même le soin de préparer cette convention. Il a évoqué en vain, jeudi matin, lors d'une réunion des députés PR, le report de la convention, et a dû livrer bataille en plein hémicycle, lors du débat sur la déclaration de politique générale de Lionel Jospin, pour obtenir communication du fichier des adhérents du PR que M. Madelin refusait de lui transmettre.

A l'appui de son initiative, M. de Robien fait également valoir des raisons politiques. Le libéralisme du nouveau Parti républicain, a-t-il expliqué dans un entretien au *Figaro* du 18 juin, ne doit pas se limiter à un « libéralisme strictement économique » et « réducteur » à quoi se résumerait la « niche marketing » de M. Madelin. Faute de



quoi la famille libérale subirait « un repliement sur un segment précis de l'opinion publique ». Publiquement soutenu par Alain Gest, ancien député de la Somme, qui a quitté le poste de délégué national aux fédérations du PR en raison de son désaccord avec la transmission « anachronique » et « risquée » du parti à M. Madelin, et par Renaud Dutreil, député de l'Aisne, M. de Robien ne paraît cependant pas en mesure d'inquiéter le député d'Ille-et-Vilaine. Les députés PR se sont très majoritairement exprimés en faveur de l'ancien ministre de l'économie, auquel M. Léotard a réaffirmé sa « confiance ».

M. de Robien a cependant fait un émule. Philippe Mathot, élu député des Ardennes en 1993 avant d'être battu par un socialiste aux dernières élections législatives dans le cadre d'une triangulaire avec le Front national, sera également candidat. M. Mathot veut profiter de cette tribune pour faire entendre quelques « réalités de terrain ». Parmi elles figure en bonne place un thème qui ne demande qu'à s'exprimer au sein de l'UDF : comment faire revenir à la berge les « brebis égarées » que sont les électeurs du Front national ? « On a un très gros effort à faire envers ces gens-là », notamment en réaffirmant quelques « valeurs »

négligées par la droite, estime M. Mathot.

La candidature de M. de Robien ne fait pas l'affaire de M. Léotard. Il a conçu cette convention comme le point de départ d'une rénovation de son parti. Pour symboliser ce nouveau cours, le Parti républicain prendra un nouveau nom, sans doute Démocratie libérale.

IMAGE D'UNITÉ ÉCORNÉE

Surtout, la famille libérale devait afficher son unité, et célébrer le retour en son sein de ceux de ses responsables qui s'en étaient éloignés pour soutenir la candidature de Jacques Chirac à l'élection présidentielle. C'était tout le symbole de la candidature de M. Madelin. L'opération de rassemblement devrait être couronnée de succès. L'ancien ministre de l'économie devrait ainsi accueillir, mardi 24 juin, Philippe Vasseur, ancien ministre de l'agriculture, sans doute Charles Millon, ancien ministre de la défense, et ceux des giscard-chiraciens du Parti populaire pour la démocratie française (PPDF) qui préféreront suivre Jean-Pierre Raffarin aux côtés de M. Madelin plutôt que de rester en dehors avec Hervé de Charette. Tous trois devraient devenir vice-présidents de la nouvelle formation, aux côtés de Jean-Claude Gaudin et d'Alain Lamasou. La compétition entre M. Madelin et M. de Robien écornera sans doute l'image d'unité que voulait donner la photo de famille.

Cécile Chambraud

M. de Charette et les « combinaisons »

Hervé de Charette, proche de Valéry Giscard d'Estaing et délégué général du Parti populaire pour la démocratie française (PPDF), composant de l'UDF, ne rejoindra pas les rangs du nouveau Parti républicain dont il est issu. L'ancien ministre des affaires étrangères a vivement critiqué, vendredi 20 juin, les « combinaisons » à quoi se résumerait, depuis les élections législatives, le « renouveau de l'opposition ». « Dupont est avec Durand, s'associe avec Martin pour faire quelque chose d'un peu différent de la veille », a-t-il ironisé sur France 2. « Tout le monde s'en fout. Ce qui est important, c'est de comprendre pourquoi nous avons été battus et qu'il soit clair aux yeux de nos électeurs que nous avons tiré un trait », a ajouté M. de Charette.

Edouard Balladur exige le poste de secrétaire général du RPR pour Nicolas Sarkozy

A QUINZE JOURS des assises extraordinaires du RPR, prévues le 6 juillet, les grandes manœuvres continuent, discrètement. S'il paraît acquis, désormais, que Philippe Séguin n'aura pas de réel concurrent pour le poste de président du mouvement, les opérations se concentrent autour des fonctions de secrétaire général.

Quelque peu exaspéré par les tentatives de remise en cause de l'accord passé avec l'ancien président de l'Assemblée nationale, Edouard Balladur a tenu à rappeler, vendredi 20 juin, sur Europe 1, que l'entreprise de rénovation du RPR passe aussi par la nomination de son ancien porte-parole, Nicolas Sarkozy, au poste de secrétaire général. « Ce serait une excellente solution, et les solutions excellentes, en général, ne comportent pas d'alternative », a-t-il prévenu. Le maire de Neuilly a lui-même souligné, le même jour sur RMC, que « la rénovation passe aussi par la réconciliation ».

L'ancien premier ministre et ses amis n'ignorent pas, en effet, que certains chiraquiens imaginent d'autres hypothèses. Les noms d'Hervé Gaymard, ancien secrétaire d'Etat à la santé, ou de Jacques Godfrain, ancien ministre délégué à la coopération, sont avancés pour occuper ce poste stratégique dans le contrôle de l'appareil. Une autre solution consisterait à supprimer purement et simplement le secrétariat général du mouvement pour le remplacer par une direction collégiale.

La motion présentée, le 11 juin,

par Jean-Louis Debré, secrétaire général par interim, lors du dernier conseil national du Rassemblement, prévoyait, de façon apparemment anodine, l'inscription à l'ordre du jour des prochaines assises d'un « débat et vote sur les contributions politiques et statutaires ». Or, une motion émanant de proches d'Alain Juppé s'engouffre précisément dans cette voie. En termes particulièrement élogieux, elle exprime un « soutien indéfectible » à Jacques Chirac, témoin de son « admiration pour l'œuvre accomplie (...) et le bilan considérable » de M. Juppé, et accorde sa « confiance » à M. Séguin.

APPEL À L'APAISEMENT

Ce projet de motion propose surtout que soit « mise à l'étude une modification [des] statuts nationaux ». Le pouvoir des sections locales ou socio-professionnelles en sortirait renforcé, tous les cadres seraient élus et, « à chaque élec-

tion, les différentes sensibilités [seraient] prises en compte par la mise en discussion et le vote de contributions ». En somme, neuf ans après l'arrivée de M. Juppé au sommet du RPR, ses amis renouent, pour l'avenir, à la pratique du centralisme démocratique et imaginent

un fonctionnement interne comparable à celui du Parti socialiste des années 70.

Le souci des amis de M. Juppé est de préserver l'avenir. Nul n'imagine que le rôle du maire de Bordeaux est fini. Déjà, certains conçoivent, à son profit, un re-

Charles Pasqua d'accord avec Lionel Jospin

Charles Pasqua a affirmé, vendredi 20 juin, sur France-Inter, qu'il aurait pu écrire lui-même une partie de la déclaration de politique générale, prononcée la veille par Lionel Jospin, notamment pour « tout ce qui concerne la République, le rôle prépondérant de l'école, les valeurs ». L'ancien ministre de l'intérieur s'est aussi félicité de l'attitude du chef du gouvernement face à l'Allemagne : « Il a apporté la preuve qu'on n'avait pas à accepter à l'avance la position allemande comme étant intangible (...). Nous n'avons pas à accepter comme la loi des prophètes ce que dit Kohl. De ce point de vue, Jospin a eu une attitude tout à fait positive ».

En revanche, Edouard Balladur a jugé le programme de M. Jospin « beaucoup trop vague sur les grands enjeux et, dans une certaine mesure, contradictoire » avec les ambitions européennes du premier ministre. Il a évalué à quelque 50 milliards de francs le coût des mesures annoncées par le chef du gouvernement.

bond comparable à celui qu'avait connu l'ancien premier ministre Raymond Barre quelques années après avoir touché le fond de l'impopularité. Pour ménager un tel retour, le RPR ne doit donc pas devenir la propriété exclusive de M. Séguin.

Bernard Pons s'approprie ainsi à réunir, mercredi 25 juin à Paris, l'association qu'il préside, « Les amis de Jacques Chirac », avec l'intention de mieux asseoir son implantation en province. C'est une façon, pour l'ancien ministre, de rappeler qu'en aucun cas, le président de la République ne doit être affaibli par la crise que traverse le RPR. D'autres responsables du mouvement s'approprient à envoyer le même message : le chef de l'Etat ne doit pas être concurrencé par un chef de l'opposition qui se poserait un peu trop tôt en candidat potentiel pour la prochaine élection présidentielle.

M. Séguin a répondu par avance

à ces objections. Dans un entretien publié par l'organe du RPR, *La Lettre de la nation* magazine du 20 juin, il lance cet appel à l'apaisement : « Ne donnons surtout pas aux Français l'impression que notre Rassemblement est devenu un parti comme les autres, avec des règlements de comptes et des révolutions de palais. » Surtout, dans sa réponse à la déclaration de politique générale du premier ministre, jeudi 19 juin, l'ancien président de l'Assemblée nationale a multiplié les hommages au président de la République. « Nous pouvons affirmer que l'affection et le respect que nous portons au chef de l'Etat ne se démentiront pas », a-t-il assuré, avant d'adresser cette mise en garde à Lionel Jospin en cas de cohabitation « conflictuelle » : « Nous serons prêts à toute éventualité, mais surtout déterminés à démontrer que le chef de l'Etat n'est pas isolé. »

Jean-Louis Saux

Jean Tiberi est de plus en plus contesté par des élus néogaullistes de Paris

Bernard Pons est particulièrement actif dans la fronde contre le maire de la capitale

« ON VA VOIR si Dominati fait la loi. On va voir si Tiberi se couche encore devant lui. » Pour abrupte qu'elle soit, cette réflexion d'un dirigeant du RPR résume l'état d'esprit d'une partie des élus néogaullistes de la capitale : montée de la méfiance à l'égard de leurs alliés UDF, conduits par Jacques Dominati, poursuite de la pression sur le maire et « compagnon », Jean Tiberi. A la veille de la réunion du Conseil de Paris, prévue lundi 23 juin, les antitiberistes de la majorité municipale ne désarment pas. Leur analyse est simple : l'arrivée de M. Tiberi à son poste a fait perdre six mairies d'arrondissement à la droite en juin 1995 ; la détérioration de son image a entraîné, deux ans après, la chute de sept des dix-neuf députés que la droite comptait avant les législatives ; sa volonté farouche de se maintenir fera perdre Paris, dans quatre ans, au RPR.

Parmi d'autres responsables du parti chiraquien, l'ancien président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Michel Péricard, ne cache pas son espoir de voir M. Tiberi quitter, au plus vite, sa fonction de premier magistrat. Bernard Pons ne dit pas autre chose quand il assure qu'il ne restera « pas inerte ». Ayant l'avantage sur M. Péricard d'être, lui, conseiller de Paris, il peut même mettre la main à la pâte. L'ancien ministre de l'équipement d'Alain Juppé, seul candidat RPR à avoir été réélu dans la capitale au premier tour des élections législatives, a, du reste, déjà montré qu'il n'est pas inerte, le 16 juin, lors d'une réunion à huis clos des élus du Rassemblement pour Paris (*Le Monde* du 18 juin). Selon un des ses « compagnons », il a montré, une nouvelle fois, deux jours plus tard, qu'il était très remuant.

A l'occasion d'une réunion du

comité départementale de la fédération de Paris, mercredi 18 juin, il a, au dire d'un participant, « tiré encore la sonnette d'alarme ». L'air de ne pas y toucher, il a laissé entendre que M. Tiberi tente de gagner du temps alors qu'il n'est pas encore sorti d'affaires qui le menacent. Certes, il est conforté par sa réélection, au second tour, à l'Assemblée nationale mais un certain nombre d'élus estiment que son image « plombe » la majorité municipale et que son manque d'autorité nuit à sa crédibilité. En clair, les opposants du maire craignent une poursuite de la dégradation de la droite parisienne dont bénéficieraient les socialistes.

Pour sa part, le maire compte sur plusieurs paramètres pour contrer l'offensive dont il fait l'objet. Son entourage marque une certaine confiance dans le résultat de la demande d'annulation pour non-respect de la procédure dans

l'affaire du rapport de l'Essonne qui devrait être connu le 4 juillet. Ses proches insistent sur sa volonté de procéder à un renouvellement de l'équipe dirigeante - Michel Bulté, adjoint chargé de la construction et du logement pourrait avoir un rôle grandissant - et d'affirmer son rôle tant dans la gestion de la ville, notamment sur « le changement de philosophie urbanistique », que dans le règlement des conflits qui perturbent la vie de trois arrondissements.

Dans le 4^e arrondissement, l'élection du successeur de Pierre-Charles Krieg (RPR), démissionnaire, au poste de maire, est prévue mardi 24 juin et devrait voir l'installation de Lucien Finel (UDF). Le RPR perdra ainsi une mairie d'arrondissement supplémentaire alors que M. Tiberi assurait, il y a un an, qu'elle ne devait pas quitter le giron néogaulliste. De plus, M. Krieg a décidé de res-

ter au Conseil de Paris pour empêcher un des ses « compagnons », Claude Roland, de lui succéder. Dans le 9^e arrondissement, un front s'est ouvert : Pierre Lelouche (RPR) a été élu député contre le maire de l'arrondissement, Gabriel Kaspereit (RPR), isolé dans son conseil. Dans le 12^e, enfin, le maire UDF, Jean-François Pernin, ne semble plus détenir de majorité et ne veut pas céder devant la pression conjointe du député Jean de Gaulle (RPR) et de Jean-Pierre Burriez (UDF), conseillers de Paris. L'affaire a éclaté après que M. Pernin eut décidé de s'associer à la candidature de Jean-Pierre Bechter (RPR) contre M. de Gaulle aux législatives.

A cela s'ajoute le débat sur le statut de Paris que les socialistes ne vont pas manquer de lancer. Et que ne laissera pas inerte l'UDF.

Olivier Biffaud

Le Guide du Pouvoir publie

Les nouveaux députés

Biographies & photos, 128 p.

100 frs

Editions Jean-François Doumic
Tél. 01 42 46 58 10

Le Parti communiste cherche à préserver son autonomie par rapport au gouvernement

M. Hue propose un élargissement du bureau national

A la différence de 1981, le parti et les députés communistes ne s'interdisent pas de critiquer Lionel Jospin, tandis que les ministres, priés de

« faire leur travail de ministres », garantissent leur longévité. Pour souder le PCF dans l'aven-ture gouvernementale, le secrétaire national,

Robert Hue, va proposer d'élargir le bureau national à huit responsables de grosses fédérations.

POUR le Parti communiste français, l'histoire ne se répète pas. C'est « une situation totalement nouvelle », qui ne ressemble « ni à 1981, ni à la Libération, ni à 1936 », a clairement indiqué, jeudi 19 juin, Alain Bocquet, à la tribune de l'Assemblée nationale. Ce n'est, en effet, ni le Front populaire, puisqu'à l'époque les communistes n'étaient pas au gouvernement, souhaitant garder le « ministère de la rue ». Ni 1945, parce que la gloire de la Résistance et la période de la reconstruction justifiaient la présence du secrétaire général, Maurice Thorez, au gouvernement. Ni 1981 enfin, parce que l'émerveillement béat de l'arrivée de la gauche au pouvoir n'est plus de mise.

Dans sa réponse à Lionel Jospin, jeudi 19 juin, à l'Assemblée nationale, Alain Bocquet a avancé la formule : « Notre loyauté est dans notre authenticité ». Comme pendant la campagne électorale, Alain Bocquet a moins répondu au premier ministre qu'il n'a adressé un message à ses propres troupes – voire au reste la gauche –, en rappelant le programme de son parti. Surtout, il ne s'est pas privé, à trois reprises, de marquer sa différence avec M. Jospin.

« NOUVELLE DÉMARCHÉ »

Après des déclarations timides, mardi, sur les premiers résultats de la conférence d'Amsterdam, le PCF a clairement redressé la barre, jeudi, après que, dans le Parti, soient « remontés » un certain nombre de ressentiments (*Le Monde* du 19 juin). M. Bocquet a ainsi indiqué que le pacte de stabilité constituait un « véritable carcan pour notre pays », qui « détruirait les droits et la souveraineté du peuple », jugeant

que « rien d'essentiel » n'ayant été modifié à Amsterdam. « Je veux réaffirmer combien je trouve néfaste cette machine à chômage et à austérité », commentait pour sa part le secrétaire national, Robert Hue. M. Bocquet a aussi déploré qu'un collectif budgétaire ne vienne pas répondre tout de suite « aux besoins urgents ». Enfin, sur le SMIC, les deux hommes ont indiqué qu'ils attendaient plus, « entre 5 et 6 % ».

Tensions ? Distances ? Pas vraiment. Le PCF se flatte en effet d'in-

nal. Pour résumer cette nouvelle attitude, somme toute beaucoup plus confortable pour le Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis, membre du secrétariat du PS, a trouvé une heureuse formule : mieux que le soutien sans participation, mieux que la participation, il y a le « soutien avec participation ».

Ainsi, lors de la réunion du 12 juin, organisée par Lionel Jospin, avec ses ministres, pour préparer son discours de politique générale,

du Colonel-Fabien, sera pour M. Hue, dans son rapport sur « le Parti communiste dans la situation politique nouvelle », l'occasion de préciser le partage des rôles. Le groupe communiste a son autonomie. Les « rencontres citoyennes », organisées ici et là avec force médiatisation, permettent en outre de mettre en scène la parole des « gens », que le Parti et les députés – M. Bocquet se flatte d'avoir été le seul à évoquer le nécessaire « mouvement social », à l'Assemblée – se feront ensuite un plaisir de relayer.

Le Parti, lui, doit aussi trouver sa place. Pour équilibrer ce troisième pôle, et engager l'ensemble des troupes derrière lui, il sera proposé au comité national d'élargir le bureau national – actuellement composé de vingt-deux membres – à huit personnalités supplémentaires. La direction communiste ne veut pas laisser le député de la Somme, Maxime Gremetz se proclamer le « porte-parole de dizaines de milliers de militants qui disent : il faut tenir les engagements ». Celui-ci s'est d'ailleurs fait « réprimander » pour son abstention lors du vote de confiance à l'Assemblée, vendredi, en bureau national. Pour se prémunir de cette opposition interne, la place du Colonel-Fabien a décidé de faire entrer au bureau les responsables des plus grosses fédérations : Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne (plutôt conservatrices), mais aussi les Hauts-de-Seine et les Bouches-du-Rhône. Devraient ainsi faire leur entrée le « poulailler » de Georges Marchais, Nicolas Marchand et le très unitaire secrétaire de la fédération des Bouches-du-Rhône, Jean-Marc Coppola.

Ariane Chemin

La gauche laisse échapper deux commissions au Palais-Bourbon

Des ministres seront auditionnés dès le 24 juin

LA DROITE ne s'attendait pas à pareil « cadeau ». Une « bavure », selon l'expression de Jean-Louis Gentile, directeur du cabinet de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, lui a en effet offert sur un plateau, mercredi 18 juin, la présidence de deux commissions spéciales qui se réunissent pour élire leurs bureaux.

L'absence de douze des quatorze députés socialistes et communistes concernés – en raison notamment, semble-t-il, de la prise de fonctions d'un nouveau secrétaire général du groupe PS – a permis à Jacques Limouzy (RPR, Tarn), seul candidat, de prendre la présidence de la commission des immunités parlementaires, et à Arthur Dehaine (RPR, Oise) de l'emporter facilement face à Michel Delebarre (PS, Nord) à la tête de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes. MM. Limouzy et Dehaine sont susceptibles de conserver ces fonctions jusqu'en octobre 1998.

Trois députés seulement étaient présents lors de la réunion de la commission des immunités, chargée de l'examen des demandes de suspension de la détention, des mesures privatives ou restrictives de liberté ou de la poursuite d'un député. Outre M. Limouzy, étaient présents Christian Jacob (RPR, Seine-et-Marne), suppléant d'Arnaud Lepercq (RPR, Vienne) au sein de cette commission, qui a obtenu un poste de secrétaire pour celui qu'il suppléait, et Guy Hascoët (Verts), nommé vice-président. M. Limouzy a convoqué la commission pour une nouvelle réunion, le 24 juin, afin de compléter le bureau.

Cinq des six absents de la réunion de la commission des comptes, qui est chargée de donner quitus aux questeurs de leur gestion du budget de l'Assemblée, étant députés PS et PC, la quasi-totalité du bureau de cette commission sera composée d'élus RPR ou UDF. La seule exception est François Huwart (PRS, Eure-et-Loir), nommé vice-président.

PAS DE SESSION EXTRAORDINAIRE

Pour le reste, l'Assemblée nationale se réunit de nouveau mardi 24 et mercredi 25 juin pour les premières séances de questions au gouvernement de la nouvelle législature, qui seront aussi les dernières d'ici septembre, Lionel Jospin ayant annoncé qu'il n'y aurait pas de session extraordinaire en juillet.

Toutefois, le travail des députés en commission devrait se poursuivre, au-delà du 30 juin, date de clôture de la session unique. Dès la semaine prochaine, quatre ministres seront entendus par les commissions permanentes. La commission des affaires culturelles entendra, mardi 24 juin, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Elle procédera à l'audition de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, mercredi 25. Le même jour, Alain Richard, ministre de la défense, s'exprimera devant la commission de la défense. La commission des affaires étrangères recevra, jeudi 26, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine. La commission des finances se réunira, mercredi 25 juin, pour nommer les rapporteurs spéciaux sur le projet de loi de finances 1998.

Jean-Baptiste de Montvalon

Un appel pour Renault-Vilvorde

Des personnalités belges et françaises, syndicales mais aussi politiques, ont lancé, samedi 21 juin, un appel intitulé « Pour Renault-Vilvorde, il est encore temps ! », demandant au gouvernement français, « en qualité de premier actionnaire », de « stopper le processus de fermeture de Vilvorde au conseil d'administration du 28 juin ».

Parmi les premiers signataires, on trouve les responsables syndicaux Karel Gacoms (FGTB Métal Vilvorde), Xavier Verboven (secrétaire national de la FGTB), Daniel Richter (CFDT-Renault), Philippe Martinez et Gérard Muteau (CGT-Renault), Serge Depry (CFTC-Renault), Michel Deschamps (FSU), Annick Coupé (SUD-PTT), Christophe Aguiton (AC !), Claire Villiers (CFDT-ANPE), Michel Pernet (FGTE-CFDT), mais aussi Julien Dray (PS), Guy Hermier et Daniel Paul (PCF), Alain Lipietz, Marie-Anne Isler-Béguin, (Verts), Alain Krivine (LCR), ainsi que des économistes signataires de l'Appel contre la pensée unique.

venter « une nouvelle démarche » – une nouvelle façon de marcher à gauche. Vendredi 20 juin au soir, à Lille, lors d'une réception en l'honneur de la nouvelle secrétaire d'État au tourisme, Michelle Demessine, M. Bocquet a résumé le nouvel équilibre : « Le groupe, c'est le groupe ; le Parti, c'est le Parti ; le gouvernement, c'est le gouvernement ». Les ministres « font leur travail de ministre », confirme Pierre Blotin, membre du bureau nation-

seul M. Chevènement s'est accroché avec M. Jospin sur l'euro. Le premier ministre n'a guère reproché au ministre des transports, Jean-Claude Gayssot, que son retard à rendre son tablier de maire, à Drancy. En janvier 1997, bien avant la dissolution, M. Hue confiait d'ailleurs, sondages à l'appui, que les communistes voulaient avant tout « des ministres qui durent ».

Le comité national, convoqué mardi et mercredi prochains, place

36 nouveaux soleils et le leader asiatique devient le plus ensoleillé.

Assistez à la renaissance de la première compagnie aérienne d'Asie avec l'envol de 36 avions ultra-modernes, 36 avions neufs pour vous amener encore plus loin, encore plus rapidement, 36 nouveaux rayons de soleil pour illuminer votre vol.

Philippine Airlines
Asia's Sunniest

La CGT annonce le report de la hausse des tarifs des transports publics parisiens

LE SYNDICAT CGT d'Ile-de-France a déclaré, vendredi 20 juin, à l'issue d'une entrevue avec le directeur de cabinet du préfet de Région, que la hausse de 4,8 % des tarifs des transports publics franciliens, prévue au 1^{er} juillet, était « annulée », grâce notamment « aux 60 000 pétitions recueillies » depuis trois mois par le syndicat contre le projet. « Toute hausse ultérieure d'un niveau moins élevée n'est pas encore totalement écartée », a toutefois ajouté la CGT. Au ministère des transports, joint dans la matinée de samedi 21 juin, on ne confirmait pas ces informations, mais on reconnaissait que « rien n'est exclu » et que « le gouvernement examinera toutes les propositions qui lui seront soumises ». Au cabinet du ministre Jean-Claude Gayssot, on indique que le nouveau gouvernement « veut se donner le temps d'étudier les choses. Il semble difficile, techniquement, de prendre une décision applicable au 1^{er} juillet ». La décision, précise-t-on, sera le résultat d'un arbitrage interministériel.

Le socialiste Jean-Luc Mélenchon appelle les salariés à se mobiliser

LE SÉNATEUR SOCIALISTE de l'Essonne, Jean-Luc Mélenchon, a affirmé vendredi 20 juin que les salariés vont devoir se mobiliser, s'ils veulent obtenir quelque chose lors de la conférence sur les salaires et la réduction du temps de travail qu'organiserait le gouvernement à l'automne. « N'existent en politique comme dans la vie économique que les rapports de force », a expliqué M. Mélenchon, l'un des animateurs de la Gauche socialiste, sur France Inter. « Une conférence va avoir lieu, il est clair que si les salariés ne se bougent pas, ne se précipitent pas vers leurs syndicats pour y adhérer et participer à des mobilisations, ils n'auront que ce que le patronat voudra bien leur céder, lequel ne bouge que quand il a peur, c'est bien connu » a-t-il ajouté.

DÉPÊCHES

■ **VITROLLES** : le directeur régional des affaires culturelles (DRAC) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, François Debanes-Gardannes, a apporté vendredi 20 juin à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) le soutien du ministère de la culture aux associations qui ont été privées de subventions, jeudi 19 juin, par décision du conseil municipal de la ville gérée par le Front national. Il a précisé que les Productions du Sous-Marin, café-musique dont les activités avaient été jugées « partisans » par le délégué général du FN, Bruno Mégret, « recevront un soutien officiel et direct du ministère ».

■ **FN** : le député et maire Front national de Toulon, Jean-Marie Le Chevallier, a été placé sous protection policière à la demande du ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement. Depuis une semaine, M. Le Chevallier est escorté par des policiers du GIPN (groupement d'intervention de la police nationale), a-t-on indiqué vendredi 20 juin dans l'entourage du maire FN. Aucune explication n'a été fournie sur cette mesure.

■ **MARCHIANI** : Catherine Trautmann, porte-parole du gouvernement, a laissé entendre, mercredi 18 juin, lors du compte rendu du conseil des ministres, que le préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, pourrait bientôt quitter ce département : « Je sais qu'il est question d'une décision », a-t-elle déclaré.

■ **BLONDEL** : le secrétaire général de Force Ouvrière (FO), Marc Blondel, a mis en garde le premier ministre, Lionel Jospin, vendredi 20 juin, à Limoges, contre la mise en place d'un plan de rigueur à la rentrée qui, selon le leader syndical, déclencherait « la bagarre immédiate ». S'adressant au congrès de l'union départementale FO de la Haute-Vienne, M. Blondel a souligné qu'il regrettait que le SMIC n'ait pas été revalorisé de 6 % en deux étapes (juillet et septembre).

■ **GROUPE DES DIX** : l'Union syndicale groupe des Dix, qui réunit notamment les syndicats SUD, a estimé vendredi 20 juin, que Lionel Jospin a annoncé « des avancées significatives » mais juge que le gouvernement doit engager « des mesures urgentes ». « Pour les cinq millions de chômeurs, pour tous les précaires et les Rmistes, il y a urgence à ce que des réponses concrètes soient apportées à leurs difficultés », écrit le groupe des Dix dans un communiqué.

■ **CFDT** : « Tous ensemble », le mouvement d'opposition interne à la ligne confédérale de la CFDT, a estimé vendredi 20 juin que « le ton volontariste du premier ministre et des mesures allant dans le bon sens ne sauraient masquer l'absence de souffle sur l'enjeu central de l'emploi ». « Cette frilosité est-elle la traduction concrète de l'acceptation, lors du sommet d'Amsterdam, du carcan monétariste du Pacte de stabilité ? », demande « Tous ensemble » dans un communiqué.

■ **EXCLUSION** : Geneviève de Gaulle-Anthonioz, présidente d'ATD-Quart-Monde, espère que la future loi contre les exclusions sociales annoncée par le premier ministre, Lionel Jospin, « ne tardera pas » et que l'on ne repartira pas « à zéro », dans un communiqué diffusé vendredi 20 juin.

■ **UDF** : François Bayrou, président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, a exclu, jeudi 19 juin, sur Europe 1, que les centristes deviennent « une roue de secours » pour le gouvernement de Lionel Jospin, si les communistes lui faisaient un jour défaut. « Nous ne sommes pas des suppléants », a-t-il notamment déclaré.

■ **ASSURANCE-MALADIE** : plus de 90 % des médecins libéraux ont déjà choisi d'adhérer aux nouvelles conventions médicales qui régissent leurs relations avec la Sécurité sociale, a indiqué, mercredi 18 juin, la Caisse nationale d'assurance-maladie. Si ces derniers n'adhéraient pas aux conventions, leurs patients ne seraient plus remboursés de leurs consultations.

■ **CANAL RHIN-RHÔNE** : une mission interministérielle sera mise en place dans les prochains jours pour étudier les « conséquences économiques, financières et juridiques » de l'abandon du projet de canal à grand cabarit Rhin-Rhône, a-t-on appris vendredi 20 juin dans l'entourage du premier ministre.

159 requêtes en annulation d'élections législatives

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL, juge de l'élection des députés, devra examiner cent cinquante-neuf requêtes en annulation concernant les élections législatives. Huit d'entre elles portent sur l'élection à Paris (2^e circonscription) de Jean Tiberi (Le Monde du 12 juin). Plusieurs visent l'élection de députés devenus membres du gouvernement - Lionel Jospin (Haute-Garonne), Elisabeth Guigou (Vaucluse), Catherine Trautmann (Bas-Rhin), Dominique Voynet (Jura) et Jean-Jack Queyranne (Rhône).

Ces recours concernent aussi Laurent Fabius, président de l'Assemblée nationale (Seine-Maritime), Michel Crépeau (Charente-Maritime), président du groupe Radical, Citoyen et Vert (RCV), et Robert Hue (Val-d'Oise), secrétaire général du PCF. Dans le camp de l'opposition, on note les noms d'Alain Juppé (Gironde), Edouard Balladur (Paris), Raymond Barre (Rhône), mais aussi de Jacques Godfrain (Aveyron), Jean-Bernard Raimond (Bouches-du-Rhône), Jean-Louis Debré (Eure) et Nicolas Sarkozy (Hauts-de-Seine). L'élection de Jean-Marie Le Chevallier (Var), seul député du Front national, est également contestée.

L'étude technologique de l'abandon de Superphénix va demander au moins six mois

La majorité des syndicats redoutent les conséquences pour l'emploi de cette fermeture

Bettina Laville, membre du cabinet du premier ministre chargé de l'environnement, a annoncé que le gouvernement se donnait six mois pour

analyser les conditions technologiques de la fermeture de Superphénix et en débattre avec « nos partenaires étrangers ». Les syndicats et les élus

locaux de la région de Creys-Malville s'inquiètent des conséquences pour l'emploi de cette fermeture à laquelle ils sont, en majorité, opposés.

CONNUE depuis plusieurs jours, la décision officielle du gouvernement - considérée comme d'application immédiate par Matignon - d'arrêter le surgénérateur Superphénix provoque de nombreuses réactions, nationales et locales. Sur place, à la lisière de l'Isère et de l'Ain, dans la région de Creys-Malville et de Morestel (et non loin de Lyon et de Genève), la population se mobilise pour que ne soit pas démantelé un équipement qui, par les taxes considérables qu'il supporte et l'activité économique qu'il induit, alimente l'économie et les budgets municipaux et départementaux. Des manifestations conduites par des élus locaux, des commerçants et des salariés d'entreprises spécialisées dans l'entretien et la maintenance ont eu lieu récemment près du site stratégique et d'autres sont prévues à court terme ainsi que des opérations « villes-mortes ».

Conseillère du premier ministre pour les questions d'environnement et d'aménagement du territoire, Bettina Laville a cependant précisé que « cette décision poli-

tique grave devait être accompagnée de décisions technologiques ». Etant donné les implications non seulement financières et juridiques, mais aussi internationales et concernant les domaines de la recherche et du savoir-faire technologique, elle a cependant précisé que « le gouvernement se donnait au moins six mois » pour concrétiser les modalités « technologiques » de l'abandon et pour mener à bien « les discussions avec nos partenaires étrangers », associés à EDF dans la société d'exploitation de l'usine nucléaire. « On se trouvait devant un équipement très coûteux et dans une impasse juridique car les gouvernements précédents avaient assigné à Superphénix un rôle de recherche qui n'était pas celui pour lequel l'ouvrage avait été conçu au départ », a-t-elle ajouté, faisant allusion au récent rapport de la Cour des comptes et à un arrêt du Conseil d'Etat (Le Monde du 14 juin).

Mais étant donné le silence des organismes concernés - EDF, Commissariat à l'énergie atomique, direction de la sûreté des installa-

tions nucléaires, délégation à l'aménagement du territoire pour les aspects de reconversion économique de la zone - un certain doute plane sur le délai qui sera effectivement nécessaire pour arrêter les installations, les démanteler en toute sécurité, transférer peut-être ailleurs des parties de l'usine, sauvegarder les connaissances scientifiques acquises, décontaminer le site. Toutes opérations, d'ailleurs, qui, selon l'association Les Européens contre Superphénix, sont de nature à créer autant d'emplois, voire plus que ceux que génère actuellement l'usine elle-même.

ACHARNEMENT THÉRAPEUTIQUE

Le gouvernement devra aussi, dans la programmation du gel et du démantèlement du réacteur à neutrons rapides, tenir compte de l'inquiétude voire de l'hostilité de la majorité des syndicats. La fédération CGT de l'énergie, par exemple, « accepte d'autant moins » cette fermeture qu'elle « court-circuite le débat public nécessaire sur la politique énergétique du pays. C'est une décision à l'em-

porte-pièce opportuniste et démagogique qui répond à un lobby ». FO s'inquiète des conséquences sur l'emploi et la CFDT, même si elle admet que l'utilisation d'un surgénérateur « ne se justifie plus », demande un étalement « sur plusieurs années pour élaborer un programme de reconversion du site et des personnels ».

Pour sa part, le physicien Raymond Sené, professeur au Collège de France, a déclaré que la décision du gouvernement était « courageuse et raisonnable ». « Le démantèlement bénéficiera à toute l'industrie nucléaire et fera progresser la recherche, car on tire toujours bénéfice à arrêter quelque chose qui ne marche pas », a-t-il ajouté en notant que dans le passé on « avait de la même façon eu raison d'arrêter l'avion Concorde qui était, lui, une réussite technologique mais un échec économique ». S'acharner à garder en vie Superphénix serait, selon le professeur Sené, « de l'acharnement thérapeutique sur une machine devenue obsolète ».

François Grosrichard

RESTAURATION ET SERVICES BASES-VIE • CHÈQUES DE SERVICES • LOISIRS

RÉSULTATS SEMESTRIELS EN HAUSSE

Leader mondial de la Restauration et des Services, Sodexho Alliance et ses 142 000 collaborateurs assurent, chaque jour, dans 62 pays, la restauration et les services dans les entreprises, les administrations, les écoles, les hôpitaux, les résidences du 3^{ème} âge, sur les grands chantiers à terre et en mer, mais aussi l'émission de chèques de services et le tourisme fluvial.

★ Les comptes consolidés semestriels arrêtés au 28 février 1997 font ressortir :

- un chiffre d'affaires de 14 148 344 000 F. en progression de 14,1 %,
- un résultat d'exploitation de 683 604 000 F. en progression de 21,8 % grâce à une amélioration de la marge d'exploitation qui passe de 4,5 % à 4,8 %,
- un résultat net part du Groupe de 269 391 000 F. en progression de 26,3 %.

Pour l'ensemble de l'exercice 1996/1997, aux taux de change actuels, le chiffre d'affaires devrait atteindre 28 milliards de francs et le résultat net part du Groupe 535 millions de francs.

★ Au cours du premier semestre de l'exercice 1996/1997, Sodexho Alliance a enregistré de brillants succès commerciaux parmi lesquels :

- Aldershot Garrison (GB) avec la gestion de l'ensemble des opérations non-militaires de la base principale de l'armée britannique, contrat de 200 millions de Livres Sterling sur 7 ans,
- Shell UK Exploration & Production à Tullis-Aberdeen en Mer du Nord, contrat de 30 millions de Livres Sterling sur 3 ans,

- La R.A.I. à Turin (Italie),
- Les écoles municipales des 1^{er} et 20^{ème} arrondissements de Paris et l'hôpital de Beaugency (France),
- Le groupe chimique DSM à Geleen (Pays-Bas),
- La police autrichienne avec 35 000 utilisateurs de chèques de services par jour,
- Le California Museum of Science de Los Angeles (USA) et le Lido à Paris.

★ En mars 1997, Sodexho Alliance a pris une participation de 49 % dans UNIVERSAL SERVICES, leader américain de la gestion des Bases-Vie avec un chiffre d'affaires annuel d'environ 700 millions de francs.

★ Les holdings BELLON S.A. et FINANCIERE SODEXHO soumettront prochainement à leurs actionnaires leur projet de fusionner avant la fin de l'année 1997. Cette opération permettra de simplifier les structures de contrôle du groupe SODEXHO ALLIANCE.

Pierre Bellon et ses enfants détiennent 64 % de BELLON S.A. qui contrôle à 67 % FINANCIERE SODEXHO, elle-même détenant 44 % de SODEXHO ALLIANCE.



BP 100 - 78883 Saint-Quentin-Yvelines Cedex - Tél. : 01 30 85 75 00
Internet : <http://www.sodexho.com>



Informations financières sur minitel : 3615 et 3616 CLIFF (1,29 F la mn).

SANTÉ Près d'un demi-million de personnes en France ignorent qu'elles sont infectées par le virus de l'hépatite C, selon une étude publiée dans le *Bulletin épidémiologique*

hebdomadaire de la direction générale de la santé. Elles échappent ainsi à tout système de soins. ● CETTE MALADIE est, dans une forte proportion, due à l'usage

de produits dérivés du sang collecté durant les années 80 dans des milieux à très haut risque infectieux. ● LE DÉBAT sur l'indemnisation des victimes par la collectivité est ainsi

relancé, et les enjeux financiers sont estimés à environ 100 milliards de francs. ● UNE MUTUELLE d'assurance des médecins et professionnels de santé constate par ailleurs

une forte augmentation des plaintes pour dommages corporels. Les assureurs demandent l'adoption en urgence d'une loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique.

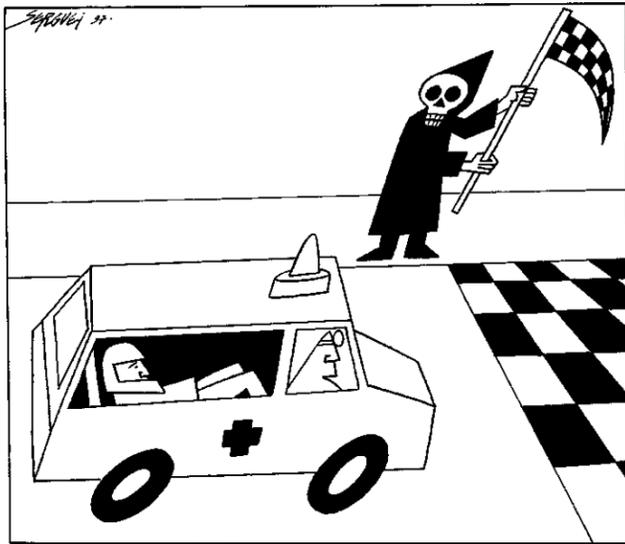
500 000 personnes ignorent être infectées par le virus de l'hépatite C

Une étude de la direction générale de la santé constate qu'environ 80 % des personnes contaminées échappent au système de soins et demande une multiplication des dépistages. Ces données relancent également le débat sur l'indemnisation du risque thérapeutique

EN DÉPIT de quelques mesures récemment prises par les autorités sanitaires, un demi-million de personnes environ dans notre pays ignorent qu'elles sont infectées par le virus de l'hépatite C. Les conséquences de cette maladie, pour laquelle il existe un traitement potentiellement efficace, peuvent, à terme, être graves, voire mortelles. Tel est l'inquiétant constat publié dans le dernier numéro du *Bulletin épidémiologique hebdomadaire* (numéro 23/97) de la direction générale de la santé. Il s'agit d'un problème majeur de santé publique auquel est directement confronté le gouvernement.

Cette maladie est, dans une très forte proportion, due à l'usage thérapeutique de produits dérivés du sang collecté durant les années 80 dans des milieux à très haut risque infectieux, les prisons notamment. Dès lors, il s'agit aussi d'une affaire qui relance la problématique de l'indemnisation, par la collectivité, de la thérapeutique. En dépit de ses dimensions financières, politiques et symboliques, ce dossier n'a pas été véritablement pris en charge depuis une dizaine d'années par les gouvernements successifs.

Signée par un groupe de spécialistes de l'unité 444 de l'Inserm, la publication du *Bulletin épidémiologique* porte sur les résultats d'une enquête rétrospective effectuée auprès de 400 médecins généralistes qui participent à un réseau de surveillance épidémiologique



(réseau « Sentinelles »). A la lumière des réponses de ces médecins, concernant leur prescription d'examen de dépistage du virus de l'hépatite C, et des estimations faites, notamment par le réseau national de santé publique, sur le nombre des personnes infectées en France (entre 500 000 et 650 000), les auteurs confirment que 80 % de ces dernières ignorent leur état sérologique.

« Cette étude nous a permis de constater que 70 % des généralistes avaient prescrit au moins une sérologie anti-VHC au cours de l'an-

née 1994. Près de trois généralistes sur quatre connaissent au moins un patient positif vis-à-vis de ce virus dans leur clientèle. Nous avons pu estimer à environ 100 000 le nombre de patients positifs et connus de leur généraliste en 1994 », écrivent-ils.

UN SEUL MÉDICAMENT

En outre, on sait que 15 000 personnes infectées sont suivies et traitées par interféron, seul médicament ayant à ce jour fait la preuve d'une possible efficacité. Les auteurs de ce travail notent que le pourcentage de tests posi-

tifs est très élevé, supérieur à 25 %. En d'autres termes, sur 4 personnes testées, une est infectée. Ce pourcentage est de 35 % lorsque le test est prescrit chez des personnes qui ont été transfusées, et de 78 % chez les consommateurs de drogues injectées par voie intraveineuse.

« Un grand nombre de sujets infectés par le virus de l'hépatite C ne connaissent toujours pas son statut et échappent au système de soins », concluent les auteurs. Ils souhaitent qu'une lettre du directeur général de la santé, adressée en février 1996 aux médecins généralistes pour les inciter à multiplier les actions de dépistage, permettra de remédier à cette situation. Cette mesure n'a toutefois pas été suivie d'une évaluation. De la même manière, personne ne peut évaluer l'impact de la décision prise en mars 1993 par Bernard Kouchner, alors ministre de la santé et de l'action humanitaire, recommandant aux établissements hospitaliers de tout mettre en œuvre pour retrouver les patients transfusés et de leur proposer un dépistage quelle que soit la date de cette transfusion.

Au-delà des aspects médicaux, le dossier de l'hépatite C soulève le problème de l'indemnisation des personnes contaminées par voie transfusionnelle et, par là même, celui de l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. Dans le cas de l'infection par le virus du sida transmis par les produits dérivés

du sang, un fonds d'indemnisation avait été constitué : plus de 5 milliards de francs ont aujourd'hui été versés. En sera-t-il de même avec l'hépatite C, comme le réclament certaines associations de malades ?

De manière schématique, deux conceptions s'opposent : la première prône la solidarité nationale et la création, au sein du régime d'assurance-maladie, d'une branche « accidents médicaux » ; la seconde défend le principe d'une assurance personnelle. En décembre 1992, dans un entretien accordé au *Monde*, Bernard

Kouchner, alors ministre, s'était prononcé en faveur d'« une cotisation volontaire » qui « représenterait une somme de 100 francs par an et par Français ». Quelques mois plus tard, Philippe Douste-Blazy, alors ministre délégué à la santé, avait annoncé que le gouvernement étudiait les modalités d'une telle indemnisation (*Le Monde* du 23 avril 1993). Devant l'ampleur des sommes en jeu — elles approchent une centaine de milliards de francs —, aucune initiative n'a, depuis, été prise.

J.-Y. N.

A long terme, 5 % à 20 % de mortalité

● **Prévalence.** Le virus de l'hépatite C (VHC) toucherait entre cinq cent mille et six cent cinquante mille personnes. L'infection aiguë est généralement inapparente et le symptôme le plus habituel est l'asthénie. Sur cent personnes contaminées par le VHC, on considère que cinquante évolueront vers une hépatite chronique, vingt vers une cirrhose hépatique et cinq vers un cancer du foie. Vingt à trente ans après l'infection, le taux de mortalité serait compris entre 5 % et 20 % des cas. Hormis la transmission par voie sanguine, les modes de contamination restent mal connus.

● **Dépistage.** Le dépistage sanguin du VHC date de 1989. En février 1990, le dépistage du VHC

est devenu obligatoire chez les donneurs de sang. L'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (Anaes) a exclu, fin janvier, toute organisation d'un dépistage de masse, recommandant le dépistage du VHC chez les personnes transfusées avant 1991, chez les toxicomanes et chez les détenus.

● **Traitement.** La seule thérapeutique disponible est un médicament antiviral, l'interféron de type alpha. Le traitement consiste à administrer trois millions d'unités d'interféron trois fois par semaine, par voie sous-cutanée, durant six ou douze mois. Il n'est pas efficace chez tous les malades. La cure de six mois coûte 15 000 francs.

Les plaintes contre les médecins pour « dommage corporel » se multiplient

« IL Y A DIX ANS, un médecin sur trois, toutes spécialités confondues, courait le risque d'être mis en cause pour dommage corporel au cours de sa carrière. Aujourd'hui, ce risque concerne un médecin sur deux. » Le constat est dressé par les responsables du Sou médical, une mutuelle d'assurance, fondée il y a cent ans, qui coassure aujourd'hui, avec la Mutuelle d'assurance du corps de santé français, près de

200 000 professionnels du soin, dont 116 844 médecins, et, parmi eux, 47 054 généralistes.

Présentant, mardi 17 juin, son bilan pour l'année 1996, l'assureur a indiqué que 1 748 déclarations de dommages corporels lui étaient parvenues l'an dernier, dont 1 217 émanaient de patients ou de leurs proches. Parmi celles-ci, on dénombrait 197 plaintes pénales, 148 plaintes ordinaires, 357 assignations en référé et

517 réclamations. Les responsables du Sou médical observent, ces dernières années, « une augmentation des procédures judiciaires et ordinaires, par rapport aux réclamations amiables, et notamment des procédures visant à obtenir une sanction des médecins ». Christian Sicot, secrétaire général de la mutuelle, précise qu'« entre 1977 et 1995, sur 7 410 dossiers de dommages corporels, environ 25 % ont donné lieu à une indemnisation ».

Les trois quarts des affaires se sont donc soldées par une absence de dédommagement (50 % en raison de leur aspect non fautif et 25 % parce que le préjudice n'était pas avéré), 16,6 % ont fait l'objet d'une transaction amiable, 6,3 % ont entraîné une condamnation civile des praticiens et 1,8 % une condamnation pénale.

RESPONSABILITÉ SANS FAUTE

La nature des plaintes déposées contre les praticiens de médecine générale diffère sensiblement de celle visant les spécialistes. Les déclarations de sinistres concernant les généralistes ont augmenté de 22 % entre 1995 et 1996. Ils se voient le plus souvent reprocher des erreurs et des retards de diagnostic ou de traitement, tandis que les spécialistes sont davantage poursuivis pour des accidents directement liés à leur action thérapeutique.

Le montant global des indemnités versées par le Sou médical en 1996 s'est élevé à quelque 50 millions de francs. Il est difficile d'établir une somme moyenne de l'indemnisation par patient, mais, pour prendre un exemple, le coût moyen des accidents fautifs de chirurgie indemnisés à la suite d'une décision judiciaire ou d'un règlement à l'amiable est passé de 69 500 francs en 1985 à 112 000 francs en 1995.

Jean-Louis Portos, président du Sou médical, a déploré le fait que « dix propositions de loi sommeillent dans les tiroirs » et jugé « très urgent » le vote d'une loi sur l'indemnisation de l'aléa thérapeutique. « Si l'on veut que les victimes d'accidents non fautifs

soient indemnisées, qu'il reste des anesthésistes et des chirurgiens, et éviter que les gens se tournent vers les médecines douces », le texte de loi maintes fois repoussé ne peut selon lui plus attendre.

Le consensus existe depuis plusieurs années déjà, chez les politiques comme dans le corps médical, sur la nécessité d'instaurer une procédure permettant d'indemniser les victimes d'accidents médicaux commis en l'absence de faute. Les jurisprudences du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation ont peu à peu défini la notion de responsabilité sans faute du médecin, rappelant qu'il n'était tenu qu'à une obligation de moyens et non de résultat. Mais les contours de l'aléa thérapeutique restent encore flous.

Un arrêt rendu par la Cour de cassation le 25 février est à cet égard exemplaire : en cas de litige, la Cour a estimé qu'il appartenait au médecin de prouver qu'il avait bien informé son patient des risques encourus. Jean-Louis Portos s'est dit satisfait de ce renversement de la charge de la preuve, qui met fin à « une manifestation de la solidarité médicale, dans un esprit un peu corporatiste ». Mais il a regretté que la Cour n'ait pas précisé la forme ou la nature de cette preuve du « consentement éclairé » du malade (*Le Monde* du 1^{er} mars).

Si le principe d'une loi sur l'aléa thérapeutique fait l'unanimité, les modalités et le mécanisme des indemnisations des victimes donnent lieu à une controverse qui retarde son adoption. Le 17 mars 1993, lors du dernier conseil des ministres du gouvernement de Pierre Bérégovoy, M. Kouchner présentait une communication dans laquelle il plaçait pour « une procédure souple et rapide, évitant aux victimes des démarches longues, pénibles et coûteuses » et pour une indemnisation reposant « sur l'assurance collective et la mutualisation des risques ». La formule avait alors été jugée pour le moins ambiguë. Quatre ans plus tard, M. Kouchner est à nouveau aux affaires. Lèvera-t-il l'ambiguïté ?

Laurence Folléa

François Ewald, de la Fédération française des sociétés d'assurances

« La réponse de la société a été de mettre l'accent sur la prévention »

DIRECTEUR de la recherche et de la stratégie à la Fédération française des sociétés d'assurances, François Ewald, spécialiste des questions de responsabilité médicale, avait été chargé en mai 1992 d'un rapport sur l'indemnisation des risques thérapeutiques

« La problématique du risque médical et de l'indemnisation a-t-elle changé, selon vous, depuis 1992, lorsque vous remettez sur ce thème un rapport officiel à Bernard Kouchner ?

— Oui. En 1992, on s'interrogeait avant tout sur le fait de savoir comment on pouvait indemniser la victime dans le cadre d'une relation médecin-malade, dès lors que l'accident n'était pas la conséquence d'une faute du praticien. Depuis, progressivement, il est apparu qu'une part de plus en plus importante de l'aléa thérapeutique concernait en fait non pas des accidents individuels, mais des accidents collectifs, ce que l'on dénomme risques « sériels » ou risques de développement.

« C'est notamment le cas de l'hépatite C, de la possible transmission du prion par voie sanguine. Cela peut aussi concerner les greffes, les implants, etc. On s'aperçoit ainsi qu'aujourd'hui la nature du risque a une composante majeure qui n'est pas l'accident individuel. Depuis, on a aussi observé une multiplication de rapports sur les maternités, l'anesthésie-réanimation, les services d'urgence, les infections nosocomiales contractées à l'hôpital. Tous montrent l'importance du risque iatrogène.

« En d'autres termes, on sait que l'on pourrait réduire considérablement le risque médical grâce à des mesures de prévention, des conduites de précautions, de nouvelles logiques de décision. Le débat actuel sur la nocivité et l'usage des implants mammaires est, de ce point de vue, très éclairant.

— Comment ont, dans ce contexte, réagi les tribunaux et les pouvoirs publics en France ?

— Les tribunaux civils et adminis-

tratifs ont, de manière presque systématique, multiplié les présomptions de responsabilité. Pour ce qui est de l'usage thérapeutique du sang, ils ont posé le principe, sauf force majeure, d'une responsabilité de plein droit des établissements de transfusion sanguine. Le Conseil d'Etat a institué une responsabilité de l'hôpital pour aléa thérapeutique. Quant à la Cour de cassation, elle maintient la doctrine de la responsabilité de moyens du médecin.

« Du point de vue législatif, la question de l'indemnisation n'a certes pas été traitée. En revanche, les gouvernements successifs ont pris des mesures importantes de prévention dans le domaine du sang, des médicaments, des greffes, de l'évaluation, etc. La sécurité sanitaire est de compétence étatique et pas simplement médicale.

« La grande réponse, de fait, de la société française à cette transformation du risque a été de mettre l'accent sur la prévention plus que sur l'indemnisation. Cette démarche est raisonnable quand on mesure l'ampleur des dommages liés aux risques sériels. Le fonds d'indemnisation des victimes d'infections post-transfusionnelles par le virus du sida a d'ores et déjà versé 5,3 milliards de francs. On évoque, pour l'hépatite C, des sommes de l'ordre de la centaine de milliards de francs !

— Est-ce à dire qu'il n'y a plus d'espace pour l'indemnisation de l'aléa thérapeutique ?

— La transformation médicale que nous connaissons depuis quelques années n'a pas seulement fait apparaître l'importance des risques potentiels. Elle a compliqué la position juridique du problème. Aussi, pour que l'on puisse couvrir l'aléa thérapeutique, deux conditions devaient être réunies : une politique de gestion des risques axée sur la prévention et la qualité, et un encadrement juridique stable, qui rende le risque assurable. »

Propos recueillis par Jean-Yves Nau

“GRAND JURY”
RTL-Le Monde

JEAN
GANDOIS

ANIMÉ PAR
JEAN-PIERRE DEFRAIN
AVEC
ÉRIC LE BOUCHER (LE MONDE)
ET
JEANINE PERRIMOND (RTL)

DIMANCHE
18 H 30

RTL

DIFFUSION EN DIRECT SUR RTL 9

L'ancien procureur adjoint de Lyon comparait devant le tribunal correctionnel

Paul Weisbuch aurait fait disparaître une pièce du dossier Botton

L'ancien procureur adjoint de Lyon, Paul Weisbuch, comparait, vendredi 20 juin, devant le tribunal de Dijon pour destruction de document

et violation du secret de l'instruction. On lui reproche d'avoir soustrait une pièce du dossier Botton et déjeuné avec un journaliste. Le procureur

de Dijon a estimé qu'il y avait « un doute évident » sur la soustraction et requis 10 000 francs d'amende pour la violation du secret.

DIJON

de notre envoyé spécial

L'ancien procureur adjoint du tribunal de Lyon est un habitué des enceintes judiciaires. Pourtant, vendredi 20 juin, devant le tribunal correctionnel de Dijon, Paul Weisbuch, cinquante-trois ans, avait perdu de la prestance et l'arrogance avec laquelle il traitait parfois les prévenus. Passé de l'autre côté de la barre, il était déferé pour violation du secret de l'instruction et destruction de document. Ces faits lui ont déjà valu une sanction disciplinaire : en juin 1993, il a été muté en tant que substitut général à Amiens.

C'est une plainte avec constitution de partie civile de Michel Noir qui est à l'origine du procès. Condamné à dix-huit mois de prison avec sursis et cinq ans de privation de droits civiques dans le cadre de l'affaire Botton, l'ancien maire de Lyon avait constaté qu'un document, le « mémoran-

dum Sarroca », du nom de son ancien chef de cabinet, avait été soustrait du dossier. Ce texte, de quatorze pages, retraçait les relations financières entre Pierre Botton, Michel Noir et des grands groupes français. Les défenseurs de M. Noir estiment que si ce « mémorandum » avait été joint au dossier, l'enquête aurait été dépaycée vers un autre tribunal en raison d'une disposition aujourd'hui disparue, le privilège de juridiction.

Face aux questions de la présidente, Marie-Christine Bertrand, le prévenu Paul Weisbuch a hésité et s'est souvent contredit. Il a nié avoir écarté ce témoignage écrit de Bernard Sarroca, enregistré au parquet de Lyon le 11 décembre 1992. D'autant, a-t-il affirmé, qu'il avait été dessaisi, « à sa demande », du dossier Botton deux jours avant cet enregistrement. Bernard Sarroca affirme être allé au palais de justice de Lyon, à la demande de Paul Weisbuch, pour discuter avec lui de l'affaire Botton, mais le magistrat l'a nié.

Lorsque les questions se sont faites trop pressantes, Paul Weis-

buch a répété que c'était sa hiérarchie qui lui avait refusé l'ouverture d'une enquête préliminaire visant M. Noir. A l'époque, seules les activités de Pierre Botton étaient sous les feux de la justice. « Vous traquiez Michel Noir ? », lui a demandé la présidente. « Je faisais mon métier. Le chasseur préfère le sanglier au petit cochon », lui a répondu M. Weisbuch. Plus tard, il a affirmé : « Si je ne m'étais pas entêté, Michel Noir passait à travers. »

RECONNAISSANCE DE DETTES

Cet « entêtement » a également pris la forme d'un coup de téléphone à Jean-Louis Dutaret : il avait annoncé à ce proche d'Alain Carignon qu'il détenait un texte manuscrit de Michel Noir. La communication a eu lieu le 10 mars 1993, soit plusieurs jours avant que le juge d'instruction de l'affaire Botton, Philippe Courroye, prenne connaissance de ce document, considéré comme une reconnaissance de dettes.

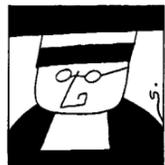
Le tribunal s'est aussi intéressé à un repas, le 21 décembre 1992, entre Paul Weisbuch et un journaliste du *Figaro*, qui a motivé sa

mise en examen pour violation du secret de l'instruction. Là encore, le prévenu a varié dans ses affirmations, allant jusqu'à déclarer qu'il ignorait s'il avait déjeuné avec le journaliste. Il a été contredit par la déposition, au cours de l'instruction disciplinaire, de Philippe Courroye, qui a assisté au début de cette rencontre.

Si les débats ont été longs et confus, le réquisitoire du procureur de la République, René Meyer, a duré moins d'un quart d'heure. Il a rappelé que, selon l'ancien code pénal, en vigueur aux moments des faits, le prévenu risquait deux à cinq ans de prison et de 500 francs à 15 000 francs d'amende pour destruction de documents. Affirmant qu'il existait « un doute évident sur cette soustraction », il n'a cependant pas demandé de condamnation. Pour la violation du secret de l'instruction, passible d'un à six mois de prison et de 500 francs à 15 000 francs d'amende, il a requis 10 000 francs d'amende.

Jugement le 20 août

Bruno Caussé



PROCÈS

Le suicide d'une ouvrière de Vitry à son poste de travail

RENNES

de notre correspondante régionale

Au moment de la reprise, peu avant 13 h 30, elle s'est pendue près de son poste de travail. Marie-Thérèse Guillon vernissait du mobilier scolaire pour l'entreprise Rupin, à Vitry (Ille-et-Vilaine), depuis trente et un ans. De l'avis général, elle « aimait son travail ». « Pendant plus de vingt ans, tout allait bien, témoigne son époux, jusqu'à l'arrivée du nouveau chef d'atelier, Patrick Hirbec. » Dans le service, la guerre des nerfs durait depuis huit ans. D'après son entourage, Marie-Thérèse avait fini par « en rêver la nuit ».

Deux jours avant le drame, M^{me} Guillon avait arrêté quelques instants son travail pour prendre des nouvelles d'un collègue gravement malade. M. Hirbec ne l'avait pas toléré. Le soir, elle n'était pas rentrée chez elle tout de suite car elle avait préféré rester « au bord d'un chemin pour réfléchir ». Son mari, ne la voyant pas rentrer, avait téléphoné au chef de service. Le ton était probablement monté. Peu après, la direction avait fait savoir qu'elle entendait convoquer tout le monde par lettre recommandée.

A Vitry, une ville de quinze mille habitants, près de deux mille personnes ont assisté à ses

obsèques, mardi 10 juin. « Il voulait nous rabattre plus bas que terre, note l'un de ses collègues. Il a même réussi à faire pleurer des hommes. » « On n'avait pas le droit de sortir de l'atelier. On ne pouvait parler à personne, même pas nous sourire entre nous. » « Il faisait des remarques sur les tenues des filles, sur leurs odeurs. » Progressivement, la colère est montée. Lorsque la famille de Marie-Thérèse est venue demander la démission du chef d'atelier, l'entretien avec la direction a tourné court. « Une minute et demie de dialogue pour trente ans de travail », s'insurge Paul Guillon, qui a déposé plainte, mercredi 18 juin, pour homicide involontaire.

« DÉMARCHÉ DE QUALITÉ »

Jeudi 19 juin, l'Action catholique ouvrière invitait les travailleurs de la région à venir parler de leurs conditions de travail. Les salariés de la société Rupin hésitaient à s'y rendre, craignant, peut-être à tort, que la direction n'y recense les fortes têtes. Pour l'heure, la majorité de l'atelier de vernissage a seulement fait savoir qu'elle ne voulait pas voir revenir Patrick Hirbec, qui est actuellement en congé maladie.

Chez Rupin, qui compte deux cent soixante-dix personnes entre l'usine et les commer-

ciaux, aucun syndicat n'est représenté. « Ce n'est pas un hasard, assure Laurent Rupin, troisième du nom à diriger l'entreprise familiale. Nous ne sommes pas une entreprise inhumaine : même si nous sommes dans un climat économique concurrentiel, nous ne mettons pas la pression sur les gens. En tant que responsable, je ne souhaite pas de syndicat, mais je n'ai jamais rien dit contre. » Didier Rupin, le cousin qui dirige l'entreprise avec lui, sait qu'on lui reproche son manque de dialogue. « Je passe pourtant matin et soir dans les ateliers, se défend-il. Dans le service de M^{me} Guillon, il y a une déléguée du comité d'entreprise qui ne m'a jamais alerté. Trois personnes étaient bien venues me solliciter, mais je n'avais pas confiance en elles. »

Pour lui, tout allait apparemment bien. « Avant l'arrivée de M. Hirbec, chacun faisait un peu ce qu'il voulait. Avec lui, l'atelier s'est engagé dans une démarche de qualité, travaillait davantage. » Didier Rupin ne comprend pas que certains l'accusent de « froideur ». « Je suis allé aux obsèques et j'ai personnellement envoyé mes condoléances à la famille », plaide-t-il. Tous deux se disent « traumatisés ».

Martine Valo

Claude Allègre présente son plan pour les universités

AVANT LE « SOMMET », prévu lundi 23 juin, avec les organisations syndicales, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, a, pour sa première sortie « publique », privilégié la rencontre avec les présidents d'université. Participant, vendredi 20 juin, à leur conférence, dont il est le président ès qualités, il a, durant près de trois heures, exposé ses principales orientations en faveur de l'Université, sous la forme d'un plan en quinze points.

En premier lieu, il a rappelé le retour de la priorité budgétaire en faveur de l'éducation. En contrepartie, il attend des universitaires des efforts « d'innovation et d'imagination », assortis d'exigences de « qualité » et de responsabilités nouvelles pour la formation et la recherche. Parmi les moyens supplémentaires qui seront dégagés, le ministre envisage de privilégier les emplois, essentiellement de jeunes enseignants-chercheurs. M. Allègre en a profité pour annoncer la modification et la simplification des procédures de recrutement avec, selon toute vraisemblance, un retour à la situation antérieure.

Le ministre a aussi invité les universitaires à une réflexion sur les contenus et les savoirs dans une conférence pédagogique nationale. Il a également manifesté son souci de procéder à une évaluation externe et un contrôle a posteriori des formations, de la recherche, et, à l'échelle européenne, d'une reconnaissance simplifiée des di-

plômes. A l'origine de la politique contractuelle et du renforcement de l'autonomie des établissements, M. Allègre entend bien relancer cette procédure et ouvrir l'université à la « vie de la cité ».

Il a aussi exprimé sa préoccupation à l'égard des conditions matérielles de vie des étudiants et de l'environnement sur les campus en confirmant, sans en fournir les modalités, un nouveau plan social d'ores et déjà retenu par Lionel Jospin dans sa déclaration de politique générale.

RENOUVELLEMENT ET AMIANTE

Hostile à toute nouvelle législation, le ministre de l'éducation en a profité pour donner des indications sur les suites de la réforme pédagogique de son prédécesseur, qui ne sera pas remise en cause. Selon lui, les universités qui ont appliqué la rénovation de 1992-1993 maintiendront le *statu quo*. Les autres devront adopter les nouveaux dispositifs élaborés en 1997. L'essentiel étant qu'à la prochaine rentrée soient généralisés les modules d'enseignement, la semestrialisation, la réorientation à l'issue du premier semestre, la compensation et la capitalisation dans le contrôle des connaissances.

Enfin, un nouveau plan « Université 2 000 » bis devrait privilégier la rénovation des universités parisiennes, incluant, par là même, le traitement de l'amiante à Jus-

Michel Delberghe

Revalorisation des aides au logement de 2,5 milliards de francs le 1^{er} juillet

LILLE

de notre envoyée spéciale

Le 58^e congrès du mouvement HLM, qui s'est achevé vendredi 20 juin à Lille, a offert une tribune de choix au ministre communiste de l'équipement, des transports et du logement, Jean-Claude Gaysot, pour sa première apparition publique. Venu avec le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, pour clôturer les travaux du congrès, comme le veut la tradition, il s'est efforcé de préciser le contenu des mesures annoncées la veille par Lionel Jospin dans son discours de politique générale (*Le Monde* du 21 juin).

Rappelant qu'un plan exceptionnel de réhabilitation d'un million de logements allait être lancé, le ministre du logement a souligné qu'il permettrait de rénover 600 000 logements sociaux en cinq ans. Sur l'actualisation et la revalorisation des barèmes de l'aide personnalisée au logement annoncées par le premier ministre, M. Gaysot a précisé l'effort budgétaire envisagé : « Une augmentation de 2,5 milliards de francs de prestations en année pleine prendra effet au 1^{er} juillet. » La seule actualisation des barèmes des aides au logement, qui absorbent annuellement plus de 70 milliards de francs, représente entre 1 et 1,5 milliard de francs. Les 5 millions de locataires du parc HLM et du parc privé qui touchent ces aides devraient donc bénéficier d'un coup de pouce supplémentaire d'environ 500 francs en moyenne, mais la répartition de ces crédits supplémen-

taires n'a pas encore été arrêtée. Sur le reste, Jean-Claude Gaysot ne s'est guère aventuré hors des limites fixées par le premier ministre.

Dans son discours à l'Assemblée nationale, M. Jospin avait annoncé le « réexamen » de la taxation sur le surloyer instaurée par le précédent gouvernement. Son utilisation pour financer le Fonds de solidarité logement (FSL) - créé par Louis Besson sous le gouvernement Rocard - est vigoureusement combattue par le mouvement HLM, en particulier par les offices des municipalités communistes et par la Confédération nationale du logement (CNL), leur relais auprès des locataires. M. Gaysot n'a rien dit du contenu de ce réexamen, mais il semble que la suppression du surloyer, réclamée par la quasi-totalité des élus communistes, ne soit pas à l'ordre du jour.

Sur la relance de la construction de logements sociaux, le ministre a laissé entendre qu'une réflexion allait être engagée avec le ministère des finances et la Caisse des dépôts. Elle pourrait porter, notamment, sur les taux d'intérêt consentis aux organismes constructeurs. Cette hypothèse va dans le sens des revendications du mouvement HLM. L'Union nationale des HLM réclame une baisse du taux du prêt issu de la collecte du livret A, qui finance le logement social, ainsi que l'application d'une TVA à taux réduit sur les travaux de grosse réhabilitation du patrimoine.

Christine Garin

Trois suicides après l'opération antipédophiles

TROIS PERSONNES se sont suicidées, depuis mardi 17 juin, dans le cadre de l'enquête menée par la gendarmerie contre les réseaux pédophiles, au cours de laquelle 210 mises en examen ont été prononcées et 20 personnes placées en détention provisoire. Dans l'agglomération grenobloise, un inspecteur des postes s'est pendu à son domicile après avoir été entendu par les gendarmes, puis relâché sans être mis en examen. Dans les environs de Tulle (Corrèze), un cadre qui vivait seul s'est donné la mort après son interpellation. Un troisième homme, handicapé physique, s'est tué à Givors (Rhône) à son domicile après une perquisition. Aucune mise en examen n'avait été prononcée à son encontre.

M^{re} Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, s'est inquiété du caractère spectaculaire des interpellations. « Ces grandes rafles antipédophiles sont scandaleuses, elles détruisent les gens et elles les déshonorent. Il faut raison garder : Dutroux, pour l'opinion, c'est le mal absolu. Mais toutes ces personnes interpellées pour des cassettes, même à caractère pédophile, ne sont pas des Dutroux. »

(Lire aussi la chronique de Pierre Georges page 28.)

DÉPÊCHES

■ **SECTE** : la fondatrice de la communauté Horus, Marie-Thérèse Castano, a été mise en examen et écrouée, vendredi 20 juin, à Valence, pour « non-assistance à personnes en danger et complicité de faux en écriture ». Deux autres membres de la communauté Horus ont également été mis en examen et écroués. Une information judiciaire pour « non-assistance à personnes en danger » avait été ouverte en février 1997 après les décès jugés suspects de deux anciennes adeptes, en 1994 et 1995.

■ **YVELINES** : deux personnes ont été mises en examen pour « faux et usage, recel habituel d'abus de biens sociaux et complicité », par le juge Richard Pallain, chargé du dossier de corruption au conseil général des Yvelines. Elles sont soupçonnées d'avoir établi, entre 1990 et 1996, pour près de 10 millions de francs de fausses factures pour des entreprises et le conseil général des Yvelines. Depuis octobre 1995, onze fonctionnaires de cette collectivité et sept élus ont déjà été mis en examen.

■ **POLICE** : le Syndicat national des officiers de police (SNOP, majoritaire) a indiqué, vendredi 20 juin, en réponse aux déclarations de Lionel Jospin sur la sécurité lors de son discours de politique générale, qu'il refusait « tout amalgame entre un service de police républicain [NDLR, les Renseignements généraux] et une police politique » et insiste « sur la nécessité de dissocier toute action policière de l'action sociale lors du traitement de la délinquance ».

■ **JUSTICE** : l'Union syndicale des magistrats (USM) a annoncé vendredi 20 juin, dans un communiqué, qu'elle prenait « acte avec satisfaction » de la déclaration de Lionel Jospin sur la réforme de la justice devant l'Assemblée nationale. L'USM se félicite que la « détermination de la politique pénale » reste du ressort du garde des sceaux et que la carrière des magistrats du parquet soit confiée au Conseil supérieur de la magistrature.

■ **ELF** : Alain Guillon, ancien cadre du groupe pétrolier Elf-Aquitaine, incarcéré depuis le 6 juin et mis en examen pour « complicité d'abus de biens sociaux », a été remis en liberté, vendredi 20 juin. Il est soupçonné d'avoir participé, en 1992, au versement de commissions occultes à l'occasion d'investissements de la société en ex-RDA.

■ **SANS-PAPIERS** : plusieurs centaines de sans-papiers se sont rassemblés sur la place Saint-Germain-des-Prés à Paris, vendredi 20 juin dans la soirée, à l'appel de la coordination régionale d'Ile-de-France. Les participants ont ensuite défilé, dans une ambiance festive, jusqu'à la place de la Bastille.



Publié par le
Ministère de la culture
et de la communication

**Festivals et expositions,
France 1997**

Ce guide présente les programmes des festivals et des expositions organisés cet été aux quatre coins de la France. Chaque manifestation indique dates, adresse, téléphone et détail des programmes.

Soit plus de :

- 10.000 manifestations
- 600 festivals
- 500 musées ou centres d'art contemporain

En vente par correspondance
et sur place au Ministère

----- Bon de commande -----

A envoyer sous enveloppe à : **Association D.CLIC**
Ministère de la culture et de la communication
Département de l'information et de la communication
3, rue de Valois - 75042 Paris cedex 01

Je souhaite recevoir exemplaires(s) du guide :

"Festivals et expositions, France 1997"
600 pages au prix unitaire de 60 Francs TTC

Montant total de votre commande :francs

Prière de joindre au présent bon de commande votre règlement, uniquement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'association D.CLIC.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

DISPARITION

Jean Faucher

Un apôtre
des grandes vacances

JEAN FAUCHER, qui est mort mercredi 18 juin à l'âge de soixante-dix ans, était l'un des pionniers du tourisme social français.

Né le 26 avril 1927 à Asnières (Hauts-de-Seine), ce militant de toujours a découvert, à travers les camps de jeunesse, le loisir dont il allait devenir l'un des chantres. Juste après la guerre, il fonde l'Union des camps et relais de la jeunesse, ainsi que Loisirs et vacances de la jeunesse. C'est le coup d'envoi d'une carrière menée d'abord sous l'aile tutélaire du Parti communiste, et qui lui a fait présider l'Union française des auberges de jeunesse et fonder l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA). De 1954 à 1986, il anime puis dirige l'association Tourisme et travail. Depuis 1986, il présidait le Bureau international du tourisme social et, de 1989 à 1992, il avait présidé l'Agence nationale pour les chèques-vacances, pour la création desquels il avait milité une vingtaine d'années.

Homme libre, il s'était éloigné du PCF, mais conservait cette fibre humaniste qui l'avait poussé à batailler sans cesse pour mettre les vacances à la portée des moins fortunés. Le 8 décembre 1979, il déclarait au *Monde*, en toute lucidité : « Le travail vaut-il plus que le loisir ? Il y a quelque part dans l'œuvre de Marx une phrase qui rappelle que le but du communisme est de faire de chaque homme un artiste. Le travail est, certes, fort important, car il représente le moyen de produire les biens nécessaires à la vie. Mais, en lui-même, il n'est pas libérateur. Il ne possède aucune vertu miraculeuse (...). On rêve d'un autre temps. On idéalise le temps libre qui ne mérite pas ce nom parce que le loisir est, lui aussi, dominé par l'argent. » Il aura consacré sa vie à tenter de l'en libérer.

Alain Faujas

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Rosalba et Paul CIVIL COSTA, Liliane et Max VONRUF, sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

Alannah,

chez Anne Marie et Max, le 9 juin 1997, à Paris.

Monique et Bernard LE SAUX, Les Claude(s) GLAYMAN, ont la joie d'annoncer la naissance de

Maxence,

le 16 juin 1997, à Poissy (Yvelines),

chez Mélanie et Mathieu.

Mariages

Agathe et Séverin ont la grande joie d'annoncer le mariage de leurs parents,

Hélène BLONDOT et Didier HANRIOT,

le 14 juin 1997, à Malakoff.

3, sente de la Sablonnière, 92240 Malakoff.

Le 28 juin 1997, Le grand rendez-vous

Catherine PAVIOT et Yann TOUVERON

convoleront en justes noces sur l'île d'Arz, Morbihan.

Chantal PERNIN, et Guillermo FLICHMAN

sont heureux d'annoncer leur mariage, qui aura lieu le 21 juin 1997, à Valfaunès (Hérault).

POUR VOS HEUREUX ÉVÉNEMENTS

70 F la ligne hors taxes

Décès

— L'École polytechnique a la grande tristesse de faire part du décès de

François CARON,

ancien élève de l'École polytechnique, X66, maître de conférences au département de biologie de l'École polytechnique, directeur de recherche au CNRS,

survenu le 11 juin 1997, à l'âge de cinquante et un ans, à la suite d'une longue maladie pendant laquelle, enseignant exemplaire, il a continué à donner à ses élèves le meilleur de lui-même.

— La Rochelle.

M^{me} Janine Forgerit, son épouse, Françoise et Jean-Pierre Forgerit, Hélène et Michel Forgerit, Françoise et Bernard Aranda, ses enfants,

Alexandre, Anne, Armand, Christian, François, Hélène, Julie et Pauline, ses petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Pierre FORGERIT,

survenu le 14 juin 1997, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

17, avenue du Fort-Louis, 17000 La Rochelle.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE

21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

Renseignements : 01-42-17-29-94 ou 29-96 ou 38-42

Télécopieur : 01-42-17-21-36

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques 105 F
Abonnés et actionnaires 95 F
Thèse étudiants 65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

— Le Seigneur a fait passer de la foi en la Lumière de son Royaume Eternel

René DOMENACH,

mort subitement le jeudi 19 juin 1997, à soixante-treize ans.

Son épouse, née Clotilde Fouques Duparc, Ses enfants, Yves et Marie-Noëlle,

Hervé et Chantal, Olivier et Paule, Anne et Yves, Régis (†), Armelle et Olivier, Xavier et Cécile, Et ses petits-enfants, Anouk, Thomas, Grégoire, Angela, Sylvain, Sara, Ariane, Raphaël, Mathieu, Timothée et Agathe,

se réuniront le lundi 23 juin pour la messe, à 11 heures, en l'église de Montredon, à Marseille-8^e.

Il reposera près de son fils,

Régis,

au Plan d'Aups.

— M^{me} Henryka Glogowski, son épouse, Anna Glogowski, Philippe Costantini et Lola, ses enfants et sa petite-fille, Le docteur Janine Glogowska, sa sœur, Catherine Lassus, sa nièce, Ses amis de France et du Brésil,

ont la douleur de faire part du décès de

M. M. Ryszard GLOGOWSKI, architecte FNAUB,

survenu à Paris, le 18 juin 1997, à l'âge de soixante-treize ans.

L'incinération aura lieu le mardi 24 juin, à 15 h 45, au monument crématoire du cimetière du Père-Lachaise (entrée rue des Rondeaux, à Paris-20^e), où l'on se réunira.

Ni fleurs ni couronnes.

La famille remercie toute l'équipe du service d'hématologie de l'hôpital Necker, animée par le professeur B. Varet, pour sa compétence et son exceptionnelle qualité humaine.

4, rue du Pavillon, 92100 Boulogne-Billancourt.

— M. François Haennig, son mari, Raphaël Haennig, son fils, M. et M^{me} Philippe de Terrasson de Montleau, ses parents, M^{re} Paul Haennig, M^{me} Françoise Haennig, ses beaux-parents, M^{me} Henriette Grégoire, Jérôme et Sophie Garmier et leurs enfants, Thomas et Guillemette Thiercelin et leurs enfants, Damien et Alexandrine de Veyrac et leur fils, ses sœurs et beaux-frères, Anne Sophie Haennig, sa belle-sœur, ont la grande douleur de faire part du décès accidentel de

M^{me} François HAENNIG, née Servanne de TERRASSON de MONTLEAU,

rappelée à Dieu, le 19 juin 1997.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 24 juin, à 15 heures, en l'église Saint-Martin-des-Champs, 36, rue Albert-Thomas, Paris-10^e.

22-24, rue du Faubourg Saint-Martin, 75010 Paris.

— M^{me} Claude Thomas, Jacques Thomas, Michel et Catrinel Thomas et leur fille Olivia, M^{re} Georges Laederich, ses enfants et petits-enfants, M. Jean-Pierre Schoen, ses enfants et petits-enfants, Ses parents proches et tous ses chers amis, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Claude THOMAS, officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, croix de guerre 39-45, ancien élève de la première promotion de l'ENA, inspecteur général du travail honoraire, ancien directeur des affaires sociales de Renault, président d'honneur de l'AFPA,

survenu le mercredi 18 juin 1997, dans sa soixante-dix-huitième année.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 23 juin, à 15 heures, en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7^e.

Une messe sera dite le mercredi 25 juin, à 16 heures, en l'église de Marchamp, suivie de l'inhumation.

81, boulevard Brune, 75014 Paris. 12 bis, rue du Val-de-Grâce, 75005 Paris.

Anniversaires de décès

Nandor CHESNEY

nous a quittés dans la nuit du 22 juin 1988.

Terriblement absent... et pourtant tellement présent.

— Les familles Dayan et Bénichou rappellent le souvenir de

Simone DAYAN, née BÉNICHOU,

à l'occasion du trente-quatrième anniversaire de sa mort.

— Il y a un an, le 22 juin 1996,

Héro GONDICAS, née CORBETI,

quittait les siens.

Sa famille et ses amis s'unissent dans son souvenir.

— Le 22 juin 1942, mon grand-père,

Gustave ZIBOULSKY,

partait à Auschwitz dans le train à un rail. Il n'est pas revenu. Annie

Colloques

— De Bâle à Jérusalem : les juifs et le sionisme (XIX^e-XX^e siècle)

Colloque organisé par l'équipe « Juifs et Chrétiens d'Orient », 23 et 24 juin 1997, université Paul-Valéry, route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5. Avec M^{mes} D. Bensimon, M. Hadas-Lebel et MM. E. Benarroch, W. Bok, Ch.-O. Carbonell, F. Courtès, A. Coppolani, J.-M. Delmaire, H.-J. de Dianoux, C. Iancu, M. Konopnicki.

Renseignements : professeur C. Iancu : 04-67-14-22-76.

Manifestations

CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES POLITIQUES DE NANCY CUEP

Le CUEP organise une manifestation à Nancy, à l'occasion de son cinquantième anniversaire,

le samedi 5 juillet 1997, en soirée.

Les anciens et leurs amis sont cordialement invités.

Pour tout renseignement, téléphoner au 03-83-32-05-10.

• OCCASIONS TOUTES MARQUES • GARANTIES** • ENTIÈREMENT RÉVISÉES** •

• ASSISTANCE 24 H/24** •

• ASSISTANCE 24 H/24** • OCCASIONS TOUTES MARQUES •

DU 12 AU 30 JUIN 97

SUR LES OCCASIONS
DE MOINS DE 2 ANS

CREDIT
SUR 12 MOIS

3,90%*

213 F d'intérêts seulement
pour 10 000 F empruntés !

 CITROËN
Eurocasion

CITROËN préfère TOTAL 3615 CITROËN (1,29 F/mn).

*Valable sur les occasions de moins de 2 ans. Exemple de crédit pour 10000 F: 12 mensualités de 851,05 F hors assurances facultatives après un premier apport de 20%. Coût total: 212,60 F. TEG: 3,90%. Offre non cumulée réservée aux particuliers dans les points de vente participants sous réserve d'acceptation par Citroën Financement. **Sur véhicules sélectionnés dans les points de vente Citroën participants.

Ornette Coleman, la voix de l'ange

UNE de ses premières compositions est nommée *La Voix de l'Ange* (*Angel Voice*). Il l'a enregistrée le 22 février 1958. Ornette Coleman est né à Fort Worth (Texas) le 19 mars 1930. Saxophoniste (ténor, puis alto), violoniste, trompettiste, il est un des compositeurs-clés du siècle. Celui qui revient de plus loin. Comme les artistes qui ouvrent la voie de la vie et de la pensée, il a disparu aussi souvent qu'il fit scandale, à son corps défendant, le plus souvent.

De lui, on pourrait dire qu'il est ignoré en même temps que reconnu. Le Festival de La Villette le présente en presque tous ses états : en quartet pour le concert d'ouverture (le 28 juin 1997) ; en duo avec Joachim Kühn (le 1^{er} juillet) et à la tête de Prime Time, son groupe free-funk-rock (le 2). Le quartet est ce qui résume sa différence en jazz. Il y a bientôt quarante ans, il intuait une œuvre *Something Else* (« Quelque chose autre »). Aujourd'hui, Charrett Moffett, le fils d'un de ses batteurs, est à la basse ; Denardo, son propre fils, qu'il a installé aux tambours à l'âge de douze ans, à la batterie. Une femme, Geri Allen, au piano. Sitôt cette consécration de Paris, qui l'a toujours aimé (autant que l'Italie) depuis son premier concert à la Mutualité, le 4 novembre 1965, deux concerts l'attendent au Lincoln Center de New York (les 11 et 12 juillet), dont une exécution de son ambitieuse pièce symphonique, *Skies of America*.

Avec Joachim Kühn, de quinze ans plus jeune que lui, il vient d'enregistrer un duo, *Colors*, qui sort de la route ordinaire et console de trop de CD (*Le Monde* du 7 juin). L'illustration de couverture est une de ses peintures. Il peint depuis longtemps. Ses premiers grands disques, en 1959, étaient illustrés par Pollock. *Colors* est l'enchaînement le plus libre, le plus frais, d'airs poignants, gais, déroutants. On songe avec tristesse à tout ce que le « jazz » (il n'aime par le mot, évidemment) charrie aujourd'hui de vaches affolées comme en un torrent normand. On n'est même plus surpris que celui qui passe pour son éternel avant-gardiste, son révolté fixe, son théoricien paradoxal, soit l'inventeur prolifique de mélodies chantantes, dansantes, mobiles comme une flamme, plusieurs centaines en cinquante ans, souvent reprises (*Lonely Woman*).

SA théorie, l'harmolodie, reste une allégorie secrète pour quelques-uns ; une énigme à beaucoup ; et risible pour les autres – le plus grand nombre –, qui n'y voient que du feu. L'homme le plus délicat de la planète sera attiré plus de haines, d'insultes et de coups que quiconque. On ne lui a jamais connu ni colère ni vanité. Depuis soixante-sept ans, il s'exprime avec une extrême douceur ; il dit des choses belles, étranges, fait jouer les musiciens qu'il ne dirige jamais ; se met à l'envers du savoir, du pouvoir pour laisser libre ; semble ne pas habiter la même planète que nous : ou alors y être si humainement ancré, avec une telle force d'enracinement poétique qu'il voit tout ce que nous ne voyons pas.

Parfois, il semble revenir d'ailleurs : « *J'avais déjà écrit un peu de musique flamenco. On m'a conduit dans la campagne de Séville. On voulait me faire rencontrer un guitariste. Je ne voulais pas donner l'impression de savoir jouer ce qu'il faisait. Je sais un peu de guitare, mais je ne voulais pas jouer comme je joue d'habitude. Je ne voulais pas montrer que je sais jouer. Je voulais juste lui montrer que je connaissais les formes, le style, l'idée générale. Alors il a dit : "Je chante et toi tu joues." Il s'est senti bien, à fond dans le truc, je sais que le son peut venir de n'importe où dans le monde. Du coup, j'ai joué comme vraiment je joue. C'était très ample, très profond. J'ai compris où l'on était. On est vraiment tombé amis.* »

Buddy Bolden (1877-1931), trompettiste mythique du Mississippi, figure l'origine absente du jazz.



Avant-gardiste du jazz, insoumis dans la lignée de Louis Armstrong et de Charlie Parker, le musicien texan incarne toujours, à soixante-sept ans, « The Shape of Jazz to Come » (la forme du jazz à venir). Il sera au Festival de La Villette à partir du 28 juin.

Peu à l'avoir entendu, personne à l'avoir enregistré. On dit qu'il jouait plus vite et plus fort que King Oliver et Louis Armstrong réunis. Armstrong (1901-1971) reste le fondateur. Il quitte le folklore et s'envole. Charlie Parker (1920-1955) est celui qui maintient le message en le renversant. Ornette Coleman vient après, troisième acte de l'idée, tellement saisi par le passage de Parker qu'il en force l'insoumission pour qu'elle ne finisse pas en routine. Ce geste de libération, il l'a payé au prix fort. Quand il lance *Free Jazz*, en 1960, il faut l'entendre comme un impératif, un appel, un manifeste : Libérez le jazz ! Au mieux, on a retenu une petite effusion libertaire (double quartet avec Eric Dolphy et l'alter ego, Don Cherry, Scott LaFaro et Charlie Haden aux contrebasses). Au pire, les gens ont demandé à rentrer gratuitement. *Free*, cela signifie aussi : entrée libre...

Ce qui définit le mieux Ornette, c'est ce qui lui ressemble le moins. La scène se passe à Baton Rouge, à l'automne 1949. Cette scène est incompréhensible, ou alors trop vive, surexposée. Elle ne dit rien du compositeur, dont elle raconte tout. En 1949, Ornette a dix-neuf ans. Il est végétarien. Il porte une barbe et des cheveux longs. Il est en tournée dans des bleds du Sud avec un orchestre de blues. Il vient

d'une famille non pas pauvre, mais « *a po'family* » – plus pauvre que les pauvres. Il a mal connu son père qui était de grande taille, très noir, comme sa mère. Sa sœur est chanteuse, une tante est mariée à New York avec le trompettiste Doc Cheatham. Il rappelle discrètement que le Sud, en 1949, n'est pas bien loin de l'esclavage : « *Vous n'aviez pas à penser à qui vous étiez et à ce que vous vouliez. Vous aviez juste à vous préoccuper de survivre.* »

En 1949, Ornette joue du ténor. Il a déjà participé à des spectacles de *minstrels* noirs. Jamais il ne s'est senti si humilié, si minable. Là, il tourne avec Clarence Samuels, chanteur de blues. Quand il explique ses conceptions aux types de l'orchestre, il se fait rembarber. Même en scène, la ségrégation touche le répertoire. Les Blancs aiment *Stardust*, les Noirs *Flying Home*. On appelle les disques pour la communauté noire des « *race records* ». A Baton Rouge, Louisiane, Ornette prend son chorus de blues. En plein milieu, il lui vient de jouer selon ses idées. A la fin – l'orchestre continue –, un type se pointe, demande au chef l'autorisation de sortir avec lui, le précipite sur le trottoir où six malabars de couleur lui cassent le bec de saxophone dans les dents avant d'écraser l'instrument au milieu de la rue. Tout du long, ils le traitent de

« *nigger* ». Eux sont noirs. Au commissariat, les flics le traitent à nouveau de « *nigger* ». C'est une histoire simple. Ornette est battu à mort par des Africains-Américains pour avoir joué le blues à sa façon.

« *Afro-Américain ? Ça n'a aucune importance. Si dire Afro-Américain, ça peut aider un Noir à se sentir plus heureux, alors d'accord. Mais je ne veux pas penser en termes de races. Je ne veux pas, en m'opposant, ra-*

même, à ne pas imiter, à chercher ensemble, sans se copier, le point de créativité : « *Le meilleur rempart contre la routine, c'est la démocratie à tous les niveaux. La démocratie absolue dans l'orchestre.* » Il insiste : « *J'aime l'idée que quelqu'un peut jouer une chose à laquelle je n'avais même pas pensé et qui soit équivalente à ce que je tente de faire. Le bonheur ultime, c'est ce partage. Quand on joue à deux, ce qui fait la*

« J'aime l'idée que quelqu'un peut jouer une chose à laquelle je n'avais même pas pensé et qui soit équivalente à ce que je tente de faire. Le bonheur ultime, c'est ce partage »

baisser qui que ce soit. Je ne veux être ni au-dessus ni meilleur. Evidemment, ça n'a pas facilité ma vie de dire cela. Mais je ne veux pas changer. »

Il parle à Harlem, 125^e rue, dans ses studios Harmolodic. Il parle d'une voix douce, posée, avec un léger chuintement. Personne ne se souvient d'avoir souffert, en paroles ou en actes, par Ornette Coleman, ni dans la vie ni dans la musique. S'il rencontre un musicien, pour qui il est une légende vivante, il l'incite à se rejoindre, à rester lui-

différence, c'est la personne : ce n'est pas une histoire de style, d'interprétation, de jazz. » Le mot « jazz » lui fait mal, mais même contre ce mal, il ne se drape pas : « *Personne n'est tranquille avec cette étiquette de "jazz". Moi non plus, mais je ne suis pas contre ce qui peut aider les êtres humains à penser, à faire ce qu'ils aiment.* » Là, il devine que le respect qu'il inspire peut se retourner contre lui. Pas mal de gens pensent qu'il est un peu simple, il le sait : « *Personne n'a besoin de catégories, notamment pour mourir. On ne doit*

jouer que si chacun se sent dans l'égalité du jeu. La démocratie totale est ce qui règle la musique. La démocratie et l'amour. Je sais que lorsque je dis ça, ça sonne un peu mystique. Les gens du "bizness" ne comprennent pas trop. Ce n'est pas qu'ils soient en désaccord : ils ne comprennent pas bien, mais ça s'arrangera. »

Rien dans la vie d'Ornette Coleman ne ressemble à autre chose qu'au destin qu'il semble s'être donné. Il est de ces irréguliers à qui l'on casse les dents, mais qui n'ont pas raté un disque, une pochette, un titre ou un concert. Il parle de tout avec un sourire d'évidence : « *A l'école, j'ai appris très vite que tout ce qu'il fallait savoir, ce sont les réponses...* » En 1959, deux héros des débuts de La Nouvelle-Orléans, Sidney Bechet et Baby Dodds, disparaissent. Le couple magique de l'après-guerre new-yorkaise, Billie Holiday et Lester Young, également. Miles Davis grave son chef-d'œuvre modal, *Kind of Blue*. Coltrane, un mois plus tard, *Giant Steps*. Le jeune homme de Fort Worth, Texas, fait chez Atlantic une entrée dont on parle encore : son disque s'appelle *The Shape of Jazz To Come* (« La forme du jazz à venir »). On a du mal à mesurer, quarante ans après, l'effet produit.

IL enchaîne avec *To-Morrow Is the Question* (« Demain ! Voilà la question ! »), *Something Else*!, *Change of Century*, et, pour qui n'aurait pas pigé : *This Is Our Music* ! (« Telle est notre musique ! »). Personne au monde n'avait encore entendu, ou alors dans une autre vie, ces airs légers, acides, la bizarre gaieté de ces unissons décalés, la voix de Don Cherry à celle de Coleman tressée, ce bruissement rythmique dont on croit qu'il bafouille (Charlie Haden et Billy Higgins), les roulements louisianais d'Ed Blackwell, la précision de Red Mitchell qui est allé les chercher, ou l'assurance tranquille de Paul Bley, pianiste canadien qui servit le premier de passeur. C'est étrange, un commencement.

Si l'on veut comprendre, c'est du côté de la générosité qu'il faut aller. La condition de leur musique est leur communauté. C'est difficile à avancer, tant on préfère le plus souvent s'arrimer au malheur et à la difficulté d'être. Mais eux, c'est comme s'ils avaient traversé la détresse comme un rideau de fer : « *Si je jouais comme j'écris ma musique, je serais très loin de là où je suis, je serais ailleurs. Mais j'essaie de jouer avec les musiciens du groupe, là où ils sont, eux. Ce qui m'a changé, c'est la rencontre avec Lester Young et les novateurs de l'époque – bien avant l'orchestre de Clarence Samuels. Ces types jouaient des choses que je ne savais pas faire. Ils ne voulaient pas que je me joigne à eux.* » Charlie Parker, ainsi, fut rejeté des orchestres à Kansas City, et Albert Ayler, plus tard, un peu partout. « *J'ai analysé point par point leur style. J'ai appris par cœur tous les solos de Parker. Récemment, dans un village du Mexique, un saxophoniste de rue m'a prêté son saxophone. J'ai fait peur. On m'a pris pour un fantôme. J'avais un son auquel les gens n'étaient pas habitués. Leur peur m'a rendu triste. Ils sont habitués à ce qu'ils ont déjà entendu. Vous pouvez savoir l'amour sans l'avoir connu. C'est ce que j'ai ressenti au Maroc, en Andalousie ou avec des bergers de Sardaigne. Mais ordinairement, les gens n'aiment que ce qu'ils connaissent déjà. Comme à l'école.* »

Au début des années 80, c'est le jeune Pat Metheny qui l'a remis en course. Les maisons de disques l'avaient oublié. On le dit imprévisible. Sa notoriété n'est pas de l'ordre de l'engouement. Elle vient de zones très diverses, excède le monde du jazz, qu'elle ne comble pas, intéresse les jeunes rockers ou les compositeurs contemporains, répond au fond à son idée, sans qu'il le sache, de la musique comme lien et de l'éventualité d'un monde meilleur (« *Je veux tomber amoureux de plusieurs choses à la fois. Car ça, c'est ce que la vie peut offrir* »), semble concerner demain plus qu'aujourd'hui. Elle est ce qui change de siècle.

Francis Marmande
Photo : Christian Ducasse

Henri Mendras prédit « La Fin des paysans »

Il y a trente ans paraissait le livre prémoniteur d'un sociologue encore inconnu. Le monde rural en voulut longtemps à l'auteur de lui tendre un miroir dans lequel il rechignait à se reconnaître

Il fallait pas mal d'audace, et même un peu de toupet, pour publier dans la France de 1967, encore bercée par ses rythmes campagnards, un livre fort sérieux au titre pamphlétaire et prophétique : *La Fin des paysans*. L'auteur, Henri Mendras, était un jeune turc de la sociologie, grandi sous l'aile de Raymond Aron et de Bertrand de Jouvenel. Ce dernier lui avait même ouvert sa collection « Futuribles » pour publier ce qui était, à l'origine, le fruit d'une thèse de doctorat.

Après une année passée à Chicago, en 1950, le jeune Mendras était revenu auréolé d'un certain savoir-faire : il avait rencontré des paysans en Amérique. Ses bons professeurs l'avaient un peu plaisanté : s'il était capable de trouver des culs-terreux au fin fond des Etats-Unis, alors il était l'homme *ad hoc* pour défricher un sujet neuf sur lequel peu se risquaient, car considéré comme passéiste : la sociologie rurale.

« Mendras n'a jamais chargé un char à foin, et ça se voit », commentait alors le « pape » de l'agro, René Dumont, tout en confiant à ce « bourgeois embourgeoisé » sa première enquête de terrain sur la modernisation de l'agriculture dans le sud de l'Alsace. Il s'agissait d'une recherche sophistiquée reposant sur des méthodes précises de questionnaires. Apparaissaient déjà les contours de l'ouvrage à venir : le sentiment des hommes de la terre d'appartenir à un monde qui, inexorablement, disparaissait.

Après un travail sur les paysans et la politique accompli en collaboration avec Jacques Fauvet, Mendras se lança dans son investigation la plus fructueuse : l'introduction du maïs hybride dans le canton de Nay (Pyrénées-Atlantiques). L'arrivée d'Edgard Pisani au ministère de l'agriculture, en 1962, lui valut enfin de préparer une note de prospective sur ce milieu qu'il commençait à bien connaître et surtout à comprendre.

Au milieu des années 60, le sociologue avait ainsi mené plusieurs études de fond, uniques en leur genre. « Est-ce une thèse ? », demanda-t-il à Raymond Aron. « Oui », répondit le professeur, lui suggérant d'écrire un livre à partir de son travail monumental intitulé, alors, plus banalement *Les Transformations du métier d'agriculteur dans la France contemporaine*.

Bertrand de Jouvenel fut sûrement le premier à mesurer la charge explosive de ce qui allait devenir *La Fin des paysans*. Le contact entre les deux hommes se révéla d'abord assez vigoureux : « C'est vous l'auteur de cette note qui me glace d'effroi ? », demanda-t-il à Henri Mendras à propos du texte

Bibliographie

- **La Fin des paysans**, Ce livre d'Henri Mendras fut publié en 1967 aux éditions de la Sedeis dans la collection « Futuribles ». Ce ne fut pas un événement dans l'édition : il fallut trois ans pour épuiser les deux mille exemplaires tirés. Le livre reparut ensuite chez Armand Colin, dans la collection « U » destinée aux étudiants. Actes Sud le réédita, en 1984, en grand format, puis en poche, en 1991, dans la collection « Babel », suivi d'une « Réflexion [de l'auteur] sur la fin des paysans vingt ans après » (384 p., 51 F). Il s'en vend, depuis lors, près d'un millier par an.
- **Sociétés paysannes : éléments pour une sociologie de la paysannerie**. Henri Mendras est aussi l'auteur de cet ouvrage édité chez Armand Colin, en 1976, dans la lignée de *La Fin des paysans*. On lui doit encore *L'Europe des Européens* (Gallimard, « Folio », 1997).
- **Les Champs du futur**. Bertrand Hervieu, qui se présente volontiers comme un « descendant d'Henri Mendras », a publié *Les Champs du futur* (François Bourin, 1993, et Julliard, 1994), ainsi qu'un « Que sais-je ? » sur *Les Agriculteurs* en 1996. Il a publié la même année *Au bonheur des campagnes*, aux éditions de l'Aube.



J. DIEUZAIDE/YAN

Deux « progrès » majeurs de l'après-guerre, la motorisation et la chimie, ont fait éclater l'univers des paysans. Plus qu'une nouvelle révolution agricole, il s'agissait, pour Henri Mendras, de « la disparition de la civilisation paysanne traditionnelle, élément constitutif de la civilisation occidentale ».

de conclusion qui reprenait le travail effectué pour Edgard Pisani. A l'épouse du sociologue, Jouvenel avouera qu'il aurait volontiers étranglé son mari à la lecture de cet arrêt de mort. « Henri, finit-il par lâcher, vous tuez ce que vous aimez. » Ce qui n'empêcha pas l'animateur de « Futuribles » de publier, sous ses couleurs alors prestigieuses, ce trublion de Mendras.

Que disait-il ? La vérité. Une vérité qu'il n'avait pas trouvée en caressant la boule de cristal mais en écoutant les témoignages de paysans devenus bon gré mal gré des agriculteurs. Nourri de lectures historiques et d'observations *in situ*, Henri Mendras observait une « révolution agricole ». Cette petite

phrase ferait mouche d'emblée : « L'agriculture, à son tour, "s'industrialise" et la paysannerie française est tuée, avec cent cinquante ans de retard, par la civilisation qu'on appelle industrielle. »

Chassant l'anachronisme et les idées reçues à propos d'un ordre prétendument immuable des champs qui aurait préservé la France dans la paix des clochers, Mendras dressait ce simple constat, simple mais aux yeux de beaucoup – à la ville comme à la campagne –, inacceptable : « L'âme paysanne éternelle meurt sous nos yeux en même temps que le domaine familial et patriarcal fondé sur une polyculture vivrière. C'est le dernier combat de la société industrielle contre le dernier carré de la civilisation traditionnelle. » Et de cerner encore au plus près son sujet : « L'étude que nous entreprenons n'est donc pas simplement celle d'une nouvelle révolution agricole, mais celle de la disparition de la civilisation paysanne traditionnelle, élément constitutif fondamental de la civilisation occidentale et du christianisme, et de son remplacement par la nouvelle civilisation technicienne. » Au terme de quinze années d'enquêtes, Mendras posait crûment la question : « Que sera un monde sans paysans ? »

Il n'est pas certain que ce livre fut lu par le monde agricole, ni même par ses dirigeants. La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui dominait la profession, n'entre-

nait aucune relation avec le sociologue. S'il y eut débat, il resta souterrain. C'est seulement avec le temps que l'ouvrage de Mendras allait révéler sa justesse.

Dans le monde parisien, on accueillit *La Fin des paysans* comme l'ouvrage d'un citadin cossu s'épanchant avec une nostalgie un peu suspecte sur ce monde que son pedigree lui interdisait de vraiment côtoyer. Ceux qui, dans le métier de l'agriculture, eurent connais-

Il opéra le distinguo entre la paysannerie vécue comme un état et l'agriculture perçue comme un métier

sance de ses écrits, lui firent le reproche de véhiculer la pensée dominante, une pensée moderniste prônant le tracteur plutôt que la charrue, les engrais plutôt que la bonne vieille fumure animale.

Deux malentendus. Mendras ne regretta pas plus la ferme de Marie-Antoinette qu'il ne préconisait le progrès à tout prix. Georges Friedmann le comprenait bien dans son compte rendu de l'ouvrage que *Le Monde* publia le 5 octobre 1967. Insistant sur la concentration des

quelconque marché mondial, tout cela éclatait avec l'irruption des deux progrès majeurs de l'après-guerre : la motorisation et la chimie, mères des hauts rendements.

Face au changement, les hommes de la terre réagissaient avec humeur voire hostilité. Lorsque le maïs américain vint supplanter le « grand roux basque », nombreux furent ceux qui fustigèrent cette variété pâle (« Il a mauvaise mine, comme les gens des villes ») qui réclamait semences, engrais et désherbants, à la différence du grain rustique, bien jaune et d'aspect joufflu. Au-delà des fantasmes liés à ce maïs venu du Midwest (les Béarnais prétendaient qu'il donnait la peste aux cochons et détruisait la terre), Mendras percevait que cette nouvelle culture signifiait l'entrée dans un nouveau monde, plus complexe, moins autonome. Pour « lever » un maïs hybride, il fallait acquérir des moyens de production modernes, des machines, des semences, des intrants. En un mot, il fallait le plus souvent s'endetter pour une récolte à venir.

Auparavant, les paysans cultivaient le « grand roux basque » pour nourrir le cochon et tirer fierté du bel animal engraisé au grain. Cet univers se suffisait à lui-même, et l'idée d'emprunt lui était étrangère. La sagesse terrienne conseillait de ne jamais devenir « le domestique de son prêt » ni « le fermier du percepteur ».

Le maïs hybride annonçait une tout autre logique : l'exploitant, une fois lié à la banque, devait intensifier sa production. La polyculture s'estompait au profit d'une monoculture répétitive, maïs sur maïs. Il n'était plus question de farcir le cuir d'un beau cochon mais d'écouler la production sur un marché afin de rentrer dans ses fonds. Bien sûr, le revenu à l'hectare doublait voire triplait en substituant le « nain jaune » au blé. « Mais, dites-moi, Monsieur, qu'est-ce que c'est qu'un paysan qui ne produit pas son pain ? », demandait l'un d'eux à Henri Mendras.

Et l'homme de la terre s'indignait de voir le blé, qui nourrit les hommes, rapporter moins que le maïs destiné à la panse des animaux. Comme cela semblait aventureux d'introduire un nouveauté. Et pourtant... Au milieu des années 60, les paysans auscultés par le sociologue étaient pour la plupart devenus des chefs d'entreprise. Quant aux « petits », ils étaient sur le point de disparaître, faute de s'être « lancés », d'avoir suivi le progrès.

Mendras annonçait la fin des paysans, non parce qu'il la croyait imminente, mais parce qu'elle était là, devant lui, irréfutable. Les principaux intéressés lui en voulurent de le dire et de l'écrire. Parle-t-on de la corde dans la maison d'un pendu ? Bertrand de Jouvenel avait raison : son poulain avait tué son sujet en l'épuisant. Mendras n'avait pas seulement écrit un livre. Il avait tendu un miroir aux paysans devant lequel ils rechignaient à s'approcher, de peur de se reconnaître.

E. F.



DITYOV

Bertrand Hervieu, directeur de recherches au CNRS

« En cessant d'être une société agraire, la France est devenue une puissance agricole »

« Trente ans après sa première parution, à quoi tient l'impact de « La Fin des paysans » ?

– Ce livre était important car il montrait l'effet culturel et sociologique d'un changement technique. Il y avait une intuition que le titre a bien traduit : le sentiment qu'une page était tournée. Lorsque Mendras a créé son laboratoire de sociologie rurale et qu'il a recruté ses premiers thésards, nos sujets portaient sur les transformations du monde rural et non pas du monde agricole. C'était comme si tout avait été dit.

– Les paysans ont donc bel et bien disparu dans la France d'aujourd'hui ?

– Le processus que décrivait Mendras vient à son terme. Je sais qu'il a parfois été agressé en présentant ses conclusions. En 1988, j'ai connu les mêmes réactions en

disant que les agriculteurs étaient désormais une minorité parmi d'autres dans la société française. Mendras portait un diagnostic qualitatif. Le mien est quantitatif : les agriculteurs comptent pour moins de 5 % des actifs. Un responsable professionnel m'a dit : « C'est à cause de gens comme vous que nous n'existons pas. »

– Le paradoxe existe pourtant : c'est au moment où la France a cessé d'être une société agraire qu'elle est devenue une grande puissance agricole. Les personnes concernées se demandent s'il s'agit d'un compliment ou d'une insulte.

– Comment caractériser les agriculteurs en 1997 ?

– Au début des années 70, la terre était gérée ou possédée par des individus. A présent, la moitié de la surface agricole utile est mise

en valeur par des sociétés regroupant des agriculteurs. En 2005, la proportion sociétaire atteindra 65 %. C'est une évolution considérable dans le rapport au sol.

– Depuis Gambetta, la politique paysanne consistait à transformer le laboureur en petit bourgeois capable de se rallier aux acquis de 1789 et de la République. Nous sommes maintenant à la fin... de la fin des paysans, marquée par une sorte de déracinement des agriculteurs. Leur relation à la terre s'établit à travers une part sociale qu'ils arbitrent contre des mètres carrés dans l'immobilier ou des actions d'une multinationale.

– Après la fin des paysans, ce serait donc la fin des agriculteurs...

– Il existe une dissociation très forte entre le métier d'agriculteur et son lien avec la famille. Autre-

fois, la femme travaillait sur l'exploitation ou restait au foyer. En 1980 encore, moins de 5 % des épouses travaillaient au dehors. La proportion est aujourd'hui de 50 % ! La famille devient ainsi extérieure à l'exploitation. Sans oublier que beaucoup d'agriculteurs, dans le Bassin parisien notamment, ne vivent plus sur leur exploitation. Ils habitent en ville, dans la localité où travaille leur conjointe. Ainsi, l'agriculture n'a plus d'attaché ni locale ni familiale. Son vivier démographique est insuffisant pour assurer le renouvellement des générations. La transmission des exploitations s'opère à travers un écran complexe de sociétés. L'agriculture demeure, mais elle est définitivement « dépaysonnée ».

– Quel est son poids dans les consultations électorales ?

– Ce groupe joue un rôle très important. Si l'on ajoute les actifs et les retraités, près de 15 % du corps électoral est composé d'agriculteurs. Une bonne moitié des maires sont aussi des exploitants ou d'anciens exploitants. Au total, le monde agricole est un arbitre possible, avec un tiers des voix, dans une centaine de circonscriptions législatives. C'est un cas unique. Cet électoral a été séduit par Balladur en 1995. S'il reste chiraquien, il peut varier : la gauche paysanne se conforte. Le Pen gagne dans les terres orphelines comme le Sud-Ouest, où le recul rad-soc n'est pas compensé par le gaullisme. Reste l'inconnue Villiers dans les régions à fortes attaches religieuses. »

Propos recueillis par Eric Fottorino

Réponse à Gilles Perrault

par Gérard Chauvy

SOUS le titre « Barbie, son Tartuffe et les Aubrac », Gilles Perrault prétend, dans un article publié dans *Le Monde* du 23 mai, proposer une « contre-enquête » après la parution de mon ouvrage *Aubrac, Lyon 1943* paru aux éditions Albin Michel.

L'auteur se livre à une étrange analyse des événements de mars 1943. Il commence par montrer, en citant le rapport du chef de la police allemande Kaltenbrunner, l'importance des arrestations réalisées : « La prise est catastrophique pour la Résistance » (sic). Outre les archives saisies, de nombreux résistants sont interpellés. Parmi eux, sous un faux nom, Raymond Aubrac et Kriegel-Valrimont qui « inventent un misérable trafic de marché noir portant sur du sucre » (sic).

M. Perrault oublie de préciser qu'une information est ouverte « pour actes de nature à nuire à la défense nationale, infraction à la loi portant institution du service du travail obligatoire et fabrication de fausse carte d'identité ».

Mon détracteur ajoute : « Ravel, sur qui des documents compromettants ont été saisis, affirme améliorer son ordinaire en servant de courrier à des clandestins dont il ignore tout. » Là encore, il omet d'indiquer que l'homme arrêté ne l'est pas sous le pseudonyme de « Ravel » mais sous son nom véritable de Serge Asher, avec cette mention du procureur de Vichy Ducasse : « (...) Il avait déjà accompli en novembre 1942 une mission à Marseille pour le mouvement Combat. Il fut condamné par défaut pour détention de tracts à un an d'emprisonnement par jugement du tribunal correctionnel de Lyon en date du 12 mars 1943 et il faisait l'objet d'un mandat d'arrêt car il avait pu s'enfuir des locaux de la sûreté de Marseille, où il avait été arrêté... » (Rapport du 30 mars 1943).

Pour M. Perrault, tout se passe comme si les autorités de Vichy et la Gestapo, qui travaillent de concert, se désintéressaient de ce vaste coup de filet. Selon lui, la Gestapo n'a souhaité entendre que quelques-uns des inculpés, dont Raymond Aubrac, Kriegel-Valrimont, Serge Asher-Ravel et Christine Denoyer sur laquelle ont été saisies les archives de l'armée. « Cette Gestapo, écrit-il, procédant sans doute par sondage (sic), n'en réclame que quatre. » Je suis curieux de savoir sur quelles sources il se base pour avancer pareille affirmation.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que le procureur lyonnais Ducasse souligne que les personnes arrêtées sont « agents de liaison », et que s'ils ont « joué un rôle secondaire dans l'organisation » le reste de son rapport, comme les inculpations, démontre l'intérêt de ces prises.

Pourtant, Gilles Perrault n'hésite pas à écrire que « tout historien digne de ce nom » se doit de croire que Vichy et la Gestapo « ont considéré comme d'intérêt très secondaire (sic) les personnes arrêtées ». Et d'en déduire que j'aurais commis « un contresens insolite » en concluant « à l'inverse ». Ma seule préoccupation consisterait à donner raison à Klaus Barbie ! Outre le caractère insultant de cette insinuation, c'est une méthode éprouvée qui vise à discréditer l'auteur pour ne pas avoir à traiter les faits.

M. Perrault n'a pas mené une « contre-enquête ». Il s'efforce seulement de justifier la thèse selon laquelle mon travail n'aurait pour objectif que de cautionner les accusations portées par Klaus Barbie contre les Aubrac !

Son texte relève aussi de ce style « romanesque et intrépide » qu'il affectionne. Parce que je me suis efforcé de reconstituer l'évasion des résistants de l'hôpital de l'Antiquaille en mai 1943, il m'accuse de faire l'apologie de Barbie en arguant que le mémoire rédigé par son avocat, M^e Vergès, est cité quarante-quatre fois dans mon ouvrage ! Pourquoi M. Perrault n'a-t-il pas dénombré et analysé les nombreuses citations de Lucie et Raymond Aubrac que l'on trouve dans le livre ?

Il oublie, par exemple, la rencontre avec Lucie évoquée par Raymond Aubrac, en date du

28 juin 1943, alors qu'il est prisonnier de la Gestapo. Une version donnée en 1944 à Alger dans le cadre de l'« affaire Hardy », jamais publiée jusqu'alors, et qui modifie profondément les versions produites depuis, notamment celle de Lucie Aubrac dans son livre *Ils partiront dans l'ivresse*. Un contact que corroborent d'autres documents émanant de la Résistance lyonnaise à l'intention de Londres.

Sans importance, aux yeux de M. Perrault, l'histoire de Guilaine de Barbantane, de cette fausse identité présentée à la Gestapo par Lucie Aubrac, qui serait à la base de l'opération montée par elle pour faire délivrer son mari. Il est vrai que, depuis la publication de mon livre, la version s'est encore modifiée puisque Lucie Aubrac parle à présent d'une « Yvonne » de Barbantane, sur laquelle elle donne des éléments biographiques erronés. Quant à l'identité de « Lucie Montet », que Lucie Aubrac reconnaît avoir en réalité utilisée en face de l'officier allemand qui l'a reçue en octobre 1943, elle ne pose aucun problème à M. Perrault. Ces contradictions constituent pourtant la base du récit « officiel » qui nous est proposé.

La méthode de M. Perrault apparaît clairement lorsqu'il écrit : « A propos des arrestations de Caluire, où Chauvy s'efforce de mettre en cause la responsabilité de Raymond Aubrac, on se bornera à se référer à Daniel Cordier, autorité incontestable dans cette affaire : il ne trouve rien dans les documents produits qui incrimine Aubrac et constate avec bon sens que la trahison de Hardy suffit à expliquer Caluire. »

Cette pseudo « contre-enquête » ne vise qu'à me transformer en suppôt de Barbie – ou de M^e Vergès – et en instrument de l'anticommunisme

On peut s'interroger sur la question de savoir pourquoi M. Perrault a omis de préciser que dans *Libération* du 8 avril dernier, Daniel Cordier, l'ancien secrétaire de Jean Moulin, répondait à la question : « Vous avez lu l'ouvrage de Gérard Chauvy. Apporte-t-il du neuf ? ». « Incontestablement. Gérard Chauvy s'appuie sur des documents inédits – qu'il publie – et son travail repose sur des sources solides. C'est un remarquable travail de chercheur, mais il n'est pas exempt de toute critique du point de vue de l'historien. » Et Daniel Cordier ajoutait : « En tant que camarade des Aubrac, je souhaiterais qu'ils s'expliquent. »

Voilà qui appelait, en termes clairs, l'ouverture d'un débat. Un débat amorcé d'ores et déjà dans des revues d'histoire, comme *Historia* (plusieurs articles depuis février), et récemment par un dossier publié dans *L'Histoire* (juin, sous le titre « L'affaire Aubrac : vérités et mensonges »). Il serait souhaitable que dans le cadre de sa mission d'information *Le Monde* ouvre à son tour ses colonnes sur ce sujet de manière contradictoire.

Quant à « l'historien » Gérard Chauvy évoqué par Gilles Perrault, avec l'emploi des guillemets, je me demande quelle serait la réaction de ce dernier si j'affirmais qu'il est un « écrivain », formule qui serait manifestement contraire à son honneur et à sa considération. La pseudo « contre-enquête » de M. Perrault ne vise qu'à me transformer en suppôt de Barbie – ou de M^e Vergès – et en instrument de l'anticommunisme. Est-il nécessaire de répondre à ces élucubrations ? Chacun voit bien que, dans ce débat, est le véritable « Tartuffe ».

Gérard Chauvy est l'auteur d'« Aubrac, Lyon 1943 ».

Monsieur Allègre et Descartes par Vincent Jullien

CLAUDE ALLÈGRE est – à mes yeux – doté de belles qualités : scientifique de premier ordre, d'un tempérament indépendant, il ne se laisse pas impressionner facilement. En outre, c'est un homme de conviction et de gauche. Mais nul n'est parfait. J'ai récemment eu sous les yeux un texte consternant de notre ministre de l'éducation nationale et de la recherche. Ce n'est pas une obscure déclaration mal retransmise ou mal comprise par des journalistes, mais un très public article de l'hebdomadaire *Le Point*, n° 1279, intitulé « Les erreurs de Descartes ».

En effet, selon des critères anhistoriques, tous les savants du passé se sont « trompés » sur presque tout. Newton pensait que toute conception ondulatoire de la lumière était insoutenable. Kepler estimait que les astres avaient une âme. Einstein rejetait la physique quantique et l'idée

confirmer), mais ne permet évidemment pas de porter un jugement négatif (voire violemment hostile) sur l'œuvre scientifique de Descartes.

En effet, selon des critères anhistoriques, tous les savants du passé se sont « trompés » sur presque tout. Newton pensait que toute conception ondulatoire de la lumière était insoutenable. Kepler estimait que les astres avaient une âme. Einstein rejetait la physique quantique et l'idée

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

Cette bordée anticartésienne passe à côté d'une leçon que l'auteur du « Discours de la méthode » nous a donnée : nous pouvons et nous devons penser en hommes libres

d'un Univers non homogène. Galilée croyait que les marées s'expliquaient par le mouvement diurne et fournissaient une preuve au mouvement de la Terre ; il ne voulait pas des orbites elliptiques de Kepler. Copernic défendait la sphère des étoiles fixes. Leibniz niait toute action à distance. Perrin refusait obstinément la chimie moléculaire.

Je m'arrête, car il suffit de songer à n'importe quel savant du passé pour obtenir un exemple (voire une foule d'exemples) d'erreurs. C'est – bien entendu – la vie même de la science et il est cho-

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

Cette bordée anticartésienne passe à côté d'une leçon que l'auteur du « Discours de la méthode » nous a donnée : nous pouvons et nous devons penser en hommes libres

d'un Univers non homogène. Galilée croyait que les marées s'expliquaient par le mouvement diurne et fournissaient une preuve au mouvement de la Terre ; il ne voulait pas des orbites elliptiques de Kepler. Copernic défendait la sphère des étoiles fixes. Leibniz niait toute action à distance. Perrin refusait obstinément la chimie moléculaire.

Je m'arrête, car il suffit de songer à n'importe quel savant du passé pour obtenir un exemple (voire une foule d'exemples) d'erreurs. C'est – bien entendu – la vie même de la science et il est cho-

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

Cette bordée anticartésienne passe à côté d'une leçon que l'auteur du « Discours de la méthode » nous a donnée : nous pouvons et nous devons penser en hommes libres

d'un Univers non homogène. Galilée croyait que les marées s'expliquaient par le mouvement diurne et fournissaient une preuve au mouvement de la Terre ; il ne voulait pas des orbites elliptiques de Kepler. Copernic défendait la sphère des étoiles fixes. Leibniz niait toute action à distance. Perrin refusait obstinément la chimie moléculaire.

Je m'arrête, car il suffit de songer à n'importe quel savant du passé pour obtenir un exemple (voire une foule d'exemples) d'erreurs. C'est – bien entendu – la vie même de la science et il est cho-

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

Cette bordée anticartésienne passe à côté d'une leçon que l'auteur du « Discours de la méthode » nous a donnée : nous pouvons et nous devons penser en hommes libres

d'un Univers non homogène. Galilée croyait que les marées s'expliquaient par le mouvement diurne et fournissaient une preuve au mouvement de la Terre ; il ne voulait pas des orbites elliptiques de Kepler. Copernic défendait la sphère des étoiles fixes. Leibniz niait toute action à distance. Perrin refusait obstinément la chimie moléculaire.

Je m'arrête, car il suffit de songer à n'importe quel savant du passé pour obtenir un exemple (voire une foule d'exemples) d'erreurs. C'est – bien entendu – la vie même de la science et il est cho-

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

Cette bordée anticartésienne passe à côté d'une leçon que l'auteur du « Discours de la méthode » nous a donnée : nous pouvons et nous devons penser en hommes libres

d'un Univers non homogène. Galilée croyait que les marées s'expliquaient par le mouvement diurne et fournissaient une preuve au mouvement de la Terre ; il ne voulait pas des orbites elliptiques de Kepler. Copernic défendait la sphère des étoiles fixes. Leibniz niait toute action à distance. Perrin refusait obstinément la chimie moléculaire.

Je m'arrête, car il suffit de songer à n'importe quel savant du passé pour obtenir un exemple (voire une foule d'exemples) d'erreurs. C'est – bien entendu – la vie même de la science et il est cho-

quant de lire une moquerie, trois cent cinquante ans après, sur Descartes qui croyait (l'idiot !) que c'était la quantité de mouvement qui était conservée dans le choc mécanique au lieu de l'énergie.

A l'époque, tous ces concepts (mouvement, énergie, action, force, travail...) étaient en gestation. Ce fut une formidable avancée conceptuelle de proposer une loi générale de conservation lors des modifications des systèmes

concepts de temps et d'espace absolus sont théologiquement fondés. Cette bordée anticartésienne passe aussi à côté d'une leçon que l'auteur du *Discours de la méthode* nous a donnée : nous pouvons et nous devons penser en hommes libres, sans préjugés, sans interdits, sans anathèmes et en évitant – si possible – de mêler la science aux querelles du temps.

Dommage qu'il soit si mal entendu du premier responsable de la recherche et de l'enseignement en France. Il faut aussi s'interroger : pourquoi cette montée aux créneaux ? Descartes – ou son épouvantail, sa caricature – est mobilisé dans un but précis qui n'a rien à voir avec la science ou l'épistémologie. Le voici associé par Claude Allègre, pour les besoins d'une polémique idéologique, aux nouveaux philosophes d'aujourd'hui qui, tournant effectivement leurs vestes au gré des vents inconstants, se sont trop souvent trompés pour ne pas penser faux... comme Descartes.

La philosophie et la science, l'idéologie et la politique n'ont pourtant pas, je crois, les mêmes critères du vrai, du faux, du juste et de l'erroné.

Vincent Jullien est professeur de mathématiques, maître de conférences en histoire et philosophie des sciences (Ecole normale supérieure de Fontenay-Saint-Cloud).

SGAM Première

AAA, la meilleure note de Standard & Poor's

LA NOTE QUI MET NOTRE GAMME À VOTRE PORTÉE

SGAM Première est la seule gamme complète d'OPCVM de première catégorie notée AAA par Standard & Poor's.

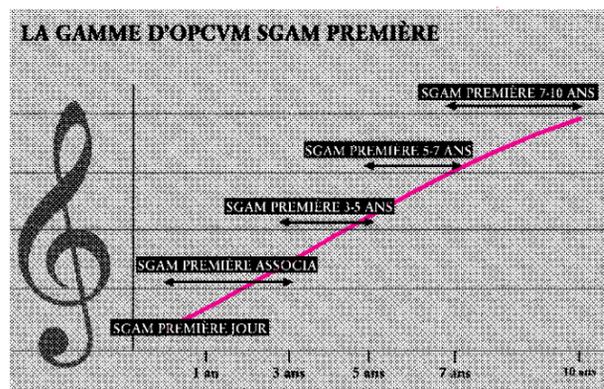
Conçue par Société Générale Asset Management pour les investisseurs institutionnels, les entreprises et les associations, la gamme SGAM Première est composée de cinq OPCVM qui couvrent l'ensemble de la courbe des taux.

Vous pouvez effectuer des arbitrages sans frais* au sein de la gamme. Vous ajustez ainsi le couple risque/performance au mieux de vos objectifs et de l'évolution des taux. Nos spécialistes sont à votre disposition pour vous conseiller la meilleure répartition de vos investissements.

Pour toute information, contactez votre conseiller habituel ou notre équipe commerciale dédiée à la clientèle institutionnelle et entreprises au : 01 42 14 83 00

Web : www.socgen.com/sgam

* À partir de 5 millions de francs.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT

Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

Une autre défense

AMER constat, au moment où prend fin le traditionnel Salon du Bourget : la situation du budget de la défense « appelle des décisions difficiles ». La conclusion du rapport de la Cour des comptes sur la dérive des grands programmes d'armements souligne combien, depuis la chute du mur de Berlin, la France s'y est mal pris pour récolter les dividendes de la paix. « Manque de clarté » et de « réalisme », « échec des lois de programmation militaire », « préparation insuffisante des grands programmes », « dépassement des devis ». Un diagnostic sans appel.

Les crédits militaires ont, certes, été réduits. Mais bien moins qu'à l'étranger : selon l'OTAN, la France a diminué ses dépenses militaires de 10 % environ entre 1991 et 1995 tandis que les Etats-Unis les baissaient de 40 %. Le budget de la défense a servi bien souvent en France d'instrument de « réglage » pour les gouvernements. Une mauvaise organisation a parachevé le processus : le ministère de la défense a perdu toute connaissance précise de sa situation financière... Les armées continuent de commander des matériels, alors qu'elles n'ont plus les moyens de les payer.

M. Jospin hérite de ce dossier dans un contexte de cohabitation qui va le rendre épineux, sinon très conflictuel, avec le chef de l'Etat, qui a eu le courage de lancer une vaste réforme des armées et des industries de la défense. Mais il a promis en échange des crédits constants, ce qui posera un premier problème

avec le nouveau gouvernement, qui pourrait trouver dans la chose militaire la marge de manœuvre financière qu'il recherche. Ensuite, M. Chirac a fait savoir qu'il tenait à certains programmes, notamment le Rafale, pourtant contestés.

La restructuration de l'industrie militaire, lancée par la privatisation de Thomson, s'est perdue dans les sables. Pour la relancer, le nouveau gouvernement va devoir faire des choix difficiles, compte tenu de ses promesses de non-privatisation et de sa volonté de préserver les emplois industriels.

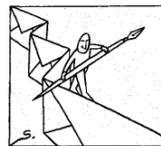
Sortir de l'impasse impose d'abord de choisir franchement l'échelle européenne pour l'industrie de la défense. La nécessité de s'engager résolument sur cette voie vient du reste d'être affirmée avec force par M. Jospin dans son discours du Bourget. Les restructurations en cours ne peuvent plus attendre. Les états-majors vont devoir s'inspirer plus radicalement des méthodes industrielles pour apprendre à acheter moins cher et, pour cela, à acheter européen. La politique budgétaire doit être revue : il est préférable de couper plus nettement dans les dépenses et de garantir un horizon multi-annuel - M. Jospin l'a aussi souligné - aux industriels plutôt que de rogner au coup par coup. Enfin, un choix s'impose dans les programmes : la France ne peut plus détenir, ni encore moins construire, la panoplie complète des armements navals, terrestres et aériens. Un tri en fonction des menaces ? Le Rafale serait alors le premier programme à réexaminer.

LE COURRIER DES LECTEURS Parmi les sujets qui provoquent l'incompréhension entre *Le Monde* et une partie de son public, le conflit du Proche-Orient figure en bonne place. Régulièrement, des lecteurs protestent auprès du médiateur contre notre journal, qu'ils jugent systématiquement

favorable aux Palestiniens et défavorable à Israël. Ils estiment en particulier que, depuis l'arrivée au pouvoir de M. Nétanyahou, *Le Monde* se montre exagérément critique à l'égard du gouvernement israélien et que cette attitude, loin de servir le processus de paix, encourage les extrémistes palestiniens.

Israël et le droit de critique

par Thomas Ferenczi



L'AVIS DU MÉDIATEUR

IRRITÉ par la façon dont *Le Monde* a « couvert », depuis 1993, le processus de paix au Proche-Orient, un lecteur attentif et diligent, Albert Naccache, a entrepris d'analyser un grand nombre d'articles publiés sur le sujet par notre journal au cours de cette période. Il a tiré de cette étude un document d'une cinquantaine de pages, qui a servi de base, dimanche 15 juin, au cours de l'émission « Trait d'union », de Gilles Taïeb, sur Judaïque FM, à un débat auquel était convié le médiateur du *Monde*. Ce que nous reproche M. Naccache, c'est de manifester, à travers les dépêches de notre correspondant à Jérusalem, Patrice Claude, comme à travers nos reportages ou nos éditoriaux, un parti pris constant en faveur des Palestiniens et une hostilité systématique à l'égard d'Israël.

Sa conclusion est sans appel. « *Le Monde*, écrit-il, n'est pas un témoin objectif des événements. C'est toute la ligne du journal qui est en cause et pas simplement les articles de son correspondant en Israël. De nombreux articles ou dessins sont anti-Israéliens et parfois antisémites. Les valeurs du judaïsme et du sionisme sont ignorées ou

dénigrées. Si la critique d'Israël est copieuse, celle de l'Autorité palestinienne est assez rare (...). *Le Monde* donne carte blanche aux futurs attentats et actions violentes, ce qui est le meilleur moyen pour faire basculer définitivement le processus de paix. »

Sans entrer dans le détail des critiques formulées, exemples à l'appui, par l'auteur de ce document, il nous semble que, pour l'essentiel, celles-ci procèdent moins d'un désaccord sur la « couverture » des événements que de divergences d'analyse et d'opinion sur la politique menée par M. Nétanyahou depuis son élection en mai 1996. *Le Monde* a salué avec espoir les accords de Washington (1993) et du Caire (1994), dans lesquels il a vu une chance de mettre enfin un terme, après tant d'années d'affrontements meurtriers, au conflit israélo-palestinien ; et il a jugé, avec regret, que le nouveau premier ministre israélien entravait, par son action, l'application du processus de paix. C'est ce point de vue que notre journal a défendu, avec constance, dans ses éditoriaux.

Ce « parti pris » apparaît-il aussi dans nos articles d'information et, en particulier, dans les dépêches de notre correspondant à Jérusalem ? Sans doute. Le journalisme ne saurait prétendre à une parfaite objectivité. Sur une question aussi

passionnelle que celle du Proche-Orient, il est inévitable que la façon d'écrire de Patrice Claude, sans détours ni ménagements, suscite de vives réactions.

Celui-ci nous a adressé les remarques suivantes, après avoir pris connaissance du texte de M. Naccache : « *Mon « parti pris » est clair, sans ambiguïté et en tous points conforme aux valeurs du Monde. Je suis pour la liberté, la paix et la justice. Je suis pour le droit à l'autodétermination des peuples, contre l'occupation armée d'un peuple par un autre, contre la colonisation et l'annexion unilatérale de territoires par la force. Je suis pour la démocratie et contre l'arbitraire. Résidant en Israël depuis six ans, je suis heureux d'apprendre à M. Naccache que beaucoup, beaucoup d'Israéliens partagent ces convictions. Je ne me revendique pas « neutre », simplement honnête vis-à-vis des faits.* »

Il peut y avoir désaccord, entre *Le Monde* et certains de ses lecteurs, sur la qualification de ces faits, par exemple sur l'emploi du mot « colons » pour désigner les habitants des implantations juives ou sur celui de « combattants » pour parler des commandos du Hezbollah libanais. Il est souhaitable que chacun écoute et comprenne les arguments de l'autre. Le débat, bien entendu, reste ouvert.

RÉVEIL BRUTAL

Dans sa « Chronique d'un désenchantement » (*Le Monde* des 4 et 5 juin), Denis Tillinac analyse les causes de l'échec de la majorité sortante aux élections législatives. En simplifiant à peine, la cause de cet échec peut se résumer ainsi : « *C'est la faute à l'entourage.* » On ne choisit pas sa famille, mais on peut choisir son entourage et plus encore, lorsqu'on est le prince qui gouverne, ses conseillers. Or, selon M. Tillinac, ces conseillers n'ont pas vu venir la défaite. Mais, alors, à quoi ont servi les sondages calamiteux ? On peut difficilement admettre que le chef de l'Etat ne les ait pas connus. Et il ne s'en serait jamais inquiété ? (...) M. Chirac n'était pas enfermé à l'Élysée, et un des rôles du prince est de bien connaître l'opinion de la population. Pour connaître cette opinion, le sultan Haroun el Rachid, déguisé en marchand, arpentaient le soir les souks de Bagdad, tendant l'oreille à ce qui se disait du pouvoir. Il est plus vrai qu'il est plus gratifiant de savourer les vivats des brigades d'acclamation plutôt que les gémissements ou les colères de ceux et celles qui n'arrivent plus à vivre décemment. Non, lorsque le pouvoir n'entend pas, c'est qu'il ne veut pas entendre et qu'il préfère somnoler dans une douce quiétude. Nous avons vu que le réveil peut être brutal.

Joseph Escoffier,
Chambéry
(Savoie)

LE « DÉPUTÉ EN BLOUSE »

Ouvrier mécanicien, Patrice Carvalho, nouveau député communiste de l'Oise, portait, pour la séance de rentrée de la nouvelle Assemblée nationale, un « bleu de travail » qu'il laissera

désormais au vestiaire. Voulait-il imiter le geste qui fit quelque bruit du « député en blouse » ? Né en 1841, près de Commentry, tour à tour mineur de fond, ouvrier du chemin de fer, débitant de boissons, Christophe Thivrier, républicain devenu socialiste, donna au Parti ouvrier français ses premiers succès électoraux dans l'Allier. Au député républicain opportuniste, Aujame, il enleva la mairie de Commentry en 1882, les sièges de député et de conseiller général en 1885 et en 1889. A la veille des élections législatives de 1885, il promit à ses électeurs, en cas de succès, de siéger en blouse, survêtement endimanché des gens du peuple d'alors et il tint parole jusqu'à sa mort en 1895, suscitant toute une imagerie nourrie par la presse de Paris et de province et par de nombreux et grands journaux européens. En 1893, une descendante de Nicolas Poussin présenta au Salon, qui la refusa, une toile figurant le « député en blouse ». Plus heureux, le chansonnier Abel Merlette emporta le prix de la Lice chansonnière, pour une chanson de la blouse dédiée au citoyen Thivrier. A La Source, café littéraire et politique, Paul Verlaine, à qui l'on présentait Thivrier, lui dit : « *Je vous plains, vous portez la tunique de Nessus.* »

Justinien Raymond,
Paris

LA RESPONSABILITÉ DES PSYCHIATRES

Je me permets de vous faire part de mon émotion à la suite de votre article du 14 juin sur la responsabilité d'un psychiatre vis-à-vis du suicide d'un de ses patients. A moins que le dossier ne soit absolument accablant pour notre confrère, l'ar-

rêt de la Cour de cassation fait l'effet d'un coup de tonnerre. Les psychiatres soignent des patients déprimés à longueur d'année, qui expriment - ou non - leurs idées suicidaires : doivent-ils désormais leur « interdire de conserver les clefs de leur véhicule » dès lors qu'ils manifestent des idées noires ? Ne devrait-on pas en outre leur interdire de traverser la rue, prendre le métro, s'approcher d'une fenêtre ou d'une cuisinière à gaz ? Dans ce cas une nouvelle législation permettant ou recommandant aux psychiatres d'exercer une telle contrainte sur leurs malades s'impose, et il faudrait que l'Assemblée nationale s'en saisisse d'urgence... Sinon, il faudra bien admettre qu'à l'instar de la politique la médecine est pratiquée par des hommes et des femmes qui font du mieux qu'ils peuvent et sont malheureusement incapables de « protéger contre eux-mêmes » les gens dont ils ont la charge, malgré la recommandation de la Cour de cassation.

Docteur Olivier Bayle,
Paris

LUTTER CONTRE L'ILLETTRISME

Enseignant l'anglais dans un collège de province de type ZEP (zone d'éducation prioritaire), j'ai éprouvé une sorte de soulagement et d'espoir à découvrir la justesse et la force du propos de M. Bentolila sur l'illettrisme à l'école (*Le Monde* du 7 juin). Je reconnais, hélas, mon école dans le constat alarmant de M. Bentolila et je suis parmi ceux qui pensent que l'école publique devrait se donner une priorité : le combat contre l'illettrisme. Les transformations qu'imposerait ce combat, proposées par M. Bentolila, entraînent pour la plupart mon adhésion mais un point me heurte,

qui me paraît essentiel. Il suggère « une refondation de l'école maternelle et du collège ». Pourquoi l'école primaire échapperait-elle à cette refondation ? Ne serait-il pas raisonnable qu'elle reprenne sa mission d'apprendre à l'enfant la maîtrise de la lecture, de la syntaxe de base et de la compréhension de textes simples ? Ne serait-il pas raisonnable de remettre en question certaines méthodes de lecture qui ne conviennent pas à tel ou tel élève ? Comment ne pas remettre en question l'enseignement dispensé à l'école primaire lorsqu'on enseigne une langue étrangère et qu'on se trouve dans la quasi-incapacité de mener les enfants de sixième à une expression écrite et orale correcte parce que leur pensée n'est pas structurée ?

Marie-Paule Guiguin,
Lorient
(Morbihan)

SANS IMAGINATION

On ne peut que déplorer qu'en un temps où l'inflation est maîtrisée et où, selon vos écrits, le redressement de la situation financière du *Monde* est bien engagée, la seule, l'unique, solution qui ait été trouvée pour accompagner ce redressement soit une augmentation de prix. En l'espèce, l'imagination des têtes bien pleines et bien faites de son conseil d'administration ne paraît guère avoir été mise sérieusement à contribution. A-t-il été envisagé, par exemple, de réduire ses rubriques et en particulier sa pagination ? (...) L'augmentation des tarifs de la publicité n'était-elle pas envisageable dans le même temps où *Le Monde* voit s'accroître le nombre de ses lecteurs ?

Pierre Rossignol,
Toulouse
(Haute-Garonne)

IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

Le bal des Petits Lits blancs

L'OPÉRA, espérons-le, ne sera pas assez grand pour contenir la foule des spectateurs qui viendront jeudi prochain assister au bal des Petits Lits blancs. Le cinéma du Ranelagh était lui-même à peine assez vaste pour recevoir hier jeunes filles et cavaliers chargés de vendre les programmes le 26. Bien sagement rangés, comme au catéchisme, jeunes filles à droite, garçons à gauche, tous ont écouté les « instructions ».

L'habit sera de rigueur ; quant aux jeunes filles, choisies, est-il besoin de le dire, parmi les plus jolies de Paris, elles seront habillées par quarante couturiers, coiffées par quarante coiffeurs de luxe, et leurs chapeaux viendront de quarante maisons de mode différentes. Les ensembles seront assortis à la couleur des programmes, qui pèseront un kilo chacun et dont le prix (minimum) est fixé à 1 000 francs. Bé-

rard, Touchagues, Cocteau, Marquet et les meilleurs illustrateurs ont participé à la confection de cette œuvre de bibliophilie, rédigée par Superville, Mauriac, Eluard, Cassou et nos plus grands poètes et écrivains. Chaque programme, indépendamment des billets, donnera droit à un cadeau-tombola.

Si tout le monde ne repart pas, à l'aube du 27, avec une voiture, une robe ou un clip, du moins chacun gardera-t-il le souvenir de ce spectacle unique. Mais surtout pensez aux 1 300 orphelins dont les pères sont morts fusillés ou en déportation, car ils sont le but réel de cette soirée. Vous y viendrez par charité, par curiosité ou par snobisme, qu'importe. Seul le résultat compte, et le sourire d'un enfant vaut bien un programme sans doute.

F. D.

(22-23 juin 1947.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE

Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30

Index et microfilms du *Monde* : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Fête et défaites de la musique

Suite de la première page

M^{me} Trautmann a certes constaté, à Strasbourg, le succès du Festival de musique contemporaine Musica, mais aussi le déclin de l'Opéra du Rhin. Elle s'est longuement interrogée sur le chef qu'elle devait nommer en remplacement de Theodor Guschlbauer à la tête de l'orchestre philharmonique de la ville. Elle eut aussi à subir les pressions du ministre de la culture de l'époque, Jacques Toubon, qui lui conseillait fermement deux chefs dont elle ne voulait pas, à juste titre.

La situation plus que préoccupante de la vie musicale française est une réalité incontestable. Elle est de plus en plus souvent commentée à l'étranger. Et ce ne sont malheureusement pas quelques bastions régionaux et formations baroques prestigieuses qui modifient ce constat.

De quel mal souffre notre vie musicale ? Certainement pas de ses musiciens. Chefs d'orchestre,

solistes et observateurs s'accordent sur un point : les formations musicales regorgent d'artistes de premier plan. Certainement pas, non plus, du manque de moyens. L'argent est là, abondant, même lorsque le budget de la culture n'atteint pas le 1 % que Lionel Jospin vient de promettre de restaurer. Il manque une vision globale qui permette aux institutions symphoniques, aux théâtres lyriques et aux structures d'opéra itinérantes (Péniche-Opéra, Arcal, Justiniana, Opéra éclaté) de fonctionner de façon complémentaire.

Il faudrait sans doute remplacer la direction de la musique par une direction du spectacle vivant englobant théâtre, musique et danse. Autres carences : des professionnels de l'administration artistique capables de prendre en main les institutions, de fédérer orchestres et chefs autour de projets ambitieux ; des salles de concerts susceptibles d'accueillir dans de bonnes conditions les orchestres partout en France ; la volonté des élus des collectivités territoriales de participer partout au financement des institutions.

Plutôt que s'attaquer à la racine du mal, on s'est ingénié à

s'attacher à de faux problèmes. Le fameux rééquilibrage Paris-Provence en est un exemple. Il doit être réalisé, mais pas dans le sens où on l'entend généralement. Villes et Etat assument, en effet, toujours leurs obligations. Communautés urbaines, départements et régions, presque jamais. La fermeture annoncée de l'Opéra de Normandie illustre parfaitement cette situation intenable pour la mairie de Rouen. Cette ville apporte au Théâtre des arts 31 millions de francs de subventions, l'Etat 3,3 millions, la région 500 000, le département 3 millions. Le même département dote le festival Octobre en Normandie de 10 millions de francs par an. Privilégier une manifestation luxueuse limitée dans le temps au travail de fond d'une institution permanente relève-t-il d'un choix pertinent ou du caprice d'élus ?

DÉFAUT DE SALLES ADAPTÉES

Dans le même temps, l'Etat supporte seul le fonctionnement de l'Opéra national de Paris. La région Ile-de-France et les départements de la grande couronne n'apportent aucune subvention à cette institution, ni à aucune autre institution musicale pari-

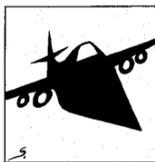
sienne. S'il en allait autrement, le ministère de la culture pourrait aider des secteurs qui manquent cruellement de moyens : la création et la recherche musicale.

La situation parisienne est aberrante. Cinq théâtres - Bastille, Garnier, Opéra-Comique, Châtelet, Théâtre des Champs-Élysées - se consacrent, tout ou partie, au répertoire lyrique. Quatre orchestres subventionnés - Orchestres de Paris, philharmonique de Radio-France, national de France, Ensemble orchestral de Paris - pratiquent le répertoire symphonique. Il faut ajouter deux chœurs professionnels à la qualité problématique - ceux de Radio-France et de l'Opéra -, et l'Orchestre de l'Opéra, qui donne aussi des concerts symphoniques. Or, il n'y a pas une seule salle de concerts offrant des conditions de travail idéales. M^{me} Trautmann va devoir aussi résoudre ce problème précipité par la vente, annoncée pour l'automne, de la salle Pleyel. Tandis que la Cité de la musique attend encore, pour être pleinement opérationnelle, la grande salle de concerts qui justifierait son appellation.

Alain Lompech

SALON DU BOURGET Lors de sa visite au salon de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, samedi 21 juin, le premier ministre Lionel Jospin devait plaider pour que les restructurations

dans l'industrie de la défense se fassent à l'échelle européenne. « *Aucun programme futur, qu'il soit civil ou militaire, ne peut désormais se soustraire à l'impératif de la coopération* ». ● L'EF-



FORT d'économie demandé aux industriels de défense doit être accentué, a demandé le premier ministre. ● LES COMMANDES du Rafale sont confirmées, mais les conditions de prix

doivent encore être discutées. ● LE MINISTRE ALLEMAND de la défense a déclaré que les coopérations européennes ne pouvaient se faire que si les firmes étaient toutes privées.

M. Jospin choisit les coopérations européennes dans l'industrie de défense

Tous les nouveaux programmes d'armes doivent être lancés à l'échelle européenne, a déclaré le premier ministre à l'occasion du Salon de l'aéronautique. Il a demandé que l'effort de réduction des coûts engagé par les industriels soit accentué

DEVANT quelque quatre mille invités au déjeuner traditionnel en l'honneur des délégations officielles au Salon du Bourget, le premier ministre, Lionel Jospin, devait expliquer, samedi 21 juin, que son gouvernement procédera « dans les meilleurs délais » à « un examen approfondi » des dossiers en matière d'aéronautique et de défense « avant toute prise de décision ». « Je mesure aujourd'hui les attentes sur plusieurs dossiers importants, a ajouté M. Jospin, mais vous comprendrez que je ne me prononcerais, s'agissant de secteurs stratégiques pour l'avenir du pays, qu'après avoir examiné minutieusement les différentes options ».

« L'attention des pouvoirs publics doit porter en priorité, a-t-il estimé, sur la nécessaire évolution de notre industrie, à la fois en termes de structures et de moyens, sans négliger

les conditions permettant de préparer et de mener à bien les programmes qui lui sont confiés ». Cet effort pour maîtriser les technologies d'avenir « doit être conduit dans un cadre européen, dès les premières phases des projets », car, « aucun programme futur, qu'il soit civil ou militaire, ne peut désormais se soustraire à l'impératif de la coopération ».

« RÉDUCTION DES COÛTS »

Après avoir cité « le dynamisme » des programmes civils, comme les familles d'avions Airbus et d'avions d'affaires, M. Jospin a considéré que « la situation est plus difficile dans le domaine militaire », où il faut rechercher « des coopérations plus larges » et « accentuer l'effort de réduction des coûts des matériels que notre pays a engagé ».

« L'avion de combat Rafale est aujourd'hui en phase de production. Les appareils ont récemment vu leur prix baisser. Il reste naturellement à préciser les conditions applicables aux commandes, avec le double souci de donner aux industriels concernés une visibilité suffisante et de ne pas obérer de manière inconsiderée le budget de l'Etat, a souhaité M. Jospin qui s'est réjoui des accords intervenus sur le pré-lancement de l'avion de transport futur en Europe et sur l'industrialisation de l'hélicoptère franco-allemand Tigre. « Plus généralement, le processus en cours d'actualisation des programmes d'armement doit tenir compte de l'objectif de maîtrise des dépenses publiques. Mais, a-t-il ajouté, j'ai aussi conscience, à la lumière des conclusions du récent rapport de la Cour des comptes, que nous devons améliorer nos mé-

thodes de gestion financière et aller, le moment venu, pour les programmes que nous jugeons prioritaires, vers la mise en place de mécanismes pluriannuels ».

La concurrence internationale, a-t-il fait observer, « doit être équi-

librée et transparente. L'apparition récente de pratiques commerciales inhabituelles sur les marchés américains – je pense notamment aux contrats d'exclusivité signés par Boeing pour de très longues durées avec trois des plus grandes compa-

gnies américaines – est très préoccupante ».

De l'avis du premier ministre, « l'avenir de l'industrie aéronautique et spatiale sur le Vieux Continent passe, avant tout, par la constitution d'ensembles européens puissants, capables de se développer face à leurs concurrents américains (...) Le gouvernement est déterminé à favoriser cette évolution, sur la base de projets industriels précis ».

Le premier ministre a conclu : « Les nécessaires regroupements dans les industries de défense sont restés à l'étude ces dernières années sans aboutir. Il nous faudra procéder rapidement, mais avec méthode, à des choix qui, dans ce domaine essentiel pour la souveraineté de notre pays, ne peuvent être faits sans l'Etat. Le gouvernement jouera pleinement le rôle qui lui revient en la matière ».

L'Allemagne souhaite des privatisations

Lors de la signature, vendredi 20 juin, au Salon du Bourget, de l'accord d'industrialisation de l'hélicoptère d'attaque Tigre, Volker Ruehe, le ministre allemand de la défense, a plaidé pour la privatisation des industries européennes de défense. « C'est clair, a-t-il expliqué, et je tiens à le dire, si l'on veut créer en Europe des entreprises fortes face à la concurrence américaine, il faut que ce soient des entreprises privées, solides dans ce domaine pour qu'elles puissent tenir le coup. »

En réponse, le ministre français de la défense, Alain Richard, a estimé que « de multiples expériences dans le passé ont montré que ce n'était pas nécessairement avec les mêmes structures [que celles des Américains] que nous gagnerons des parts de marché ». « Parmi les intérêts intellectuels de cette confrontation, a-t-il ajouté, il y a le fait que nous trouvons parfois des réponses compétitives par d'autres méthodes. »

Les AGF, mouton noir de l'assurance

TEMPÊTE à la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA). Depuis la mise sur la place publique de « discussions » entre les AGF et La Poste pour la distribution de produits d'assurances auto et multirisques habitation par les 17 000 guichets du réseau postal (Le Monde du 12 juin), la profession est en émoi... et d'humeur guerrière. Bien sûr, rien ne filtre, et aucune réaction officielle indignée n'a été diffusée. Mais, à la Fédé, on ne parle que de « ça ».

« Ça », c'est la démarche jugée inadmissible d'Antoine Jeancourt-Galignani, le président des AGF, dont les équipes planchent depuis des mois sur un partenariat avec l'ennemi numéro un de l'assurance, La Poste. Celle-ci a, depuis la loi-cadre de 1990, le droit de distribuer des produits d'assurance aux particuliers. Elle a conclu un accord moral avec la FFSA de ne pas l'utiliser avant la fin 1996. Ce délai a expiré. Les AGF sont convaincues que cette évolution du réseau postal est inéluctable et qu'il vaut mieux s'inscrire dans le mouvement. Mais elles se

sent bien gardées d'en avertir leurs petits camarades.

« Ça », ce sont également les mesures de rétorsion que les sociétés d'assurances s'approprient à asséner aux AGF si elles persèverent dans leur coupable voie. Certaines envisagent même l'exclusion de la compagnie de la Fédération. Autant dire une excommunication. De quoi apprendre à « Jeancourt », à respecter la ligne du « parti ».

Le « parti », c'est essentiellement celui de Claude Bébéar, le puissant patron d'AXA-UAP – relayé par Denis Kessler, ancien président... de la FFSA, et toujours vice-président du CNPF –, qu'il a embauché en début d'année. Claude Bébéar, qui domine l'organisation professionnelle, tolère mal les dissidents. La profession crie donc au scandale. Front uni face au danger postal ! Haro sur les AGF.

Premiers à monter en ligne pour dénoncer un accord qui n'est d'ailleurs pas signé, les agents généraux. Dans un communiqué vi-

rent diffusé le 12 juin, la Fédération nationale des agents généraux d'assurance (FNSAGA), présidée par Jean-Claude Lechanoine – agent général d'AXA dans le civil – a agité le spectre d'un massacre de ses pairs. « La distribution par La Poste de produits d'assurance en général et de dommages en particulier correspondrait, si les pouvoirs publics acceptaient une telle hypothèse, à une volonté explicite de faire disparaître la profession d'agent général d'assurance », écrit la FNSAGA.

La profession va-t-elle embrayer ? Pas sûr. Personne n'exclut que le nouveau ministre de l'industrie, Christian Pierret, accorde son feu vert à La Poste pour poursuivre sa démarche. Les assureurs se battent pour qu'un appel d'offres leur permette d'être aussi sur la ligne de départ. Plus d'un se laissera alors tenter par la conquête de l'eldorado postal. La solidarité ne sera plus de saison.

Babette Stern

Bercy veut faire juger au fond le différend entre Pinault et le CDR

LES PLUS GRANDS NOMS du barreau parisien étaient réunis, vendredi 20 juin, en fin de matinée, dans le bureau du président du tribunal de commerce de Paris, Jean-Pierre Mattéi, pour une audience de référé assez exceptionnelle. François Pinault – représenté par trois avocats, M^{rs} Georges Kiejman, Jean-François Prat et Jean-Michel Darrois – y demandait que soit mise sous séquestre la participation que détient le Consortium de réalisation (CDR), la structure chargée de vendre les actifs sortis du bilan du Crédit lyonnais, dans une de ses holdings, Artémis.

Cette participation, qui représente un quart du capital d'Artémis, a été mise en vente par le CDR – représenté au tribunal par M^{rs} Jean-Pierre Martel – dans des conditions très précises définies dans une convention signée par les deux parties le 28 novembre 1996.

Faute de meilleur acquéreur après six mois de recherche active (Le Monde du 29 mai), l'Etat, via l'Etablissement public de financement et de restructuration (EPFR), bailleur de fonds du CDR, a décidé de racheter lui-même cette participation à prix coûtant pour le CDR. Avec pour seul but d'empêcher M. Pinault de reprendre, comme le prévoyait la convention de novembre, le quart du capital de sa holding, ainsi que 1,5 milliard de francs de dette, au seul prix de 1,5 milliard, assorti d'un complément pouvant

porter le total à un peu plus de 2 milliards. Ce montant est, il est vrai, très éloigné de la valeur dans les comptes du CDR (3,7 milliards) et de la valeur d'actif net (6 milliards de francs, selon M^{rs} Martel).

UNE MANŒUVRE HABILE

M^{rs} Kiejman, qui s'appuie sur un rapport établi en octobre 1996, à la demande du CDR, par René Ricol, président du Conseil supérieur de l'ordre des experts comptables, avance un chiffre entre 2,6 à 2,9 milliards, le prix de marché étant inférieur à cette somme. Au-delà du prix, M. Pinault considère l'offre déposée par l'EPFR comme nulle et non avenue compte tenu des liens qui unissent l'EPFR et le CDR. Il exige que les titres lui soient cédés au prix convenu en novembre.

Le ministère des finances refuse de céder. Il a assigné le CDR et M. Pinault devant le tribunal de grande instance de Paris afin d'obtenir un jugement au fond sur la validité de leur offre, qui rendrait caduque la promesse de vente de novembre. Une manœuvre habile sur le plan juridique, car elle risque d'allonger la durée de la procédure. Or, le temps compte sans doute plus pour M. Pinault que pour l'Etat.

En attendant, le président du tribunal de commerce devrait, lundi 23 juin, mettre sous séquestre les titres Artémis.

Sophie Fay

Bernard Arnault joue à quitte ou double dans les alcools

CET HOMME a dépensé 8 milliards de francs en 48 heures... Bernard Arnault a retrouvé sa pugnacité et son aura de grand prédateur financier des années 80, lorsqu'il

ANALYSE

Le PDG de LVMH risque ses galons de capitaliste international

prit le contrôle à la hussarde du groupe LVMH (Louis Vuitton-Moët Hennessy). Dans la bataille qu'il vient de déclencher, outre-Manche, contre la fusion de Guinness et de Grand Metropolitan, M. Arnault joue ses galons de capitaliste international. Dans un secteur médiatiquement moins porteur que la mode, mais industriellement plus lourd : les alcools. S'il gagne, LVMH, déjà numéro un du champagne, deviendra le leader mondial du whisky et de la vodka, deux des boissons alcoolisées les plus bues au monde.

Fidèle à son style implacable, le PDG a déployé son attaque sur deux fronts : juridique et financier. En quelques semaines, il s'est rendu incontournable pour les deux groupes britanniques, qui voulaient le tenir à l'écart de leur projet de fusion en vue de former

GMG Brands, un géant de 125 milliards de francs de chiffre d'affaires. Déjà premier actionnaire de Guinness, dont il détient 14,2 %, LVMH est devenu, à l'issue d'un raid-éclair, le premier détenteur de capital de Grand Met, dont il a racheté 6,29 % en deux séances à la Bourse de Londres cette semaine. Coût de l'opération : 7,8 milliards de francs. Avant de lancer cette offensive boursière, M. Arnault avait pris soin de poser un piège juridique, en demandant à la Chambre de commerce internationale, le 13 juin, de faire reconnaître son droit à prendre le contrôle du réseau mondial de distribution que possèdent en commun Moët Hennessy et Guinness.

Les places boursières, de part et d'autre de la Manche, s'effarouchent ou s'excitent de cette bataille franco-anglaise. A Londres, le Financial Times, d'abord sceptique sur les chances de LVMH face à deux géants de la City, commence à voir d'un bon œil ce patron français aux manières si anglo-saxonnes... D'autant que, vendredi 20 juin, les autorités américaines et européennes de la concurrence ont annoncé l'ouverture d'enquêtes sur les conséquences de la fusion. Ce qui donne à M. Arnault quatre mois de répit pour mener à bien sa contre-offensive.

Toutefois, l'agence de notation

Standard & Poor's a annoncé, vendredi, qu'elle mettait « sous surveillance avec implication négative la note court terme A1+ attribuée au programme de billets de trésorerie émis par LVMH ». L'agence s'inquiète du gonflement de la dette de LVMH. « Elle a déjà grimpé à 14 milliards de francs après l'achat de la chaîne de magasins hors taxes DFS, elle pourrait s'alourdir de 15 milliards de francs supplémentaires si M. Arnault va au bout de sa logique », estime un porte-parole de S & P.

QUESTION DE VALEUR

A Paris, les investisseurs actionnaires de LVMH sont plus inquiets. « Cette affaire est en train de devenir une lutte de pouvoir, et je ne suis pas totalement convaincu qu'on cherche à créer de la valeur pour l'actionnaire », a déclaré à l'agence Bloomberg Daniel Dourmap, gérant de fonds pour la Caisse centrale des banques populaires.

La « valeur pour l'actionnaire » (shareholder value) est justement au cœur de la polémique entre les deux britanniques et le patron français. Les avis divergent, de part et d'autre de la Manche et de l'Atlantique, sur la question de savoir qui, de GMG Brands ou du « mariage à trois » proposé par LVMH pour regrouper les vins et spiritueux autour de Moët Hennessy, dégrèverait la meilleure plus-value pour les actionnaires. C'est là la force de M. Arnault, qui compte bien rallier à sa cause des actionnaires de Grand Met.

Tactiquement, le patron français, resté jusqu'ici silencieux mais qui « s'amuse beaucoup en ce moment », confie un proche, devrait continuer à racheter des titres Grand Met, jusqu'à atteindre le seuil de 10 %, à partir duquel il a le pouvoir de faire convoquer une assemblée générale extraordinaire de Grand Met. Ensuite, il devra convaincre au moins 25 % des actionnaires présents ce jour-là de

faire obstacle à la fusion, aux termes de la législation britannique sur les fusions-acquisitions. Le quorum étant fixé à la moitié du capital, il faut à LVMH un minimum de 12,5 % du capital pour pouvoir bloquer la fusion à lui tout seul. Un objectif à sa portée.

D'un point de vue stratégique, pour le groupe LVMH, l'impression générale des analystes est que M. Arnault s'est lancé dans une sorte de quitte ou double. S'il gagne, il pourra imposer à ses « partenaires » britanniques son propre schéma de regroupement des activités vins et alcools, au sein d'une nouvelle entité qui mettrait en commun Moët Hennessy et les alcools de Guinness et GrandMet. Un nouveau leader mondial dont LVMH contrôlerait environ 45 % et qui impliquerait le démantèlement de Guinness et de GrandMet, tous deux diversifiés, l'un dans la bière, l'autre dans la restauration rapide et l'alimentaire. Un schéma que Bernard Arnault qualifie de plus logique industriellement.

S'il échoue, LVMH se retrouvera de toute façon actionnaire principal du nouvel ensemble GMG Brands. M. Arnault pourra exiger une place au conseil d'administration, faire jouer sa position de partenaire commercial. Mais, d'un strict point de vue industriel, il sera tenu à l'écart du nouveau géant, courant le risque, à terme, de voir Moët Hennessy marginalisé sur le marché mondial des alcools. Il lui restera alors l'issue d'un désengagement de ce secteur, par cession des 66 % de Moët Hennessy et de ses participations dans Guinness et GrandMet.

LVMH pourrait retirer pas loin de 40 milliards de francs de ce désengagement. De quoi réinvestir massivement dans un recentrage sur le luxe, comme le souhaitent nombre d'analystes. Une défaite dorée, en quelque sorte.

Pascal Galinier

AVIS AUX ANCIENS ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ LA VIGILANCE SA

Lazard Frères & Cie chargée, dans le cadre de la procédure du retrait obligatoire, de centraliser les opérations d'indemnisation des anciens actionnaires de la société La Vigilance SA, informe ces derniers d'avoir procédé au versement aux intermédiaires financiers, teneurs de compte des titres La Vigilance SA, de la totalité des fonds bloqués correspondant aux indemnités dues aux détenteurs de titres La Vigilance SA n'ayant pas répondu à l'offre publique de retrait initiée par la société Allianz Holding France.

Cette publicité est effectuée conformément aux dispositions de l'article 10 de la Décision Générale n° 94-04 modifiée du Conseil des Bourses de Valeurs.

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

GFC

DATE DE MISE EN PAIEMENT DU DIVIDENDE

En raison des contraintes de la réglementation boursière, le paiement du dividende de l'exercice 1996, soit 28,50 F (avoir fiscal compris), initialement prévu pour le 25 juillet 1997, interviendra le 28 juillet 1997.

PEA Le plan d'épargne en actions (PEA) va fêter, en septembre, son cinquième anniversaire. Ce produit d'épargne bénéficie d'un net regain d'intérêt de la part des épargnants,

compte tenu de ses avantages fiscaux et des performances de la Bourse au cours des derniers mois. ● **IL A ÉTÉ LANCÉ** afin d'inciter les investisseurs à acheter des actions. On

peut mettre dans cette enveloppe défiscalisée des actions en direct, des sicav ou des fonds communs de placement actions françaises et des fonds garantis. ● **LA HAUSSE** de la

Bourse ces deux dernières années a renforcé l'intérêt du PEA. D'autant que la baisse des taux d'intérêt a fait perdre de leur splendeur à d'autres placements. ● **LE DURCIS-**

SEMENT de la fiscalité de l'épargne et des seuils d'imposition des ventes d'actions et de sicav investies en actions a aussi renforcé les avantages du PEA.

Le plan d'épargne en actions profite des performances de la Bourse

Cette enveloppe défiscalisée a été créée en septembre 1992 afin d'inciter aux économies de long terme. Les gains ou la rente qui en proviennent sont exonérés d'impôt à condition de le conserver au moins cinq ans. Les versements sont limités à 600 000 francs

LE PLAN D'ÉPARGNE en actions (PEA) séduit à nouveau les épargnants et semble bien parti pour être l'un des placements vedettes de l'année 1997. Ce produit d'épargne fêtera, en septembre, son cinquième anniversaire, mais il bénéficie déjà d'un puissant coup de projecteur avec le remboursement de l'emprunt Balladur. Le 16 juillet, 80 milliards de francs vont devoir trouver à se réemployer. Le PEA présente de nombreux atouts pour accueillir cette manne, comme le confirme la multiplication, depuis plusieurs semaines, des lancements par les banques de fonds garantis en actions.

Environ la moitié des titres de l'emprunt Balladur se trouve, d'ores et déjà, placée dans des PEA. Ce sont des obligations qui n'ont rien à faire, en principe, dans un plan d'épargne en actions. Mais le gouvernement Balladur avait autorisé cette entorse à la loi pour assurer la réussite du placement de l'emprunt. La règle est toutefois la même pour les obligations et pour les actions : le titulaire n'échappe à l'impôt que si le plan est conservé au moins cinq ans. Le PEA ayant été créé en septembre 1992, ce cap fatidique du cinquième anniversaire ne sera franchi, pour les titu-

lares de la première heure, qu'en septembre prochain.

Ceux qui détiennent de l'emprunt Balladur à l'intérieur d'un plan sont donc obligés d'y rester au moins quelques mois de plus s'ils veulent bénéficier de l'exonération fiscale. Le PEA est ainsi assuré de conserver environ la moitié des sommes qui seront remboursées en juillet. Mais il devrait en récupérer beaucoup plus. Il bénéficie, en effet, d'un regain net d'engouement de la part des épargnants. Cet intérêt a commencé à se manifester à la fin de l'année dernière. La Banque de France a ainsi enregistré l'ouverture de 7 600 plans supplémentaires au dernier trimestre 1996. Le mouvement s'est poursuivi en 1997. « Le nombre de plans a augmenté de 1 % entre janvier et avril », indique le Crédit lyonnais. Même écho du côté de la BNP et de la Société générale, où l'on confirme la progression des ouvertures.

Cette évolution marque un renversement de tendance par rapport aux années précédentes. Le PEA avait fait le plein des ouvertures lors de son lancement en 1992 et dans l'année qui a suivi. Le législateur avait facilité son démarrage en autorisant le transfert de titres déjà acquis. De juin à décembre 1993, il



a aussi incité les épargnants à y « recycler » leurs sicav monétaires et obligataires de capitalisation. Il a, enfin, autorisé les souscripteurs de l'emprunt Balladur à y placer leurs titres en juillet 1993. Mais, à partir de juin 1994, le nombre de plans n'a cessé de décroître. Les mauvais scores de la Bourse, en

1994 et en 1995, ne sont sans doute pas étrangers à cette désaffection. Autre explication possible : le retrait des épargnants auxquels les réseaux bancaires avaient un peu forcé la main pour ouvrir un PEA lors du lancement, en 1992, et qui n'étaient pas faits pour l'univers des actions.

Le retour en grâce du PEA s'explique d'abord par les bonnes performances de la Bourse en 1996 et depuis le début de 1997. Elles retiennent d'autant plus l'attention que la baisse des taux d'intérêt a fait perdre de leur splendeur à beaucoup d'autres placements.

UN ZESTE D'EUROPE

Les épargnants sont à la recherche de formules plus rémunératrices, et il suffit pour s'en convaincre de constater le succès des nouveaux fonds profilés, ces placements qui se déclinent en versions « dynamique », « équilibrée » ou « prudente » et qui ne promettent rien de précis aux souscripteurs, si ce n'est de faire mieux que certains indices. La formule s'est généralisée avec succès depuis l'automne 1996, drainant des dizaines de milliards de francs.

Le durcissement de la fiscalité de l'épargne a aussi renforcé les avantages du PEA. Lors de son lancement en 1992, les plus-values réalisées lors de la vente d'actions ou de sicav investies en actions étaient taxées si l'ensemble des cessions de l'année dépassaient un seuil fixé à plus de 330 000 francs. De nombreux actionnaires échappaient donc à l'impôt sans PEA. Les règles

du jeu ont changé et le seuil de cession a été abaissé à 200 000 francs en 1996 et à 100 000 francs en 1997. Qu'en sera-t-il pour l'année prochaine ? Suspens. Quoi qu'il en soit, ce durcissement de la fiscalité joue en faveur du PEA. L'intérêt de se réfugier à l'intérieur de cette enveloppe protectrice est devenu évident pour tous ceux qui possèdent un portefeuille d'actions, petit ou grand.

Le dernier élément qui contribue au renouveau du PEA, c'est l'enthousiasme des banques. Il faut s'en méfier et elles ont tendance, par exemple, à souligner un peu trop qu'il s'agit de « l'une des dernières oasis fiscales », alors que la fiscalité ne doit être ni le premier ni le seul critère de choix d'un placement.

Il n'est pas sûr, non plus, que les fameux fonds garantis en actions qui permettent de jouer en Bourse sans prendre de risque soient la meilleure formule. Cette sécurité a un prix qui se traduit à la fois par une performance plus faible et par la perte des dividendes et des avoirs fiscaux dont bénéficie normalement un actionnaire. Mais leur enthousiasme les conduit aussi à lancer de nouveaux produits « éligibles » au PEA. Il y avait déjà les actions en direct ; les sicav ou les fonds communs de placement actions françaises et les fonds garantis. On a vu apparaître des sicav « profilées » qui reprennent le principe évoqué plus haut tout en étant « éligibles ». Et, toujours plus fort, des sicav Euro PEA qui offrent les avantages fiscaux du plan avec un zeste d'Europe.

Cet enrichissement devrait aussi convaincre davantage de clients de jouer avec un Plan d'épargne en actions, en 1997, et de tirer le meilleur parti de cette grande enveloppe défiscalisée.

Fanny Guibert

GROUPE MOULINEX

Moulinex dégage un bénéfice net après cinq années de pertes. L'amélioration de l'exploitation est conforme au plan de marche. Nette amélioration du résultat courant.

Le Directoire a arrêté le 12 juin 1997 les comptes de l'exercice 1996-1997, que le Conseil de Surveillance a examinés le 18 juin 1997.

Compte de résultat consolidé, en millions de francs	31/03/1997	31/03/1996	Variation
Chiffre d'affaires net	7 746	7 788	(42)
Résultat d'exploitation	160	54	106
Résultat financier	(83)	(155)	72
Résultat courant avant impôts	77	(101)	178
Résultat net total	33	(699)	732
Résultat net, part du groupe	29	(702)	731

Un résultat courant qui passe de -101 MF à 77 MF

Ces résultats sont caractérisés par le retour à un bénéfice net part du groupe de 29 MF, après cinq années de pertes.

Malgré un chiffre d'affaires quasi-stable (-0,5 %), malgré une production industrielle en baisse de 15 % au second semestre destinée à réduire le niveau des stocks et malgré les perturbations créées par la mise en œuvre progressive d'une nouvelle organisation industrielle et logistique et d'un assainissement des stocks d'encours et composants, le résultat d'exploitation est porté à 160 MF contre 54 MF en 1995-1996.

La baisse des matières premières et l'évolution plus favorable des parités monétaires sont venues compléter les premiers effets positifs du plan de trois ans présenté en octobre 1996. Le résultat courant s'inscrit en forte hausse à 77 MF, soit 1 % du chiffre d'affaires contre -101 MF en 1995-1996, les charges financières étant passées de 155 MF à 83 MF.

Le résultat net part du groupe s'établit à 29 MF contre -702 MF en 1995-1996. Il supporte en effet un résultat exceptionnel négatif de 42 MF représentant des charges liées principalement à des litiges.

L'endettement net consolidé est de 1108 MF contre 1508 MF à la fin de l'exercice précédent.

Le groupe Moulinex a consolidé son financement en procédant à la fois à une renégociation globale de ses lignes de crédit à moyen terme, et à l'augmentation de capital de 525 MF qui lui permet d'afficher un ratio endettement/fonds propres de 0,8 au 31 mars 1997. Ce dispositif sera complété par une émission obligataire sur 5 ans qui sera prochainement offerte et cotée à la Bourse de Paris et de Luxembourg.

Le Directoire confirme le potentiel de redressement et attend de l'exercice 1997-1998 une remontée significative de la rentabilité des capitaux engagés

En affichant ces résultats au terme du premier exercice du « plan de reconquête de la performance », dont les mesures d'accompagnement social n'ont été l'objet d'un accord que le 27 janvier 1997, le groupe Moulinex confirme son potentiel de redressement, ses atouts commerciaux et technologiques et sa capacité à tenir son plan de marche.

La remise en ordre de l'organisation industrielle et logistique, des politiques d'achats, des politiques commerciales et de l'organisation administrative est pleinement engagée depuis le début de l'année civile et se déroulera sur la période des 18 mois qui viennent. Parallèlement les priorités sont clairement affichées : accélération de la sortie de nouveaux produits, développement rapide des ventes hors d'Europe, optimisation de la gamme de produits, amélioration sensible du service au client, communication au service du consommateur.

Pour atteindre ces objectifs, le Directoire souhaite mobiliser toute l'entreprise, en doublant notamment l'effort de formation (qui atteindra 2,5 % de la masse salariale) et en ouvrant une négociation pour un accord d'intéressement « offensif ».

Il réalisera en outre un programme d'investissements en progression (400 MF destinés aux chantiers de productivité et au développement des produits nouveaux) et renforcera ses dépenses de publicité.

L'exercice 1997-1998 qui débute dans un environnement commercial européen difficile doit être une nouvelle étape. Le Directoire en attend une remontée significative du résultat d'exploitation et de la rentabilité des capitaux engagés.

Une fusion programmée

Enfin le Directoire rappelle que conformément aux engagements pris, l'absorption des sociétés Financière Moulinex et Finap par Moulinex SA, interviendra avant le 31 décembre 1997. Cette opération qui n'aura pas d'incidence sur la situation financière de Moulinex, entraînera simplement un accroissement du poids relatif du public dans le capital de la société, que ne contrôlera aucun actionnaire à l'issue de cette fusion.

Les règles du jeu

Les versements sur un plan d'épargne en actions sont limités à 600 000 francs. Pour bénéficier de l'exonération fiscale, le plan doit être conservé au moins cinq ans.

- **En cas de retrait pendant les deux premières années**, le gain net est imposé au taux de 27,4 %.
- **En cas de retrait avant la fin de la cinquième année**, le gain est imposé à 20,9 % si l'épargnant dépasse le seuil de cession fixé à 100 000 francs pour 1997.
- **Entre la fin de la cinquième**

année et la fin de la huitième année, le titulaire peut récupérer ses fonds sans impôt. Mais tout retrait entraîne la clôture du plan. ● **A partir de la fin de la huitième année**, l'épargnant peut procéder à des retraits sans que cela entraîne la clôture du plan. Mais il n'a plus alors le droit de faire de nouveaux versements. Après cinq ans, le gain ou la rente sont exonérés d'impôt mais pas de CRDS (0,5 % de Contribution au remboursement de la dette sociale) ni de CSG (3,4 % de contribution sociale généralisée).

Les régions résistent mieux à la crise

S'il est encore trop tôt pour savoir comment le marché immobilier réagit au changement de majorité et de gouvernement, les statistiques communiquées par le conseil supérieur du notariat, le 19 juin, permettent d'obtenir un relevé des prix pratiqués en 1996 dans la



IMMOBILIER

Situation encore plus favorable pour les maisons individuelles, dont le tarif moyen a progressé de 4,10 %, en 1996, avec un pic de +6,20 % pour les biens situés dans des villes de 50 000 à 100 000 habitants. Les marchés locaux offrent cependant des situations très contrastées. Toutes catégories de biens confondus, les prix au mètre carré ont eu tendance à flancher dans des villes comme Nice (7 500 francs), Reims (7 100 francs) ou Rennes (6 800 francs) alors qu'ils progressaient par exemple, à Strasbourg (7 500 francs), Rouen (6 600 francs) et Lille (6 500 francs).

majorité des régions françaises. Enseignement-clé de cette étude : s'ils constatent notamment une baisse des prix au mètre carré des appartements dans des villes comme Paris, Lyon et Nice, les notaires concluent à la stabilité globale (+0,40 %) du marché.

Situation encore plus favorable pour les maisons individuelles, dont le tarif moyen a progressé de 4,10 %, en 1996, avec un pic de +6,20 % pour les biens situés dans des villes de 50 000 à 100 000 habitants. Les marchés locaux offrent cependant des situations très contrastées. Toutes catégories de biens confondus, les prix au mètre carré ont eu tendance à flancher dans des villes comme Nice (7 500 francs), Reims (7 100 francs) ou Rennes (6 800 francs) alors qu'ils progressaient par exemple, à Strasbourg (7 500 francs), Rouen (6 600 francs) et Lille (6 500 francs).

Si l'on observe maintenant le marché par taille d'appartements, il se confirme que le trois-pièces reste la catégorie la plus prisée par les citadins, exception faite des métropoles dont la cherté oblige les acquéreurs à se rabattre sur des biens plus petits, essentiellement les deux-pièces.

En termes sociologiques, les notaires observent enfin que le budget des acquéreurs est en progression globale de 2,50 % dans toutes les villes de plus de 100 000 habitants, bien que les prix soient stables ou en baisse dans plusieurs cités. La dépense moyenne des ménages se situe ainsi à 1 167 000 francs dans l'agglomération niçoise contre 825 000 francs à Toulon, 783 000 francs à Rennes et 751 000 francs à Dijon. A noter que, de façon générale, les cadres supérieurs et les professions intermédiaires représentent près de 48 % des acquéreurs d'appartements contre moins de 10 % pour les ouvriers qui continuent à préférer l'achat d'une maison individuelle. L'âge moyen de l'acquéreur d'une résidence particulière est de quarante et un ans contre quarante-deux ans pour celui d'un logement en copropriété.

Didier Laurens

L'imposition des plus-values immobilières en cas de démembrement de propriété

Il est fréquent qu'un bien immobilier soit détenu en démembrement de propriété après une donation ou une succession. Deux individus sans lien de parenté particulier peuvent aussi convenir d'acheter un bien en séparant l'usufruit et la nue-propriété.



FISCALITÉ

Rappelons que l'usufruitier a droit aux revenus ou à la jouissance du bien. Quant au nu-propriétaire, il n'est qu'un propriétaire virtuel qui récupérera l'usage de son bien au décès de l'usufruitier. Dans l'intervalle, l'accord de l'usufruitier et du nu-propriétaire sera nécessaire pour que cet actif puisse être vendu. Toutefois, chacun d'entre eux peut décider seul de vendre le droit qui lui appartient. Se pose alors le problème de la détermination de la plus-value. Dans ce cas précis, elle correspond à la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition de l'usufruit ou de la nue-propriété (ou la valeur de ce droit telle qu'elle ressort de l'acte de donation ou de succession).

Autre cas prévu par l'administration fiscale : celui de la vente d'un bien en pleine propriété lorsque le vendeur détenait à l'origine la nue-propriété et qu'il

s'est retrouvé plein propriétaire à la suite du décès de l'usufruitier. Pour savoir comment sera taxée la plus-value, il convient de distinguer deux cas :

– si la nue-propriété a été achetée, la plus-value est égale à la différence entre le prix de cession et le prix d'achat de la seule nue-propriété. Autrement dit, la valeur d'acquisition de l'usufruit est considérée comme nulle. L'acquéreur de la nue-propriété risque donc d'être lourdement imposé.

– si la nue-propriété a été acquise après une donation ou une succession, la plus-value est égale à la différence entre le prix de cession et la valeur en pleine propriété du bien au jour de la donation ou de la succession. Ce qui revient à considérer que le bien avait été détenu depuis l'origine en pleine propriété. Une mesure favorable aux bénéficiaires de donations.

Bon à savoir : la vente séparée de l'usufruit ou de la nue-propriété pourra être exonérée d'impôt sur la plus-value s'il s'agit de droits portant sur la résidence principale du vendeur. Mais si ces droits sont détenus par des personnes différentes, seul l'usufruitier qui occupe réellement le logement pourra bénéficier de l'exonération.

Laurent Edelmann

REVUE DES ACTIONS

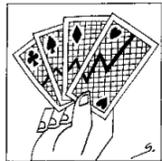
ÉNERGIE		
	20-06-97	Diff.
Coflexip	336	-1,75
Elf Aquitaine	630	-3,22
Esso	513	-5
Total	551	-2,65
Elyo	320

PRODUITS DE BASE		
	20-06-97	Diff.
Air Liquide	936	-2,50
Eramet	275	-2,58
Gascoigne (B)	481	+0,56
Metalurop	82,95	+7,03
Pechiney	210,40	-1,68
Rhone Poulenc A	201,50	-1,22
Rochette (La)	23,50	-4,08
Usinor Sacilor	95,75	-3,38
Valloirec	357,50	-3,11
CFF (Ferrailles)	370	-2,63
Oxyg.Ext-Orient	5200	+1,56

CONSTRUCTION		
	20-06-97	Diff.
Bouygues	497,90	-4,79
Ciments Fr.Priv.B	203,90	-1,44
Colas	788	-1,50
Eiffage	300	-0,66
GTM-Entrepose	304,10	+2,63
Imetal	764	-4,26
Lafarge	368	-5,85
Lapeyre	393,10	+6,53
Saint-Gobain	840	-1,17
SGE	121	+0,83
Vicat	509	-3,59

BIENS D'ÉQUIPEMENT		
	20-06-97	Diff.
Alcatel Althom	673	+1,20
Carbone Lorraine	1320	+0,76
CS Signaux(CSEE)	226,40	-2,70
Dassault Aviation	1080	+1,02
Dassault Electro	502	-1,56
De Dietrich	267,90	-0,40
Fives-Lille	392	-8,68
Intertechnique	1215
Legrand	1069	-1,01
Legris indust.	285	+1,78
Sagem SA	2893	+1,43
Sat	1516	-2,19
Schneider SA	312,60	-2,61
SFIM	825	-2,94
Sidel	443,90	+2,04
Thomson-CSF	150,60	-4,62
Zodiac ex.dt divid	1471	-3,28
Machines Bull#	52	+7,32
CNIM CA#	215	-3,58
Falveley #	248	-1,19
Gebo Industries #	979	+1,45
GFI Industries #	860	+0,35
HIT Ly #	388	-2,51
Manitou #	749	-0,26
Mecatherm	1565	+0,77
NSC Schlum. Ny	760	+0,13
Radiall #	646	-2,12
Sediver	120	-8,46

IL NE FAUT PAS chercher bien loin l'origine de la médiocre performance affichée par les valeurs françaises au cours de la semaine écoulée. Bien sûr, les ventes bénéficiaires ont affecté la cote parisienne après le niveau record atteint par l'indice CAC 40 à la veille du week-end précédent, mais l'attentisme qui prévalait en début de période, avant le discours de politique générale du premier ministre, n'a pas arrangé les choses. Pas plus que les discours lui-même, qui n'a pas répondu de façon claire aux interrogations des boursiers. Seule la dernière séance, soutenue par quelques rachats de couverture, a permis de limiter la casse. En cinq séances, les valeurs françaises ont cédé 1,83 % à 2 757,10 points. Depuis le début de l'année, les gains de l'indice CAC 40 restent de 19 %.



VALEURS

Le discours du premier ministre n'a pas répondu à toutes les questions, mais les rares réponses données, relance de la consommation et réhabilitation d'un million de logements sur cinq ans, ont donné l'occasion aux boursiers d'effectuer quelques achats sélectifs.

Ainsi, les valeurs de la distribution ont continué de progresser à l'image de la semaine passée. Pinault-Printemps-Redoute, qui avait gagné 8,17 % au cours de la semaine passée, s'est encore apprécié

de 3,48 % à 2 944 francs pour terminer une nouvelle fois à son plus haut niveau de l'année. Carrefour, en revanche, a subi quelques prises de bénéfice, après son record du vendredi 13 juin, perdant 1,97 % à 4 200 francs.

Casino, qui avait évolué à l'inverse des autres valeurs du secteur, il y a huit jours, a repris cette semaine 3,14 % à 292 francs. Depuis le début de l'année, le compartiment des valeurs de la distribution gagne 22 % juste derrière les biens d'équipement (+25 %) et les valeurs de l'énergie (+31 %).

Quelques situations particulières ont concerné des valeurs comme le GAN, LVMH ou le Crédit lyonnais. L'action de l'assureur public termine la semaine sur un gain de 6,67 % à 123,80 francs. L'annonce du report de l'assemblée générale du GAN, initialement prévue le 30 juin, marque, selon certains intervenants, la volonté d'aboutir à un accord avec Bruxelles dans des délais raisonnables, sachant que la privatisation du groupe reste inscrite en filigrane (*Le Monde* daté 15-16 juin). En revanche, LVMH a fini vendredi à 1 531 francs en repli de 1,1 %. Au cours de la seule séance de vendredi, le titre a repris 4,8 %. Initialement, les boursiers n'avaient pas apprécié l'annonce faite, mardi soir, selon laquelle le groupe de luxe avait acheté 0,23 % de GrandMet dans le cadre de sa croisade contre la fusion Guinness/GrandMet. Selon les observateurs, cette stratégie est jugée peu claire par le marché. (*Lire page 17*)

LVMH pourrait acheter jusqu'à 10 voire 15 % du capital afin de bloquer la fusion avec Guinness, croit-on savoir de source proche du dossier. Le coût de cette opération est estimé selon certains analystes au minimum à 8 milliards de francs et pourrait coûter jusqu'à 12 milliards de francs. Jeudi, GrandMet a annoncé que LVMH détenait 6,29 % de son capital. Edouard de Boigelin, analyste chez Merrill Lynch, interrogé par *Bloomberg*, expliquait vendredi que la stratégie de Bernard Arnault n'était pas claire et qu'il conseillait à ses investisseurs de rester sur la réserve.

Le Crédit lyonnais a profité d'un relèvement de recommandation de la société de Bourse Leven. Cette dernière est passée à l'achat sur le titre qu'elle juge fondamentalement sous-évalué. Son objectif de cours se situe à 300/350 francs. L'action a gagné 6,43 % en cinq séances à 256,50 francs.

On a beaucoup parlé d'Accor cette semaine. Le titre du numéro un de l'hôtellerie et du service aux entreprises n'a gagné que 0,9 % à 895 francs, mais nombre de rumeurs circulent actuellement sur une possible montée en puissance du groupe Agnelli dans le capital d'Accor afin de faire jouer les synergies avec le Club Méditerranée dont le groupe italien détient déjà 20 % depuis le printemps. Le Club Méditerranée a perdu 2,07 % à 426 francs.

François Bostnavaron

AUTOMOBILE

	20-06-97	Diff.
Bertrand Faure	316	+5,33
Labinal	1302	+2,11
Michelin	342,50	+1,33
Peugeot	584	-3,15
Plastic-Omn.(Ly)	148,70	-1,42
Renault	148,70	+0,54
Sommer-Allibert	198,50	-3,12
Valco	377	+1,61
Ecia	900	-5,26
Sylea	528	+0,18

AUTRES BIENS DE CONSOMMATION

	20-06-97	Diff.
BIC	952	+0,74
Chargeurs	332,90	+0,87
Clarins	753	-1,05
Deveaux(Ly)#	754	-3,20
DMC (Dollfus Mi)	113	-1,73
Essilor Intl	1550	+0,32
Filipacchi Medias	1260	-1,56
L'Oreal	2263	-2,66
Moulinex #	149,40	+6,71
Salomon (Ly)	427,50	-6,04
Sanofi	538	-2,71
S.E.B.	1027	-1,34
Skis Rossignol	125,50	-1,18
Strafor Facom	401,50	+0,37
Synhelabo	715	+0,98
Arkopharma#	320	-2,43
Boiron (Ly) #	695	+1,16

INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

	20-06-97	Diff.
Bongrain	2200	+0,45
Danone	964	-2,23
Eridania Beghin	860	-2,38
Fromageries Bel	4235	-1,62
LVMH Moët Hen.	1531	-1,09
Pernod-Ricard	304,10	-2,56
Remy Cointreau	136,70	-6,30
Saint-Louis	1277	-4,12
SEITA	190	-2,06
Brioche Pasq.(Ns)	673	+1,20
L.D.C.	1020	-1,92

DISTRIBUTION

	20-06-97	Diff.
Bazar Hot. Ville	570	-1,38
Carrefour	4200	-1,98
Casino Guichard	292	+3,14
Castorama Dub.(Li)	788	-3,31
Cmptoirs Mod.	2910	+4,26

AUTRES SERVICES

	20-06-97	Diff.
Accor	895	+0,90
Axime	609	-3,33
BIS	490	-0,02
Canal +	1045	+1,45
Cap Gemini	329	-1,20
Cipe France Ly #	756	+0,80
Club Méditerranée	426	-2,06
Dassault Systemes	379,50	-1,93
Degremont	435	+2,35
Eaux (Gle des)	717	-5,15
Euro Disney	9,15
Europe 1	1136	+0,35
Eurotunnel	6,45
Gaumont #	430	-2,27

IMMOBILIER

	20-06-97	Diff.
Bail Investis.	774	-0,12
Finaxtel	106,50	-3,18
G.F.C.	532
Immeubl.France	362	-1,09
Klepierre	828	+0,60
Rue Imperiale(Ly)	5850	+4,46
Sefimeg CA	381	-2,65
Silic CA	855	-2,17

LES PERFORMANCES DES SICAV ACTIONS

(Les premières et les dernières de chaque catégorie) le 13 juin

LIBELLÉ	Organisme promoteur	Rang	Perf. % 1 an	Rang	Perf. % 5 ans	Valeur liquid.
---------	---------------------	------	--------------	------	---------------	----------------

ACTIONS FRANCE

Performance moyenne sur 1 an : 25,11 %, sur 5 ans : 65,28 %						
CDC MEDIANES	CDC GEST	1	39,74	1688,40
ELAN SELECTION FRANCE	ROTHSCHI	2	37,92	1683,45
INDICIA	CNCA	3	36,17	1686,14
ELANCIEL	SOGEPOST	4	35,16	175,44
HAUSSMANN INDEX FRANCE	WORMS	5	34,89	56	55,24	17113,24
AGF OPTI INDEX	AGF	6	34,31	38	64,22	1712,44
FIMA-INDICE PREMIERE	FIMAGEST	7	34,27	55	56,74	20614,58
ACTIGEST (C)	BBL FRAN	8	33,30	67	53,17	583,32
ACTIGEST (D)	BBL FRAN	9	33,30	66	53,19	559,51
ACTIP INDEX 40	BIP	10	33,04	54	57,54	20201,48
EFINDEX FRANCE	CCCC	11	33,01	76	50,39	13794,17
ATHENA INVESTISSEMENT	ATHENA B	12	32,76	433,11
AXA-UAP INDEX FRANCE	UAP	13	32,76	1600,87
CM EPARGNE INDUSTRIE (C)	CDT MUTU	14	32,67	85	43,55	136,13
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (D)	BFCE	15	32,64	73	51,44	1593,40
VALCOMEX SELECT. CAC 40 (C)	BFCE	16	32,63	72	51,44	1662,39
CM EPARGNE INDUSTRIE (D)	CDT MUTU	17	32,51	84	43,57	129,79
INDOSUEZ FRANCE PLUS	INDOSUEZ	18	32,51	80	45,94	801,35
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (C)	INDOSUEZ	19	32,50	34	68,65	1260,84
INDOSUEZ VALEURS FRANC. (D)	INDOSUEZ	20	32,49	32	68,77	1098,40
PLACEMENTS INSTITUTIONNELS	NSM	21	32,06	64	53,42	47685,37
FRANCE INDEX SICAV	B PARIBA	22	32,03	60	54,19	158,54
FONCIER VALEURS	CF	23	31,99	52	59,46	663,14
PARTNER FRANCE	LA MONDI	24	31,97	79	48,23	1409,66
SELECTION VALEURS FRANCAISES FICAC 40	CF	25	31,93	65	53,31	298,65
ABF FRANCE INDICE	ABF	26	30,93	59	54,29	14713,40
SUD VALEURS	LB	27	30,81	43	62,89	8559,84
FRANCE 40	CORTAL	28	30,53	144,85
ABF FRANCE REFERENCE	ABF	29	30,53	81	43,85	269,34
UAP ACTIONS FRANCE	UAP	30	30,42	1486,89
NATIO VALEURS	BNP	31	30,33	45	62,69	1329,79
AGF EPARGNE ACTIONS	AGF	32	30,25	23	75,72	109,99
NATWEST ACTIONS FRANCE	NATWEST	33	30,19	2153,80
HAUSSMANN FRANCE (D)	WORMS	34	30,12	100,99
HAUSSMANN FRANCE (C)	WORMS	35	29,86	9	86,94	1826,64
OFIMACTION	OFIVALMO	36	29,86	10	86,93	1904,17
SLIVAFRANCE	CL	37	29,68	36	67,65	16646,91
FRUCTIFRANCE (D)	CCBP	38	28,98	5	92,19	1214,39
FRUCTIFRANCE (C)	CCBP	39	28,86	26	72,58	286,14
AGF INVEST	AGF	40	28,87	1	122,24	315,68

Performance moyenne sur 1 an : 39,05 %, sur 5 ans : 111,33 %						
ETOILE SM	CDT NORD	93	21,03	2	118,69	243,84
LAFFITTE FRANCE (C)	BARCLAYS	94	20,97	61	54,14	432,29
LAFFITTE FRANCE (D)	BARCLAYS	95	20,96	62	54,13	411,61
SAINT-HONORE PME	CF ROTHS	96	20,68	28	71,39	883,91
REGCE OPPORTUNITES	FIMAGEST	97	20,61	15166,90
OFIMA MIDCAP	OFIVALMO	98	20,60	23159,08
GENERALI PERFORMANCE	GENERALI	99	20,20	12604,75
CM MID-ACTIONS FRANCE	CDT MUTU	100	19,86	153,04
MERCURE ACTIONS FRANCE	CHEVRILL	101	19,54	1560,76
SOGENFRANCE (C)	SG	102	19,01	50	59,94	1768,01
SOGENFRANCE (D)	SG	103	19	51	59,93	1616,05
UNION FRANCE	CIC BUE	104	17,36	44	62,74	1594,50
NORWICH FRANCE	NORWICH	105	17,32	69	52,32	150,34
OBJECTIF FRANCE 2000	LAZARD	106	17,15	86	42,54	15127,07
NATIO OPPORTUNITES	BNP	107	17,09	188,33
CPR 5000	CPRGESTI	108	16,43	1120,53
FRANCE FUTUR	BGP	109	15,87	4	99,37	122,95
STATE STREET ACT. MIDCAC (C)	STATE ST	110	15,54	1183,40
STATE STREET ACT. MIDCAC (D)	STATE ST	111	15,53	1166,05
AXA SECOND MARCHE COMPANT (C)	AXA	112	15,37	151,27
AXA SECOND MARCHE COMPANT (D)	AXA	113	15,37	147,16
EUROPE REGIONS	CIC PARI					

Les marchés accueillent avec réserve le discours de M. Jospin

Les craintes d'une aggravation des déficits publics ont pesé sur le marché obligataire français en fin de semaine. Le franc a pour sa part bien résisté et n'a cédé que très peu de terrain face à la monnaie allemande

Les opérateurs ont réagi de façon plutôt négative à la déclaration de politique générale du premier ministre. La bonne nouvelle qu'a constituée la hausse modérée du SMIC (4 %) a été compensée par l'annonce de dé-

penses supplémentaires et par la confirmation de l'orientation keynésienne du programme économique du nouveau gouvernement. Le marché obligataire français s'est replié en fin de semaine, les opé-

rateurs s'interrogeant sur la volonté de M. Jospin de poursuivre la politique d'assainissement des finances publiques. Même si les décisions budgétaires ont été reportées à l'automne, la publication, à la mi-juil-

let, des conclusions de l'audit des finances publiques constituera une étape décisive pour l'évolution des marchés financiers français, mais aussi pour la construction monétaire européenne.

LES MARCHÉS financiers français n'apprécient guère les déclarations de politique générale. Il y a deux ans, celle d'Alain Juppé avait provoqué une vive baisse des marchés d'actions et d'obligations et entraîné un net recul du franc. La Bourse de Paris avait cédé 0,72 %, les taux d'intérêt à dix ans étaient remontés de 7,10 % à 7,35 %, le franc avait perdu 2 centimes face à la monnaie allemande, passant de 3,54 à 3,56 francs pour 1 deutschemark. A l'époque, les investisseurs avaient sanctionné le flou du programme économique présenté par M. Juppé, qui avait annoncé une série de mesures de soutien à la croissance et d'aides à l'emploi, mais n'avait pas été très précis sur les moyens de les financer. Ils avaient aussi déploré le manque d'inspiration libérale du projet économique du premier ministre et regretté l'absence de réformes de structures destinées à améliorer le fonctionnement de l'économie, à favoriser l'initiative privée et à rendre plus flexible le marché du travail.

C'est par un mouvement comparable, mais très atténué, que les marchés ont réagi au discours prononcé, jeudi 19 juin, par Lionel Jospin. La Bourse de Paris a reculé de 0,44 %, le contrat notionnel du Matif a abandonné 22 centièmes et le franc a cédé quelques fractions face à la monnaie allemande, revenant de 3,3730 à 3,3750 francs pour 1 mark. Si leur déception et le recul



Le marché obligataire français a mal accueilli la déclaration de politique générale du premier ministre, Lionel Jospin.

des cours ont été moindres qu'il y a deux ans, c'est d'abord, estiment certains experts, parce que les investisseurs attendaient forcément moins du chef d'un gouvernement comprenant des ministres communistes que d'un premier ministre de droite.

D'autres analystes mettaient en avant, pour expliquer la réaction modérée des marchés, le caractère

très flou des propositions économiques de M. Jospin. Rien dans ce qui été présenté jeudi par le premier ministre n'était de nature à effrayer les marchés. Les grandes décisions budgétaires ont été reportées à l'automne, ce qui laisse entiers les doutes et les interrogations des opérateurs. A défaut d'être soulagés, ces derniers n'avaient guère de raison d'être plus inquiets jeudi soir qu'en début de matinée.

RÉALISME ÉCONOMIQUE

La déclaration de politique générale de M. Jospin a réservé au moins une bonne surprise pour les marchés : alors que les économistes s'attendaient en majorité à une hausse du SMIC supérieure à 5 %, M. Jospin a annoncé une revalorisation limitée à 4 %, soit le même niveau que celle décidée il y a deux ans par M. Juppé. Certains opérateurs ont voulu voir une preuve du réalisme économique du nouveau gouvernement, davantage soucieux de préserver la compétitivité des entreprises françaises que de satisfaire les revendications des syndicats et de ses alliés communistes. Cette décision semble indiquer qu'il n'y aura pas de relance salariale massive, ce que la campagne électorale avait pourtant laissé envisager et ce qui constituait un sérieux motif d'inquiétude pour les investisseurs. De la même façon, M. Jospin est resté très vague au sujet de la poursuite du programme des privatisations et il s'est montré

ambigu à propos de la remise en cause des fonds de pension.

La mauvaise nouvelle a été la confirmation de l'orientation keynésienne du programme économique de M. Jospin. Le nouveau gouvernement compte d'abord sur l'interven-

une influence très grande sur les décisions d'investissement des gestionnaires anglo-saxons -, estimant que le salut économique de la France passe, comme dans les autres grands pays industrialisés, par la réduction du poids de l'Etat.

M. Chirac se réjouit de la « baisse historique » des taux d'intérêt

Le président de la République, Jacques Chirac, « a noté avec satisfaction que l'économie française inspirait confiance à ses partenaires étrangers » et s'est félicité du jugement contenu dans le rapport annuel de la Banque de France, que lui a remis jeudi matin 19 juin le gouverneur Jean-Claude Trichet, a indiqué le porte-parole de l'Élysée, Catherine Colonna. « Le président de la République, a-t-elle dit, a noté que le jugement de la Banque de France était qu'un effort graduel et significatif de la maîtrise des finances publiques avait été mis en œuvre depuis 1995, que la réduction progressive des déficits publics avait accru la confiance dans notre monnaie et permis une baisse historique des taux d'intérêt. »

« Le chef de l'Etat s'est réjoui de cette évolution qui a rendu l'argent moins cher pour tous les Français qui investissent et qui empruntent », a ajouté M^{me} Colonna.

tion de l'Etat, plutôt que sur le secteur privé, pour lutter contre le chômage. La création de 700 000 emplois pour les jeunes dans la sphère publique, la fin de la suppression de postes de fonctionnaires, le renfort de 35 000 emplois de proximité pour la police nationale, le réexamen de la législation sur le licenciement économique en témoignent. Ces décisions sont à l'opposé des mesures préconisées par la plupart des économistes, notamment anglo-saxons - qui ont

L'annonce par M. Jospin de dépenses supplémentaires (revalorisation du barème de l'aide personnalisée au logement, réhabilitation d'un million de logements en cinq ans, triplement de l'allocation de rentrée scolaire, crédits supplémentaires pour les zones d'éducation prioritaire, etc.) sans que des recettes nouvelles soient mises en face sont a priori de nature à compromettre la politique d'assainissement des finances publiques. Les analystes ont d'ailleurs noté que le premier ministre n'avait pas éprouvé le besoin de souligner, dans son discours, la nécessité de réduire les déficits publics, se contentant d'expliquer que la situation était « sérieuse ». Ils ont également relevé que l'Europe avait occupé une place très mince dans le discours de M. Jospin, très loin derrière les problèmes nationaux.

Ces deux éléments constituent, conjugués, une sérieuse menace pour le projet monétaire européen. Quelle sera la réaction des Allemands, déjà passablement irrités par l'attitude de M. Jospin à l'égard du pacte de stabilité, si l'audit des finances publiques révèle un déficit de l'ordre de 3,5 % et si le gouvernement français préfère invoquer l'héritage plutôt que de prendre des mesures de rigueur pour ramener celui-ci au niveau de 3 %, comme l'exige le traité de Maastricht ? Bonne ne choisira-t-il pas de jeter l'éponge et de demander de retarder le lancement de la monnaie unique ? Les opérateurs ne croient toujours pas à ce scénario (la lire italienne a poursuivi son ascension, à 977 lire pour 1 mark) qui, pourtant, depuis jeudi après-midi, est devenu moins improbable. A moins que les opérateurs partagent le point de vue de Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), qui a affirmé cette semaine qu'un report de l'euro ne serait pas catastrophique.

Christophe Vetter

Pierre-Antoine Delhommis

Carole Petit

Marché international des capitaux : l'euro et les emprunts de longue durée

LA CONVICTION que l'Europe monétaire se fera à l'heure dite, dès le début de 1999, l'emporte à nouveau sur le marché international des capitaux. Comme la réunion d'Amsterdam n'a rien changé à l'accord passé par les Quinze il y a six mois à Dublin au sujet de la discipline budgétaire à laquelle devront s'astreindre les pays qui auront accédé à l'euro, on se remet en outre à espérer que cette monnaie aura de bonnes chances d'être forte à terme. Pour autant, on ne dispose d'aucune assurance qu'au départ l'euro sera fort. Beaucoup estiment que la sélection des premiers pays participants ne sera pas suffisamment rigoureuse pour dissiper toutes les craintes qui existent à ce sujet.

C'est ainsi que certains investisseurs cherchent à allonger la durée de leurs placements libellés dans des devises européennes traditionnellement réputées pour leur force et qui, logiquement, devraient être parmi les premières à disparaître au profit de l'euro. C'est le cas notamment du florin néerlandais. Acquérir des titres en florins dont l'échéance est éloignée, de l'ordre de dix ans ou davantage, est une façon de se protéger contre une éventuelle faiblesse initiale de l'euro.

Pour ce qui est du franc français, la question d'allonger la durée ne se pose pas parce que, dans le domaine des titres à revenu fixe, les investisseurs ont de toute façon une préférence marquée pour ce qui a dix ans ou plus à courir. C'est d'ailleurs une des principales raisons de l'attrait qu'exerce le compartiment français auprès des emprunteurs internationaux. Cette semaine, deux provinces canadiennes très réputées y ont sans peine levé des fonds qu'elles

n'auront à rembourser que dans douze ans. La Colombie-Britannique avait confié à Paribas le soin de diriger une opération de 2 milliards de francs, et l'Ontario s'était adressé à une banque américaine, Morgan Stanley, et à la Société générale pour se procurer 3 milliards.

Les deux transactions ont été émises à deux jours d'intervalle, et leurs rendements sont très proches. Leurs coupons d'intérêt sont les mêmes : 5,875 %. Elles ont cependant été émises à des prix différents qui tiennent au fait que la Colombie-Britannique est un peu mieux notée que l'Ontario par les principaux juges du crédit des emprunteurs que sont Moody's et Standard & Poor's. La Colombie-Britannique proposait au départ 18 centièmes de point de pourcentage de plus que les obligations du Trésor français, alors que l'Ontario a dû s'acquitter d'un supplément de 22 centièmes. Pour un épargnant qui cherche à placer ses économies dans des titres de très grande qualité, il peut paraître bien futile de se préoccuper d'un écart de 4 centièmes. Mais c'est un élément très important pour les investisseurs professionnels, soucieux de la hiérarchie des signatures.

Lorsqu'elles empruntent dans leur propre pays, les provinces canadiennes se distinguent beaucoup moins des unes des autres. L'Ontario peut se contenter de n'offrir que 2 centièmes de point de plus que la Colombie-Britannique. Et la tendance est même à un nivellement. Impressionnés par les efforts réalisés ces dernières années par leurs provinces en matière budgétaire et par les succès remportés sur le plan de l'inflation, les investisseurs canadiens viennent presque à les assimiler toutes. Emprunter sur le

marché international, où les bailleurs de fonds sont plus pointilleux, est dès lors un bon moyen pour une province d'affirmer qu'elle vaut un peu mieux qu'une autre. Certains spécialistes se demandent si ce n'est pas la principale raison qui pousse ces débiteurs à lancer des opérations libellées en devises étrangères. Le fait est que la plupart des provinces canadiennes ont des besoins financiers assez peu élevés cette année et qu'elles pourraient facilement, et dans d'excellentes conditions, se procurer les ressources nécessaires dans leur propre monnaie. Ajoutons que ni la Colombie-Britannique ni l'Ontario n'ont l'emploi de franc français et que l'une et l'autre ont conclu des contrats d'échange avec leurs intermédiaires financiers de façon à obtenir des dollars américains, vraisemblablement pour déboucher finalement sur des dollars canadiens.

Nul ne serait d'ailleurs surpris si une troisième province se présentait bientôt sur le marché français. Le prochain candidat étranger devrait toutefois être japonais. Tokyo s'est annoncé pour un montant de 1,7 milliard de francs et une durée de dix ans. Comme l'affaire bénéficie de la garantie du Japon, cet émetteur pourra emprunter à très bon compte. Le supplément de rendement qu'il lui faudra offrir en plus de ce que rapportent les obligations du Trésor français devrait être de l'ordre de 0,12 point de pourcentage. Par ailleurs, il convient de noter que les autorités, mettant fin à une longue interdiction, ont permis à des banques françaises de participer au dernier emprunt de la Russie.

New York et Francfort battent des records alors que Paris et Londres restent dans l'expectative

DES RECORDS sont encore tombés cette semaine sur les grandes places internationales comme à Wall Street ou Francfort. Mais également sur des marchés de taille plus moyenne comme Zurich, Madrid ou Bruxelles. Les Bourses de Paris et Londres ont pour leur part nettement baissé alors que la Bourse de Tokyo, qui a atteint son plus haut niveau annuel lundi 16 juin a marqué le pas en raison de la vigueur du yen. Wall Street termine la semaine sur un nouveau record de clôture. In extremis mais sur un record quand même. Après une consolidation initiale, la grande Bourse américaine s'est reprise en fin de semaine. L'indice Dow Jones s'est hissé vendredi à 7 796,51 points soit un gain de 0,19 % par rapport à la clôture du vendredi 13 juin.

Selon Richard McCabe, analyste chez Merrill Lynch, Wall Street a tiré profit de la baisse des rendements sur les obligations et de l'intérêt des gestionnaires de portefeuille à main-

tenir leurs capitaux investis avant la présentation des résultats trimestriels aux clients. Elle a également bénéficié de l'afflux de liquidités en provenance de l'Union européenne, où les incertitudes sur la monnaie unique encouragent l'expatriation de fonds.

Pour l'avenir, les observateurs conviennent qu'il est difficile de prédire l'évolution du marché américain : la semaine prochaine devrait rester dominée par des opérations techniques de fin de trimestre. La première semaine de juillet sera marquée par la réunion du comité monétaire de la Réserve fédérale les 1^{er} et 2 juillet, qui devrait, selon les économistes, déboucher sur une politique monétaire inchangée. Durant la semaine qui suivra, les opérateurs porteront leur attention sur les résultats financiers des sociétés américaines au deuxième trimestre.

« Le Dow Jones sera à 8 000 le 15 juillet », estime Mace Blinksilver, analyste du Crédit Lyonnais Securi-

tés, qui table sur une poursuite du mouvement d'achats de valeurs vendues observé au cours des dernières semaines. Ed La Varnway, de First Albany, ne partage pas cet optimisme. « Nous estimons qu'il est temps pour les investisseurs de prendre des bénéfices sur les actions et acheter des obligations », indique-t-il. En Europe, la Bourse de Francfort, initialement hésitante, a également terminé la période sur un nouveau record. L'indice DAX des trente valeurs vedettes a fini vendredi à 3 788,27 points, soit une progression de 1,17 % par rapport au vendredi 13 juin.

SUR LES CHAPEAUX DE ROUE

Parti sur les chapeaux de roue lundi, avec un troisième record consécutif, le marché francfortois soufflait légèrement mardi et mercredi pour repartir à la hausse dès jeudi grâce à la publication le même jour d'un climat des affaires en hausse. Le baromètre de l'institut de conjoncture Ifo

s'est en effet inscrit à 95,3 points en mai en Allemagne de l'Ouest, contre 94,7 points en avril.

« Le climat reste inchangé. Cependant, après la progression de près de 30 % enregistrée depuis le début de l'année, le potentiel de hausse semble quelque peu s'essouffler », note la Commerzbank dans son rapport hebdomadaire. Seuls des taux d'intérêt restant à leur bas niveau actuel et un dollar persistant dans la zone des 1,70 deutschemark pourraient rendre possible « une poussée du DAX vers les 4 000 points », conclut la banque.

Le plus lourd tribut à la baisse a été payé par la Bourse de Londres. La perspective d'un durcissement de la fiscalité sur les placements que le chancelier de l'Echiquier risque d'annoncer dans son budget le 2 juillet a très nettement pesé sur les échanges. L'indice Footsie des cent principales valeurs du Stock Exchange a perdu 189,2 points en l'espace d'une semaine pour finir à

4 593,9 points, soit un recul de 3,96 %.

Les opérateurs s'inquiètent des effets néfastes sur les entreprises de ce budget qui risque d'inclure une réduction ou une suppression du crédit d'impôt attaché aux dividendes. La publication des minutes de l'entretien du 6 mai entre Gordon Brown et le gouverneur de la Banque d'Angleterre Eddie George a confirmé que le chancelier avait l'intention d'accroître la pression fiscale dans son budget. M. George a, lors de la même rencontre, confirmé qu'il jugeait nécessaire une nouvelle hausse de taux durant l'été.

La Bourse de Paris a perdu 1,83 % cette semaine à 2 757,10 points. Si les mesures annoncées lors du discours de politique générale du premier ministre n'ont pas surpris les investisseurs, le nombre de questions que se posaient ces derniers restées sans réponses ont pesé sur la tendance.

Les interrogations restent, en effet, entières en ce qui concerne le

MATIÈRES PREMIÈRES

De meilleures perspectives pour les céréales

COURS DU BLÉ EN CENTS PAR BOISSEAU SUR LE MARCHÉ DE CHICAGO

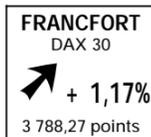
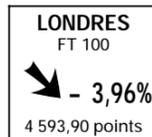
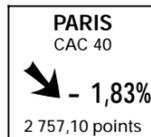
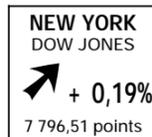
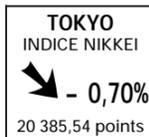


LES CÉRÉALES, c'est l'histoire de la pluie et du beau temps. Du soleil qui désolait les producteurs malgré les prix soutenus, il y a encore peu de mois, promettant sécheresse et moins bonne récolte. De la pluie, qui finalement est venue arroser des plantations qui en avaient grand besoin. Et c'est ainsi que les prix sont descendus à mesure que se sont gonflés les chiffres des récoltes mondiales.

Sur le Chicago Board of Trade, le marché à terme international des céréales, le blé a terminé la séance du 19 juin à 337,00 cents le boisseau (27,2 kilos) pour le contrat à échéance juillet (343,00 pour le septembre). Le même jour, le maïs a fini à 265,25 cents le boisseau (25,4 kilos) pour l'échéance juillet et à 247,50 cents pour le septembre.

Début mai, le Conseil international des céréales (CIC) annonçait une production céréalière totale 1997-1998 en progression à 1 469 millions de tonnes avec une faible hausse des céréales secondaires - avoine, maïs, orge, seigle, sorgho - à 889 millions de tonnes. Les données récentes de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), publiées dans *Perspectives alimentaires mondiales*, sont plus franchement optimistes : 1 887 millions de tonnes. Cela promet une récolte supérieure à celle déjà fameuse qui avait été engrangée en 1996. Si la météo reste favorable, autrement dit si la pluie perdure, la récolte de blé se montera à 583 millions de tonnes et celle des céréales secondaires à 926 millions. Pas de changement, en revanche, pour le riz, dont la production devrait rester à 377 millions de tonnes, comme l'an passé.

Aux Etats-Unis, la récolte de céréales a été revue à la hausse - 312,64 millions de tonnes -, de même que celle de la Communauté des Etats indépendants (CEI) - 127,11 millions de tonnes -, selon les estimations du département américain à l'agriculture, lequel donne la production chinoise de maïs à 122 millions de tonnes, ce qui devrait permettre à Pékin de revenir comme exportateur sur le marché mondial après deux ans d'absence.



respect des critères de Maastricht. Des intervenants se demandent si les déficits publics ne vont pas passer à 3,5 % du PIB compte tenu des mesures annoncées ou si le gouvernement ne va pas financer celles-ci par un relèvement des prélèvements sur les entreprises. « On se pose de grosses questions, il y a ceux qui pensent que le marché va aller à la cave, d'autres qui pensent qu'il n'y a pas de quoi s'inquiéter », notait vendredi soir un opérateur.

Les observateurs japonais estiment que la Bourse de Tokyo devrait progresser la semaine prochaine après les baisses de la semaine écoulée, alors que la parité dollar-yen devrait se stabiliser. Cette semaine, l'indice Nikkei a perdu 142,81 points, soit 0,7 %, pour terminer à 20 385,54 points alors que l'indice élargi Topix, à plus large base de calcul, a baissé symboliquement de 0,01 point à 1 530,24 points.

JUDO Le Français David Douillet, champion du monde et champion olympique en titre des plus de 95 kilos, devait effectuer son retour international, mardi 24 juin, sur le ta-

tami des Jeux méditerranéens de Bari (Italie), neuf mois après un grave accident de la circulation. ● **DEUX COMBATS**, sous le kimono du Paris-Saint-Germain, son club, en

Coupe d'Europe, lui ont déjà permis de se tester mais la compétition italienne est d'un autre gabarit. ● **SUR SA ROUTE**, il pourrait retrouver son adversaire de la finale d'Atlanta,

l'Espagnol Ernesto Perez, et l'actuel champion d'Europe, le Turc Suleman Tataroglu. Une victoire le rassurerait avant les championnats du monde qui auront lieu à Paris à l'automne.

● **SES TITRES** lui ont ouvert les portes des médias et des affaires, en attendant, peut-être, une reconversion politique dans les rangs du RPR, dont il est proche.

David Douillet effectue son retour en compétition sans appréhension

Neuf mois après un grave accident de moto, le champion olympique d'Atlanta retrouve le kimono de l'équipe de France à l'occasion des Jeux méditerranéens, à Bari. Le judoka compte sur cette épreuve pour tester sa résistance physique dans l'enchaînement des combats

LE 30 SEPTEMBRE 1996, David Douillet, champion olympique de judo dans la catégorie des plus de 95 kilos quelques semaines plus tôt à Atlanta, est victime d'un sérieux accident de la route. Mardi 24 juin 1997, après deux prestations avec son club du Paris-Saint-Germain, le judoka devait faire son retour à la compétition internationale lors du tournoi des Jeux méditerranéens qui se déroulent actuellement à Bari (Italie).

« **Pourquoi avoir choisi les Jeux méditerranéens pour effectuer votre retour en équipe de France et sur la scène internationale ?**

— C'est une compétition de niveau européen, voire mondial. Je vais retrouver ici l'Espagnol Ernesto Perez, que j'ai battu en finale à Atlanta, et le Turc Suleman Tataroglu, qui est devenu champion d'Europe au mois de mai. Ce serait d'ailleurs amusant de retrouver à nouveau Perez en finale... Les Jeux méditerranéens constituent la compétition de reprise idéale. Je vais probablement avoir à disputer trois combats, ce qui est parfait pour se remettre dans le bain. Que je gagne ici ou non n'a pas vraiment d'importance. On pourra de toute façon tirer les conclusions

nécessaires sur ce qui va et ce qui ne va pas. Je ne participerai d'ailleurs à aucune autre compétition avant les championnats du monde de Paris, à l'automne.

— **Vous avez récemment fait deux apparitions sans enjeu pour le PSG, votre club, en Coupe d'Europe. Qu'y avez-vous appris ?**

— Pas grand-chose, car les combats ont été trop courts. J'ai gagné à chaque fois par ippon en un peu plus d'une minute. La seule leçon que l'on peut en tirer, c'est que ma faculté de concentration et ma vision du jeu sont intactes. De

quelles autres informations ai-je besoin ? D'abord, de savoir comment je vais réagir face à des adversaires d'un bon niveau. Ensuite, de voir comment je me comporte au niveau du placement et de la prise de garde. Enfin, de savoir comment je supporte l'enchaînement de plusieurs combats. C'est important pour préparer les championnats du monde.

— **Que pensez-vous des Jeux méditerranéens, une compétition qui a du mal à se faire connaître ?**

— Pour moi, elle tombe bien. Je suis content d'y être, car c'est l'une

des rares occasions que nous avons de rencontrer les équipes de France des autres disciplines. Bien sûr, il existe les Jeux olympiques, mais ça n'a rien à voir : tout le monde est à cran, les gens ne sont pas détendus. Alors qu'aux Jeux méditerranéens on a le temps, il n'y a pas vraiment de pression.

— **Votre accident a-t-il modifié la perception que vous avez de votre corps et de ses réactions ?**

— Rien n'a changé à ce niveau. Seule mon épaule n'est pas encore revenue à 100 %, mais le plus important est qu'elle soit redevenue stable. Il me manque encore de la masse musculaire mais le travail que j'effectue, et que je vais poursuivre cet été avec Laurent Del Colombo, l'un de mes entraîneurs, doit justement me permettre d'être rétabli complètement en octobre. Pour le mollet, il n'y a aucun problème : je viens d'effectuer un stage de vélo dans les Alpes et je n'ai rien senti de spécial.

— **Avez-vous été surpris de la relative rapidité de votre convalescence ?**

— Au début, même si les médecins me disaient d'avoir confiance, je ne savais pas trop quoi penser. Quand on se retrouve avec la jambe dans le plâtre et le bras po-

sé à 45° sur un coussin, le tout pendant six semaines, qu'on a mal et qu'on se sent mal dans sa peau, on se dit qu'on n'est pas tiré d'affaire. Savoir que le bout de ferraille qui m'a traversé le mollet est passé à cinq millimètres de l'artère fémorale et qu'on a dû me greffer un ligament dans l'épaule droite, celle qui travaille le plus en judo, n'était pas fait pour me rassurer.

La période la plus dure, c'est quand j'ai été bloqué chez moi, sans pouvoir bouger

»Le tournant, c'est quand j'ai pu mettre le pied par terre. Le médecin qui me suivait m'a déplâtré et m'a conseillé d'aller acheter des béquilles pour m'aider à me remettre progressivement à marcher. Deux jours plus tard, je suis retourné le voir en voiture et sans béquilles. Il hallucinait. Après, tout est allé presque deux fois plus vite que prévu. Mais il paraît que c'est souvent le cas avec les sportifs.

— **Vous avez occupé cette**

période d'inactivité sportive forcée par une intense présence médiatique. Cela vous a-t-il aidé ?

— Bien sûr, cela m'a occupé la tête. La période la plus dure, c'est quand j'ai été bloqué chez moi, sans pouvoir bouger. Dans cette situation, on se sent vraiment rejeté à l'extérieur de l'entité à laquelle on appartient, celle de l'équipe de France de judo, coupé des relations que l'on peut nouer avec les gens qui la composent. C'était terrible. Heureusement que mes coéquipiers et mes potes venaient me voir. Après, une fois que j'ai pu ressortir, j'en ai profité pour faire des choses que je n'aurais pas pu faire autrement et découvrir un peu plus en profondeur un monde que je ne connaissais qu'en surface. J'ai découvert que beaucoup de gens ne ressemblent en réalité pas du tout à ce qu'ils montrent d'eux-mêmes. Tant que l'on sert leurs intérêts, ils sont tout miel. Mais il suffit qu'on leur refuse quelque chose, ou que l'on ne soit pas de leur avis et, là, leur véritable visage apparaît. C'est impressionnant. »

Propos recueillis par Gilles Van Kote

Un homme en or

Champion du monde, champion olympique, à vingt-huit ans, David Douillet ne pouvait échapper à une carrière hors des dojos. D'abord, les médias. Consultant pour France 3 au tournoi de Paris, en février, il a également participé à un téléfilm. Puis, les affaires. Déjà impliqué dans une société d'import-export « qui marche bien », David Douillet est devenu actionnaire de Travelstore, une agence de voyage. Mais c'est ailleurs qu'il faut chercher la piste de la reconversion. Proche du RPR et, surtout, de Jacques Chirac, dont il a soutenu la candidature à l'élection présidentielle, le judoka se verrait bien imiter un autre champion olympique : Guy Drut, ancien ministre de la jeunesse et des sports. A l'époque où il n'était pas question d'élections législatives anticipées, il se murmurait que David Douillet pourrait tenter sa chance dans la circonscription parisienne d'Alain Devaquet. La dissolution a freiné cette entrée en politique.

Les bonnes recettes du docteur Peyrin pour soigner les Bleus

SYDNEY

de notre envoyé spécial

La recette du gâteau de riz n'est pas arrivée jusqu'en Australie. Ce pénible manquement aux fondamentaux de la grande cuisine a révolté les joueurs du Quinze de France. Elle a fait beaucoup rire Jean-Claude Peyrin, leur médecin. En bon professionnel de la diététique, il recommande vivement le gâteau de riz au petit déjeuner. Son apport en glucides, au milieu des céréales, jus de fruit et autres yaourts, est un bienfait pour les organismes, une sorte de potion magique, une arme autorisée, reconnue, dégustée à la petite cuiller et avec le sourire. Ne réussit-elle pas le miracle de faire à la fois saliver et courir un peu plus vite, dès potron-minet ?

Jean-Claude Peyrin s'en serait voulu de priver d'une si prodigieuse formule les internationaux à la veille d'une grande bataille. Il a la charge d'établir tous les menus des joueurs pendant la tournée. Quatre ou cinq jours à l'avance, il expédie un fax aux hôtels

où doit séjourner l'équipe de France. Le document détaille le boire et le manger, de l'entrée au dessert. Dès le premier jour à Melbourne, et le premier petit déjeuner, le gâteau de riz fut prescrit. Mauvaise traduction ? Malveillance australienne ? Les causes du désastre restent encore à découvrir. N'empêche que les Tricolores ont eu la douloureuse surprise de voir arriver dans leur assiette d'informes paquets blancs, sans beurre, sans sel, sans sucre. Cela n'avait rien d'un gâteau ; ce n'était que du riz. On a frôlé l'incident diplomatique, jure le docteur Peyrin. Il a veillé à ce que cela ne se reproduise plus. Abdelatif Benazzi, le capitaine, et ses coéquipiers ont retrouvé leur calme.

Le médecin des Bleus préfère se concentrer sur les incidents plus sérieux. Ici, il peut tout faire, « sauf de la chirurgie ». Le Quinze de France a débarqué au bout du monde avec deux malles pleines de médicaments, d'attelles et de pansements. Spécialiste de traumatologie sportive, ancien joueur de deuxième division, Jean-Claude Peyrin est prêt à remédier à tous les coups durs. Il suit tous les entraînements. Commence toutes ses journées par un désormais rituel « ça

va ? ». Pour l'instant, lui se sent bien. La tournée a été relativement épargnée. Seul le pilier David Laperne, victime d'une entorse au genou, a dû rentrer en France. Christophe Lamaison et Alain Penaud, plus légèrement touchés, seront guéris pour le second test-match, samedi 28 juin à Brisbane. De ce bilan globalement positif, il tire la conclusion que les joueurs sont en forme : « Ce n'est pas un hasard, dit-il, s'il y a eu beaucoup de casse chez nos adversaires lors des trois premiers matchs. »

L'IMPORTANCE DE LA DIÉTÉTIQUE

Confident respecté, « médecin de la famille », le docteur Peyrin écoute plus qu'il ne soigne. Les Bleus, il les a connus « tout petits », lorsqu'il s'occupait de l'équipe de France juniors. Chacun lui expose ses problèmes. Il se mue volontiers en pédagogue. Chez lui, à Grenoble, il entraîne une équipe de jeunes. Beaucoup de joueurs, jusqu'au plus haut niveau, n'ont pas encore saisi toute l'importance de la diététique. Jean-Claude Peyrin s'est enthousiasmé d'une conversation avec sa collègue australienne. A Sydney, on aime que les choses soient

claires. Les Wallabies ont eu droit à plusieurs séances de courses dirigées. Leur diététicienne les accompagnait au supermarché, les guidait à travers les rayons, détaillait les avantages de chaque aliment, avant de pousser jusqu'à la cuisine et de faire la démonstration des meilleurs accommodements. Le docteur importerait bien la méthode...

En attendant, il poursuit sa mission : veiller à ce que tout le monde conserve la forme, préserver des blessures. Les entraîneurs lui font confiance : « Il n'y a jamais l'ombre d'une discussion sur mes décisions », assure-t-il, qu'il choisisse de dispenser provisoirement certains joueurs d'entraînement ou qu'il conseille à David Laperne de rentrer chez lui. « J'étais avec Jacques Fouroux pour la tournée de 1989 en Nouvelle-Zélande, rappelle-t-il. Cette fois, j'ai l'impression que c'est un groupe de copains qui dirige l'équipe de France. » C'est sans doute pour cela que le docteur Peyrin n'a pas hâte de retourner à Grenoble, vers son cabinet, qui l'oblige à deux fois plus de travail et beaucoup moins de plaisir.

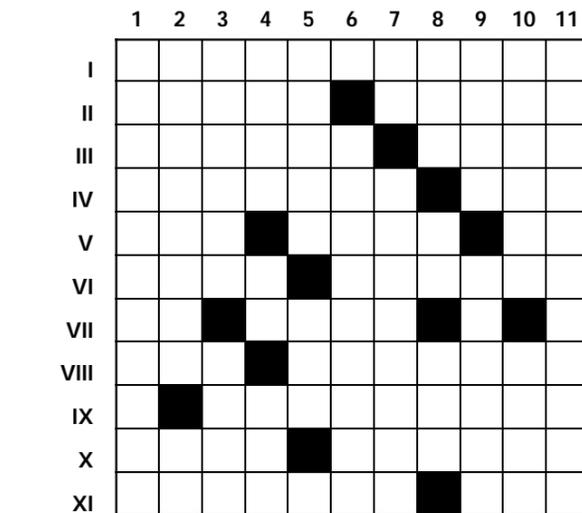
Pascal Ceaux

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97129

♦ SOS Jeux de mots :

3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).



HORIZONTELEMENT

I. Font un départ en fanfare. — II. Le dessus du panier. Placé au-dessus de tout. — III. Montures. Morceaux de la couronne. — IV. Ce n'est qu'un pro-

blème de masse. La mesure du temps. — V. Vieille bête. Pour lui, la masse n'est pas un problème. Club où l'on pouvait acheter sa place et le match. — VI. Prénom. Cancana. — VII.

Donne un choix. Fait son choix. — VIII. Non-réponse dans les sondages. Chacun peut y apporter sa pierre. — IX. En dépôt si elles cessent. — X. Bien secouée. Prennent la vie à pleine bouche. — XI. Pas vraiment raffinés. A envoyé nos filles au lycée.

VERTICALEMENT

1. Qui ont perdu leur place. — 2. Aime à se faire remarquer, et pourtant il manque d'intérêt. Possessif. — 3. Marquées par la vie. Fondateur des passionnistes. — 4. Saisons. Voyelle doublée. Chercheur d'atomes. — 5. Mi-coton, mi-lin. Devenu filet. — 6. Celle des autres est toujours insupportable. — 7. Note. Difficiles à contrôler. — 8. Jeune d'aujourd'hui. En route. Réalisa. — 9. On peut lui faire confiance. Cherches à faire aussi bien. — 10. A l'embouchure de la Charente. Le repas de la fin. — 11. C'est souverainement un crime.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97128

HORIZONTELEMENT

I. Déconfiture. — II. Eau-forte. Un. — III. Surf. Aillât. — IV. Ode. Aînée. — V. Péteuse. USA. — VI. Ives. Gérerai. — VII. Listeras. BN. — VIII. Ae. Es. Bla. — IX. An. Etalon. — X. Tiroir. Vent. — XI. Entraîneuse.

VERTICALEMENT

1. Désopilante. — 2. Eau-de-vie. In. — 3. Curetés. Art. — 4. Off. Ténor. — 5. No. Auges. Ia. — 6. Fraiser. Eri. — 7. Itinéran. — 8. Télé. Es. Ave. — 9. Leur. Bleu. — 10. Rua. Sablons. — 11. Entraînante.

ÉCHECS

N° 1746

FINALE DU CHAMPIONNAT DE RUSSIE (Pula, 1997)

Blancs : P. Svidler.

Noirs : E. Bareiev.

Partie française.

Variante Winawer.

1. é4	é6	17. h5!	g×h5 (k)
2. d4	d5	18. Dè2	a5
3. Cç3	Fb4	19. Cf4	g6
4. é5	Cè7	20. g4!	Cè7 (l)
5. a3	F×ç3+	21. Cg2!	Rh7 (m)
6. b×ç3	c5	22. Dd2! (n)	Cg8 (o)
7. Dg4 (a)	0-0 (b)	23. Cf4	h×g4 (p)
8. Fd3 (c)	Cb-c6 (d)	24. Ré2! (q)	g5 (r)
9. Dh5! (e)	Cg6 (f)	25. Ch5	Df7
10. Cf3 (g)	Dç7! (h)	26. f4! (s)	g×f4
11. Fé3	c4	27. Fxf4	Dg6
12. F×g6	f×g6	28. Ta-f1	g3 (t)
13. Dg4	Df7	29. C×g3	Dg4+
14. Cg5	Dè8 (i)	30. Ré1	Ta7
15. h4	h6	31. Cè2	Ta7
16. Ch3	b5 (j)	32. Dè3! (u)	Dg6
		33. Tf-g1!	abandon (v)

NOTES

a) Ou 7. Cf3 et 7. a4.
b) 7... Cf5, peu joué de nos jours, laisse l'initiative aux Blancs : 8. Fd3, h5 ; 9. Df4, Cç6 ; 10. Cf3, Dç7 ; 11. 0-0, Cç-é7 ; 12. a4. 7... Rf8 a aussi ses partisans.
c) 8. Cf3 n'est plus à la mode depuis une dizaine d'années.
d) 8... ç4 donne une forte attaque aux Blancs après 9. Fh6, Cg6 ; 10. F×g6, f×g6 ; 11. Fé3 suivi de 12. h4 et de 13. h5.
e) Cette menace directe de mat, une idée de Short, exige des Noirs une défense précise.

f) Par exemple, si 9... h6 ; 10. F×h6!, g×h6 ; 11. D×h6, Cf5 ; 12. F×f5, é×f5 ; 13. 0-0-0!, avec une terrible attaque (Maus-Hübner, Lugano, 1989).

g) Menaçant 11. Cg5, h6 ; 12. C×f7.
h) Sans craindre la suite 11. Cg5, h6 ; 12. C×f7, D×f7 ; 13. D×g6, D×g6 ; 14. F×g6, ç×d4 avec égalité.

i) Et non 14... éf5 ; 15. Dè2, h6? ; 16. g4! gagnant la D.

j) Essayant de trouver du contre-jeu sur l'aile-D.

k) Redoutant à juste titre, après 17... g5, l'attaque 18. C×g5!, h×g5 ; 19. F×g5.

l) Et non 20... h×g4? ; 21. T×h6, ni 20... g5 ; 21. C×h5.

m) Le roque noir est soumis à forte pression.

n) Empêche 22... g5? à cause de 23. F×g5! et fait une place au R en é2.

o) Tout est défendu.

p) Si 23... Cè7 ; 24. Ré2 et 25. Ta-g1.
q) Préparant l'arrivée de la dernière pièce lourde en g1.

r) 24... h5 ; 25. Ta-g1, Rg7 ; 26. f3, é×f3+ ; 27. Rf2, T×f4! ; 28. F×f4, Rh7 assurait une meilleure défense.

s) Ce troisième sacrifice de pion ignore la prise en passant 26... g×f3+ en raison de la suite 27. Rf2 (menaçant 28. F×g5!), Dg6 ; 28. Cf6+, C×f6 (ou 28... T×f6 ; 29. F×g5!, Tf5 ; 30. Ta-g1!) ; 29. é×f6.

t) Une défense faible due au zeiton, mais 28... Dé4+ n'est pas meilleur : 29. Rd1 menaçant 30. F×h6!, C×h6 (ou 30... T×f1+ ; 31. T×f1, Dg6 [31... C×h6 ; 32. Cf6+ gagnant la D] ; 32. Cf6+, C×f6 ; 33. T×f6).

u) Aérant le R blanc ! Si 32. Tf-g1, Df3 ; 33. F×h6?, Df2+ ; 34. Rd1, Df1+ ; 35. T×f1, T×f1+ ; 36. T×f1, T×f1 mat !

v) Le pion h6 tombe et, avec lui, le R noir. Si 33... Dé4 ; 34. F×h6, et si 33... h5 ; 34. Tg5.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1745

M. LIBURKIN (1933)

(Blancs : Ra1, Fg1, Cf6, Pa2, a3, b6, ç4, é6, é7, f2. Noirs : Rc3, Fb8, Pc2.)

1. Cè4+, Rd3 ; 2. Cç5+, Rc3 ; 3. Cb3, Fé5! ; 4. f4, Fg7! ; 5. é8=C, Fh8! ; 6. f5!, Fé5 ; 7. Fh2!, F×h2 ; 8. b7, Fé5 ; 9. b8=F!, F×b8 ; 10. Cç7, F×ç7 ; 11. é7, Fé5 ; 12. é8=T! et les Blancs gagnent : si 12... Fg7 ; 13. Tè6, Fd4 ; 14. Tè1.

ÉTUDE N° 1746

A. KORANYI (1986)

Blancs (3) : Rf7, Pf6, g4.
Noirs (4) : Rh8, Pd3, d5, h6.

Mat en quatre coups.

Claude Lemoine

Eclaircies entre deux averses

UNE PERTURBATION s'évacuera vers l'est, tandis qu'une autre abordera les côtes de la Manche. Entre les deux, sur la majeure partie du pays, dimanche, le temps sera souvent variable avec de belles éclaircies, mais encore des averses parfois fortes et des orages locaux.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Nuages et éclaircies alterneront. Le vent de nord-ouest continuera à souffler avec des rafales à 70 km/h. Les températures ne dépasseront pas 16 à 18 degrés.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le temps s'améliorera. Le soleil fera de belles apparitions, sauf au nord et le long des côtes de la Manche où nuages et pluies seront au programme. Il fera frais avec, au mieux, 16 à 18 degrés.

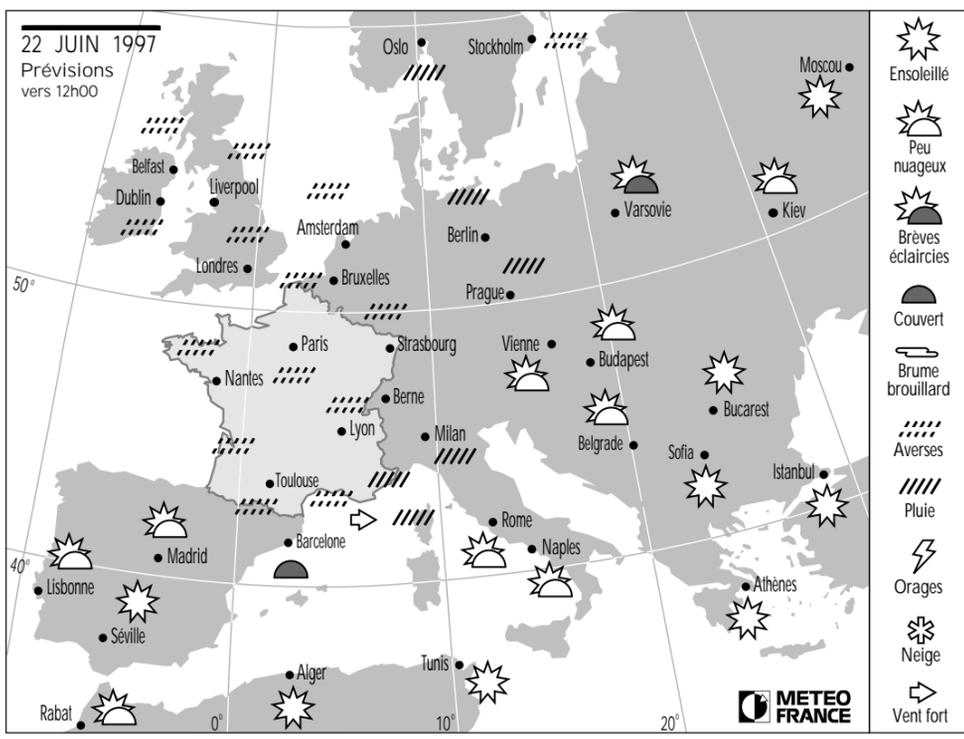
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - La matinée débutera sous les nuages et la pluie, parfois ora-

geuse. D'agréables éclaircies se dessineront dans la journée. Il fera 16 à 19 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Les nuages ménageront de belles éclaircies. Néanmoins, il y aura encore des averses, particulièrement le matin le long des côtes. Les températures atteindront seulement 18 à 20 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - La matinée sera médiocre sur l'Auvergne et Rhône-Alpes, avec des pluies parfois fortes et orageuses. Mais une nette amélioration se produira l'après-midi. Il fera au mieux 17 à 21 degrés.

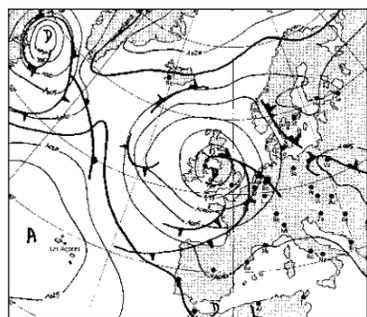
Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Les pluies, encore fréquentes le matin, laisseront la place au soleil l'après-midi. Il restera très timide en Corse et sur les Pyrénées, où des orages éclateront. Le vent d'ouest balayera les côtes avec des rafales à 60 km/h. Le thermomètre affichera 21 à 25 degrés l'après-midi, jusqu'à 27 en Corse.



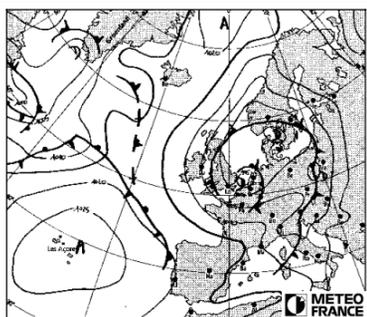
PRÉVISIONS POUR LE 22 JUIN 1997
 Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole	NANCY	11/16 P	
AJACCIO	16/24 P	NANTES	10/18 P
BIARRITZ	14/19 P	NICE	17/22 P
BORDEAUX	13/20 P	PARIS	11/17 P
BOURGES	10/17 P	PAU	13/18 P
BREST	11/16 P	PERPIGNAN	16/23 P
CAEN	12/16 P	RENNES	11/18 P
CHERBOURG	10/16 P	ST-ETIENNE	10/18 P
CLERMONT-F.	10/18 P	STRASBOURG	12/17 P
DIJON	11/18 P	TOULOUSE	13/20 P
GRENOBLE	14/21 P	TOURS	10/17 P
LILLE	11/17 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	11/16 P	CAYENNE	23/29 P
LYON	13/19 P	FORT-DE-FR.	26/30 P
MARSEILLE	17/23 P	NOUMEA	19/22 N

PAPEETE	22/27 S	KIEV	13/21 S	VENISE	19/26 N	LE CAIRE	23/38 S
POINTE-A-PIT.	26/32 P	LISBONNE	16/22 N	VIIENNE	17/29 N	MARRAKECH	15/23 N
ST-DENIS-RE.	20/24 S	LIVERPOOL	12/16 P	AMÉRIQUES		NAIROBI	13/23 N
EUROPE		LONDRES	12/17 P	BRASILIA	14/26 S	PRETORIA	2/21 S
AMSTERDAM	13/17 P	LUXEMBOURG	11/16 P	BUENOS AIR.	10/18 N	RABAT	15/23 N
ATHENES	23/30 S	MADRID	14/24 N	CARACAS	25/30 N	TUNIS	24/34 S
BARCELONE	20/24 C	MILAN	19/22 P	CHICAGO	18/28 S	ASIE-OCEANIE	
BELFAST	10/16 P	MOSCOW	12/21 S	LIMA	21/27 N	BANGKOK	29/38 S
BELGRADE	15/30 N	MUNICH	9/17 P	LOS ANGELES	16/22 N	BOMBAY	27/29 P
BERLIN	15/18 P	NAPLES	22/33 S	MEXICO	15/18 P	DJAKARTA	26/32 N
BERNE	10/14 P	OSLO	10/14 P	MONTREAL	18/26 P	DUBAI	26/36 S
BRUXELLES	12/17 P	PALMA DE M.	22/28 S	NEW YORK	11/19 S	HANOI	27/32 P
BUCAREST	13/28 S	PRAGUE	11/20 P	SAN FRANCIS.	8/12 P	HONGKONG	26/27 P
BUDAPEST	16/28 N	ROME	20/29 S	SANTIAGO/CHI	17/23 P	JERUSALEM	23/33 S
COPENHAGUE	14/19 P	SEVILLE	18/28 S	TORONTO	17/23 P	NEW DEHLI	27/34 S
DUBLIN	10/15 P	SOFIA	15/29 S	WASHINGTON	23/33 S	PEKIN	23/36 S
FRANCFORT	12/17 P	ST-PETERSB.	16/20 P	AFRIQUE		SEOUL	23/33 S
GENEVE	12/16 P	STOCKHOLM	13/20 P	ALGER	19/28 S	SINGAPOUR	28/32 C
HELSINKI	15/21 P	TENERIFE	16/20 N	DAKAR	25/29 S	SYDNEY	10/17 C
ISTANBUL	20/25 S	VARSOVIE	12/25 N	KINSHASA	20/29 N	TOKYO	21/25 C



Situation le 21 juin à 0 heure TU



Prévisions pour le 23 juin à 0 heure TU

VENTES

Calendrier du chineur

- ANTIQUITÉS**
- **Agen** (Lot-et-Garonne), parc des expositions, jusqu'au dimanche 22 juin, samedi et dimanche de 9 heures à 19 heures, 200 exposants, entrée 25 F.
 - **Cagnes-sur-Mer** (Alpes-Maritimes), Hippodrome, jusqu'au dimanche 22 juin, de 10 heures à 20 heures, 200 exposants, entrée 25 F.

- **Paris, quai Branly**, jusqu'au dimanche 29 juin de 11 heures à 20 heures. Nocturne le mercredi 25 jusqu'à 23 heures, 80 exposants, entrée 50 F.
- BROCANTES**
- **Chantelle** (Allier), samedi 21 et dimanche 22 juin, 90 exposants.
 - **Bourg-Saint-Andéol** (Ardèche), Grande-Rue, samedi 21 et

- dimanche 22 juin, 150 exposants.
- **L'Houmeau** (Charente-Maritime), parc du Séminaire, samedi 21 et dimanche 22 juin, 250 exposants.
 - **Étauliers** (Gironde), samedi 21 et dimanche 22 juin, 50 exposants.
 - **Tours** (Indre-et-Loire), parc des expositions, samedi 21 juin, 50 exposants, entrée libre.
 - **Le Croisic** (Loire-Atlantique), ancienne criée, samedi 21 et dimanche 22 juin, 55 exposants.

COLLECTIONS

- **Voyages.** Créé en 1989, le marché Malassis à Saint-Ouen abrite aujourd'hui une centaine de marchands qui proposent, jusqu'au lundi 30 juin, des meubles et objets se rapportant au voyage : accessoires, trousseaux, nécessaires, livres, bagages, affiches, photographies. Marché Malassis, 142, rue des Rosiers, 93400 Saint-Ouen. Le samedi de 9 à 19 heures, le dimanche de 10 à 19 heures, le lundi de 11 à 17 heures.

- **Arts décoratifs.** L'Espace Eiffel-Branly accueille jusqu'au 29 juin une centaine d'antiquaires et de représentants des métiers d'art. Outre les classiques du marché, on trouvera aussi des pièces originales. Ainsi la galerie du Vitrail, qui est la seule proposant des vitraux anciens, ou Eric Pouillot, spécialiste des céramiques archéologiques chinoises, dont la pièce maîtresse est une dame de cour de l'époque Han (206 av. J.-C. - 220 ap. J.-C.). Salon des arts décoratifs, de 11 heures à

- 20 heures, nocturne le mercredi 25 jusqu'à 23 heures, entrée 50 F, 29, quai Branly, 75007.
- **Carré des libraires :** aux Puces de Saint-Ouen, le marché Dauphine réunit chaque week-end une vingtaine de spécialistes de livres et de vieux papiers : livres de toutes époques, documents illustrés, journaux s'échangeant entre 10 F et 500 F. Mezzanine du marché Dauphine, 138, rue des Rosiers, 93400 Saint-Ouen. Samedi de 9 heures à 18 h 30. Dimanche et lundi de 10 heures à 18 h 30.

Neuf mois pour s'habiller comme avant

Des jeunes créateurs à la grande distribution, de nombreuses marques suivent la mode à l'intention de la femme qui attend un enfant

DEVANT LE MIROIR, le premier coup d'œil est pour le profil. Parce qu'elle a surpris un jour sa nouvelle silhouette - étrangère - dans le reflet d'une vitrine de magasin, la femme enceinte reproduit, parfois inconsciemment, cet épisode dans la cabine d'essayage. Il est vrai qu'elle manque de repères. La prise de conscience que le corps change et ne va cesser de s'arrondir aura été très progressive. Jusqu'au jour où, ayant admis le changement physique, la future mère passe le seuil d'un magasin spécialisé. Une étape.

Nombreuses sont celles qui pensent qu'elles sauront se débrouiller avec les moyens du bord : un pantalon trop large, de grands T-shirts et les chemises du mari. « Elles se sont toutes dit au moins une fois : "Le vêtement de grossesse, ce n'est pas pour moi" », assure Isabelle Guillemard, qui, en 1995, a créé avec son mari la marque En attendant bébé. « Les futures mamans éprouvent toujours un peu de réticence à se rendre chez un spécialiste. Elles ont l'impression d'entrer dans un ghetto », précise Catherine Boudon, directrice commerciale chez Formes.

Elle arrive souvent accompagnée de sa mère ou de son mari. Elle a besoin de conseils. « Lorsqu'elle vient chez nous, la cliente n'imagine pas ce qu'elle pourrait porter car elle a perdu la perception de son corps. Celle qui attend un premier bébé est un peu comme quelqu'un qui va faire du ski pour la première fois :

perplexe », remarque Catherine Boudon. La vendeuse « doit être particulièrement attentive, rassurante et disponible », souligne Louise Levi, créatrice de la ligne L'Avenue des bébés.

Une fois en confiance, la future maman devient une acheteuse. Trois à quatre articles en une seule fois, pour certaines. Deux vêtements de base pour celles qui préfèrent revenir plus tard. « Il n'y a pas d'habitude d'achat. Cela va de la femme qui sort de sa première échographie et qui craque pour plusieurs vêtements à celle qui préfère regarder et se décider plus tard », note Odile Munck, styliste chez Natalys. Quatre articles et une somme de 2 000 francs représentent pourtant la dépense moyenne.

DÉSIR D'ÉLÉGANCE

Longues à se décider, ces femmes ont en tout cas le même désir d'élégance. Une étude menée en 1997 par Serengeti pour Véronique Delachaux montre que maternité rime désormais avec séduction. Le plus souvent actives, elles veulent rester gracieuses. Fini la robe-housse coupée au-dessus ou au-dessous de la poitrine. Aujourd'hui, c'est au styliste de choisir s'il va dissimuler ou... mettre en valeur.

Désormais, les créateurs de vêtements de grossesse trouvent d'abord leur source d'inspiration dans la mode. On se bouscule pour habiller la femme enceinte. Natalys

et Prénatal, spécialisées dans les articles de puériculture, ont leur rayon « future maman ». Formes - leader sur le marché - compte 23 boutiques en France et un catalogue. Balloon, qui dit s'adresser « plutôt à la femme active, cadre et cadre supérieur », possède six boutiques dans l'Hexagone. Cyrillus, avec 38 magasins et un catalogue, est plutôt dans la ligne bon chic-bon genre.

Véronique Delachaux distribue ses modèles dans les grands magasins et les boutiques Jacadi. La vente par correspondance (La Redoute, Vert Baudet, Quelle...), les grandes surfaces (Carrefour, C&A, Kiabi) présentent des lignes spécifiques. Mais de jeunes marques sont aussi apparues : 1 et 1 font 3, En attendant bébé, Neuf lunes (haut de gamme), L'Avenue des bébés (qui a aussi son catalogue). Chacune avec son tempérament et ses prix.

Aucune difficulté pour trouver les basiques du marché : jupes et pantalons droits réglables, avec empiècement, salopettes, chemises, pulls et T-shirts longs. Des articles « sans risque » qui permettent les juxtapositions. L'été, la robe longue fluide joue gagnant. En revanche, le caleçon tend à disparaître, parce qu'il « disparaît de la mode en général », affirment les créateurs. Il est remplacé par le pantalon cigarette en stretch qui caresse la jambe tout en dissimulant les rondeurs. La future maman aime le confort, la facilité d'entre-

tenir, un vêtement qui ne se froisse pas. Les créateurs privilégient donc les fibres naturelles, les matières douces et souples comme la maille, le viscose et le coton.

Le noir et le blanc sont les classiques des lignes de grossesse, mais s'y ajoutent les teintes en vogue. « On a tendance à éviter les couleurs trop criardes et agressives, mais on suit les tendances », précise Odile Munck, styliste chez Natalys.

Avec 75 000 naissances par an, le marché semble pouvoir encore se développer. Une femme sur deux seulement serait acheteuse de vêtements adaptés. Les autres s'arrangent avec le « prêt copine » ou encore le caleçon, le T-shirt et la chemise surtaillée. Sinon, elles préfèrent se tourner vers les marques qui font de la maille, des pantalons réglables ou encore des salopettes, comme Tehen, Agnès B, Naf-Naf ou Laura Ashley.

Véronique Cauhapé



D.R.

LIEU

Les graphistes s'affichent à Chaumont

ON APPELLE cet endroit Les Silos, car le haut bâtiment carré, près de la gare de Chaumont, en Champagne, a été construit et d'abord utilisé pour engranger les récoltes. On pourrait le baptiser Le Moulin - ou La Ruche - depuis que, transformé en médiathèque, il sème le bon grain de la curiosité, de la lecture et de la création artistique. Toute l'année, la Maison du livre et de l'affiche, que dirige Patrick Giraud, y réalise un travail de fond avec d'autres associations culturelles ou sociales.

Entre les murs solides et francs où des fenêtres régulières ont été ouvertes sur la campagne proche, le parcours intérieur est ponctué de couleurs soutenues, et l'espace généreux se resserre parfois derrière d'amusantes lucarnes percées dans les volumes centraux, partiellement conservés. Résultat d'un concours, le travail architectural des frères Rubin et de l'agence Canal fait son office, efficace et joyeux.

C'est particulièrement sensible quand s'ouvre, début juin, dans la préfecture de la Haute-Marne, le Festival de l'affiche, animé par Alain Weill et patronné par la commune. Plusieurs centaines d'étudiants, français et étrangers, des professionnels de renom, y ont alors rendez-vous avec le public : expositions, concours, confrontations, débats... Dans cette ville très moyenne (28 000 habitants), la rue, les boutiques, mais aussi une église baroque, un théâtre en attente de travaux et un ancien garage, ainsi que des entrepôts cédés par l'armée, deviennent lieux d'accueil. Thème de la huitième édition : « Jeux de lettres ».

REVANCHE DE GUTENBERG

A un moment où la publicité fait à nouveau usage de la force d'une phrase (on l'a vu récemment avec Nike et Minutemaid, qui se partageaient les Abribus lors du tournoi de Roland-Garros), elle commence à utiliser les caractères comme des images, pour souligner, ou remplacer parfois, la photographie. A travers les deux cents documents sélectionnés pour le Concours international et présentés à Chaumont, on constate que les affiches de créateurs, qui, eux, préfèrent travailler pour les sphères de la culture, n'ont pas cessé de jouer avec les mots, et avec les caractères : loin d'être condamné par la montée de l'informatique, Gutenberg a pris une revanche sur McLuhan en rendant la manipulation des lettres, leur transformation, leur invention même, accessible à chacun, ou presque, devant son écran.

Certains sont allés très loin dans ce domaine. En invitant le Californien David Carson, auteur de la mise en page déconstructiviste du magazine *Ray Gun*, les animateurs du Festival de Chaumont montraient l'une des limites de ce jeu où, à force de vouloir être vu, on ne se soucie plus d'être lu. D'où l'intérêt de l'exposition « Vues de presse », réalisée par Pierre Ponce et présentée aux Silos, qui met en perspective, sur les trente dernières années, les avancées du « design graphique » dans la presse écrite.

Les magazines et les suppléments des quotidiens, en France, et surtout dans le monde anglo-saxon, sont le terrain d'aventure de cette discipline qui constamment remet en jeu le rapport du texte et de l'image, l'espace accordé à la respiration de la page, choisit la surface des blancs ou, au contraire, les délirs baroques des superpositions de couleurs et l'échafaudage visuel. En ne négligeant ni les recherches qui aboutissent seulement à des « numéro zéro » ou à des séries confidentielles, ni les tentatives de la grande presse.

Michèle Champenois

★ A l'occasion des Rencontres des arts graphiques de Chaumont, plusieurs expositions sont ouvertes jusqu'au 28 juin (David Carson au Garage, Henning Wagenbreth au Théâtre). Jusqu'au 26 juillet, à l'Entrepôt, pour les deux cents affiches du Concours international (catalogue). Jusqu'au 31 août, pour « Vues de presse », aux Silos. Renseignements : Les Silos, 52000 Chaumont ; tél. : 03-25-03-86-80 ; télécopie : 03-25-03-86-98.

Adresses

- **Formes** : 5, rue du Vieux-Colombier, 75006 Paris. Tél. : 01-45-49-09-80.
- **Balloon** : 26, rue des Mathurins, 75009 Paris. Tél. : 01-47-42-17-62.
- **En attendant bébé** : 6, rue Cardinet, 75017 Paris. Tél. : 01-47-66-36-87.
- **L'Avenue des bébés** : 59, rue de Meaux, 75019 Paris. Tél. : 01-42-08-50-29.
- **1 et 1 font 3** : 3, rue de Solférino, 75007 Paris. Tél. : 01-40-62-92-15.
- **Véronique Delachaux** : 55, boulevard Raspail, 75006 Paris. Tél. 01-42-22-53-30. Dans certaines boutiques Jacadi : tél. : 01-41-91-91-91.
- **Cyrillus** : 16, rue de Sèvres, 75007 Paris. Tél. : 01-42-22-16-26.
- **Natalys** : 42, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris. Tél. : 01-43-59-17-65.
- **Prénatal** : 39, rue de Rivoli, 75004 Paris. Tél. : 01-48-87-68-07.



Ensemble gris de 1 et 1 font 3. En haut à droite : pantalon marin à bretelles en toile denim de L'Avenue des bébés.

Drôle et sexy

Malgré les contraintes qu'impose le sujet, les marques expriment chacune leur caractère. De l'élégance discrète (Formes, Véronique Delachaux...) à la femme qui aime la mode (Dessine-moi un bébé ou 1 et 1 font 3 osent les robes près du corps et les décolletés), l'éventail est large, sur les modèles comme sur les prix : entre 250 et 500 francs pour une jupe ; de 750 à 1500 francs pour un tailleur ou un ensemble-pantalon. Ligne « future maman » de L'été sera gai pour la femme qui attend un bébé. Robe toile rayures bleu et rose délavés tout en coton (349 F), robe dos nu rose ou vert en lin délavé (729 F) portée avec un T-shirt blanc dessous (155 F), robe longue en maille gaufrée marine ou blanc (435 F) chez Véronique Delachaux feront supporter les grandes chaleurs, tandis qu'un tailleur pantalon-gilet-veste framboise en lin et viscose (1 844 F) ou l'ensemble blanc (ou noir) en ramie et viscose - veste col officier-boutons corne petits poissons et pantalon droit - offrira une solution pour les jours plus frais.

Outre ces robes en tous genres - près du corps en maille fuchsia ou fluide en crêpe -, L'Avenue des bébés propose une déclinaison variée de la salopette : combinaison petit écossais clair avec empiècement jusqu'à mi-taille et zip fantaisie (425 F), salopette en crêpe fluide noir à poids blancs (375 F), combinaison sport en jersey meryl marine (369 F), salopette courte en jean (395 F) à porter avec le T-shirt marin bleu et blanc ou blanc et rouge. Juliette Swildens a ouvert sa boutique 1 et 1 font 3 en avril 1997. Elle crée des modèles pour une femme enceinte « qui ordinairement porte un jean et un T-shirt près du corps ». Son style « future maman » est donc sexy. Matière fluide, imprimés fleuris très légers, beaucoup de couleurs (vert, orange), emmanchures américaines ou très petites manches, formes trapèzes, encolures bateau, décolletés plongeants dessinent les tendances de l'été. 1 et 1 font 3 ose, pour la femme enceinte, la robe stretch moulante (580 F) avec, par-dessus, la chemise ouverte nouée dans le dos (490 F), la robe cache-cœur (310 F), le pantalon cigarette (480 F) porté avec une robe trapèze courte ou un débardeur qui colle au corps.

ESPACE Publicités

BOU

TIQUES

jusqu'au 27 juin 1997

OFFRE

SPÉCIALE

sur modèles d'exposition

canapés, fauteuils, tables...

HUGUES CHEVALIER

PARIS : 228, rue du Fbg Saint Honoré - 8° - 17, rue Cherche-Midi - 6°
LYON : 7, place des Célestins - 2° - MARSEILLE : 163, rue Paradis - 6°

MaxMara

SOLDES à partir du 27 juin

- 37, rue du Four, PARIS 6e - Tél. 01.43.29.91.10
- 100, av. Paul-Doumer, PARIS 16e - Tél. 01.40.50.34.05
- 265, rue Saint-Honoré, PARIS 1er - Tél. 01.40.20.04.58

LATREILLE

SPECIALISTE DU TRÈS BEAU VÊTEMENT

soldes d'été

Vendredi 27 Juin

QUALITÉS IRRÉPROCHABLES
PRIX EXCEPTIONNELS

62, rue St André-des-Arts, 6^e

Tél. : 01.43.29.44.10

PARKING ATTENDANT A NOS MAGASINS

MON IMPER

SOLDES

Du 28/06 au 5/07 jusqu'à - 50%

Sur la collection Burberry.
Gore Tex, B St Hilaire...

63 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris
70 Avenue des Terres 75017 Paris
Tél : 01 48 24 46 98 et 01 45 72 18 64

DETAILLANT GROSSISTE

VEND AUX PARTICULIERS

Recommandé par Paris pas Cher, Paris Combines...

Prix communiqués par téléphone

MATELAS & SOMMIERS

Toutes dimensions - Fixes ou relevables
SWISSFLEX - TRECA - EPEDA - SIMONS
DUNLOPILLO - BULTEX - PIRELLI - ETC...

CANAPÉS. SALONS. CLIC-CLAC

Cuir ou tissus
Steiner - Coulon - Burov - Sufren - Etc...

Vente par téléphone possible
Livraison gratuite sur toute la France

MOBECO

247, rue de Belleville PARIS 19^e M^e Télégraphe
50, avenue d'Italie PARIS 13^e M^e Pl. d'Italie
01.42.08.71.00 - 71/7

Regent street & B

10, rue de Castiglione, 75001 Paris

- 20 % à - 50 %

à partir du 26 juin

AQUASCUTUM - BURBERRYS - DAKS - CHESTER BARRIE
Costumes - Manteaux - Impers - Blazers - etc...

Super 100 - Laine - Cachemire - Coton - Soie

Parking gratuit assuré - Place Vendôme

01.42.60.09.40

Bexley

EMBAUCHOIRS
1 PAIRE : 150 F + 2 PAIRES : 200 F

LOAFERS COUSUS : 490 F

Paris 4 - 35, bd Henri IV M^e Bastille
Paris 7 - 39, bd Raspail M^e Sèvres-Babylone
Vente par correspondance + 50%

BEXLEY VPC
20, rue Lanterne
69001 Lyon

04 78 30 40 16

http://www.bexley.fr

SAP

TOUT LE SPORTSWEAR

HOMMES - FEMMES - ENFANTS

SOLDES

à partir du 27 juin

SAP Junior - 104, rue de Longchamp
PARIS 16^e - Tél. 01.45.53.61.59

106-108, rue de Longchamp
PARIS 16^e - Tél. 01.45.53.56.11

METTEZ VOS YEUX À L'OMBRE

MEYROWITZ SAURA VOUS ADAPTER

UNE LUNETTE SOLAIRE CORRECTIVE

EXACTEMENT CONFORME À VOTRE VISION

5, RUE DE CASTIGLIONE
PLACE VENDÔME
75001 PARIS
TÉL. 01.42.60.63.64

E.B. Meyrowitz

ART Depuis 1955 et tous les cinq ans, la ville de Kassel, en Allemagne, organise une gigantesque exposition consacrée à l'art contemporain connue sous le nom de Documenta.

● **TRÈS PRISEE** du grand public – l'édition 1992 avait reçu 600 000 visiteurs –, elle l'est aussi des marchands d'art et des collectionneurs, Kassel consacrant depuis des décennies les

valeurs montantes du monde de l'art contemporain. ● **PREMIÈRE** française et première femme à en assumer la direction artistique, Catherine David s'est attiré leur vindicte en refusant

de publier prématurément la liste des artistes retenus, pour ne pas favoriser la spéculation. ● **SON PROJET** fait la part belle aux artistes soucieux d'un engagement social et po-

litique, qui parviennent à le concilier avec un renouvellement des pratiques artistiques, parmi lesquelles une utilisation nouvelle et intensive de la photographie.

L'art contemporain au secret de la Documenta de Kassel

Tous les cinq ans, la ville allemande rassemble un large public, les créateurs, les marchands et les collectionneurs. Ayant refusé de publier, avant l'inauguration, la liste des artistes sélectionnés, Catherine David, commissaire de la dixième édition, s'attire les plus vives critiques

KASSEL

de notre envoyé spécial

Le quidam débarquant en gare de Kassel s'étonnera du mauvais entretien d'une des voies du chemin de fer. Les herbes folles y poussent à plaisir. Un amateur d'art y reconnaîtra, peut-être, l'œuvre du Viennois Lois Weinberger. Fasciné par la capacité de survie de ces plantes mal aimées, il en sème un peu partout, de préférence dans les zones urbaines désertées. Les artistes d'aujourd'hui sont un peu à l'image de ces mauvaises herbes : ils résistent à tous les désherbants. C'est ce qu'a voulu montrer Catherine David, ancien conservateur au Centre Georges Pompidou. Le commissaire de la dixième Documenta de Kassel a donc mis l'accent sur des créateurs engagés – au sens politique et poétique du terme.

Le touriste comme l'amateur d'art auront tout intérêt à se munir du plan de la manifestation, et du guide édité pour l'occasion. Munis de ces viatiques, ils passeront quand même à côté de nombreuses œuvres présentées, sans les voir. Les gentils critiques diront qu'il en est ainsi des intégrations réussies ; les méchants reprocheront aux organisateurs un manque total de pédagogie, qui se manifeste par une carence réelle dans la signalétique. Exemple : un visiteur, peu au fait de la nature des productions de Suzanne Lafont, pourra légitimement confondre ses photographies agrandies au format de poster avec les affiches qui maculent les murs du souterrain glauque où elles sont collées.

Visiter la Documenta peut donc se transformer en un jeu de piste non dénué d'intérêt. Catherine David a organisé ces expositions selon un axe nord-ouest sud-est qui met en lumière le quartier de la gare, habituellement négligé. Le visiteur découvrira donc, à pied, la Treppenstrasse, l'une des premières rues commerçantes piétonnes conçues en Allemagne dans les années 50. Elle relie les quartiers peu amènes de la gare, à ceux beaucoup plus chics du musée Fridericianum. La descente continue vers les berges de la Fulda, en passant par l'Ottoneum, puis le nouveau bâtiment construit pour la Documenta, et enfin l'Orangerie.

PROJET GLOBAL

Cet abord original, plus proche de l'urbanisme que d'un traditionnel commissariat d'exposition, a séduit le maire de Kassel. L'approche a, en revanche, déroulé les habitués. L'un d'eux juge sévèrement cette édition : « Traditionnellement, la Documenta est l'occasion de faire le bilan des cinq dernières années de la vie artistique internationale et, dans certains cas, d'ouvrir des pistes pour l'avenir. Les fois précédentes, on ne savait plus où donner de la tête, il y avait des œuvres dans les moindres recoins.

Là, c'est une épure, le parti pris d'un commissaire qui n'est en rien représentatif de la multiplicité de la création contemporaine. »

Catherine David a conçu un projet global, et demandé aux artistes d'y apporter leur propre réflexion. Tout ne s'est pas passé sans heurts. Les héritiers de l'artiste belge Marcel Broodthaers, mécontents de la présence, sur un mur proche, de l'œuvre de Alison et Peter Smithson, ont décroché les travaux de leur regretté défunt quelques minutes avant la conférence de presse qui précéderait le vernissage... Les journalistes n'ont pas été tendres avec la commissaire, dont la diplomatie, il est vrai, n'est pas la vertu première, et qui ne répugne pas, au besoin, à leur dire bien haut ce qu'elle pense de leurs questions.

Des questions, la Documenta en

pose certes plus qu'elle n'en résout. Catherine David a aussi invité cent intellectuels qui exposeront leur point de vue à tour de rôle, du 21 juin au 18 septembre, et transformeront Kassel en lieu de débats et la Documenta en événement culturel.

BOUILLONNEMENT

C'est ce bouillonnement qui la rend stimulante, d'un pavillon à l'autre, où se mêlent œuvres anciennes et d'autres souvent conçues pour la manifestation. Ainsi, à la gare, les *Parangoles*, des robes conçues en 1964 par le Brésilien Oiticica pour les danseurs de samba des favelas, voisinent-elles avec le *Pit Music*, un film réalisé par le Danois Joachim Koester en 1996, qui montre de manière particulièrement agaçante des musiciens jouant du Chostakovitch.

Egalement passé maître dans l'art de perturber les sens des spectateurs, Dan Graham a installé deux caméras et deux écrans de télévision dans deux vitrines de magasins de Treppenstrasse. La caméra de l'un filme les badauds groupés devant la vitrine de l'autre, et réciproquement. Le spectateur ne sait plus trop de quel côté de la rue il se trouve, et perd tous les repères que, selon Graham, la société de consommation s'acharne à lui édifier : voir son reflet dans une vitrine, parmi les produits présentés, induit en effet un sentiment de possession qui pousse à l'achat. Graham casse cette image subliminale si subtile.

Chaque pavillon mérite un arrêt prolongé. Mention spéciale pour le musée Fridericianum. Le seul bâtiment réellement conçu pour une exposition de type classique est aussi

celui où l'accrochage est le plus dense, où se dévoilent le mieux les intentions pédagogiques de Catherine David. On y verra, par exemple, les dessins animés angoissants du Sud-Africain William Kentridge, à peu près complètement inconnu en Europe, mais qui ne devrait pas le rester longtemps ; et le dernier état de la série *Atlas*, une sorte de journal photographique couvrant une période allant de 1945 à nos jours, réalisé par le célèbre Gerhard Richter. *Atlas* est ici présenté dans son intégralité, ce qui n'arrive pas souvent : la série est en effet composée d'à peu près cinq mille pages, regroupées en panneaux, et confirme le rôle éminent tenu par la photographie dans la création contemporaine.

Harry Bellet

Pratique

● **Parcours.** La manifestation, qui rassemble cent vingt artistes sur plusieurs lieux, se visite suivant un ordre précis : la vieille gare (Kulturbahnhof), une zone piétonnière en partie souterraine (Treppenstrasse), le Musée Fridericianum, le Théâtre Ottoneum, la Documenta Halle, et l'Orangerie.

● **Cent jours – cent invités.** Catherine David, la directrice de Documenta, invite tous les jours un ou plusieurs artistes, philosophes, critiques, sociologues, scientifiques, économistes... pour débattre

avec le public des problèmes de la « mondialisation ». Au Documenta Halle, Du-Ry Strasse 34117, Kassel. Jusqu'au 18 septembre, à 19 heures.

● **Films.** Charles Burnett, Harum Farocki, Antonia Lerch, Raoul Peck, Abderrahmane Sissako et Aleksandr Sokurov ont réalisé des films dans le cadre de cette Documenta. Bali-Kino, im Kulturbahnhof, Bahnhofplatz 1, Kassel. Tous les jours à 10 heures. 11 deutschmarks (1 DM = 3,40 F).

● **Livre.** Pour la première fois dans la Documenta, un livre intitulé *Politics, Poetics* présente une analyse de l'histoire culturelle du monde occidental de 1945 à 1997. Sous la direction de Catherine David et Jean-François Chévrier, éd. Cantz (allemand et anglais), 832 p., mille illustrations, 90 DM (broché) et 148 DM (relié).

● **Renseignements.** Documenta X, Musée Fridericianum, Friedrichplatz 18, Kassel. De 10 heures à 20 heures. 25 DM. Jusqu'au 28 septembre. Guide, 338 p., 24 DM. Tél : (00-49-561) 70-72-70 ; internet, <http://www.documenta.de> (site Overview).

Des liaisons aériennes pour les privilégiés

KASSEL

de notre envoyé spécial

Les organisateurs de la Foire de Bâle avaient un problème : coincée entre la Biennale de Venise et la Documenta de Kassel, leur manifestation risquait d'être boudée par l'aristocratie de la profession. Ils se sont donc transformés en tour-opérateurs pour organiser des lignes aériennes entre ces lieux. Dans le premier vol, vers la Biennale de Venise, la liste des passagers est éloquent : les plus grands marchands d'art de la planète y sont inscrits, plus quelques collectionneurs.

Il s'agissait de faire de Bâle le passage obligé entre deux manifestations plus prestigieuses situées loin l'une par rapport à l'autre. Une personne a été employée à plein temps pendant deux mois pour étudier les différents moyens de liaison possibles avant de constater qu'il n'en existait aucun qui soit vraiment satisfaisant. D'où l'idée de créer ces vols ponctuels reliant Bâle au reste du globe artistique. Succès foudroyant et bonne humeur assurée dans le meilleur des mondes. Dernier vol, vers Kassel, le 19 juin : le « Who's who » de la profession était là. Le Musée Guggenheim de New York a empli un cinquième de l'avion, un Saab de cinquante places affrété auprès de la compagnie Crossair. On y trouvait

aussi des collectionneurs canadiens, l'équipe de la galerie Hyundai, celle de la galerie Marian Goodman, Andrea Rosen, de New York, Krinzigler, de Vienne, Thaddeus Ropac, de Salzbourg... le Gotha, un peu secoué à l'atterrissage.

Le tout entre deux crises de nerfs : celle de l'hôte de l'air, tentant de faire asseoir un marchand de tableaux américain qui tenait absolument à conclure debout une conversation (ou une affaire) durant l'atterrissage ; ou celle de l'organisatrice essayant de résoudre le problème d'un couple de collectionneurs américains qui ne pouvaient décoller sans leur chat pelotonné sur les genoux. A part l'équipe du Guggenheim qui bénéficiait d'un bus à l'aéroport, tous les marchands cherchaient désespérément un taxi à l'arrivée à Kassel.

NE PAS FAVORISER LA SPÉCULATION

A Venise, ces *happy few* avaient été reçus comme des princes. A Kassel, l'avion s'est posé en terrain hostile. Catherine David, la directrice, a voulu en effet préserver la Documenta des grandes manœuvres du marché de l'art et a multiplié les déclarations en ce sens, tout en refusant de divulguer la liste des artistes qui seraient présentés à la Documenta, pour ne pas favoriser la

spéculation. Le 16 juin, elle s'est attiré une riposte de la Fédération des associations européennes de galeries d'art, sous la plume de son président, le Britannique David Juda.

Dans une lettre ouverte, il lui rappelle le rôle joué par les galeries dans la promotion des artistes et lui reproche de travailler contre ces derniers. « Vous ne semblez pas concernée par ce qui adviendra de ces artistes quand la Documenta sera fermée », écrit David Juda, qui juge sévèrement « l'attitude négative et polémique » de Catherine David, qu'il considère par ailleurs comme « une insulte envers une profession qui travaille dur pour les artistes ». Dans sa réponse officielle Catherine David déclare avoir collaboré « dans des termes professionnels, courtois et souvent amicaux » avec les galeries qui s'occupent des artistes sélectionnés ; pour les autres, il ne s'agit que d'un problème de « petit commerce ».

Frictions ou pas, les galeries présentes à Kassel comme à Venise ne lâchaient pas leurs artistes d'un millimètre. C'est que les secrets les mieux gardés s'éventent toujours et que les artistes sélectionnés n'avaient rien de plus pressé que de prévenir leurs marchands de la bonne nouvelle.

Ha. B.

Dix éditions guidées par l'histoire et la politique

● **Documenta I (1955).** L'artiste et enseignant Arnold Bode et l'historien d'art Werner Haftmann créent à Kassel (ancienne capitale de la Hesse) la Documenta dans le dessein de ramener sur la scène allemande un art mis à l'index sous le nazisme. Six cents œuvres de Picasso à Warhol y sont présentées. Succès avec cent trente mille visiteurs.

● **Documenta II (1959).** Plus tournée vers la création contemporaine, elle accueille une exposition controversée de sculptures. La sérigraphie et la

peinture abstraite géométrique répondent, en pleine guerre froide, au réalisme socialiste.

● **Documenta III (1964).** Les maîtres du modernisme sont à l'honneur au détriment du pop art et du nouveau réalisme. Critiques violentes. Première apparition de Joseph Beuys. Création d'une section design et d'Aspekt 64, qui met en valeur des jeunes artistes.

● **Documenta IV (1968).** Arnold Bode confie au Néerlandais Jan Leering la principale exposition autour des artistes du Colour Field américain. La guerre du

Vietnam provoque une réaction anti-américaine. Installations et performances. La Documenta est remise en cause lors d'un débat mouvementé. Deux cent dix mille visiteurs.

● **Documenta V (1972).** L'iconoclaste Harald Szeemann, ancien directeur de la Kunsthalle de Berne tourne la manifestation vers l'art conceptuel et les expériences. L'analyse du processus artistique plutôt que la mise en valeur de l'œuvre est un des sujets de la Documenta la plus mémorable.

● **Documenta VI (1977).** Manfred Schneckenburger imagine un programme où

s'affirme la photographie (avec un espace propre). Il met aussi en valeur le cinéma et la vidéo. Trois cent trente cinq mille visiteurs.

● **Documenta VII (1982).** Rudi Fuchs, responsable du musée d'Eindhoven, considère l'exposition comme une sorte de « temple » où l'on vient se recueillir devant la peinture postmoderne. Sept mille chênes plantés par Beuys (symbole de la renaissance de l'Allemagne) marqueront l'édition.

● **Documenta VIII (1987).** Manfred Schneckenburger retourne à la tradition de « la dimension historique et sociale de

l'art ». L'espace urbain, l'environnement, la mémoire sont au cœur des œuvres. Cinq cent mille visiteurs.

● **Documenta IX (1992).** Traditionnellement vouée à l'art occidental et à la confrontation Est-Ouest, cette Documenta s'ouvre à d'autres continents, en s'appuyant sur le concept d'« altérité ». Six cent mille visiteurs.

● **Documenta X (1997).** La Française Catherine David présente cent vingt artistes. Retour aux sources avec un art « inscrit dans un contexte historique et politique ». Cent artistes débattent avec le public.

RENDEZ-VOUS
Publicités
VOUS
DES ARTS

FIAC
1 - 6 octobre 97
Espace Eiffel Branly
Paris. Foire Internationale
d'Art Contemporain
Pays à l'honneur : la Suisse

signatures
dix livres uniques
« le porche de l'ère »
texte inédit de
pierre bergounioux
dessins originaux de
philippe ségéral.
le jeudi 26 juin
de 18 à 21 heures
GALERIE JACOB
28, rue Jacob Paris 6^e
Tél/Fax : 01-46-33-90-66

GALERIE DE LILLE 23, rue de Lille - 75007 PARIS
RECHERCHE pour collectionneurs
TABLEAUX ET DESSINS DE MAÎTRES
Anciens et contemporains - Conseils et expertises gratuits,
discrétion assurée - Tél. : 01.42.61.32.34

MARCHE DE LA BIBLIOPHILIE
Place Saint-Sulpice. Paris VI^e
du 25 au 29 juin de 11h à 20h30
Débat public le 28 juin à 15h Mairie du VI^e
à l'occasion de la parution du livre de Claude Witkowski
« Les Editions populaires 1848-1870 »
GIPPE : Tél : 01 45 32 12 75 - 01 47 83 93 91

ANTIQUITES ST-AUGUSTIN
De père en fils, anciennement ROUE depuis 1895
ACHÈTE :
Meubles anciens et de styles, tableaux,
pendules, bronzes, argenterie, bibelots, etc...
SPECIALISTE - SUCCESSIONS
Art 1900 : Gallé, Daum, Lalique - Partages, expertises, etc...
61, Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS
Tél. : 01.45.22.02.70

Retrouvez chaque semaine la rubrique "RENDEZ-VOUS DES ARTS",
renseignements : ☎ 01.42.17.39.43 - (Fax : 01.42.17.39.25)

le mois de Paris 97
l'estampe à Paris 97
le 15 juin au 15 juillet
65 participants : ateliers, galeries et institutions, pour découvrir les techniques de l'estampe, les collections privées et des artistes rares...
Renseignements :
01 43 57 49 52
<http://mois-estampe.gdebussac.fr>



L'une des œuvres présentées à Kassel, « Drawing from Felix in Exile », de William Kendridge, 1994.

Catherine David, directrice de la Documenta « Nous ne sommes pas là pour faire de la morale ou de l'esthétisme »

KASSEL
de nos envoyés spéciaux
« Quel était le projet de la Documenta ? »

« Dans un moment où l'art devient un produit de consommation courante, il était important de resituer les pratiques contemporaines dans le champ plus large de la culture. C'est une Documenta : elle nécessitait un propos clair. On baigne tellement dans un discours selon lequel tout est bien, tout se vaut... Il y a une telle confusion qu'il me semblait utile de dire que l'art contemporain, ce n'est pas tout et n'importe quoi. »

« Il est clair que certains de ses aspects n'ont pas été développés, la peinture par exemple. J'en suis la première attristée, mais il fallait tenir le propos. J'ai privilégié les pratiques critiques de l'image, qui passent par le dessin - et surtout la photographie -, bref, les procédures de distanciation qui se sont développées avec les pratiques documentaires. »

« Il y a moins d'œuvres que lors de la précédente édition. »

« On ne peut pas être exhaustif et certains choix risquent de venir perturber l'ensemble. Il n'y a, par exemple, pas d'œuvre installée sur l'esplanade du Musée Freidericianum, comme naguère. On n'est plus dans les années 70. Les interrogations sur l'intérieur et l'extérieur ont changé. Un jardin de sculptures aujourd'hui, c'est d'abord fait pour les chiens et les amoureux. »

« Je voulais que l'« effet Documenta » génère du sens, et le lieu, c'est la ville entière de Kassel et son histoire. Ce qui n'a rien à voir avec la sociologie, comme on me l'a reproché. C'est plus un travail de cartographie. Quand on a commencé à travailler, il a fallu articuler le rapport à l'art contemporain et le lieu. Toutes les raisons pour lesquelles la Documenta a été inventée ont disparu : la guerre froide, la proximité de l'Allemagne de l'Est, la volonté de faire de Kassel une vitrine culturelle du plan Marshall. Les mutations du monde obligeaient à repenser la Documenta, à mettre en question la machine Documenta, qui avait toutes les chances de devenir un « ma-

chin » comme disait le Général. Cela se doublait d'une interrogation sur l'art d'aujourd'hui. Nous ne sommes pas là pour faire de la morale, ou de l'esthétique. Nous avons donc cherché les artistes contemporains qui mènent une réflexion sur l'art, avec des œuvres encore capables d'opposer des stratégies poétiques et imaginaires au tout économique. »

« Les artistes ont-ils adhéré à votre projet ? »

« J'ai eu des relations très difficiles avec certains comme Hans Haacke, dont je trouve le discours pas tout à fait en adéquation avec le comportement. De très bons et très grands artistes se laissent un peu prendre par des idées de carrière : il est difficile de les faire adhérer à un projet global, mais la majorité a joué le jeu. Je ne veux pas sacrifier à cette idéologie totalement nauséabonde sur la liberté absolue de l'artiste. Je crois que l'on n'est pas dans un jardin d'enfants et on ne peut pas laisser les artistes faire tout ce qu'ils veulent. Donc on n'a pas pris les artistes officiels. »

« Cela n'a pas plu en haut lieu. Les pressions n'étaient pas minces : les galeries bien sûr, qui cherchaient à faire leur beurre, mais aussi le cabinet de l'ancien ministre de la culture. Mais à chaque Documenta, les habitants de Kassel fuient leur ville. Cette fois, ils sont restés, et cohabitent avec les œuvres et les artistes, dans ce que je pense être un respect mutuel. »

Propos recueillis par
Harry Bellet
et **Michel Guerrin**

MAUFRAS MAUFRAS
EDITEUR
ODI MAI
M. NIEMIEC
D. SMERCK
J. HURTADO
Ph. MAUFRAS
B.P. 1 89210 VENIZY

Une vive controverse divise les héritiers d'Emmanuel Levinas

La Bibliothèque de France et l'IMEC s'opposent également pour obtenir les archives du philosophe

La mort du philosophe Emmanuel Levinas, en décembre 1995, avait révélé une dissension profonde entre le fils et la fille du philosophe. De-

puis, leur querelle, qui tourne autour du droit moral sur les archives laissées par l'auteur de *Totalité* et *Infini*, n'a cessé de s'amplifier. S'opposent

aujourd'hui, à leur corps défendant, deux institutions : l'Institut mémoires de l'édition contemporaine et la Bibliothèque nationale de France

LA BRUYANTE QUERELLE qui oppose, depuis la mort d'Emmanuel Levinas survenue le 25 décembre 1995, le fils du philosophe, le compositeur et pianiste Michaël Levinas, à sa sœur, Simone Hansel, pédiatre, vient de franchir un degré supplémentaire dans l'établissement public et dans l'affrontement procédurier - impliquant encore un peu plus institutions et personnalités.

Au centre de cette controverse dont l'âpreté atteint un niveau rare : la question de la destination finale des archives Levinas, laquelle demeurera pendante tant que les deux héritiers qui en sont copropriétaires ne parviendront pas à s'entendre sur le choix du lieu qui pourrait les accueillir définitivement. Aujourd'hui, ces archives se trouvent sous scellés, interdisant l'inventaire des manuscrits de l'auteur de *Totalité* et *Infini*, aussi bien que la recherche.

Après moult péripéties et rumeurs de toutes sortes, ce choix semble devoir se décider entre la Bibliothèque nationale de France, laquelle s'est portée candidate par une lettre du 29 juillet 1996 signée par son président d'alors, Jean-Favier - solution qui a les faveurs de Simone Hansel -, et l'Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC), là même où Michaël Levinas a déposé une partie des archives de son père à titre conservatoire en avril 1996.

On se souviendra que, comme « Le Monde des livres » du 26 juillet 1996 s'en était fait l'écho, Simone Hansel conteste le testament par lequel Emmanuel

Levinas a fait de son fils le titulaire exclusif du droit moral sur son œuvre. En outre, celle-ci s'oppose au dépôt des archives de son père à l'IMEC. Deux plaintes sont en cours. Par une première procédure, Simone Hansel demande l'annulation du testament, rédigé à une époque où, à l'en croire, la maladie d'Alzheimer aurait empêché Emmanuel Levinas de tester.

« MARCHANDAGE DÉPLACÉ »

Une deuxième procédure résulte d'une plainte pénale contre X... portée auprès du tribunal de Paris pour vol (en l'occurrence, vol d'archives). Après cette deuxième plainte, en octobre 1996, la police est venue mettre les scellés sur les archives stockées à l'IMEC, interrompant de facto l'inventaire en cours. Une partie des archives retrouvées dans l'appartement du philosophe est placée dans un dépôt de Bagnole sous la garde d'un commissaire-priseur, le reste demeurant à l'IMEC désigné comme « séquestre ». Michaël Levinas passe alors plusieurs heures en garde à vue, tandis qu'Olivier Corpet, le directeur de l'IMEC, est entendu. Mais à ce jour aucune poursuite contre l'IMEC, ni contre Michaël Levinas n'a été engagée.

Simone Hansel propose alors de retirer sa plainte pour vol si son frère accepte que les archives soient déposées à la Bibliothèque nationale. Michaël Levinas refuse de se prêter à ce qu'il appelle un « marchandage déplacé concernant le dépôt d'une œuvre et quel mode de dépôt ! ». « Est-il d'actualité, ajoute-t-il, de savoir où l'on déposera ces archives. Nous en

sommes à un dépôt à titre strictement conservatoire. J'ai également les meilleurs contacts avec la Bibliothèque nationale de France, qui me paraît également une solution adéquate pour l'œuvre d'Emmanuel Levinas. Mais j'estime que la décision ne se discute pas sur la place publique à l'intérieur d'un conflit et qu'elle doit se prendre dans la sérénité entre les deux héritiers dans le strict intérêt prioritaire de l'œuvre. »

La plupart des observateurs assistent, navrés, à ce déchirement inattendu entre le fils et la fille du philosophe qui ne se parlent plus que par avocats interposés. En consacrant sa « une » au sujet, l'hebdomadaire *Tribune juive* daté du 29 mai, a donné l'occasion du dernier rebond public de ce qu'on appelle déjà l'« affaire Levinas ».

LETTRE DE SOUTIEN

Sous le titre « La guerre fratricide », ce journal consacrait un long reportage aux événements en cours ; reportage jugé partial par Michaël Levinas, lequel envisage de déposer plainte pour diffamation. « Nous n'avons pas encore reçu l'assignation », déclare Yves Derai, directeur de *Tribune juive*, mais nous n'aurions pas fait ce travail si nous n'étions pas attachés à l'œuvre d'Emmanuel Levinas. Michaël Levinas a opéré toutes sortes de pressions pour nous empêcher de publier ce dossier. Je vois dans sa plainte une entreprise de déstabilisation qui vise à réduire au silence un journal juif. »

Dans un éditorial du 12 juin, Yves Derai affirme que son journal a « sollicité quotidiennement pen-

dant neuf jours [Michaël Levinas] afin qu'il nous donne sa version des faits ». De son côté, Michaël Levinas, défendu par maîtres Jean-Denis Bredin et Philippe Echasseux, a « la ferme intention de laver les injustices et les calomnies » parues selon lui dans l'hebdomadaire. Dès lors, prises de position, communiqués et contre-communicés s'enchaînent implacablement. Dans une lettre du 5 mai, Christian Bourgois, président de l'IMEC, s'inquiète du « grave discrédit » que les « allégations et sous-entendus », de Simone Hansel risquent de porter sur les activités de cette institution, assurant avoir toujours agi dans le strict respect des prérogatives de l'une et de l'autre partie.

Un certain nombre d'intellectuels - parmi lesquels Miguel Abensour, Jacques Derrida, Jean Halpérin, Roger Laporte, Jérôme Lindon ou le grand rabbin René Guttman - publient, entre-temps, une lettre de soutien à Michaël Levinas, à laquelle vient de se rallier Maurice Blanchot « s'appuyant sur une amitié très ancienne (1923) avec Emmanuel Levinas et par suite des horreurs et des méchancetés de la sœur de Michaël Levinas ».

De son côté, Jean-Pierre Angrémy, l'actuel président de la BNF, assure que la « proposition de la BNF tient toujours, bien que nous ne voulions pas porter préjudice à l'IMEC, ni envenimer le conflit ». Un conflit qui ne cesse de projeter chaque jour un peu plus d'ombre, sur une œuvre qui restait pourtant encore à découvrir.

Nicolas Weill

Béatrix Beck couronnée par l'Académie française

L'ACADÉMIE FRANÇAISE a décerné, jeudi 19 juin, son Grand Prix de littérature à Béatrix Beck pour l'ensemble de son œuvre. Née le 30 juillet 1914 à Villard-sur-Ollon (Suisse), fille de l'homme de lettres Christian Beck, Béatrix Beck, licenciée en droit, a été professeur au Petit Collège de l'Île-de-France, puis secrétaire de l'écrivain André Gide, journaliste, membre du jury du Prix Femina. Officier des arts et des lettres, elle a aussi reçu le prix littéraire de la Fondation Prince-Pierre-de-Monaco pour l'ensemble de son œuvre (1989) et le Grand Prix national des lettres (1991). Une mort irrégulière (Prix Fénelon), *Léon Morin, prêtre* (Prix Goncourt 1952), *La Prunelle des yeux* (Prix Alice-Louis-Barthou de l'Académie française) et *Stella Corfou* (Prix Thyde-Monnier) figurent parmi la vingtaine d'ouvrages qu'elle a écrits. Son nouveau roman, *Plus loin mais où*, vient de paraître chez Grasset (« Le Monde des livres » du 13 juin 1997).

DÉPÊCHES

■ **ART** : un tableau de Picasso, volé à Grenoble en 1992, a été retrouvé par la police de la ville dans des conditions que les enquêteurs n'ont pas précisées. *L'Enfant à la poupée*, une huile sur bois d'une taille de 23,3 cm sur 31,8 cm avait été dérobée, le 19 mars 1992, dans une salle d'exposition du Musée de peinture de Grenoble.

■ **CINÉMA** : le distributeur indépendant MKL cesse ses activités. MK2, le groupe de Marin Karmitz, et Lazennec, réunissant les producteurs Alain Rocca, Adeline Lecallier et Christophe Rossignon, avaient créé cette filiale commune de distribution en 1992. Une mauvaise année 1996 et des résultats décevants obtenus, notamment, par *Trop tard*, de Lucian Pintilii, et *Assassin(s)*, de Mathieu Kassovitz, ont scellé le sort de cette tentative.

DROUOT RICHELIEU
9, RUE DROUOT, 75009 PARIS
Tél. 01-48-00-20-20 - Téléc. DROUOT 642 260
Informations téléphoniques au : 01-48-00-20-17 ou sur Minitel, 36-17 Drouot
Compagnie des commissaires-priseurs de Paris
Sauf indications particulières, les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11h à 18h. *Exposition le matin de la vente.
Régisseur O.S.P., 136, avenue Charles de Gaulle, 92523 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX. 01-46-40-26-09.

LUNDI 23 JUIN

S.1- Estampes et tableaux modernes, Vente à 11h et 14h30. M^{rs} LOUDMER

S.15- ET MARDI 24 JUIN S.15 Bibliothèque F. et A. MAX, Démonologie et Inquisition. PIASA. PICARD, AUDAP, SOLANET & ASSOCIÉS

MARDI 24 JUIN

S.9- Arts primitifs, vente à 11h et 14h30. M^{rs} LOUDMER

MERCREDI 25 JUIN

S.6- Succession de Madame B. Deuxième Vente. PIASA. PICARD, AUDAP, SOLANET & ASSOCIÉS

S.14- Arts primitifs, meubles. M^{rs} de RIQLES. Expert : M. MANGIN

JEUDI 26 JUIN

S.9- Art Déco. M^{rs} BOISGIRARD

VENDREDI 27 JUIN

S.1 Tableaux modernes. M^{rs} BOISGIRARD

BOISGIRARD, 2, rue de Provence (75009) 01.47.70.81.36
LOUDMER, 7, rue Rossini (75009) 01.44.79.50.50
PIASA. PICARD, AUDAP, SOLANET & ASSOCIÉS, 5, rue Drouot (75009) 01.53.34.10.10
de RIQLES. 46, rue de la Victoire (75009) 01.48.74.38.93

Le Monde
Q U E

* Les stylos, gravés LE MONDE, vous sont garantis par la marque Rotring.

Le Triopen 3 fonctions : surligneur fluo, stylo bille noir et portemine (0.7)... 295 F

Acier PO2711
Noir mat PO2712

Le portemine Side Knock. Mécanisme original de mise en fonction par torsion du stylo 195 F

Acier PO1621
Canon de fusil PO1622

Le Roller Esprit, moderne, de haute qualité 180 F

Acier P33010
Canon de fusil P33015

Le stylo plume Esprit, moderne, toujours qualité Rotring 225 F

Acier P33052
Canon de fusil P33062

* Les cartables, marqués LE MONDE, sont en simili de haute qualité. Format 38 x 29,5 cm.

Le cartable 2 soufflets, dont un à fermeture Eclair, porte-stylos. Tourniquets automatiques 290 F

Noir S3004N
Bleu S3004B

Le cartable 3 soufflets, dont un à fermeture Eclair. Ferme à clé 290 F

Noir S326N
Bleu S326B

* La casquette noire en polycoton, visière bleue, brodée LE MONDE. Taille réglable.

CASQ1 60 F

* Le carnet mètreur, format 13 x 9 cm avec un crayon papier. Couverture cartonnée originale : 25 F

Couverture blanche : « LE MONDE en boîte » CARNB
Couverture noire : « LE MONDE et l'encrier » CARNN

* L'ensemble crayons, taille-crayon, gomme, aux couleurs du MONDE : 2 crayons 9 cm, 1 taille-crayon en bois, 1 gomme avec un dessin original

LOTS1 25 F

BON DE COMMANDE
Valable jusqu'au 31 octobre 1997 et dans la limite des stocks disponibles.

Articles	Réf	Qté	P.U.	P. total
- Cartable à tourniquets	S3004N		290 F	
	S3004B		290 F	
- Cartable à clé	S326N		290 F	
	S326B		290 F	
- Triopen	PO2711		295 F	
	PO2712		295 F	
- Portemine	PO1621		195 F	
	PO1622		195 F	
- Roller	P33010		180 F	
	P33015		180 F	
- Stylo plume	P33052		225 F	
	P33062		225 F	
- Casquette	CASQ1		60 F	
- Carnet mètreur	CARNB		25 F	
	CARNN		25 F	
- L'ensemble	LOTS1		25 F	

Montant total des articles

Frais de port : normal* 30,00 F
 colissimo** 45,00 F

Montant total à régler

* Délais de livraison : 2 à 3 semaines
** Délais de livraison : 1 à 2 semaines

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : [][][][][]
Ville :
n° de téléphone : (facultatif)

MBC 001

MODE DE RÈGLEMENT :

Par chèque à l'ordre du Monde

Ce bon de commande est à renvoyer à :

LE MONDE BOUTIQUE
21 bis, rue Claude-Bernard
75242 PARIS Cedex 05

Tous ces objets sont en vente à la Boutique du MONDE
Pour tout renseignement, vous pouvez appeler le :
01-42-17-29-97

Tarifs valables uniquement pour la France métropolitaine, nous consulter pour l'étranger.

Un classique du film noir

Reprise de « Menaces dans la nuit », le dernier tournage américain de John Berry



MENACES DANS LA NUIT, réalisé par John Berry en 1951, fut le dernier film tourné aux Etats-Unis par ce metteur en scène qui, inscrit sur la « liste noire », allait devoir s'expatrier en France pendant vingt-cinq ans. Adapté de *He Ran All the Way*, un roman de Sam Ross, auteur de Série noire méconnu, *Menaces dans la nuit* confronte un petit voyou raté (John Garfield) et la petite famille bourgeoise qu'il terrorise après s'être installé chez elle. Le gangster et les gens chez qui il se cache font partie du même monde, ils partagent les mêmes illusions, d'où l'impression de brouillage entre le ravisseur et ses victimes, qui tranche sur les autres films noirs tournés à la même époque. *Menaces dans la nuit* est également le dernier rôle de John Gar-

field, un acteur venu de Broadway qui représentait bien la veine militante et progressiste du cinéma américain des années 40 et 50 (*Le Mur invisible*, d'Elia Kazan, *L'Enfer de la corruption*, d'Abraham Polonsky). Il allait mourir peu de temps après le tournage de *Menaces dans la nuit*, d'une crise cardiaque, la veille d'aller comparaître devant la Commission des activités anti-américaines de la Chambre des représentants, à qui il devait donner une liste de noms de personnalités du cinéma qui auraient été proches du Parti communiste américain.

★ **Le Champo-Espace Jacques-Tati, Paris 5^e. Tél. : 01-43-54-51-60. Mac-Mahon, 5, avenue Mac-Mahon, Paris 17^e. Tél. : 01-43-29-79-89 . Copie neuve.**

UNE SOIRÉE À PARIS

Ensemble Organum

Un dimanche à la campagne pour écouter Pèrès diriger Ockeghem ? Excellente idée. Ockeghem : *Messe « De plus en plus »*. Marcel Pèrès (direction). *Royaumont (95). Abbaye. 17 h 30, le 22. Tél. 01-34-68-05-50.*

Les Troisième Rencontres à la Cartoucherie

Depuis 1995, le Théâtre du Chaudron et le Théâtre de la Tempête s'associent et présentent un festival au cours duquel le public est convié à s'interroger sur

la façon d'aborder théâtralement la réalité et les problèmes du monde. Plus de cent comédiens et metteurs en scène créeront une cinquantaine de spectacles courts (entre vingt et trente minutes) sur le thème « Le monde et comment le dire ».

Théâtre du Chaudron et Théâtre de la Tempête, route du Champ-de-Manœuvres, bois de Vincennes, Paris 12^e. M^o Château-de-Vincennes. Du 21 au 30 juin. Tél. : 01-43-28-97-04 et 01-43-28-36-36. Entrée libre.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

AUTRE CHOSE À FOUTRE QU'AIMER

Film français de Carole Giacobbi. Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5^e (01-43-54-42-34) ; Le Cinéma des cinéastes, 17^e (01-53-42-40-20) (+).

LA CICATRICE

Film polonais de Krzysztof Kieslowski. VO : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; 14-Juillet Odéon, 6^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19^e (+).

LE DÉMÉNAGEMENT

Film français de Olivier Doran. Gaumont Les Halles, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; UGC Danton, 6^e ; Gaumont Ambassade, 8^e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, 8^e ; Gaumont Opéra Français, 9^e (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Convention, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; Le Gambetta, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

DOBERMANN (**)

Film français de Jan Kouen. UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; Gaumont Opéra I, 2^e (01-43-12-91-40) (+) ; Rex, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6^e ; UGC Odéon, 6^e ; Gaumont Marignan, 8^e (+) ; UGC Normandie, 8^e ; Paramount Opéra, 9^e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Convention, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; Le Gambetta, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

JAMES ET LA PÊCHE GÉANTE

Film américain de Henry Selick. VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; 14-Juillet Hautefeuille, 6^e (+) ; Gaumont Marignan, 8^e (+) ; UGC George-V, 8^e. VF : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; Rex, 2^e (01-39-17-10-00) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6^e (+) ; Gaumont Marignan, 8^e (+) ; UGC George-V, 8^e ; Paramount Opéra, 9^e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15^e (+) ; Gaumont Convention, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; Majestic Passy, 16^e (01-42-24-46-24) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19^e (+).

LA MÔME SINGE

Film américain-chinois de Xiao-Yen Wang. VO : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; Elysées Lincoln, 8^e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20) ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20).

LE SAINT

Film américain de Phillip Noyce. VO : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; Gaumont Opéra I, 2^e (01-43-12-91-40) (+) ; 14-Juillet Odéon, 6^e (+) ; UGC Mont-

parnasse, 6^e ; Gaumont Marignan, 8^e (+) ; UGC George-V, 8^e ; UGC Gobelins, 13^e ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15^e (+) ; Majestic Passy, 16^e (01-42-24-46-24) (+) ; UGC Maillot, 17^e ; 14-Juillet-sur-Seine, 19^e (+). VF : Rex, 2^e (01-39-17-10-00) ; Bretagne, 6^e (01-39-17-10-00) (+) ; Paramount Opéra, 9^e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; UGC Convention, 15^e ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; Le Gambetta, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

SMILLA

Film germano-danois de Bille August. VO : Gaumont Les Halles, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, 2^e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6^e (+) ; Gaumont Ambassade, 8^e (01-43-59-19-08) (+) ; UGC George-V, 8^e ; La Bastille, 11^e (01-43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15^e (+). VF : Saint-Lazare-Pasquier, 8^e (01-43-87-35-43) (+) ; Paramount Opéra, 9^e (01-47-42-56-31) (+) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Mistral, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; Le Gambetta, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

LES EXCLUSIVITÉS

ABEL (Hol., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; Espace Saint-Michel, 5^e (01-44-07-20-49) ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20).

LES AFFINITÉS ÉLECTIVES (It.) : Gaumont Les Halles, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra I, 2^e (01-43-12-91-40) (+) ; Les Trois Luxembourgs, 6^e (01-46-33-97-77) (+) ; Elysées Lincoln, 8^e (01-43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20).

LES ANGÉS DÉCHUS (H., v.o.) : Lucernaire, 6^e.

ANNA KARÉNINE (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; 14-Juillet Odéon, 6^e (+) ; Gaumont Champs-Élysées, 8^e (01-43-59-04-67) (+) ; 14-Juillet Bastille, 11^e (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13^e (01-45-80-77-00) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2^e (01-43-12-91-40) (+) ; Bretagne, 6^e (01-39-17-10-00) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8^e (01-43-87-35-43) (+) ; Les Nation, 12^e (01-43-43-04-67) (+) ; Gaumont Convention, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+).

ASSASSIN (S) ()** (Fr.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; UGC Gobelins, 13^e ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Grand Pavois, 15^e (01-45-54-46-85) (+).

L'ASSOCIÉ (A., v.f.) : Les Montparnos, 14^e (01-39-17-10-00) (+).

L'AUTRE CÔTÉ DE LA MER (Fr.) : UGC Forum Orient Express, 1^{er} ; Epée de Bois, 5^e (01-43-37-57-47) ; Le Balzac, 8^e (01-45-61-10-60) ; Escorial, 13^e (01-47-07-28-04) (+) ; L'Entrepôt, 14^e (01-45-43-41-63) ; Bienvenue Montparnasse, 15^e (01-39-17-10-00) (+).

LE BAISER DU SERPENT (Fr.-All.-Brit., v.o.) : Reflet Médicis I, 5^e (01-43-54-42-34).

BASQUIAT (A., v.o.) : Lucernaire, 6^e. **LE BOSSU DE NOTRE-DAME** (A., v.f.) : Cinoches, 6^e (01-46-33-10-82).

BREAKING THE WAVES (*) (Dan., v.o.) : L'Entrepôt, 14^e (01-45-43-41-63).

LES 101 DALMATIENS (A., v.f.) : Cinoches, 6^e (01-46-33-10-82) ; UGC

George-V, 8^e ; UGC Gobelins, 13^e. **CERTAINS L'AIMENT COURT 3** (Fr.) : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; Le Cinéma des cinéastes, 17^e (01-53-42-40-20) (+). **LE CINQUIÈME ÉLÉMENT** (Fr., v.o.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; Gaumont Opéra I, 2^e (01-43-12-91-40) (+) ; UGC Danton, 6^e ; Gaumont Ambassade, 8^e (01-43-59-19-08) (+) ; Publicis Champs-Élysées, 8^e (01-47-20-76-23) (+) ; Majestic Bastille, 11^e (01-47-00-02-48) (+) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13^e (01-45-80-77-00) (+) ; Miramar, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; Gaumont Kinopanorama, 15^e (+) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6^e ; Gaumont Opéra Français, 9^e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, 12^e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Convention, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; Le Gambetta, 20^e (01-46-36-10-96) (+).

COMME DES ROIS (Fr.) : UGC George-V, 8^e ; Grand Pavois, 15^e (01-45-54-46-85) (+).

LE COMMENT ET LE POURQUOI (Esp., v.o.) : Latina, 4^e (01-42-78-47-86).

LE DON DU ROI (A., v.o.) : UGC Ciné-cité Les Halles, 1^{er} ; 14-Juillet Odéon, 6^e (+) ; UGC Normandie, 8^e ; UGC Opéra, 9^e ; UGC Gobelins, 13^e ; Sept Parnassiens, 14^e (01-43-20-32-20) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15^e (+).

DONNIE BRASCO (A., v.o.) : Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5^e (01-43-54-42-34). **EMMA L'ENTREMETTEUSE** (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; UGC Odéon, 6^e ; UGC Rotonde, 6^e ; Gaumont Ambassade, 8^e (01-43-59-19-08) (+).

GENÉALOGIES D'UN CRIME (Fr.) : 14-Juillet Parnasse, 6^e (+).

GOODBYE SOUTH, GOODBYE (Tai., v.o.) : 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+).

GRAINS DE SABLE (Jap., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 6^e (+).

GRIDLOCK'D (*) (A., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1^{er} ; UGC George-V, 8^e ; v.f. : Paramount Opéra, 9^e (01-47-42-56-31) (+).

HAMLET (Brit., v.o.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; Max Linder Panorama, 9^e (01-48-24-88-88) (+).

HELLRAISER 4 (*) (A., v.f.) : Rex, 2^e (01-39-17-10-00).

J'AI HOREURS DE L'AMOUR (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1^{er} (01-40-39-99-40) (+) ; Gaumont Opéra Impérial, 2^e (01-47-70-33-88) (+) ; 14-Juillet Beaubourg, 3^e (+) ; 14-Juillet Hautefeuille, 6^e (+) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6^e (01-42-22-87-23) (+) ; La Pagode, 7^e (+) ; Le Balzac, 8^e (01-45-61-10-60) ; 14-Juillet Bastille, 11^e (+) ; Escorial, 13^e (01-47-07-28-04) (+) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Bienvenue Montparnasse, 15^e (01-39-17-10-00) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; 14-Juillet-sur-Seine, 19^e (+).

JOURS DE COLÈRE (Fr.) : L'Entrepôt, 14^e (01-45-43-41-63).

LOOKING FOR RICHARD (A., v.o.) : Action Ecoles, 5^e (01-43-25-72-07).

LOST HIGHWAY (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6^e (01-46-33-10-82).

MA VIE EN ROSE (Fr.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; 14-Juillet Parnasse, 6^e (+) ; UGC George-V, 8^e ; UGC Opéra, 9^e ; UGC Gobelins, 13^e ; Mistral, 14^e (01-39-17-10-00) (+).

MADAME JACQUES SUR LA CROISSETTE (Fr.) : Action Christine, 6^e (01-43-29-11-30).

MARION (Fr.) : Le Quartier Latin, 5^e (01-43-26-84-65).

MARS ATTACKS! (A., v.o.) : Le Balzac, 8^e (01-45-61-10-60).

MATILDA (A., v.f.) : Les Montparnos, 14^e (01-39-17-10-00) (+).

LES MÉDIATEURS DU PACIFIQUE (Fr.) : 14-Juillet Hautefeuille, 6^e (+).

MICHAEL COLLINS (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5^e (01-44-07-20-49).

MICHAEL (A., v.f.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; UGC Odéon, 6^e ; Gaumont Marignan, 8^e (+) ; UGC George-V, 8^e ; v.f. : Rex, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Montparnasse, 6^e ; Paramount Opéra, 9^e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Gobelins, 13^e ; Mistral, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; UGC Convention, 15^e.

MICROCOSMOS, LE PEUPLE DE L'HERBE (Fr.) : Cinoches, 6^e (01-46-33-10-82).

LA MOINDRE DES CHOSES (Fr.) : Epée de Bois, 5^e (01-43-37-57-47).

MUNK, LEMMY ET COMPAGNIE (Let., v.f.) : Studio des Ursulines, 5^e (01-43-26-19-09).

NOUS SOMMES TOUS ENCORE ICI (Fr.-Suis.) : Le Quartier Latin, 5^e (01-43-26-84-65).

LE PATIENT ANGLAIS (A., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2^e (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Rotonde, 6^e ; UGC George-V, 8^e ; UGC George-V, 8^e.

LES PLEINS POUVOIRS (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; UGC Odéon, 6^e ; Gaumont Marignan, 8^e (+) ; UGC Normandie, 8^e ; La Bastille, 11^e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15^e (+) ; UGC Maillot, 17^e ; v.f. : UGC Montparnasse, 6^e ; Paramount Opéra, 9^e (01-47-42-56-31) (+) ; UGC Gobelins, 13^e ; Mistral, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; UGC Convention, 15^e ; Pathé Wepler, 18^e (+).

PORT DJEMA (Fr.-Gr.-It.) : Lucernaire, 6^e.

LA RENCONTRE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6^e (01-43-26-48-18).

REPRISE (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6^e (01-43-26-48-18).

SHINE (Aust., v.o.) : UGC Forum Orient Express, 1^{er} ; Gaumont Ambassade, 8^e (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lambert, 15^e (01-45-32-91-68).

SOLEIL (Fr.-It.-All.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; 14-Juillet Odéon, 6^e (+) ; Gaumont Ambassade, 8^e (01-43-59-19-08) (+) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8^e (01-43-87-35-43) (+) ; Gaumont Opéra Français, 9^e (01-47-70-33-88) (+) ; Les Nation, 12^e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e (+) ; Gaumont Alésia, 14^e (01-43-27-84-50) (+) ; Gaumont Convention, 15^e (01-48-28-42-27) (+) ; UGC Maillot, 17^e ; Pathé Wepler, 18^e (+).

THE BLACKOUT (**) (A., v.o.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; Les Trois Luxembourgs, 6^e (01-46-33-97-77) (+) ; UGC Danton, 6^e ; Publicis Champs-Élysées, 8^e (01-47-20-76-23) (+) ; UGC Triomphe, 8^e ; La Bastille, 11^e (01-43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13^e (01-45-80-77-00) (+) ; Miramar, 14^e (01-39-17-10-00) (+) ; Pathé Wepler, 18^e (+) ; v.f. : Gaumont Opéra I, 2^e (01-43-12-91-40) (+) ; UGC Montparnasse, 6^e ; Gaumont Parnasse, 14^e (+).

THE PILLOW BOOK (Fr.-Brit., v.o.) : Le Quartier Latin, 5^e (01-43-26-84-65).

TIETA DO BRASIL (Brés., v.o.) : Latina, 4^e (01-42-78-47-86).

TONKA (Fr.) : Lucernaire, 6^e ; Grand Pavois, 15^e (01-45-54-46-85) (+).

TOUT LE MONDE DIT « I LOVE YOU » (A., v.o.) : Reflet Médicis II, 5^e (01-43-54-42-34) ; UGC Triomphe, 8^e.

TYKHO MOON (Fr.) : Lucernaire, 6^e.

UN AIR DE FAMILLE (Fr.) : Cinoches, 6^e (01-46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8^e.

UN ÉTÉ À LA GOULETTE (Fr.-Tun., v.o.) : Epée de Bois, 5^e (01-43-37-57-47).

UN PRISONNIER DE LA TERRE (A.-Sov., v.o.) : Mac-Mahon, 17^e (01-43-29-79-89).

LA VÉRITÉ SI JE MENS! (Fr.) : UGC Ciné-Cité Les Halles, 1^{er} ; Rex, 2^e (01-39-17-10-00) ; UGC Danton, 6^e ; UGC Montparnasse, 6^e ; Gaumont Marignan, 8^e (+) ; UGC Normandie, 8^e ; Gaumont Opéra Français, 9^e (01-47-70-33-88) (+) ; UGC Opéra, 9^e ; Les Nation, 12^e (01-43-43-04-67) (+) ; UGC Lyon Bastille, 12^e ; Gaumont Gobelins Rodin, 13^e (01-47-07-55-88) (+) ; Gaumont Parnasse, 14^e

SAMEDI 21 JUIN

TF 1

20.45

LA FUREUR, SPÉCIAL FÊTE DE LA MUSIQUE

En direct. Divertissement présenté par Arthur (205 min). 82296792

Invités : Supertramp, Texas, Zucchero, Julien Clerc, Pascal Obispo, Wes, 2Be3, Patricia Kaas, Dany Brillant, etc.

0.10

HOLLYWOOD NIGHT

Vengeance de fic. Téléfilm de Darrell Davenport, avec Dirk Bennedit, Lise Cutter (90 min). 2242984

Lors de son enquête, un détective découvre que le meurtre d'un procureur et celui d'un officier de police, perpétrés dans deux villes distantes, sont liés. Il s'agit d'une opération de grande envergure...

1.40 et 2.20, 3.20, 4.20 **TF 1 nuit.** 1.50 Les Rendez-vous de l'entreprise. Magazine. 2.30 et 4.35, 5.15 Histoires naturelles. Documentaire. 3.30 Cités à la dérive. Feuilleton. [3/8] (rediff.). 5.00 Musique. Concert (15 min).

TV 5

20.00 Le Bonheur des autres. Téléfilm de Charles Bitsch, avec Roger Mirmont (90 min). 32308266

21.30 Déjà le retour. Magazine.

22.00 **Journal** (France 2).

22.35 Fête de la musique.

0.30 **Soir 3** (France 3).

Planète

20.35 Aoutara, jeunes filles Baga. 21.25 Collection royale. [2/6]. 21.55 15 jours sur Planète. 22.20 Power. 23.15 Les Nouveaux Explorateurs.

Animaux

21.00 Le Monde sauvage. 21.30 Le Magazine de Jack Hannah. 22.00 Le Monde de la nature. 23.00 Wildlife International.

France 2

20.50

SURPRISE-PARTY

Divertissement présenté par Pascal Servan. Invités : Hervé Villard, Patrick Fiori, Jean-Luc Lahaye, G. Squad, Ricky Martin, Linda Lemay, les Décibelles, Formule 3, Carlos, 3 T, Andrew, Preuve par 4, Francesco Sierra (135 min). 54854150

23.05

WAP DOO WAP

Spécial jazz français. Présenté par Michel Leeb. Invités : Martial Solal, Richard Galliano, Les 6 et demi, Christian Morin, André Ceccarelli (75 min). 8963632

Enregistré au « Hot Brass » à La Villette.

0.20 **Journal**, Météo.

0.40 Le Concert des mille musiciens (105 min). 2021613

2.25 Bouillon de culture (rediff.). 3.30 Une école en marge. 4.25 Aventures en montgolfière. 5.20 Aux marches du palais. Documentaire. L'affaire Seznec. 5.35 Chip et Charly. Dessin animé (35 min).

France 3

20.50

L'HISTOIRE DU SAMEDI

SI LE LOUP Y ÉTAIT. Téléfilm de Michel Sibra, avec Julien Guioimar (85 min). 944889

Le dur apprentissage de la vie d'un gamin parisien venu passer des vacances bretonnes chez ses grands-parents.

22.15

LES BRÛLURES DE L'HISTOIRE

Les collabos (1940-1944), avec la participation de Jean-Pierre Azéma (70 min). 867605

Pétain tente après l'armistice d'insuffler à la France sa « révolution nationale ».

23.25 **Journal**, Météo.

23.50 Les Djangos d'or. Présentés par Dee Dee Bridgewater (120 min). 3809792

1.55 La Grande Aventure de James Onedin. Feuilleton. L'otage. 2.45 Musique graffiti. Magazine (20 min).

Arte

20.45

L'AVENTURE HUMAINE : LA LÉGENDE DES SCIENCES

Documentaire de Robert Parsard-Besson et Michel Serres. [2/12] Découvrir : les âges de la découverte 7697063 (1996, 50 min).

Les grandes étapes de la recherche scientifique s'appuient-elles sur des découvertes ou sur des inventions ?

21.35

L'AVOCAT

Légitime défense. Série (45 min). 900044

22.20 Metropolis. Théodore Monod ; Egypte [2/5] : Mahmoud Moussa ; Tériade ; Stephan Hermlin, de Chris Marker ; Nouvelle Irlande (59 min). 8477119

23.19 **Nuit spéciale Fête de la musique.**

23.20 Music Planet : Stop Making Sense. Film documentaire de Jonathan Demme (1984, v.o., 85 min). 7670228

0.45 Lost in Music : Reggae Revolution. Documentaire (1995, 55 min). 4911261

1.40 Jazz Collection : John Coltrane. Documentaire de Jean-Noël Cristiani (1996, 55 min). 7140087

M 6

20.45

BURNING ZONE

MENACE IMMINENTE Série O (160 min). 14944334

Une nouvelle série dans laquelle une équipe de jeunes chercheurs est formée par le gouvernement pour veiller à la sauvegarde de l'humanité.

L'Ange de la mort. L'épisode pilote de la série. Trois archéologues ont trouvé la mort après avoir été en contact avec un virus qui infectait une très vieille momie.

La tour du silence. Un nombre anormalement élevé de suicides a été constaté dans un gratte-ciel de Chicago.

Traitement fatal. Alors que deux élèves se disputent dans la cour d'un lycée, l'un d'entre eux se transforme en torche vivante.

23.25 Liaison maléfique. Téléfilm de Deryn Warren, avec Mark Hammill (95 min). 6344518

1.00 La Nuit des clips (415 min).

Canal +

20.35

BLAKE ET MORTIMER

L'affaire du collier. Série [7/13] (45 min). 452957

Marie-Antoinette réapparaît pour faire disparaître le collier qui l'a fait décapiter...

21.20

L'HOMME DE NULLE PART

Écran total. Série (45 min). 790911

22.05 Les Gorilles n'ont pas le moral. Documentaire. 4973860

23.00 The Glass Shield ■ Film (1995, 104 min). 1864377

0.45 Les Maîtres du monde ■ Film (1995, v.o., 100 min). 1864377

2.55 Le Hasard ■■■ Film (1982, v.o., 115 min). 42437483

Radio

France-Culture

20.45 Fiction : Nouveau répertoire dramatique. Rue Pravda, de David Zane Mairowitz.

22.35 Opus. Faites de la musique ! 0.05 Fiction : Tard dans la nuit. 0.48 Chroniques du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

21.00 Concert de musique traditionnelle.

22.00 Concert. Donné en direct de la salle Olivier-Messiaen, à Radio-France, par l'Orchestre national de France et le Dodecamband de Martial Solal, dir. Didier Benetti.

23.07 Jazz avec le Dodécamband de Martial Solal. Concert donné en direct de la salle Olivier-Messiaen, à Radio-France.

1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

22.40 Da Capo. Guillaume Tell, ouverture de Rossini ; David sbürndler et z e, de R. Schumann ; Concerto pour piano op. 33, de Dvorak. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 Le Bonheur des autres. Téléfilm de Charles Bitsch, avec Roger Mirmont (90 min). 32308266

21.30 Déjà le retour. Magazine.

22.00 **Journal** (France 2).

22.35 Fête de la musique.

0.30 **Soir 3** (France 3).

Planète

20.35 Aoutara, jeunes filles Baga. 21.25 Collection royale. [2/6]. 21.55 15 jours sur Planète. 22.20 Power. 23.15 Les Nouveaux Explorateurs.

Animaux

21.00 Le Monde sauvage. 21.30 Le Magazine de Jack Hannah. 22.00 Le Monde de la nature. 23.00 Wildlife International.

Paris Première

20.25 The Greatest Music Party in the World. Concert enregistré en 1995 (95 min). 73196792

22.00 Simply Red. Concert enregistré en 1996 (65 min). 41029402

23.05 Nova. Magazine.

France Supervision

19.00 La fête de la musique - La Nuit des amateurs. Concert. En direct de la Maison de Radio-France, en partenariat avec France Musique (360 min). 52486808

Ciné Cinéfil

20.40 Le Club. Invitée : Marie-France Pisier.

22.00 Bernard Herrmann, un portrait.

23.00 Adresse inconnue ■ Film de William C. Menzies (1944, N., v.o., 70 min). 5507112

Ciné Cinémas

20.25 ► Ciné Cinécourts. Emission spéciale remise des cinq Prix Ciné Cinécourts de la saison.

23.00 Vivement dimanche ! ■■ Film de François Truffaut (1983, N., 110 min). 57117150

0.50 Blue Movie. Téléfilm classé X de Michael Zen (90 min). 76307667

Festival

20.30 Les Aventuriers du Rio Verde. Téléfilm de Patrick Jamain, avec Jean-Pierre Bouvier (90 min). 43339605

22.00 Tu ne me reverras jamais. Téléfilm de Juan Luis Buñuel, avec Yves Beneyton (55 min). 42237537

22.55 Le Voyageur. Double vie. Fait main (90 min).

Série Club

20.45 Banacek. Escamotage.

22.00 Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Un homme étrange venu d'ailleurs.

22.45 Code Quantum. Libération des femmes.

23.35 Mission impossible. Retour au pays (50 min).

21.00 Friends (3^{ème} saison). The One Where Ross and Rachel Take a Break. The One With the Morning After.

21.50 Spin City. Un nouveau départ.

22.15 T'as pas une idée ? Magazine. Invité : Eric-Emmanuel Schmitt.

23.15 Des agents très spéciaux. Une belle discothèque.

0.05 Motor Trend. Magazine.

0.30 Seinfeld. L'allergie.

Canal Jimmy

21.00 Friends (3^{ème} saison). The One Where Ross and Rachel Take a Break. The One With the Morning After.

21.50 Spin City. Un nouveau départ.

22.15 T'as pas une idée ? Magazine. Invité : Eric-Emmanuel Schmitt.

23.15 Des agents très spéciaux. Une belle discothèque.

0.05 Motor Trend. Magazine.

0.30 Seinfeld. L'allergie.

DIMANCHE 22 JUIN

TF 1

15.55 Rick Hunter, inspecteur de choc. Série. Ferrailles.

16.50 Disney Parade.

17.55 Vidéo gag.

18.30 30 millions d'amis.

19.00 7 sur 7. Magazine. Invitée : Catherine Trautmann.

20.00 **Journal**, Météo.

20.42 Simple comme....

20.45

VIVE LES FEMMES

Film O de Claude Confortés, avec Roland Giraud, Maurice Risch (1983, 95 min). 521464

Les aventures amoureuses et sexuelles de deux copains en quête de femmes.

22.20 Ciné dimanche.

22.30

ROBOCOP ■■

Film O de Paul Verhoeven, avec Peter Weller, Nancy Allen (1987, 110 min). 8653808

Images très violentes et très extraordinaires d'une réalité urbaine traitée en fable futuriste et en parabole sur la rédemption.

0.20 Mon premier amour. Film de Harald Braun (1955, 85 min). 9279052

1.45 et 2.25, 3.05, 4.05, 4.45 **TF 1 nuit.** 1.55 Cas de divorce. Série. 2.35 et 4.15 Histoires naturelles. Documentaire. 3.15 Cités à la dérive. Feuilleton. [4/8]. 4.55 Musique. Concert. 5.05 Les Défis de l'océan (60 min).

France 2

15.55 Dans la chaleur de la nuit. Série.

16.50 Naturellement. La loi du tigre (60 min). 4546938

17.50 et 4.30 Stade 2. Magazine.

18.50 Déjà dimanche. Magazine.

19.30 Déjà le retour. Magazine.

20.00 **Journal**, Météo.

20.50

L'AMOUR EN DOUCE

Film d'Edouard Molinaro, avec Daniel Auteuil, Jean-Pierre Marielle (1984, 105 min). 516613

Un jeune avocat trompe sa femme. Elle le quitte. Il tombe amoureux d'une call-girl intellectuelle.

22.35

MES DEUX PAPAS, MES DEUX MAMANS ET MOI

Documentaire de Dominique Torres (55 min). 3624990

23.30 **Journal**, Bourse, Météo.

23.45 Musiques au cœur. Comédiens et chanteurs (75 min). 8062071

1.05 Le Louvre imaginaire. Documentaire (80 min). 1270217

3.10 Les Inconnus du mont Blanc. Documentaire. 4.05 Chip et Charly. Dessin animé. Les champions de la cuisine (25 min).

France 3

17.55 Corky, un ado pas comme les autres. Série. Les affaires sont les affaires.

18.45 Y'a pire ailleurs. Divertissement.

18.55 **Le 19-20 de l'information.**

20.00 Météo.

20.10 La Vipère noire. Série. La tête.

20.50

INSPECTEUR DERRICK

Série (130 min). 54815261

Le naufrage. La reine de la nuit.

23.00 Dimanche soir. Invité : Charles Pasqua (45 min). 84025

23.45 **Journal**, Météo.

0.05

LE CIRQUE INFERNAL ■■

Film de Richard Brooks, avec Humphrey Bogart, June Allyson (1952, N., v.o., 90 min). 2238781

Pendant la guerre de Corée, la vie d'une ambulancière militaire. C'est, dans la tradition de Richard Brooks, une belle œuvre humaniste sur ceux et celles qui essaient de sauver les blessés, sur la vérité des comportements et des sentiments.

1.35 Musique graffiti. Magazine (20 min).

La Cinquième

18.25 Va savoir. 18.55 Le Journal du temps.

Arte

19.00 Cartoon Factory. Dessins animés.

19.30 Maestro : Les 60 ans de l'Orchestre philharmonique d'Israël. Concert donné à Tel Aviv le 26 décembre 1996 par l'Orchestre philharmonique d'Israël, dir. Zubin Mehta et Daniel Barenboïm (60 min). 4498

20.30 **8 1/2 Journal**.

20.40 **SOIRÉE THÉMATIQUE : JARDINS** Proposée par Maryse Bergonzat et Isy Morgensztern. ● **Le Monde daté samedi 21.** 20.45 Sur la terre comme au ciel. Les jardins comme idée, documentaire d'Isy Morgensztern et Maryse Bergonzat (1997, 75 min). 610822

Un voyage commenté à travers cinq grands jardins : le patio de la Cruz de Séville, les jardins des monastères du Salhoji et du Ryoanji près de Kyoto, les jardins de Boboli à Florence et celui de Bomarzo à Viterbe, les jardins à la française de Villandry et de Courances puis anglais de Stourhead.

22.00 Trois jardiniers. Documentaire (1997, 60 min). 59025

23.00 Des voix dans le jardin. Téléfilm de Pierre Boutron, avec Anouk Aimée, Joss Ackland (1992, 90 min). 17648

0.15 Dans les jardins de l'Espagne musulmane. Documentaire de Claude Haïm (1997, 50 min). 4746255

1.05 Metropolis (rediff., 55 min). 2968584

2.00 L'Histoire vue à travers la peinture. Documentaire. [2/3] Soie, guerre et diplomates (rediff., 25 min). 7910089

M 6

18.05 Agence Acapulco. Série. Folle de diamants.

18.55 Los Angeles Heat. Série. Terre promise.

19.54 **Six minutes d'information.**

20.00 Les Piégeurs. Divertissement présenté par Sandrine Quéfier.

20.30 La Météo des plages. 20.35 et 0.45 Sport 6.

20.45 **CAPITAL** Magazine présenté par Emmanuel Chain. Vacances : la ruée vers l'or. Reportages : les secrets du TGV Sud-Est ; Corse, l'or bleu ; Trésors cachés à la campagne ; Pigalle, la guerre des nuits chaudes ; Andorre, les princes du duty-free (115 min). 268483

22.40

CULTURE PUB - REMIX

Magazine. Spécial science-fiction. Le paranormal ; L'empire Lucas (35 min). 9380551

23.15 Joy chez les pharaons. Téléfilm de Jean-Pierre Floran, avec Zara Whites, Béatrice Valle (90 min). 8433071

0.50 Best of 100 % nouveautés (rediff.).

1.50 Fan de - Best of. Magazine (rediff.). 2.40 Faites comme chez vous. Magazine (rediff.). 3.25 Spécial plus vite que la musique. Magazine. La France au top. 3.50 Hit machin. Magazine (25 min).

Canal +

16.50 Bongo Beat. Documentaire.

► **En clair jusqu'à 18.00**

17.40 Dimanche en famille.

18.00 Dragon Ball Z. Film d'animation (1995, 95 min). 430193

► **En clair jusqu'à 20.35**

19.35 **Flash d'information.**

19.45 Ça cartoon.

20.25 Dimanche en famille.

20.35

LIGNE DE VIE ■

Film de Pavel Lounguine, avec Vincent Perez, Tania Metcherkina (1996, 100 min). 756938

Une chronique de la déliquescence et des situations atroces de la Russie d'aujourd'hui.

22.15 **Flash d'information.**

22.20

L'ÉQUIPE DU DIMANCHE

Magazine présenté par Thierry Gilardi (149 min). 1047754

0.50 Ed Wood ■ Film de Tim Burton (1994, N., v.o., 120 min). 8582762

Le portrait d'un homme de cinéma qui fut considéré à Hollywood comme le « plus mauvais réalisateur de tous les temps » et qui aimait se travestir en femme.

Radio

France-Culture

20.35 Le Temps de la danse. Les 25 ans du ballet de Marseille.

21.00 Atelier de création radiophonique. L'enseignement du second degré.

22.25 Poésie sur parole. Anna Akhmatova.

22.35 Le Concert. Transcontinentales : Mra Oma and Brotherhood. Enregistré le 10 Juin au Studio Charles Trenet à Radio-France.

0.05 Clair de nuit. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).

France-Musique

20.05 Voz souvenirs. Faust : extraits de l'acte 3 et trio de la prison, acte 5, de Gounod, par l'Orchestre national, dir. Jules Gressier, Georges Néré (Faust), Xavier Depraaz (Méphisto), Geneviève Moizan (Marguerite).

21.00 Table d'écoute.

22.30 Transversales. 1. Les Magiciens de la Terre. Musique savante persane et traditions régionales du nord de l'Iran, de la province du Khorassan et de l'Afghanistan. - 2. Délic. L'Octeur de violoncelles de Beauvais.

Radio-Classique

20.00 Soirée lyrique. L'Orfeo, Favola in musica sur un livret d'A. Striggio, de Monteverdi, par le Concerto Vocale, dir. René Jacobs. Dale (Orphée), Ben-Nun (Eurydice, la Musique), Larmore (La Messagère), Gerimon (Caron).

22.10 Les Soirées... (suite). René Jacobs. Œuvres de Cavalli, Cesti, Purcell, Haendel. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

TV 5

20.00 7 sur 7. Magazine.

21.00 Temps présent.

21.55 Météo des cinq continents.

22.00 **Journal** (France 2).

22.35 Le Charme discret de la bourgeoisie ■■ Film de Luis Buñuel (1972, 90 min). 25227358

Planète

20.35 Le Bureau, histoire du FBI. [1/4]. Du Borsalino au gilet pare-balles.

21.25 Médecine traditionnelle tibétaine.

21.55 Au bord de la mort. [2/4].

23.05 Les Pêcheurs d'Illhaeusern.

23.35 Jura sauvage.

0.20 Procédure 769 (80 min).

Animaux

20.00 Le Monde de la nature. Les loups blancs de l'Arctique.

21.00 Le Monde sauvage. Lions de mer.

21.30 Le Magazine de Jack Hannah.

22.00 Le Monde de la nature. Voyageurs au long cours.

23.00 Wildlife International. The World of the Canadian Go.

23.30 Faune ibérique. Les tables de diamiel. 16130439

Paris Première

20.30 Stars en stock. Janet Leigh.

21.00 La Terrasse ■■■ Film d'Ettore Scola (1990, 130 min). 30835551

23.35 Sarah Vaughan. De Matthew Seig.

France Supervision

20.30 La Belle Hélène. Opéra en trois actes de Jacques Offenbach (150 min). 61172483

23.00 Europa Jazz Festival. Concert enregistré au Mans (50 min). 10594445

23.50 Love Sonnets. Ballet (30 min).

Ciné Cinéfil

20.30 La Route du tabac (Tobacco Road) ■■ Film de John Ford (1941, N., v.o., 80 min). 18171209

21.50 A Venise, une nuit ■ Film de Christian-Jaque (1937, N., 80 min). 97027445

23.10 Appel aux meurtres (I Saw What You Did) ■ Film de William Castle (1965, N., v.o., 85 min). 63425984

0.35 Victor et Victoria ■■ Film de Reinhold Schünzel (1933, N., v.o., 95 min). 16130439

Ciné Cinémas

20.05 Best of Cannes 1997

Mourir de honte

par Pierre Georges

PAS UNE HEURE, ou presque, depuis quelques jours, sans une dépêche sur les affaires de pédophilie. Interpellations ici, perquisitions là, gardes à vue, procès, France, Pologne, Belgique, Asie. Comme si toute la laideur du monde avait pris brusquement rendez-vous avec l'actualité. Les détails s'ajoutent aux détails. Les tarifs aux tarifs. Les réseaux aux réseaux. L'abjection, viols d'enfants enregistrés sur cassettes, à l'abjection, scènes de zoophilie pour amateurs de chair fraîche.

Le flot de ces nouvelles est ininterrompu, comme une digue ou une bonde qui aurait lâché. Flot de boue sur une société en visite d'elle-même, de ses plaies et maladies honteuses et qui n'en finirait plus de se découvrir si banalement sordide, si secrètement obscène.

La pédophilie, cette chose abominable trop longtemps cachée sous le grand tapis collectif, parce que précisément abominable, est née, médiatiquement, de l'affaire Dutroux en Belgique, cauchemar et détonateur. Le choc fut terrible. Le réveil est sévère. Nous ne voulions pas trop savoir. Nous allons savoir. A nos dépens collectifs. La pédophilie existe. Nous venons tous de la redécouvrir. Ni psychose collective, ni conduite ordinaire. Mais bien réelle, présente, voisine presque, au sens d'une proximité dérangeante. Elle existe plus qu'on ne l'a jamais dit, et qu'on aurait dû le dire. Mais moins que le torrent actuel des révélations ne semble l'indiquer.

Aux silences d'hier, aux huis clos des esprits, succède maintenant une fureur répressive, comme nourrie d'un remords vengeur, d'un repentir exterminateur. Pour avoir trop tu, faut-il trop hurler ? Qu'on comprenne

bien le propos. L'urgence, la vraie, va à la protection des victimes, des bambins - mais oui ! -, des enfants, des jeunes adolescents, pour les arracher aux appétits des malades et des marchands. On l'a déjà écrit ici. Et on l'écrit encore, sans le moindre tourment d'âme. La pédophilie, même travestie de tous les artifices du discours, de tous les alibis d'une pseudo-liberté ou d'un pseudo-consentement, est une abjection.

Pas d'ambiguïté, donc. La répression s'impose, sans faiblesse ni retard. Mais peut-être pas sans précaution. Ou pas à la manière tonitruante qu'elle a prise ces dernières semaines, dans ces scènes de chasse indistinctes aux pédophiles présumés. La pédophilie est voisine, disions-nous. Tellement voisine que nous n'en revenons pas de découvrir que des hommes sans histoire, des pères de famille, des enseignants, des éducateurs, des ecclésiastiques, des médecins, des maçons, bref tous, peuvent être mêlés à ces affaires-là. Mais telle voisine aussi que le présumé pédophile, même s'il n'a rien fait d'excessivement grave, peut être submergé, brisé, par le regard de l'entourage.

En quelques jours, trois hommes dont les noms figuraient sur les listes d'acheteurs de cassettes et qui ont été interpellés se sont suicidés. De simples voyeurs, semble-t-il, plutot que des acteurs de la pédophilie. Même si, évidemment, les uns nourrissent les autres. Ces morts en série font craindre, sans apitoiement hors de cause, que l'on soit passé d'un danger à l'autre, de l'ère du silence à celle du fer rouge. Car l'on peut mourir ainsi. De l'implacable et publique honte d'avoir, seulement, acheté et regardé une sale cassette.

L'industrie américaine du tabac s'engage à dédommager les victimes de la tabagie

Une « punition » d'environ 2 200 milliards de francs sur vingt-cinq ans

NEW YORK

de notre correspondante

Adieu Joe Camel, adieu le cowboy de Marlboro. Adieu distributeurs de cigarettes et panneaux publicitaires, adieu circuits automobiles, T-shirts, casquettes ornées des logos des grandes marques de cigarettes. En acceptant de faire à jamais disparaître du paysage américain ces symboles d'une culture aujourd'hui honnie, l'industrie du tabac a clos, vendredi 20 juin, un chapitre entier de son histoire : au-delà des symboles, l'accord conclu dans un hôtel de Washington avec les représentants de quarante Etats américains marque la fin de l'expansion débridée d'une industrie toute-puissante.

Ce projet d'accord, dont les grandes lignes n'ont encore été révélées que par bribes par des déclarations à la presse mais qui, déjà, modifie fondamentalement les règles du jeu, constitue le coup d'envoi d'un processus qui devrait prendre plusieurs mois. Il doit être soumis à l'approbation de la Maison blanche, puis du Congrès. Depuis Denver, le président Clinton s'est félicité de la conclusion d'un accord mais s'est empressé de préciser qu'une commission *ad hoc*, présidée par la secrétaire à la santé, Donna Shalala, et par un conseiller de la Maison blanche, Bruce Reed, allait commencer par en étudier scrupuleusement les termes à la lumière de deux critères essentiels : « S'il fait progresser la santé publique et s'il permet de réduire le nombre de jeunes fumeurs. »

Acculés à la négociation par la multiplication des poursuites judiciaires et une opinion publique de plus en plus hostile, les représentants de Philip Morris, R. J. Reynolds, Brown & Williamson et Lorillard Tobacco acceptent donc de verser 368,5 milliards de dollars (environ 2 200 milliards de francs) en vingt-cinq ans pour, notamment, dédommager les victimes de la tabagie et les Etats dont les dépenses de santé ont grevé les budgets. Cet argent sera réparti entre diverses agences fédérales et les Etats, qui pourront l'utiliser pour la lutte anti-tabac ; il permettra aussi de créer un fonds d'assurance maladie pour les enfants à hauteur de 60 milliards de dollars (environ 350 milliards de francs) et un fonds de 4 milliards de dollars par an pour le dédommagement individuel des victimes.

Les adolescents sont les plus visés par la publicité au fur et à mesure que les adultes arrêtent de fumer

Au bout de vingt-cinq ans, l'industrie du tabac continuera de verser chaque année 15 milliards de dollars, indexés sur l'inflation. L'industrie accepte par ailleurs de renoncer aux panneaux publicitaires à l'extérieur et sur Internet, à l'utilisation dans les campagnes publicitaires de personnages humains ou susceptibles d'attirer les jeunes comme Joe Camel, et à toute publicité lors de spectacles et d'événements sportifs. Les cigarettes ne pourront plus être vendues que derrière les comptoirs et les fabricants s'engagent à apposer eux-mêmes, sur 25 % de la surface de chaque paquet, une inscription informant les fumeurs des dangers concrets du tabac pour leur santé.

Des objectifs de réduction du nombre de fumeurs chez les adolescents sont aussi imposés, par paliers, aux fabricants, qui seront pénalisés si ces cibles ne sont pas atteintes. L'objectif essentiel est de parvenir à une réduction de 60 % dans dix ans. Enfin, l'industrie du tabac accepte que les autorités fédérales, par l'intermédiaire de la Food and Drug Administration (FDA), aient le pouvoir de réglementer la teneur en nicotine dans les cigarettes, et même, à terme, de

éliminer totalement. En contrepartie, l'industrie américaine du tabac obtient une immunité limitée - mais suffisamment large pour avoir suscité, dès vendredi soir, les critiques des ennemis du tabac - contre les poursuites judiciaires : les personnes privées pourront continuer à attaquer en justice les fabricants de cigarettes, mais les « class

des termes extrêmement durs pour l'industrie du tabac, à laquelle 368,5 milliards de dollars se trouvent ainsi « arrachés » pour la « punir » de tuer quatre cents mille personnes par an. Cette industrie, a déclaré l'atorney general d'Arizona, Grant Woods, « va devoir payer plus qu'aucune compagnie n'a jamais payé dans l'histoire des Etats-

sieurs inconnues dans l'accord conclu vendredi pourraient en fait se révéler à l'avantage de l'industrie du tabac : les termes précis des compétences de la FDA, que l'on ignore encore, les différents niveaux d'immunité et leurs conséquences exactes, le sort des documents secrets des compagnies, qui trahissent tous les manipulations auxquelles elles se sont livrées sur les niveaux de nicotine et le marketing à l'égard des jeunes...

L'industrie du tabac paiera, mais elle a les reins solides. L'essentiel, c'est qu'elle a « gagné une immunité virtuelle », a estimé à la télévision un expert, Roy Burry. Pour Allan Kaplan, de Merrill Lynch, « l'industrie du tabac va bien s'en sortir ; certes, elle va devoir augmenter le prix du paquet de cigarettes, peut-être de 35 %, et renforcer ses ventes à l'étranger ; son taux de croissance va chuter, mais sa rentabilité restera forte ». La compagnie Philip Morris, en particulier, est la mieux placée face à l'instauration de nouvelles règles du jeu. Détenant déjà plus de la moitié du marché américain, elle ne souffrira pas de ne plus pouvoir élargir ses parts de marché par la publicité.

Qui perd ? « Le fumeur qui ne peut pas s'arrêter de fumer et qui va payer son paquet 60 ou 70 cents [3,50 francs ou 4 francs] de plus », répond Allan Kaplan. Très prudent sur l'ensemble de l'accord, car, mieux qu'un autre, il sait ce que vaut « un pacte avec le diable », l'homme qui a lancé la croisade contre le tabac, le Dr David Kessler, ancien chef de la FDA, acquiesce : « Oui, au bout du compte, ce sont les "accros" qui paieront. »

Sylvie Kauffmann

Le verdict de Wall Street

Vendredi 20 juin, après l'annonce de l'accord, peu avant la clôture des marchés à Wall Street, les valeurs des compagnies de cigarettes n'ont accusé qu'une petite baisse d'environ 5 %. Les analystes ont souligné que ces compagnies avaient beaucoup monté ces derniers jours et que certains investisseurs avaient simplement vendu vendredi pour obtenir des gains rapides. La plupart des analystes prévoient une remontée des cours dès lundi 23, car, en fin de compte, « c'est un bon deal pour l'industrie du tabac », qui a surtout l'énorme avantage de lever les incertitudes que faisaient peser les poursuites judiciaires. Or, comme chacun sait, la Bourse déteste l'incertitude.

action suits », en vertu desquelles une catégorie entière de population se porte partie civile, ne seront plus possibles. Il ne sera, enfin, plus possible de réclamer des dommages et intérêts pour des préjudices antérieurs à l'accord. L'une de ces « class action suits », la première du genre contre l'industrie du tabac, intentée par plusieurs dizaines de milliers de stewards et hôtesses de l'air de compagnies aériennes victimes de tabagie passive, est actuellement en cours d'instruction.

A qui profite l'accord ? Les huit attorneys generals (ministres de la justice), représentant aux négociations les Etats qui poursuivent l'industrie du tabac, ont été prompts à crier victoire, exposant à la presse - et, par-delà, à leurs électeurs - cet « accord historique » en

Unis ». Les représentants de groupes de défense de la santé publique, présents à la table de négociation depuis deux mois et demi, se sont félicités des restrictions apportées à la vente et à la promotion des cigarettes qui, à leurs yeux, permettront de réduire l'impact de l'industrie du tabac sur les adolescents, groupe le plus visé par les campagnes publicitaires au fur et à mesure que les adultes meurent ou arrêtent de fumer.

Dans un communiqué laconique, Philip Morris a qualifié le projet d'accord de « pilule amère » à avaler, mais, « dans l'intérêt général », préférable « à la poursuite de décennies de controverse stérile ». Le texte, espère la compagnie, « ouvrira une nouvelle ère de coopération et de tolérance à l'égard du tabac ». Plu-

Le commerce contrôlé de l'ivoire est à nouveau autorisé

M^{me} Voynet « déplore » cette décision

LA DIXIÈME convention sur le commerce international des espèces menacées réunie à Harare (Zimbabwe) a voté la levée de l'interdiction totale du commerce de l'ivoire au terme de dix jours de débats houleux. Trois pays d'Afrique australe - le Zimbabwe, le Botswana et la Namibie - ont obtenu le 19 juin le feu vert pour vendre leurs stocks, à la condition que leur seul client soit le Japon, qui pourra acheter l'ivoire à l'issue d'un moratoire de dix-huit mois et sans pouvoir le réexporter.

La levée de l'interdiction n'est donc que partielle, et devra s'accompagner d'un strict contrôle international. Elle n'en constitue pas moins une défaite pour les défenseurs des éléphants d'Afrique, qui avaient obtenu, en 1989, un embargo total sur l'ivoire - lequel avait permis d'enrayer le déclin de la population, passée d'environ 2,5 millions d'animaux il y a vingt-cinq ans à moins de 600 000 aujourd'hui.

Deux logiques se sont affrontées. Celle, purement écologique, des ONG et de la plupart des pays occidentaux qui considèrent l'éléphant comme une espèce animale

en danger à protéger. Et celle, à l'opposé, de beaucoup de pays africains qui les regardent comme une ressource naturelle pouvant faire l'objet d'une régulation à des fins commerciales. C'est cette logique qui a fini par l'emporter, à l'issue d'une lutte d'influence entre les deux camps.

Dans un communiqué, publié vendredi 20 juin, le ministre français de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, a « déploré » la décision adoptée par la convention sur le commerce international des espèces menacées. « Alors que la fermeture du commerce est encore récente, la décision prise n'aura pas permis de reconstituer les populations d'éléphants largement braconnées dans le passé pour l'ivoire. Le vote qui vient d'avoir lieu est le signal de la reprise du trafic de l'ivoire dans toute l'Afrique », estime-t-elle.

Le ministre « regrette » par ailleurs que sur ce thème « très sensible pour les citoyens européens, la France, avec l'Allemagne et le Luxembourg, se soit retrouvée isolée au sein de l'Union européenne pour s'opposer à une telle évolution ».

Tirage du Monde daté samedi 21 juin 1997 : 608 747 exemplaires

1 3

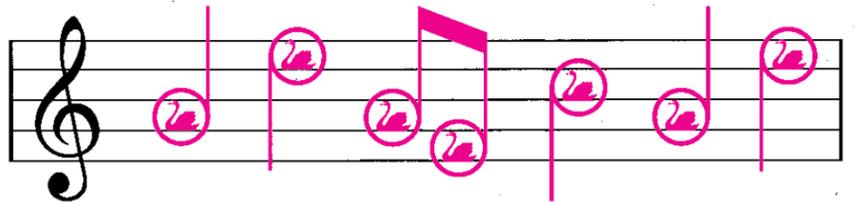
BAC 1997

Retrouvez les corrigés et les résultats sur Minitel

3617 LMPLUS

3,48 F/m. (Le Monde)

Musiciens, il y a des instruments exceptionnels qui font de la musique sans faire de bruit.



Pour mettre sur le papier tous les airs qui vous traversent la tête, Stabilo décline toute une gamme d'instruments d'écriture sans aucune fausse note. Fortissimo !



STABILO